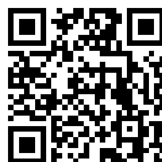
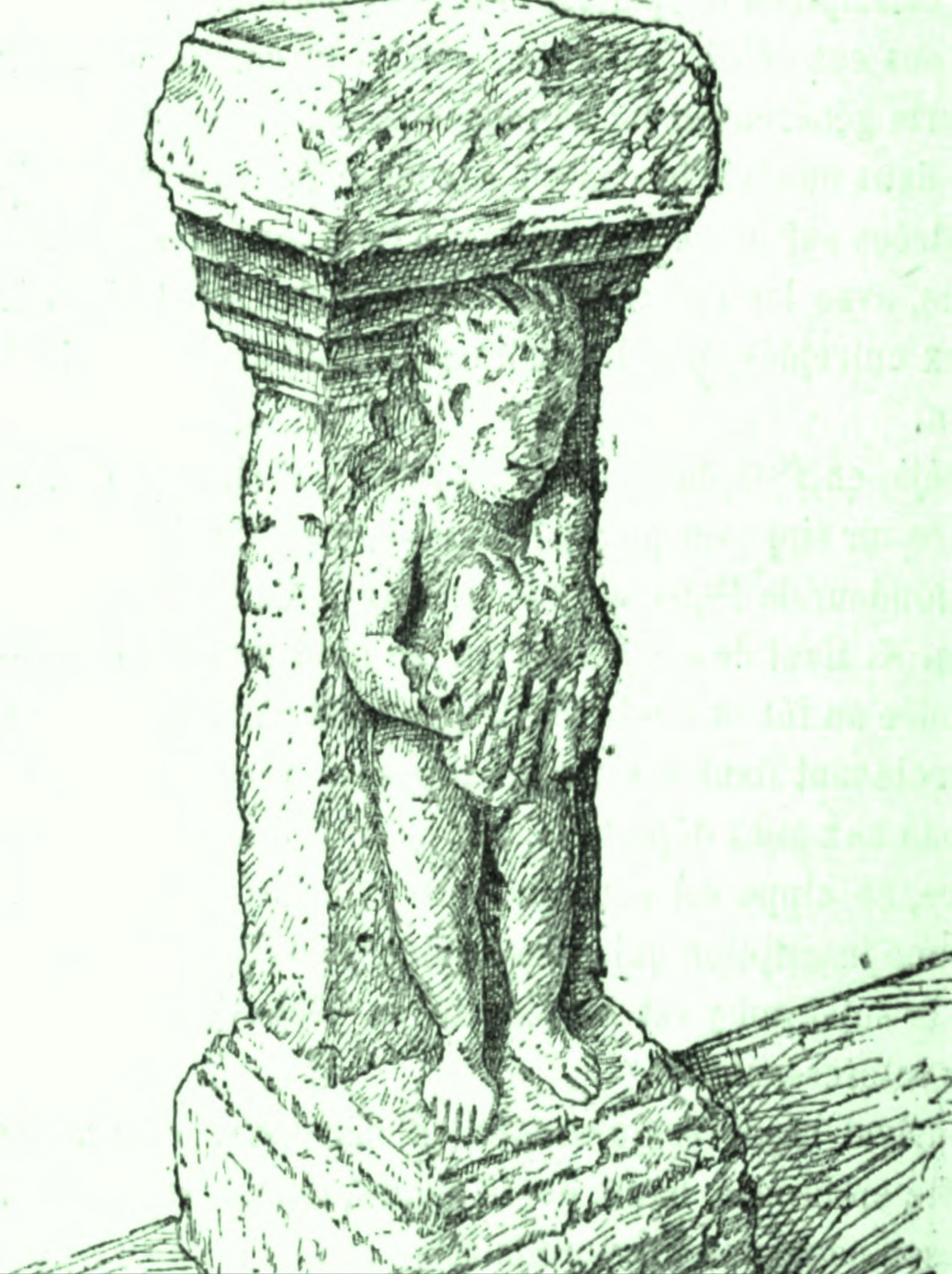




Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-duc

Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc


ALPHONSE
PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
82
PARIS VI' ARROND'

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

DEUXIÈME SÉRIE.

TOME VI.



BAR-LE-DUC.

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

1887.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC.

DEUXIÈME SÉRIE.

VI.


IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE
LVX VITAM
BAR-LE-DUC

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

DEUXIÈME SÉRIE.

TOME VI.



BAR-LE-DUC.

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

1887.

Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel-de-Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à huit heures du Soir.



La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications (Art. 23 des Statuts).

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC

EXTRAITS DU REGISTRE

DES PROCÈS-VERBAUX

POUR L'ANNÉE 1886.

Séance du 6 Janvier 1886.

Présidence de M. KONARSKI, *Président.*

Sont présents à la séance : MM. ADAMISTRE, BERTEAUX, GIRAUD, FISTIÉ, LALLEMAND, DE LA GABBE, BONNABELLE, l'abbé PLAUCHE, et Ch. COLLIN.

MM. LANGROGNET et Ch. ROYER s'excusent par lettres.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Correspondance :

Circulaire de M. le Sous-Secrétaire d'État aux Beaux-Arts, appelant l'attention des Sociétés savantes sur les études intéressant l'histoire de l'Art en France et invitant les membres de ces Sociétés à produire le résultat de leurs recherches à la réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

M. l'abbé PLAUCHE dépose sur le bureau, au nom de M. le général comte PAJOL, lauréat de l'Académie française, et à titre d'hommage à la Société, l'ouvrage du Général intitulé : *Pajol*, 3 vol. in-8°, avec atlas; Paris, Didot, 1874. — M. l'abbé PLAUCHE annonce que le général PAJOL, que des liens étroits de famille rattachent à la ville de Bar, accepte avec reconnaissance le titre de membre correspondant, qui

lui a été offert. A l'unanimité des membres présents, il est décidé que la candidature du général PAJOL ne sera pas soumise au scrutin et que le titre de membre correspondant lui sera conféré séance tenante.

Ouvrages reçus :

1° *Bulletin du comité des Travaux historiques et scientifiques.*

2° *Les anciennes cloches lorraines*, par L. GERMAIN. — In-8°. — Hommage de l'auteur.

3° *Anselme Petit, écrivain langrois*, par A. LACORDAIRE, membre de la Société archéologique de Langres. — Hommage de l'auteur.

4° *François de Guise*, par H. LABOURASSE. — Hommage de l'auteur.

5° *A propos de trois mots patois*, par le même. — Hommage de l'auteur.

6° *Actes de la Société linnéenne de Bordeaux*, vol. XXVIII, 4e série, t. VIII, in-8°, 608 p., 38 pl.; — suivi d'un *Bulletin bibliographique* de 88 p.

7° *Seigneurs et dames de Cassel*, par M. le docteur DE SMYTTÈRE; in-8° de 214 p. — Hommage de l'auteur.

8° *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon*, 3e série, t. VIII, années 1883-1884.

9° *De la classification des monnaies gauloises*; lecture faite à la Sorbonne le 8 avril 1885, par M. L. MAXE-WERLY; br. in-8° de 18 p. — Hommage de l'auteur.

10° *Le vitrail*, conférence faite par M. Ch. CHAMPIGNEULLE à l'Exposition du Travail tenue en 1885 au Palais de l'Industrie; br. de 32 p. — Hommage de l'auteur.

Le Journal de Montmédy, année 1885.

Présentations :

MM. KONARSKI et JACOB présentent aux suffrages de la Société, en qualité de membres titulaires, M. le docteur COLLIN, médecin-major au 94e de ligne, à Bar-le-Duc, et M. CHÉRY, commissaire-priseur à Bar-le-Duc, et, en qualité de membre correspondant, M. Henri MENGIN, avocat à la Cour d'appel de Nancy.

Les membres présents décident, à l'unanimité, que M. le docteur COLLIN étant déjà membre correspondant de la Société, le titre de membre titulaire lui sera conféré immédiatement et sans scrutin.

L'absence de M. LANGROGNET ne permettant point à la Société d'entendre la lecture de la seconde partie de son travail sur *Le Transformisme de la matière*, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 3 Février.

Présidence de M. KONARSKI, *Président.*

Sont présents : MM. ADAMISTRE, BERGEZ, BERTEAUX, BONNABELLE, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, DEMOGET, FISTIÉ, GIRAUD, DE LA GABBE, JACOB, LALLEMAND, LANGROGNET, l'abbé PLAUCHE et ROYER.

S'excuse par lettre M. COLLINET.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Correspondance :

Circulaire du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, relative aux études à faire sur les Assemblées générales de communautés d'habitants en France sous l'ancien régime.

Ouvrages reçus :

1° *Notice sur les monnaies de Sens, Tonnerre et Auxerre,* composant la collection de M. Ph. SALMON, de Sens, par M. L. MAXE-WERLY. — Plaquette de 16 pages. — Hommage de l'auteur (Épreuve unique).

2° *Mémoires de la Société Impériale Archéologique de Moscou,* volume in-4°, accompagné d'un album de 8 pl., avec texte explicatif.

3° *Bulletin de la Société Belfortaise d'émulation,* n° 7, 1884-1885.

4° *Annales de la Société académique de Nantes,* vol. VI, 1er semestre de 1885.

5° *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges,* 1885.

6° *Bulletin de l'Académie du Var,* t. XII, 2me fascicule, 1885.

7° *Bulletin de la Société de Géographie de l'Est,* 1885, 4me trimestre.

8° *Revue des Travaux scientifiques,* t. V, nos 8 et 9.

9° *Bulletin* et 1er fascicule du tome VI de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

10° *Annuaire de la Meuse,* 23e année, 1885-1886, par M. BONNABELLE. — Hommage de l'auteur.

Lectures :

M. le docteur GIRAUD lit une Notice biographique sur le docteur DE SMYTTÈRE.

Cette lecture est suivie de celle du rapport du Secrétaire sur les différents travaux soumis à la Société pendant l'année 1885, et dont la Commission de publication propose l'impression dans le prochain volume des Mémoires de la Société.

Après les rapports sur les candidatures portées à l'ordre du jour,

il est procédé au scrutin réglementaire, et MM. CHÉRY et MENGIN, ayant obtenu le nombre de voix exigé par les Statuts, sont proclamés, le premier, membre titulaire, et le second, membre correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 3 Mars.

Présidence de M. KONARSKI, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, CHÉRY, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, DEMOGET, FISTIÉ, GIRAUD, DE LA GABBE, LALLEMAND, l'abbé PLAUCHE et ROYER.

S'excuse par lettre M. JACOB.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Au nom de la Société, M. le Président souhaite la bienvenue à M. CHÉRY, nommé membre titulaire à la dernière séance.

Présentation :

Lettre de MM. JACOB et ROYER, présentant à la Société, au titre de membre correspondant, M. l'abbé CHAPELIER, curé de Jeanménil (Vosges).

Sur la proposition écrite de M. JACOB, M. Ferdinand DES ROBERT, déjà membre correspondant, est, à l'unanimité des membres présents, proclamé membre titulaire.

Correspondance :

Circulaire du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, relative à la prochaine réunion annuelle de la Sorbonne.

Lettre de M. FLORENTIN adressant à la Société, en raison de son âge, sa démission de membre titulaire, et sollicitant le titre de membre honoraire ou correspondant.

A l'unanimité, M. FLORENTIN est nommé membre honoraire.

Lettre de M. DE L'ESCALE demandant, par suite de son départ de Bar, à passer membre correspondant.

Lettre de M. FRANÇAIS, président du Comité pour élever un monument à la mémoire de Claude LORRAIN. — La Société regrette que l'état de ses finances ne lui permette pas de prendre part à la souscription ouverte à cet effet.

Lettre de M. le général comte PAJOL, remerciant la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres.

Ouvrages reçus :

1° *Rapports sur les musées et les écoles d'art industriel à l'étranger*, par Marius Vachon; in-4° de 138 p., envoi du Ministère.

2° *Note de M.* L. Maxe-Werly, *sur deux moules du XIV*e *siècle*, ayant servi à reproduire en métal, plomb ou étain, des enseignes de pèlerinage. — (Extrait des procès-verbaux de la *Société nationale des Antiquaires de France*). Plaq. de 6 p. — Hommage de l'auteur.

3° *Thomisme et Kantisme*, par M. l'abbé Hébert. — Extrait des *Annales de Philosophie chrétienne*, année 1886. — In-8° de 23 p.

4° *Ogmius, dieu de l'éloquence, figure-t-il sur les monnaies armoricaines?* — Plaq. de 7 p., par M. Robert. — Hommage de l'auteur.

5° *Mémoires de l'Académie nationale de Caen*, 1885.

6° *Congrès archéologique de France*, 50e et 51e sessions.

7° *Séances générales tenues en* 1883 *à Caen* et *en* 1884 *à Pamiers, Foix et Saint-Girons*, 2 vol. de 557 et 574 pages.

8° *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, IIIe série, t. 13.

Annalen des K. K. Naturhistorischen Hofmuseums, redigirt von Dr Franz Ritter von Hauer. — Wien, 1886, Alfred Hölder. Tome I, no 1, Vienne, 1886.

Communication et Lectures.

Communication verbale de M. le docteur Giraud sur le mouvement d'opinion qui se produit en faveur de l'anthropologie criminelle.

Lecture par M. Konarski d'une note de M. Maxe-Werly sur les moulages de deux masques d'enfants déposés au Musée de Bar-le-Duc.

Lecture par le même de deux notes de M. L. Germain, l'une *sur la destination originaire du Sépulcre de Saint-Mihiel*, l'autre *sur la chapelle de Dom Louvent.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 7 Avril.

Présidence de M. Konarski, *Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Bonnabelle, Ch. Collin, Dannreuther, Demoget, Fistié, Giraud, Jacob, Lallemand, Langrognet, Oudinot et l'abbé Plauche.

S'excuse par lettre M. Collinet; se fait excuser M. Royer.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Présentations :

Sont présentés comme membres correspondants : M. Ch. Guyot, membre de l'Académie de Stanislas, professeur à l'école forestière de Nancy, par MM. Jacob et Konarski, et M. Ch. Freund-Deschamps, industriel au Vieux-Jeand'heurs, par MM. Plauche et Konarski.

Correspondance :

Lettre de M. Ferdinand des Robert remerciant la Société de son admission comme membre titulaire.

Circulaire du Président de la Société française d'archéologie française pour la conservation et la description des monuments historiques, invitant à la 23e session du Congrès archéologique de France qui doit, cette année, se tenir à Nantes, du 1er au 8 juillet inclus. Cette circulaire est accompagnée d'un programme de la session.

Ouvrages reçus :

1° *Archéologie et épigraphie de l'église de Domjulien*. Extrait du *Bulletin de la Société philologique vosgienne*. — Saint-Dié, L. Humbert, *s. d.* (1885). In-8° de 15 pages. — Hommage de l'auteur, M. l'abbé Chapelier, membre correspondant.

2° *Le R. P. Jean Bedel. Sa vie et ses œuvres.* — Nancy, Berger-Levrault, 1885; in-8° de x-116 pages. — Hommage de l'auteur, M. l'abbé Chapelier.

3° Cinq brochures de notre confrère, M. L. Germain :

1) *Notes sur l'Ave Maria en Lorraine.* — Extrait de la *Revue de l'art chrétien*, 1re livraison de 1886, in-4° de 5 pages.

2) *Tombe d'Isabelle de Musset, femme de Gilles de Busleyden*, à Marville (Meuse). — Paris, H. Champion, 1886. In-8° de 20 p., 1 pl.

3) *Recherches sur la famille Fesseler, alias Fascelet, Fascelet, etc., Wisse et de Wisse.* — Nancy, 1886. In-8° de 16 pages.

4) *La chapelle de dom Louvent et des Richier.* — Nancy, G. Crépin-Leblond. In-8° de 12 pages.

5) *Le rétable d'Hattonchâtel et Ligier-Richier.* — Nancy, Crépin-Leblond. In-8° de 12 pages.

4° *Notes sur l'église réformée de Nettancourt*, par M. H. Dannreuther. — Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*, 1886. — Arcis-sur-Aube, L. Frémont. In-8° de 27 pages. — Hommage de l'auteur.

5° *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*; fascicules 3 et 4 de l'année 1885.

6° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, années 1883, 1884-1885; tome III, 2e série.

7° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1883-1885; tome XV.

8° *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France,* année 1884 ; tome V, 5e série.

9° *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre,* année 1885 ; tome XIII.

Communications diverses :

M. l'abbé PLAUCHE fait observer que l'extrait de la séance du 3 février dernier inséré à la suite de la lettre de convocation à la séance de ce jour ne mentionne pas la souscription votée par la Société, sur la proposition d'un de ses membres, pour participer à l'érection d'un monument à BASTIEN-LEPAGE. L'assemblée décide que cette omission sera réparée, et exprime en même temps le regret que l'état de ses finances ne lui ait permis de contribuer que par une souscription de vingt francs au monument qui doit perpétuer, sur une des places de Damvillers, le souvenir de notre grand artiste meusien.

M. le Dr GIRAUD rend compte de l'examen qu'il a fait du premier numéro d'une revue allemande, intitulée « *Annalen des K. K. Naturistorischen Hofmuseums,* » dont le directeur, le Dr Franz RITTER VON HAUER, de Vienne, sollicite l'échange avec nos publications ; il conclut à l'acceptation de l'offre qui nous est adressée et ne peut être qu'au profit et à l'avantage de notre Société. Cette proposition est ratifiée par les suffrages de l'assemblée, qui décide l'envoi immédiat de ceux de ses volumes où sont plus spécialement traitées les questions des sciences naturelles, notamment : les Études ornithologiques, de M. l'abbé TIHAY, les Précessions des équinoxes, par M. PÉROCHE, l'Homme préhistorique, de M. DE MONTLUC, etc.

Une autre demande de même nature, faite par la Société des Naturalistes de Moscou, est également renvoyée à M. le Dr GIRAUD, chargé d'exprimer son avis sur l'échange proposé.

Lectures :

M. KONARSKI, au nom de M. L. MAXE-WERLY, lit une « *Note sur un autel antique découvert à Naix,* » et aujourd'hui, grâce aux démarches de notre confrère, déposé au musée de Bar-le-Duc.

M. JACOB rend ensuite compte de l'important travail que M. Arthur BENOIT, de Berthelming, a bien voulu adresser à la Société pour faire suite à la « Description bibliographique des *factums,* mémoires, placets..., etc., » publié par M. J. COLIN, dans le dernier volume des Mémoires. L'assemblée décide que ce travail, dont elle charge son Secrétaire de remercier l'auteur, sera renvoyé à la Commission de publication.

Enfin, l'ordre du jour appelant la communication orale de M. le Dr

GIRAUD sur des « Vestiges de l'industrie humaine découverts à Fains sous une couche d'alluvion de plus de deux mètres, et paraissant d'origine assez ancienne, » notre honorable confrère présente à la Société des scories de forge, des débris de bois, de briques et un fragment de charbon trouvés à l'asile de Fains, sous une couche de terre qui ne paraissait pas avoir été remuée, dans des fouilles opérées pour établir les fondations d'une construction. — Sous la terre végétale on a trouvé deux mètres d'un terrain blanc, connu dans le pays sous le nom de terre blanche et composé en presque totalité de carbonate de chaux ; sous cette terre blanche on a rencontré dix à quinze centimètres d'argile colorée en noir par des matières organiques décomposées et au-dessous de cette argile, le gravier. — Les objets présentés ont été recueillis dans le gravier. La conclusion à tirer serait qu'à une date ancienne l'industrie du fer existait dans la vallée de l'Ornain. Le cours de cette rivière a beaucoup varié. Son niveau était plus élevé qu'aujourd'hui. En outre, un mouvement d'eau considérable a été nécessaire pour amener la masse de *terre blanche* qu'on trouve dans la vallée, et qu'on rencontre aussi sur le gravier roulé autrefois par la rivière. D'après une tradition, le village de Fains n'était pas, à l'époque de la domination romaine, sur l'emplacement actuel, mais près de l'endroit où s'élève actuellement la verrerie, non loin de la voie romaine, et faisant face au camp romain.

Une discussion s'engage. M. DEMOGET attribue la formation de la terre blanche à l'époque quaternaire, et présente diverses considérations sur les variations du cours de l'Ornain.

Vu l'heure avancée de la soirée, la lecture du manuscrit de M. L. GERMAIN est renvoyée à la prochaine réunion, et la séance se termine par le rapport de M. l'abbé PLAUCHE sur la candidature de M. l'abbé Ch. CHAPELIER, curé de Jeanménil, qui, au scrutin, ayant réuni le nombre de voix exigé par le règlement, est proclamé membre correspondant.

Séance du 5 Mai.

Présidence de M. LANGROGNET, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. BERGEZ, BERTEAUX, BONNABELLE, CHÉRY, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, DEMOGET, GIRAUD, JACOB, DE LA GABBE et l'abbé PLAUCHE.

Assiste à la séance, M. Emile LAGUERRE, membre correspondant.

S'excusent par lettres, MM. COLLINET, KONARSKI et ROYER.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, M. le Président, annonce à notre compagnie qu'au dernier Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, les palmes d'officier de l'Instruction publique ont été décernées à M. L. MAXE-WERLY, et celles d'officier d'académie à M. L. GERMAIN, « près de qui je suis heureux, ajoute-t-il, de me faire votre interprète et le mien en leur adressant nos plus sincères félicitations ; car si, pour nos deux laborieux et érudits confrères, ces distinctions bien méritées ne sont que la juste récompense de leurs incessantes et actives recherches ainsi que de leurs nombreuses et intéressantes publications, nous ne devons pas moins les considérer comme très honorables pour toute notre Société, et c'est à ce titre que mention en sera faite au procès-verbal de notre séance de ce jour. »

Correspondance :

Lettre de M. Ferdinand DES ROBERT annonçant le prochain envoi de deux nouveaux chapitres de son travail, « Les Campagnes de Charles IV. »

Ouvrages reçus :

1º *Médailles des bienheureux Pierre Fourier,* par l'abbé Ch. CHAPELIER. — Nancy, Crépin-Leblond, 1886. In-8º de 16 pages. — Hommage de l'auteur.

2º *La croix de Laxou,* 1586, par L. GERMAIN. — Nancy, G. Crépin-Leblond, 1886 In-8º de 15 pages, 1 pl. — Hommage de l'auteur.

3º *Notice sur les familles Aubry, d'Osches, et Claudot, de Robert-Espagne,* par l'abbé FOUROT. — Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1886. In-8º de 30 pages. — Hommage de l'auteur.

4º *Monnaies des Pétrocores,* par L. MAXE-WERLY ; in-8º de 15 pages, 1 pl. — Hommage de l'auteur.

5º *La commune de Triaucourt,* par P.-Aug. LEMAIRE. — Hommage de l'auteur, transmis par M. l'abbé PLAUCHE.

6º *La tapisserie ancienne et moderne,* par BERNARD-MAILLARD ; in-8º de 21 pages.

7º *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques,* 1er fascicule de 1886.

8º *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques,* année 1885.

9º *Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis,* 2e fasc. du tome IV.

10º *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise,* tome XII, 3e partie ; année 1885.

11° *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, année 1885; tome XXVII.

12° *Revue archéologique de Moscou*, tome VII; in-4° de xcvii-27 pp.; 4 pl.

13° *Revue de l'histoire des religions*, (musée Guimet); tome XIII, 1er fascicule.

14° *Revue des travaux scientifiques;* — fascicules 11 et 12 du tome V, et 1er du tome VI 1885-1886.

Lectures :

M. Jacob lit la communication de M. L. Germain : « *Quelques devises horaires lorraines,* » et M. Emile Laguerre, la « *Note* » de M. L. Maxe-Werly, « *sur une édition inconnue de Jean de Paris,* » imprimée à Bar-le-Duc, chez Duval, à la fin du siècle dernier.

Puis, après la lecture des rapports de MM. Berteaux et Collinet, sur les candidatures portées à l'ordre du jour, il est procédé au scrutin réglementaire, à la suite duquel MM. Ch. Guyot et Freund-Deschamps sont proclamés membres correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 2 Juin.

Présidence de M. Konarski, *Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Ch. Collin, Giraud, de La Gabbe, Lallemand, l'abbé Plauche et Royer.

Se font excuser, MM. Jacob et Dannreuther, empêchés.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Correspondance :

Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes invitant les Sociétés savantes à lui faire parvenir un catalogue des manuscrits pouvant exister dans leurs bibliothèques.

Lettres de remerciements de MM. Freund-Deschamps et Ch. Guyot, nouvellement admis membres correspondants.

Lettre de M. Péroche, président de la Société géologique du Nord et membre correspondant, offrant à notre Société une nouvelle et intéressante étude géologique, « Les végétations fossiles dans leurs rapports avec les révolutions polaires, etc., » publiée par la Société d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche.

Lettre du Secrétaire de la Société impériale des Naturalistes de Moscou, annonçant l'envoi des 4e fasc. de 1884 et 1er fasc. de 1885, du Bulletin de cette Société.

Communication :

M. le Président dépose sur le bureau une clef ancienne trouvée dans des fouilles du chemin de fer de Bar à Clermont, sur le territoire de Rembercourt-aux-Pots, et offerte à la Société — qui en fait don au Musée — par M. Pol BAJOLOT, chef de la 2e section de la Concession Varinot.

Ouvrages reçus :

1° *Les origines d'Epinal*, par M. l'abbé CHAPELIER. — Extrait du Bulletin de la Société philologique vosgienne, année 1885-1886. Saint-Dié, L. Humbert. 1886. In-8° de 29 pages. — Hommage de l'auteur.

2° *Une sculpture lorraine à Strasbourg avant* 1870, par M. A. BENOIT. — Extrait de la *Revue nouvelle d'Alsace-Lorraine*, mai 1886. In-8° de 4 pages. — Hommage de l'auteur.

3° *Le buste de saint Adelphe, jadis à Neuwiller*, par M. A. BENOIT. Extrait de la Revue ci-dessus, avril 1886. In-8° de 4 pages. — Hommage de l'auteur.

4° *La Liturgie des décanats wallons*, par M. L. GERMAIN. — Extrait de la *Revue de l'art chrétien*. Tome IV, 2e livraison 1886. In-4° de 3 pages.

5° *Les végétations fossiles*, dans leurs rapports avec les révolutions polaires, par M. Jules PÉROCHE. — Hommage de l'auteur.

6° *Les forêts lorraines jusqu'en* 1789, par M. Ch. GUYOT. — Hommage de l'auteur.

7° *Mémoires de la Société impériale des Naturalistes de Moscou*. 4 fasc. de 1884 et 1er fasc. de 1885.

8° *Annalen des K. K. Naturhistorischen Hofmuseums* de Vienne, Autriche.

9° *Bulletin de la Société de Géographie de l'Est*, 1886. 1er trimestre.

10° *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1885, nos 3 et 4.

11° *Bulletin de la Société des Sciences historiques naturelles de l'Yonne;* année 1885, 39e volume.

12° *Revue historique et archéologique du Maine*, tome XVII, 1re, 2e et 3e livraisons. Tome XVIII, 2e, 3e et 4e livraisons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 7 Juillet.

Présidence de M. KONARSKI, *Président.*

Sont présents : MM. BONNABELLE, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, DEMOGET, FISTIÉ, GIRAUD, JACOB, DE LA GABBE, LANGROGNET, MAXE-WERLY et MERCERON.

S'excusent par lettres, MM. ROYER et l'abbé PLAUCHE.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance :

Circulaire ministérielle relative au Programme du Congrès des Sociétés savantes en 1887.

Lettre du Comité organisateur du Centenaire de M. CHEVREUL invitant la Société à souscrire à la médaille commémorative de cet anniversaire. Désireuse de s'associer à l'hommage public rendu au Doyen des savants de France et du monde entier, la Société répond à cette demande par le vote d'une somme de dix francs.

Programme des concours ouverts pendant l'année 1886-1887 par l'Académie des Lettres, Sciences, Arts et Agriculture de Metz.

Ouvrages reçus :

1° *Fonts baptismaux de l'église de Ribemont* (Aisne), par M. L. MAXE-WERLY. — Hommage de l'auteur.

2° *Notice lorraine :* jeu de casse-tête, par Ed. LATHAU (de Lahaut). — Verdun, Ch. Laurent, 1886 ; in-8° de 16 pages. — Envoi de l'auteur.

3° *Notice sur la découverte d'une station funéraire de l'âge de bronze à Villey-Saint-Etienne,* par le Dr BLEICHER et L. WIÉNER. — Nancy, Crépin-Leblond; in-8° avec pl. — Envoi de M. L. WIÉNER.

4° *Langue internationale néo-latine ou langage auxiliaire simplifié,* par E. COURTONNE, et *Manuel de la langue néo-latine* par le même. — Paris, Baudry, 1886 ; 2 brochures in-8°. — Envoi de l'auteur.

5° *Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis;* tome IV, 3e fascicule.

6° *Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou,* année 1885 ; fascicules 3 et 4, 3 pl.

7° *Bulletin de la Société philomathique vosgienne,* 11e année, 1885-1886.

8° *Mémoires de la section des lettres de l'Académie de Montpellier*, tome VII, 3e fascicule, année 1885-1886.

9° *Revue des travaux scientifiques*; tome V, fascicule 12.

10° *Répertoire des travaux historiques*; tome III, 4e fascicule.

Lectures :

M. MAXE lit une partie de son important travail sur la « Reconstitution, au moyen du cadastre et de l'étude des lieux-dits, de l'état ancien du Barrois aux différentes époques de son histoire. »

L'auteur, en annonçant la suite de sa communication pour les prochaines réunions, exprime le désir qu'il lui soit adjoint, — afin de rendre son travail plus complet, notamment en ce qui concerne les voies romaines, — un certain nombre de ses collègues appelés tout naturellement et plus spécialement par leurs fonctions à lui venir en aide. En conséquence, MM. ADAMISTRE, COLLINET, DEMOGET et MERCERON sont désignés pour prêter à notre confrère leur concours non moins bienveillant qu'éclairé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 4 Août.

Présidence de M. KONARSKI, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, CHÉRY, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, FISTIÉ, GIRAUD, JACOB, DE LA GABBE, LALLEMAND, LANGROGNET, MAXE-WERLY et l'abbé PLAUCHE.

Assiste également à la séance, M. SAILLIET, membre correspondant.

Aussitôt après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, M. le Dr GIRAUD demande la parole, et, se faisant l'interprète de la Société, félicite M. KONARSKI sur les palmes académiques qui viennent de lui être décernées et qui, pour n'être que la juste récompense de ses travaux littéraires et artistiques ainsi que de son zèle et de son dévouement à notre Compagnie, n'en sont pas moins pour cette dernière un véritable honneur et un précieux encouragement; aussi exprime-t-il le désir que mention soit faite au procès-verbal de la présente réunion de la distinction honorifique accordée à notre président.

En quelques paroles émues, M. KONARSKI répond à M. le Dr GIRAUD, et le remercie des sentiments qu'il vient d'exprimer au nom de tous ses confrères; « mais, ajoute t-il, si je suis heureux d'une distinction

que je dois surtout et avant tout à mon titre de président de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, je comprends, d'autre part, tous les nouveaux devoirs, toutes les nouvelles obligations qui en résultent pour moi, et j'entends bien ne jamais y manquer. »

Correspondance :

Circulaire ministérielle du 25 juin relative aux inconvénients que présente, paraît-il, la date des vacances de Pâques pour la réunion annuelle des Sociétés savantes, et à l'avantage qu'il y aurait à choisir pour cette solennité les vacances de la Pentecôte qui ont réuni le plus de suffrages.

La Société, invitée par cette circulaire à faire connaître son avis, se prononce en faveur du maintien pur et simple de la date des vacances de Pâques.

Lettre de M. MALINOWSKI, président de la Société littéraire, scientifique et artistique du Lot, proposant l'échange contre les nôtres, de leurs publications. L'assemblée accueille cette proposition et décide l'envoi des cinq derniers volumes de ses Mémoires.

Ouvrages reçus :

1° *Connaissance et certitude,* par M. l'abbé Marcel HÉBERT. — Extr. des Annales de philosophie chrétienne. — Paris, 1886; in-8° de 22 p. — Hommage de l'auteur.

2° *Discours prononcé par M.* René GOBLET, le 1er mai 1886, au Congrès de la Sorbonne.

3° *Bulletin archéologique;* année 1886; 2e fasc.

4° *Revue des travaux scientifiques,* tome VI, fasc. 2 et 3.

5° *Mémoires de l'Académie de Lyon;* 23e année; volume de 1885.

6° *Mémoires de la Société de Nîmes;* 8e série, tome VII, année 1884.

Lectures :

M. KONARSKI lit une nouvelle note de notre confrère, M. L. GERMAIN, sur Guillaume de Marcillat.

M. L. MAXE-WERLY donne la suite de son travail sur la « Reconstitution, au moyen du cadastre et de l'étude des lieux-dits, de l'état ancien du Barrois aux différentes époques de son histoire. »

Séance du 1er Septembre.

Présidence de M. KONARSKI, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, DEMOGET, GIRAUD, JACOB, DE LA GABBE, LANGROGNET et l'abbé PLAUCHE.

Assiste également à la réunion, M. Sailliet, membre correspondant.

S'excusent par lettres, MM. Bonnabelle et L. Maxe-Werly; se fait excuser, M. Royer.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Ouvrages reçus :

1° *Les prisonniers de guerre espagnols à Épinal et à Neufchâteau*, 1813. — Extrait des Annales de la Société d'Emulation des Vosges, pour 1885. Br. in-8° de 12 p. — Hommage de l'auteur, M. A. Benoit, membre correspondant.

2° *La ville de Saint-Hippolyte de 1555 à 1616 : La pierre d'Olry de Widranges*, par le précédent. — Extrait de la Revue nouvelle d'Alsace-Lorraine, juin 1886. In-8° de 7 p. avec gr. dans le texte. — Hommage de l'auteur.

3° *Monuments funéraires de l'église de Saint-Michel, à Saint-Mihiel (Meuse)*, par M. L. Germain. — Extrait du tome V, 2e série, des Mémoires de notre société. — In-12 de 124 p. — Hommage de l'auteur.

4° *Passavant* (25 août 1870). — Récit dramatique en vers, par M. Charles Moulin. — Vitry-le-François, veuve Tavernier, 1886. In-12 de 14 p. — Hommage de l'auteur.

5° *Les animaux de la France. Étude générale de toutes nos espèces considérées au point de vue utilitaire. — Vertébrés*, par A. Bouvier. (1re partie. — *Mammifères*. — Levallois-Perret, E. Coudray; 1886. — In-12 de 99 p.) — Envoi de l'auteur, accompagné d'une lettre par laquelle il sollicite les observations et renseignements que voudraient bien lui fournir ceux de nos collègues qui se sont occupés de la zoologie de notre région.

6° *Annalen des K. K. naturhistorischen Hofmuseums redigirt von* Dr Franz Ritter von Hauer; 1er vol., 3e n°. — Vien, Alfred Hölder, 1886; avec 12 pl. (ix-xx).

7° *Bulletin de la Société de Géographie de l'Est*; 1886; 2e trimestre.

8° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*; 1886; 2e trimestre.

9° *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1885; 5e série, tome III.

10° *Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne*. — Montauban, Forestier, 1885; 2e série, tome I.

11° *Revue de l'histoire des religions*, tome XIII, fascicules 2 et 3.

12° *Revue des travaux scientifiques*, tome II, 4e fascicule 1886.

Par suite d'un remaniement complet par l'auteur de son travail

sur la « *Reconstitution au moyen du cadastre et de l'étude des lieux-dits, de l'état ancien du Barrois...,* » la lecture de M. L. Maxe-Werly est renvoyée à une date ultérieure, et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 6 Octobre.

Présidence de M. le Dr Giraud, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. Adamistre, Berteaux, Bonnabelle, Ch. Collin, Dannreuther, Demoget, Lallemand, Maxe-Werly et Royer.

S'excusent par lettres, MM. Konarski et Plauche.

Se fait excuser, M. Jacob.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Ouvrages reçus :

1° *La Verrerie de Portieux. Origine et histoire*, par A. Fournier, membre de l'Académie de Stanislas. — Nancy, 1886, Berger-Levrault. — Hommage de l'auteur.

2° *L'Église de Nubécourt et ses monuments funéraires,* par L. Germain. — Hommage de l'auteur.

3° *Végétation comparée du bois et du maïs dans des solutions minérales ou organiques*, par M. Victor Jodin.

4° *Du rôle de la silice dans la végétation du maïs; études de physiologie végétale,* par le même. — Hommage de l'auteur.

5° *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.*

Comptes rendus :

Après le rapport verbal de M. le Dr Giraud sur la première partie du travail de M. A. Bouvier : « Les animaux de France; mammifères, » M. Langrognet donne lecture d'un mémoire sur « Le lithium dans les eaux thermales de Moûtiers (Savoie). »

Puis, M. L. Maxe-Werly rend compte à la Société du résultat de quelques excursions archéologiques faites dans les environs. Guidé par l'étude des lieux-dits, il a reconnu sur le territoire de Mussey, à environ un kilom. du village, l'emplacement d'un château que la rencontre de carreaux vernissés l'autorise à faire remonter au XIVe siècle. Au sujet de ces carreaux, dont plusieurs débris présentent des fragments de légendes, M. L. Maxe-Werly entre dans quelques explica-

tions sur l'industrie des Briquetiers au Moyen-âge ; il rétablit dans son entier l'inscription qui a dû exister sur ce pavé vernissé, et démontre que dans certains cas, pour l'exécution de travaux importants, l'artiste briquetier, transportant au loin son matériel, son outillage, allait confectionner sur place les carreaux dont on avait besoin pour le pavage des châteaux, des églises, des abbayes.

M. L. MAXE-WERLY entretient ensuite la Société des découvertes et constatations faites dans ses dernières fouilles sur le territoire de Naix ; il établit 1° que le prétendu cirque, qualifié *amphithéâtre* par un archéologue verdunois, ne peut avoir été construit au lieudit *la Fossotte;* 2° que le camp romain découvert par le même auteur sur le plateau de *Corroy* n'a jamais existé; et, il termine en annonçant qu'il se propose d'exposer tout au long, dans un prochain travail sur *Nasium,* les raisons qui, selon son opinion, rendent inadmissible l'existence en ces deux endroits des constructions signalées.

Séance du 3 novembre.

Présidence de M. KONARSKI, *Président.*

Sont présents : MM. BONNABELLE, CHÉRY, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, GIRAUD, JACOB et LANGROGNET.

Se fait excuser M. Ch. ROYER.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance :

Circulaire ministérielle, en date du 16 octobre, relative à la 11e réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements et au choix de la date à laquelle il serait préférable de convoquer les délégués désireux d'assister aux séances de la Sorbonne tenues à cette occasion.

Autre circulaire, en date du 26 octobre, revenant sur le sujet d'étude proposé par le Comité des Travaux historiques et scientifiques : « *Les assemblées générales de Communautés d'habitants,* » et invitant les personnes qui prépareraient actuellement des mémoires sur cette question à ne point laisser de côté et à ne point réserver, pour une étude distincte, les documents relatifs à des délibérations sur des intérêts religieux.

Programme et rapport général sur la Célébration solennelle du Cinquantenaire des Chemins de fer à Paris, en 1887 ; invitation par

le Comité d'organisation à s'associer à cette manifestation nationale (lettre du 25 septembre).

Circulaire de M. P. Decharme, doyen de la Faculté des Lettres de Nancy, annonçant la publication, à partir de janvier 1887, d'une Revue trimestrielle qui portera le titre de : *Annales de l'Est*, et faisant appel au zèle des personnes compétentes qui s'occupent du passé de la Lorraine et de l'Alsace.

Ouvrages reçus :

1° *Archéologie et épigraphie de l'église de Coussey.* — In-8° de 16 p. extrait des Ann. de la Soc. d'Emul. des Vosges, pour 1886. — Hommage de l'auteur, M. l'abbé Chapelier.

2° *Anciens bénitiers lorrains.* — In-8° de 16 p. ext. du Journal d'arch. lorr.; août 1886. — Hommage de l'auteur, M. L. Germain.

3° *Bulletin* de l'Institut Royal Grand-Ducal du Luxembourg (section historique); tomes XXXVII et XXXVIII; 2 forts vol. in-4°.

4° *Annales* de la Soc. d'Emul. des Vosges, pour 1885.

5° *Annales* du Musée Guimet, 1er fascicule du tome XIV, accompagné d'un grand et bel album in-4°, de 49 planches représentant les Hypogées royaux de Thèbes.

6° *Mémoires* de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer; tome XIII.

7° *Mémoires* de la Société des sciences de l'Yonne; 1er semestre 1886; tome XL.

8° *Mémoires* du Comité archéologique de Senlis, pour 1885; tome X.

9° *Mémoires* de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, pour 1886; tome XXVII.

10° *Société des Antiquaires de Picardie,* 2e trimestre 1886.

11° *Revue des travaux scientifiques,* tome VI, 5e fascicule.

12° *Smithsonian institution;* rapport annuel pour 1885.

M. Jacob annonce à la Société la mort d'un de ses membres titulaires, M. le vice-amiral Didelot, décédé à Brest, le 27 septembre dernier.

Lecture :

M. Dannreuther lit une communication intitulée : « Une Victime du tribunal révolutionnaire » (Pierre-Maurice Collinet de la Salle de Chonville), condamné à mort le 1er août 1793 par le tribunal criminel extraordinaire de Paris.

Après cette lecture, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 1er Décembre.

Présidence de M. KONARSKI, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, CHÉRY, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, GIRAUD, JACOB, DE LA GABBE, LALLEMAND et l'abbé PLAUCHE.

Se fait excuser M. Ch. ROYER.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Présentation :

MM. LALLEMAND et FISTIÉ, présentent aux suffrages de la Société, en qualité de membre titulaire, M. CHEVELLE, Casimir, maire de Vaucouleurs et notaire en cette ville.

Ouvrages reçus :

1° *L'Origine de Guillaume de Marcillat,* peintre-verrier (xve-xvie siècles). — Nancy, Crépin-Leblond, *s. d.* (1886); in-8° de 10 p. — Hommage de l'auteur, M. L. GERMAIN.

2° *Paul Bernard, comte de Fontaine.* — Extr. des Mém. de la Soc. d'arch. lorr. pour 1886. — Nancy, Crépin-Leblond, 1886, in-8° de 57 p. — Hommages des auteurs, MM. Ch. GUYOT et L. GERMAIN.

3° *Les étangs de Baudonvilliers.* — Ext. du Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France. — Hommage de l'auteur, M. LESCUYER.

4° *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest; 1er trimestre 1886.

5° *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Picardie; 1er trimestre 1886.

6° *Mémoires* de la Société académique des sciences et arts, etc., de Saint-Quentin; tome V, 4e série, travaux de 1883.

7° *Bulletin* de la Société impériale des naturalistes de Moscou; 1er fascicule 1886.

8° *Bulletin* historique et philologique du Comité des travaux historiques; fascicules 1 et 2 de 1886.

9° *Bulletin* de la Société de géographie de l'Est; 3e trimestre 1886.

10° *Mémoires* de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen; année 1886.

L'ordre du jour appelant le rapport du Trésorier sur la situation financière de la Société, M. BONNABELLE donne lecture de ses comp-

tes qui se balancent par un excédant de recettes de 292 fr. 79 pour le présent exercice 1886. Ce résultat satisfaisant étant en grande partie l'œuvre du zèle et de l'activité que notre confrère ne cesse de déployer dans l'accomplissement des délicates fonctions qui lui sont confiées, l'assemblée est unanime à lui voter ses plus sincères remercîments.

Cette lecture est suivie de celle du rapport du Secrétaire sur les différents travaux soumis à la Société durant l'année, et qui ont été renvoyés, en novembre dernier, à l'examen de la Commission de publication. La Société, par son vote, en ratifie les conclusions.

La séance qui se poursuit par la lecture de quelques fragments des « Epitaphes de l'église d'Étain » de M. L. Germain, et de la « Notice sur Hattonchâtel » de M. Bonnabelle, se termine par l'élection des membres devant, en 1887, composer le Bureau et la Commission de publication.

Sont élus :

Président : M. Konarski.
Vice-Présidents : MM. Langrognet et Giraud.
Secrétaire-adjoint : M. l'abbé Léopold Plauche.
Trésorier : M. Bonnabelle.

Ne sont pas soumis au scrutin le secrétaire et le bibliothécaire, MM. A. Jacob et Lallemand, tous deux élus pour cinq ans, et de qui le mandat n'expire que le 31 décembre 1890.

Membres de la Commission de publication : MM. Berteaux, Dannreuther, Fistié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



COURTE ÉTUDE

SUR

HATTONCHÂTEL.

En publiant cette étude, nous n'avons pas eu la prétention de faire de l'érudition : le sujet que nous avons l'honneur de soumettre à nos collègues a été traité, avant nous, avec beaucoup de savoir, par l'honorable M. Dumont, conseiller à la cour d'appel de Nancy, dans ses *Ruines de la Meuse;* nous avons seulement désiré appeler l'attention de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, et de la Section meusienne de la Société de Géographie, fondée en la même ville, sur un projet que nous étudions depuis nombre d'années et pour la réalisation duquel nous faisons des vœux. Ce projet consisterait à mettre au jour l'*Etude historique et géographique*, non seulement sur le département de la Meuse, « mais sur toutes les communes de France. » Travail au-dessus des forces d'un homme, fût-il un dom Calmet ou un Larousse, mais qu'il serait cependant possible de réaliser. Nous possédons aujourd'hui dans toutes nos communes des hommes d'études : qu'un ou

plusieurs de ces hommes s'unissent, se mettent à l'œuvre, recherchent et compulsent les documents qui peuvent jeter quelque lumière sur les événements importants survenus dans chaque localité, qu'ils les rassemblent et qu'ils en tracent l'historique. Toutes ces unités seraient ensuite réunies entre les mains d'un comité d'hommes compétents, formé au chef-lieu de chaque département, puis revues et classées avec le plus grand soin, ou par canton, ou par arrondissement, ou par lettre alphabétique pour tout le département (1). Le travail terminé serait publié ou par souscription ou par l'Imprimerie Nationale.

Nous sommes heureux de voir que la Section meusienne de la Société de Géographie de l'Est vise à la réalisation d'un projet de ce genre pour le département de la Meuse, et qu'un appel a été fait par elle à tous les instituteurs de ce département, en les conviant à la seconde Exposition géographique qu'elle se propose d'ouvrir et qui devra coïncider avec le Concours régional agricole de 1890. Puisse l'appel de cette Société être entendu de nos maîtres si méritants, et cette future Exposition laisser à nos successeurs un monument digne de leur savoir et de leur dévouement.

Cl. Bonnabelle.

Novembre 1886.

(1) Ces quelques lignes étaient tracées, quand nous avons lu, dans le *Courrier de Nancy*, que le Conseil général des Vosges avait nommé une Commission pour la rédaction d'un ouvrage semblable à celui que nous préconisons : *Le Département des Vosges*, tel est son titre. Cette Commission, qui a tenu séance à la Préfecture, dans les premiers jours de décembre 1886, se compose de MM. le docteur Bailly et Henri Boucher, conseillers généraux, Liétard, Mougeot, Berlier, R. Blondel et Félix Bouvier, a arrêté définitivement la liste des collaborateurs et le titre de l'œuvre, qui devra former six volumes, dont le premier, pense-t-on, pourra paraître au commencement de l'année 1887.

SOURCES.

Almanach du département de la Meuse pour l'année bissextile M. DCC. LXXXXII, in-18.

Annuaire de la Meuse. — Ligier Richier : le Sépulcre de Saint-Mihiel, le Squelette de Bar-le-Duc, 1865, partie historique, p. xviij.

Annuaire statistique du département de la Meuse, in-8°, 1804.

Archives de la Meuse.

BONNABELLE. — Notice sur Verdun-sur-Meuse et ses Évêques, in-8° (Bar-le-Duc, 1885).

BUVIGNIER. — Satistique géologique, minéralogique, minéralurgique et paléontologique du département de la Meuse, 1 vol. in-8°, avec atlas.

CALMET (dom). — Histoire civile et ecclésiastique de Lorraine, 1728, in-f°, t. II, col. 504 et s., 1006, 1263, 1267, 1288, 1360, 1373, 1459.

CAJOT (dom). — Almanach historique de Verdun pour l'année 1775.

CLOUET (F.). — Histoire de la Monnaie verdunoise et de celle de quelques autres lieux du département de la Meuse, dans les Mémoires de la Société Philomathique de Verdun, in-8°, 1850, t. IV, p. 196-305.

CLOUET (l'abbé). — Histoire de Verdun et du pays Verdunois, 3 vol. in-8° (Verdun, 1867-1870).

DENIS (Cl.-Fr.). — L'illustration restituée à la montagne de Montsec, département de la Meuse, canton de Saint-Mihiel.... 1 vol. in-8°, p. 155-159 (Commercy, 1844).

DIGOT. — Mémoire sur les établissements du Temple en Lorraine, in-8°.

DUMONT. — Les Ruines de la Meuse, in-8°, t. I (Nancy, sans date).

DUMONT. — Nobiliaire de Saint-Mihiel, 2 vol. in-8° (Nancy, 1864-1865).

DURIVAL l'aîné. — Description de la Lorraine et du Barrois, in-4°, 1779, t. II, p. 311.

FRIZON (l'abbé N.). — Petite Bibliothèque Verdunoise. Recueil de documents inédits et de pièces rares sur Verdun et le pays Verdunois, pet. in-8°, t. II (Verdun, 1886).

Gautier (Alfred). — Précis de l'histoire du droit français, 3e édit., in-8°, 1886.

Henriquet. — Géographie historique, statistique et administrative du département de la Meuse, in-12, p. 181.

— La même, corrigée par MM. Pierson et Loiseau, in-8° (Verdun, 1862), p. 263.

Germain (Léon). — Le rétable d'Hattonchâtel et Ligier Richier, broch. in-8° (Nancy, 1886).

Inventaire sommaire des Archives de la Meuse, Série B, in-4°, t. I.

Lapaix (Constant). — Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Evêchés, 2e édit., in-4° (Nancy, 1877, p. 47-49, 122).

Lepage (Henri). — Les offices des duchés de Lorraine et de Bar et la maison des ducs de Lorraine (avec la collaboration de M. de Bonneval), dans les Mém. de la Société d'archéol. lorr., 2e série, t. XI, p. 440.

Liénard (Félix). — Dictionnaire topographique du département de la Meuse, comprenant les noms des lieux anciens et modernes, in-4°, p. 104 et 105. Imprimerie Nationale, 1872.

L'Isle (dom de). — Histoire de la célèbre et ancienne abbaye de Saint-Mihiel, 1757, in-4°.

Maxe-Werly (Léon). — Notes manuscrites empruntées à ses Etudes géographiques, historiques et archéologiques des communes du Sud de la Meuse (arrondissement de Bar et de Commercy), ancien pays Barrois.

Roussel (le chanoine). — Histoire ecclésiastique, civile et politique de Verdun, in-4°, 1749; — 2e édit., 2 vol. in-8° (Bar-le-Duc, 1863-1864).

Schmit (J.-A.). — La guerre de Trente-Ans en Lorraine, jusqu'à la destruction de la Mothe. — Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine publié par la Société d'archéologie, in-8° (Nancy, 1866).

Servais (Victor). — Annales historiques du Barrois de 1352 à 1411, ou Histoire politique, civile, militaire et ecclésiastique du Duché de Bar sous le règne de Robert, duc de Bar, 2 vol. in-8° (Bar-le-Duc, 1865-1867).

Souhaut (l'abbé). — Les Richier et leurs œuvres, 1 vol. in-8° (Bar-le-Duc, 1883, p. 24-40).

HATTONCHÂTEL.

I.

APERÇU HISTORIQUE.

Hattonchâtel, ancienne seigneurie de l'évêché de Verdun, remonte à une haute antiquité. Selon M. Haba (1), ce bourg serait bâti sur l'emplacement d'un hameau appelé jadis *Mont-aux-Bruses* (aux Bruyères) (2). On n'y arrive que difficilement. Au sommet de la côte, l'œil découvre un panorama splendide : la Woëvre, l'arrondissement de Briey, les environs du Luxembourg, le pays Messin, les environs de Pont-à-Mousson, de Nancy, de Toul, les montagnes des Vosges, ce qui en fait un des plus beaux sites de France. D'un autre côté, si nous en croyons M. Denis, les Gaulois et les Romains auraient campé quelquefois sur cette élévation, poste avantageux d'où la vue s'étend au loin, sans pour cela qu'ils s'y soient établis fixément (3).

Dans le bois de Bathelémont, situé sur le finage de cette commune, quelques auteurs, entre autres M. Félix Liénard (4), ont cru reconnaître l'emplacement d'un camp romain, par des fossés que l'on y remarque encore aujourd'hui ; on ne signale cependant aucun objet découvert en ce lieu.

(1) Lettre de M. Haba à M. Denis, membre du conseil d'arrondissement, à Commercy, datée du 15 mai 1841 : communication de M. Léon Maxe-Werly, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

(2) M. Léon Maxe-Werly. — Denis, *L'illustration restituée à la montagne de Monsec,* p. 159.

(3) Jusqu'à ce jour, aucune médaille antique n'y a été découverte. Au mois de décembre 1820, on trouva, près du village, un florin d'or au millésime de 1610, portant d'un côté une tête avec la légende : ERRIC A. LOTH. EPIS. ET CO. VIR. (Erric de Lorraine, évêque et comte de Verdun). Ce prince qui occupa le siège épiscopal de 1595 à 1610, époque de son abdication, mourut le 12 mars 1624.

(4) *Dictionnaire topographique de la Meuse,* 1872, in-4°, p. 17, 2e col.

Le plus ancien titre connu, selon M. Félix Liénard, où il serait fait mention d'Hattonchâtel, sous le nom de *Atona* (1), est un diplôme de Charlemagne (2) de l'an 812 en faveur de Saint-Remy de Reims, auquel elle fut donnée.

A ce sujet, notre collègue, M. Léon Maxe-Werly, nous écrit qu' « il est impossible d'admettre que le lieu *Atona*, désigné « dans le *Dictionnaire topographique de la Meuse*, au mot HAT-« TONCHATEL, à la date de 812, puisse être identifié avec le « *Hattonis castrum* bâti par l'évêque de Verdun, Hatton (849-« 870), qui lui donna son nom. M. Liénard indique comme « source un diplôme de Charlemagne, en faveur de Saint-

(1) M. Félix Liénard, *Dictionnaire topograph. de la Meuse*, 1872, in-4°, p. 104, a publié la nomenclature des noms donnés à Hattonchâtel à différentes époques; nous la donnons, en la complétant : « *Atona*, 812, (diplôme de Charlemagne). — *Castrum Haddonis*, 1015 (cart. de Saint-Vanne). — *Hattoni-Castrum*, 1047 (charte de l'évêque Thierry); 1150 (acte de confirmation); 1580 (stemmat. Lothar.); 1642 (Mâchon); 1738 et 1749 (pouillés). — *Hadonis castrum*, *Hattonis castrum*, *Hattuni castrum*, *Hattonis*, *Hatton castel*, XI[e] siècle (monnaies des évêques Heymond, Raimbert, Richard et Richer). — *Hadonis-Castrum*, 1060 (confirm. pour le prieuré d'Apremont); 1200 (cart. de Saint-Paul); XII[e] siècle (Laurent de Liège). — *Hattonis-Castellum*, 1082 (fond. de l'abb. de Saint-Airy); 1717 (D. Martène). — *Haidonis-Castrum*, 1103 (ch. de Gorze). — *Hatonis-Castrum*, 1158, 1244 (cartul. de Saint-Paul). — *Attoni-Castrum*, 1180 (bulle d'Alexandre III). — *Scil. turrim Hatoni-Castri*, 1210 (cart. de la cathédrale). — *Scilicet turrim*, *Hattonis-Castri*, 1218 (*ibid.*). — *Ad firmitatem de Hattonis-Castro*, 1222 (*ibid.*). — *Hardonchastel*, *Hadonchastel*, 1240 (reprises de Thibaut, comte de Bar); 1267 (abb. de l'Étanche, H. 6); 1294 (hommage à Jacques, évêque de Verdun); 1358 (coll. lorr., t. 266.48, p. 13); 1373 (Chambre des comptes de Bar); 1482 (chron. de Jean Aubrion). — *Hadonchatel*, 1247 (cart. de Saint-Paul. — *Hathonchastel*, 1267 (abb. de l'Étanche, H. 6); 1482 (Lamy, acte du tabell. d'Hattonchâtel); 1516 (coll. lorr., t. 266.48, p. 2. — *Hatonchasteil*, 1285 (cart. de la cathédrale). — *Hattonchastel*, 1331 (hôtel-de-ville de Verdun, A. 1 *bis*); 1518 (Lamy, acte du tabell. d'Hattonchâtel. — *Hathonchasteil*, 1337 (pierre tumulaire dans l'église d'Hattonchâtel). — *Hatonchastel*, 1399 (traité de Robert, comte de Bar); 1564 (échange entre le duc de Lorraine et l'évêque de Verdun). — *Hathonium-Castrum*, 1502 (lettres de Maximilien I[er]). — *Collégiale de Saint-Mor de Hatton*, 1534 (Soc. Philomath., lay. Hattonchâtel). — *Haton*, 1535 (Lamy, acte du tabell. d'Hattonchâtel. — *Hatonchastel*, 1549 (Wassebourg). — *Hattomchastel*, 1566 (coll. lorr., t. 266.48, p. 5). — *Hatton-Chasteau*, 1642 Mâchon). — *Hatton-Château*, 1671 (Urbain Quillot). — *Hattonchâteau*, 1738 (pouillé); 1745 (Roussel). — *Haton-Châtel*, *Haton-Château*, 1749 (pouillé). »

(2) Ce prince mourut à Aix-la-Chapelle en 814, à l'âge de 72 ans.

« Remy de Reims, qui serait cité par M. Jeantin dans le « tome II de son *Histoire du comté de Chiny*, où nous ne l'a- « vons pas retrouvé. Or, les travaux de cet auteur sont bien « loin d'avoir les garanties désirables que M. Liénard lui « accorde, et c'est avec un vif regret que nous voyons quan- « tité d'historiens locaux lui faire des emprunts sans prendre « la peine de contrôler ses assertions.

« Nous avons recherché dans les auteurs autorisés quel « pouvait être cet *Atona* donné par Charlemagne à l'abbaye « de Saint-Remy de Reims, et c'est en vain que nous avons « consulté les Historiens de France à l'année 812, pour re- « trouver l'indication de ce nom de lieu. Le polyptique de « Saint-Remy ne nous a fourni aucune preuve de cette pré- « tendue donation ; le *Gallia Christiana* ne donne à cet égard « aucun renseignement, et le *Regesta chronologico Diplomatica* « *Karolorum* de Johann Friedrich Boëhmer (Francfurt am Mein « 1833), n'indiquent à l'année 812 aucun acte du grand em- « pereur en faveur de Saint-Remy de Reims. »

Trente ans après la donation de Charlemagne, cette terre serait passée en la possession des évêques de Verdun. Hatton (le 29e) y fit construire, vers 859, un château-fort, qui, par sa situation sur cette montagne dominant les plaines de la Woëvre, était regardé comme très important, ce qui lui permit de se défendre, non seulement contre les ennemis du dehors, mais encore contre ses propres sujets.

Ce château avait, d'après la description donnée par M. Dumont (1), la forme d'un carré long; il était flanqué de quatre tours de grande dimension : celle d'*Amance*, au midi, vers Vigneulles, munie d'une plate-forme destinée à placer de l'artillerie; celle de *Malcouverte*, convertie en arsenal; celle de *Haraucourt*, servant de dépôt aux armes des habitants; enfin celle de *Moisniet* ou *Monyet*.

L'entrée principale de ce donjon était défendue par une palissade, placée en avant d'un fossé traversé par un pont-levis appelé le *grand-pont;* la porte était percée dans un mur fort

(1) *Ruines de la Meuse*, t. I, p. 7 et s.

épais surmonté de créneaux. La cour d'honneur se trouvait entre le château et les remises et écuries qui formaient une sorte de baile favorisant la défense. Du côté opposé, c'est-à-dire du côté de Viéville, un pont-levis et une poterne couverte par un petit bâtiment occupé par les gardiens y donnaient accès.

« Les logements, dit le même auteur, étaient en rapport avec les tours..... La grande salle, où l'on entrait par un portail élégant, avait plus de 50 mètres de superficie. Pour en refaire le plancher, il fallut employer 50 planches de 8 pieds et autant de 6 pieds et demi. Pour celui de la salle des armes, il fallut 100 planches de même dimension et un sommier de 110 pieds de longueur, ce qui donne à penser qu'elle était en forme de galerie. En 1613, pour un simple lambris au cabinet du Duc, on employa 98 planches. »

Dans la même enceinte était un moulin à poudre, primitivement situé au-dessus de la poterne, ensuite de la grande cuisine..... La corde du puits placé à l'intérieur avait 220 pieds de longueur et pesait de 150 à 170 livres. On conjecture que ce puits, remarquable par son diamètre et sa profondeur, a été comblé après la ruine du château.

Sur l'emplacement où l'évêque Hatton fit construire son château, existait déjà, si nous nous en rapportons à Wassebourg, une église sous le vocable de saint Jean-Baptiste, laquelle église ce prélat aurait fait réédifier, pour y transporter un bras (1) de saint Maur (2e évêque de Verdun) et la placer ensuite sous son patronage.

Si les renseignements fournis par M. Dumont sont exacts, la chapelle devait se trouver au-dessus de la porte du château (2). Quand le duc de Lorraine prit possession de ce

(1) Cette relique, déposée sous le maître-autel, était seulement le tibia gauche. Au XVe siècle, Louis de Haraucourt en fit la translation dans un reliquaire en forme de bras, pour l'exposer à la vénération du peuple. Depuis, l'usage s'est établi de donner à cette relique le nom de « bras de Saint-Maur. » La reconnaissance de cette relique a été faite en 1860, par ordre de Mgr Rossat, évêque de Verdun (V. Roussel, *Hist. ecclés. et civile de Verdun*, 2e édit., 2 vol. gr. in-8°, Bar-le-Duc, 1863-1864, t. I, p. 188).

(2) Sur la muraille du passage conduisant de la ville au château, avant

castel, elle servait de grenier à grains. « Sa toiture, jointe à celle de la porte, exigeait 200 pieds de chanlattes. » On y montait par un escalier tournant, lequel était surmonté d'un clocher.

Nous ne nous étendrons pas sur la description de ce château, qui a été donnée par l'auteur que nous venons de citer. Il était construit en maçonnerie, et huit tours garnissaient les remparts : les deux Jumelles; la Marjollaine française; la Hairotte (ou Hairette); la Lanterne; le Garde-manger; Grain d'orge; Jean le Pelletier, toutes entretenues aux frais du seigneur. Au centre du bourg, sur une élévation naturelle de terrain, était construit un moulin à vent qui disparut vers 1564. Il avait été donné par le duc de Lorraine à Perrin d'Hattonchâtel, avec permission de le démolir, mais d'utiliser les matériaux pour en construire un autre hors des murs; n'ayant pu remplir cette dernière condition, Perrin en obtint décharge, mais dut rendre au domaine les débris de l'ancien moulin (1).

A son tour, M. l'abbé Clouët (2) résume ainsi la fondation de Hattonchâtel par l'évêque Hatton :

« Cet évêque fit construire la forteresse d'Hatton-Châtel, à laquelle il a laissé son nom, que porte aussi la terre d'Hatton-Ville, dépendance de l'ancien château. Il tenait sans doute ce domaine des libéralités du roi Lothaire ; car, étant lui-même étranger à notre pays, il n'y possédait rien : et sa condition primitive de moine oblat ne permet guère de croire qu'il fût de famille illustre. Bertaire n'ayant pas mentionné cette importante châtellenie dans l'énumération assez longue qu'il fait ici des accroissements temporels de l'Église, il est probable qu'elle

d'arriver à la porte en plein ceintre qui s'ouvre sur la cour, on remarque, à gauche, des vestiges de l'ancienne chapelle castrale dont les traces sont encore bien visibles dans l'intérieur du bâtiment servant aujourd'hui de remise, de pressoir et d'écuries.

Cette muraille offre encore, mais bouchées, les ouvertures d'une fenêtre et d'une porte; puis, dans la cour, plusieurs grandes fenêtres à meneaux.

Dans la grange, on voit la piscine, plusieurs fenêtres à la hauteur d'un premier étage et la naissance des cintres de la voûte.

Dans l'étable, le soubassement d'un pilier de grande dimension.

(1) Voir ci-après, note A.

(2) *Histoire de Verdun et du pays Verdunois*, 1867, in-8°, t. I, p. 267.

fut donnée, en récompense personnelle, à Hatton lui-même; et que ce fut pour ce motif qu'elle prit le nom de ce pontife. Nos auteurs modernes supposent qu'il la légua à l'évêché; mais Bertaire n'eût eu garde d'oublier un tel legs; et on ne connaît point ce testament dans les pièces authentiques. Notre conjecture est que la donation royale ne fut d'abord qu'un simple précaire (1), que l'anarchie des temps transforma peu à peu en propriété. Quoi qu'il en soit, Hatton-Châtel devint, pendant le moyen-âge, la première forteresse de l'évêché et le siège ordinaire de sa Cour des Grands-Jours. On croit que le château fut primitivement érigé contre les Normands qui, ayant longtemps ravagé les côtes maritimes, commençaient alors à pénétrer dans l'intérieur des terres en remontant les grands fleuves; mais aucun cours d'eau de quelque importance ne se trouvant aux environs de ce fort, le but des constructeurs ne fut sans doute que de protéger contre des ennemis quelconques les vastes et riches plaines que l'on découvre du haut de la montagne. »

Au xe siècle, Mathilde, alors veuve de Baudouin, comte de Flandre, et ses enfants, attaqués par leurs ennemis, s'étaient mis à l'abri dans les forteresses d'Hattonchâtel et de Scarponne; ils s'y défendirent avec une telle vigueur qu'ils empêchèrent le roi Lothaire de pénétrer plus avant dans la Lorraine (2).

Ce fut sous l'épiscopat de l'évêque Hugues que la forteresse d'Hattonchâtel eut à soutenir son premier siège.

Adalbéron, un des fils de la comtesse Mathilde et successeur de Hugues sur le siège de Verdun, sa mère et son frère se retirèrent dans ce château-fort, où il séjournèrent l'année 984 et une partie de l'année suivante (3).

Depuis Adalbéron Ier (984) jusqu'à Henri Ier (1117), qui s'était fait sacrer évêque contre le gré de l'empereur Frédéric, les documents deviennent rares sur la localité dont nous nous

(1) Le précaire était une concession qui était toujours révocable à volonté. Dans la suite, l'Eglise accorda souvent des précaires aux guerriers, à charge par ces derniers de défendre ses propriétés.

(2) Roussel, *loc. cit.*, p. 211.

(3) Roussel, *loc. cit.*, 1re édit., 1745, p. 174.

occupons. L'évêque Henri, voulant prendre possession de son siège et trouvant les portes de Verdun fermées quand il se présenta pour entrer dans la ville épiscopale, se retira à Hattonchâtel, refuge des prélats verdunois, en menaçant de se venger et de réduire la ville par la force des armes. A cet effet, il fit alliance avec Renauld, comte de Bar, et vint assiéger Verdun, dont il se rendit maître et qu'il brûla en partie. Occupé dans l'affaire des investitures, l'empereur n'avait pu venir au secours de Verdun; mais aussitôt sa paix faite avec le Saint-Siège, il donna l'ordre au comte de Grandpré d'assembler des troupes et de chasser l'évêque Henri de son siège. Ayant été battus près du village d'Osches, Renauld et Henri implorèrent la paix par la médiation de Frédéric, comte de Toul (1).

L'évêque Jean d'Apremont (1217-1224) augmenta les revenus de son évêché en se rendant acquéreur des droits que Jacques, seigneur de Cons, possédait sur les terres d'Hattonchâtel et de Sampigny (2).

Guy de Traignel, après avoir été sacré évêque de Verdun (1245), se rendit à Hattonchâtel pour se préparer à la cérémonie de son entrée dans sa ville épiscopale; mais à son arrivée au château, il fut atteint d'une fièvre dont il mourut quelques jours après. Son corps fut rapporté à Verdun pour y être inhumé dans la cathédrale (3).

Au xiv[e] siècle, le pays Verdunois était loin d'être pacifié. Dans le compte rendu, par Daumas, prévôt de Longwy, et Huesson, cellerier, des recettes et des dépenses faites dans cette prévôté en 1318, « pendant les guerres contre l'évêque de Verdun, le seigneur d'Apremont, le comte de Nevers et autres, » figure une dépense occasionnée « pour courses vers Hattonchâtel par le seigneur de Laxeleide » (?) (4).

C'est en 1328 que l'église paroissiale d'Hattonchâtel fut érigée en collégiale par Henri d'Apremont (1312-1349). La

(1) Roussel, *loc. cit.*, 1[re] édit., p. 230 et s.

(2) L'abbé Clouët, *Hist. de Verdun*, 1870, t. III, p. 281.

(3) *Idem, ibidem*, p. 292.

(4) Archives de la Meuse, *Inventaire*, B. 1847, R.

prévôté fut unie à l'archidiaconé de la Rivière, avec le re venu d'une prébende, pour dédommager Collard de Chaumont et ses successeurs archidiacres des droits de visite et des premiers fruits qu'ils percevaient dans cette église. La paroisse fut desservie par le doyen de ce chapitre, chargé du soin des âmes, et par vingt chanoines successivement réduits à dix, à mesure que les autres moururent (1).

Hugues de Bar (1352-1361), ayant eu besoin d'argent pour réprimer les entreprises faites par les bourgeois de Verdun sur la juridiction épiscopale, engagea, le 5 décembre 1353, le marquisat d'Hattonchâtel à Henri, son frère, seigneur de Pierrefort et de l'Avant-Garde, pour la somme de deux mille cinq cents florins; mais sentant la faute qu'il avait commise en aliénant ses principales terres, il se mit en devoir de les recouvrer au plus tôt, et, le 13 juin 1359, il rentrait en leur possession en payant à Robert, duc de Bar, la somme de quatre mille florins (2).

En 1358, après la perte de Mangiennes, qui se trouvait entre les mains de Wenceslas, et de Sampigny, engagée à Robert, Hugues de Bar eut la douleur de voir Hattonchâtel tomber entre les mains de Yolande de Flandre, mère de Robert, qui s'en empara par surprise. Un traité du 7 janvier 13$\frac{58}{59}$ porte que lesdites forteresses de Mangiennes et de Sampigny seront engagées pour 5,000 florins chacune et Hattonchâtel pour 4,000. L'évêque de Verdun, alors trop faible pour résister, dut se soumettre, et, par son silence, protesta qu'il ne reconnaissait pas cette conquête illégale et frauduleuse. Quoique bien obéré, Hugues n'eut aucun repos avant d'avoir retiré, des mains de la comtesse de Bar, ses forteresses engagées. Il contracta des emprunts, fit de petites aliénations, et dès la Pentecôte de l'année suivante 1359, il rentra à Hattonchâtel, ayant signifié, la semaine précédente, que les

(1) L'abbé Clouët, *Hist. de Verdun*, 1870, t. III, p. 328, 329.

(2) *Idem, ibidem*, p. 340 et s. — M. Félix Liénard, *Dict. topog. de la Meuse*, page 105, 1re col., rapporte que « Yolande de Flandres, comtesse de « Bar et dame de Cassel, *le vendit à Hugues de Bar*, évêque de Verdun, « par un acte du 6 juin 1359. »

4,000 florins de rachat étaient en dépôt chez l'archidiacre de Woëvre, à l'ordre des engagistes. L'acte de remise du château est du 6 juin (1).

Sous l'épiscopat de Jean IV de Bourbon (1404-1419), Henri de Pintheville et Jean de Watronville, tous deux chevaliers, bien qu'hommes de l'évêché, s'emparèrent par un coup de main de la forteresse d'Hattonchâtel. Peu de temps après, Watronville ayant été fait prisonnier par les Messins, le chevalier Pintheville traita avec Pierre de Bar pour la vente de son rapt. Ce dernier, sans s'enquérir scrupuleusement des titres de ce vendeur, lui acheta ses droits — on ignore pour quelle somme — mais dans le but, qu'il ne dissimula pas, d'endommager d'autant mieux l'évêque et l'évêché. Cependant Pierre de Bar, craignant d'être inquiété par Robert, quand les Messins lui auraient rendu la liberté, se réconcilia avec Jean de Bourbon par acte du 27 avril 1370; mais, dans un écrit à part, et sous prétexte d'être indemnisé de ce qu'il avait payé à Pintheville, il se fit allouer 1,500 florins pour rendre Hattonchâtel (2).

Le chanoine Roussel rapporte que Jean de Saint-Dizier (1371-1375), successeur de Jean de Bourbon, ainsi que les chanoines de l'église cathédrale, furent sur le point de se retirer, en 1374, dans le château d'Hattonchâtel, pour se mettre à l'abri des insultes des bourgeois de Verdun, qui se soulevaient pour le maintien de l'indépendance communale conquise après bien des luttes et des sacrifices (3).

En 1381, les Allemands envahirent le Verdunois pour soutenir les prétentions de Rolin de Rodemach, chanoine de Verdun, au siège de cette Église. Ils s'emparèrent de la forteresse d'Hattonchâtel, dont les habitants s'étaient mis, peu de temps auparavant, sous la protection de Robert, duc de Bar; cette précaution des habitants déplut fort au prélat, qui

(1) L'abbé Clouët, *Hist. de Verdun*, 1870, t. III, p. 281. — V. Servais, *Ann. du Barrois*, 1867, t. II, p. 87.

(2) L'abbé Clouët, *op. cit.*, p. 327 et s. — V. Servais, *Ann. du Barrois*, 1867, t. II, p. 447, preuves. — Arch. de la Meuse. B. 736.

(3) *Notice sur Verdun-sur-Meuse*, 1885, p. 40 et s.

mit opposition au paiement des droits de garde pour les années 1381 et 1382 (1).

C'est à Hattonchâtel que fut arrêté, par ordre de Louis XI, en 1469, Guillaume de Haraucourt, 79e évêque de Verdun. Conduit à Paris, et emprisonné à la Bastille, il y fut enfermé dans la première cage de fer fabriquée sur le modèle dont lui-même avait donné le dessin : il y coucha pendant quatorze ans. « Ces cages, dit Philippe de Commines (2), étaient couvertes de pattes de fer par le dehors et par le dedans avec de terribles fermures, de huit pieds de large, de la hauteur d'un homme et un pied de plus. »

C'est sans doute pendant la détention de ce prélat que le duc de Lorraine fit main-basse sur cette forteresse; car un compte de Didier Mangeot, dit Graindebon, prévôt, gruyer et receveur de Bouconville, pour ce prince, fait mention de pain envoyé aux troupes de ce dernier, qui l'occupait (3).

Guillaume de Haraucourt s'était retiré à Hattonchâtel quand il descendit dans la tombe en l'année 1500. A l'occasion de son décès, le bailli de Saint-Mihiel y envoya la compagnie des arbalétriers de cette ville et fit payer, par le receveur, une fourniture de pain qui lui fut faite (4).

Le duc Antoine fit un séjour à Hattonchâtel (5) en revenant de présider à Saint-Mihiel la Cour des Grands-Jours, qui dura cinq jours et dans laquelle huit cents causes furent jugées, ce qui fit dire à Bournon, avec plus ou moins d'exactitude, « et certes, oncques ne vit-on injustice en si grande démeslée (6). »

(1) Servais, *Annales hist. du Barrois*, etc., 1865-1867, t. II, p. 33.

(2) *Mémoires*, livre VI. — Roussel, *Hist. eccl. et civile de Verdun*, 2e édit., t. I, p. 372, note *b*.

(3) Archives de la Meuse. Compte de 1499-1500. B. 1558.

(4) *Idem*. B. 1060-1061. Compte de Jean de Keures, prévôt, gruyer et receveur de Saint-Mihiel.

(5) *Idem*. B. 1655. Compte de Jacques de Guermange, châtelain, prévôt et receveur de La Chaussée, etc., 1512-1513.

(6) Digot, *Hist. de Lorraine*, 2e édit., t. IV, p. 15. Il paraît que la Cour des Grands-Jours ne s'était pas réunie depuis quatorze ans, ce qui rend compte de l'arriéré signalé par Bournon.

Jean d'Issoncourt, écuyer, prévôt d'Étain, mentionne, dans son compte (1514-1515), que plusieurs évêques se trouvaient à Hattonchâtel; c'était sans doute pour les fêter qu'il leur fut fait un envoi de venaison (1). A cette époque, beaucoup de princes de l'Église avaient la passion de la chasse, et Jean, cardinal de Lorraine, successeur de son frère Louis III de Lorraine sur le siège de Verdun en 1523, se rendait souvent à Hattonchâtel pour se livrer à cet exercice (2).

La seigneurie d'Hattonchâtel avait été engagée au duc Antoine en 1540, par Jean V de Lorraine, évêque de Verdun (1523-1544), pour la somme de soixante mille francs (3) à douze gros l'un, sous faculté de rachat; il est présumable que ce rachat ne put se faire, car, le 11 décembre 1546, intervint entre Christine de Danemark, régente du duché de Lorraine pendant la minorité de son fils Charles III, et Nicolas de Lorraine (successeur de Jean), administrateur perpétuel de l'évêché de Verdun, un traité par lequel Nicolas, du consentement du chapitre cathédral cédait à la maison ducale de Lorraine, contre divers droits réservés sur Rembercourt-aux-Pots, « les chastel, ville, chastellenie, terre, prévosté, recept et « seigneurie de Hattonchastel, le chastel, place et forte mai- « son, ville, bourg et village dudit Hattonchastel, les bans et « finages d'iceulx, lieux, aussy les bans et villages; bans, con- « finages de Bassaucourt, etc. (4). » De son côté, la Régence de Lorraine déchargeait la mense épiscopale de la somme avancée par le feu duc Antoine, et tous les droits que ce prince pouvait avoir sur Rembercourt-aux-Pots, Belleville, etc. (5).

Selon Husson l'Ecossois, « ce traité, lorsqu'il avait été fait, sembloit cimenté et assorty de toutes les précautions néces-

(1) Archives de la Meuse. B. 1172.

(2) *Notice sur Verdun*, *loc. cit.*, p. 54.

(3) Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, 1728, t. II, col. 1267, dit « moyennant la somme de dix vingt mille livres, que S. A. quitta à l'évêque de Verdun, et qui lui étaient dus sur l'évêché de Verdun et sur la terre de Rembercourt-aux-Pots. »

(4) L'abbé Frizon, *Petite Bibliothèque Verdunoise*, petit in-8°, 1886, t. II, p. 110 et s. V. ce traité, *infrà*, Pièces justificatives.

(5) Dom Calmet, *loc. cit.*, col. 1288.

saires pour le rendre ferme et stable ; mais l'une des parties, la plus forte, voulut quelque temps après que Rembercourt-aux-Pots, qualifié de ville (1) forte et puissante pour donner quelque contrepoids à la valeur de Hattonchâtel et ses dépendances, luy demeurast, comme de faict il luy est demeuré, de même que Sampigny, aultre grand et très notable intérêt de l'évesché de Verdun, qui debvoit au moins rentrer en la possession de ces deux pièces qui en avoient été distraictes sans raison (2). »

Dans une requête adressée à l'empereur pour obtenir de Sa Majesté quittance ou réduction de contribution dont l'évêché de Verdun venait d'être frappé, Nicolas Psaulme nous fait connaître lui-même l'importance qu'avait Hattonchâtel en 1553 : « ..... le temporel et domaine de son évêché de Verdun, dit-il, consistant d'ancienneté en six prévostez, la principalle qui estoit Hattonchâteau, la demeure ordinaire des évesques, où les assemblées des États se faisoient, où les appellations des juges inférieurs ressortissoient, et se rendoient tous les comptes des aultres prévostez, estoit tenuë et possédée, avec tous les droicts en dépendant, par le Duc de Lorraine, par engagement, et pour six mille florins monnoye de Bar (3)... »

Les remontrances de l'évêque furent assez bien accueillies par l'empereur, qui lui octroya quelque grâce et la réduction des taxes qui lui étaient demandées.

En 1561, messire Psaulme travaillait sérieusement à la réunion de la terre et seigneurie d'Hattonchâtel, distraite de son évêché depuis douze ou quinze ans seulement, quand le cardinal de Lorraine lui annonça qu'il avait cédé au duc de Lorraine tous les droits que les évêques de Verdun pouvaient prétendre sur cette belle et riche terre, avec toute sa prévôté composée de dix-huit grands villages, ainsi que nous le verrons par le traité ci-après transcrit. Le prélat dut se résigner

(1) Jadis, dans les anciens actes, le mot ville, venant de *villa*, campagne, fut appliqué à de simples villages. V. Dumont, *les Ruines de la Meuse*, in-8°, *s. d.*, t. I, p. 6.

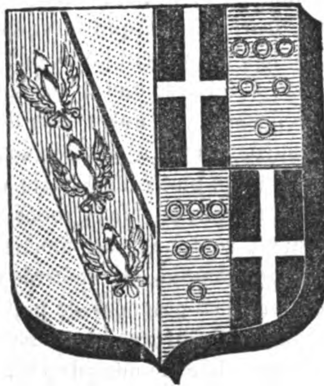
(2) L'abbé N. Frizon, *loc. cit.*, t. II, p. 119.

(3) L'abbé N. Frizon, *loc. cit.*, t. II, p. 68.

à confirmer l'aliénation faite en 1546 par le Cardinal de Lorraine et laisser Hattonchâtel en toute propriété à Charles III et à ses successeurs (1).

Dom Calmet rapporte (2) que Charles-Quint avait donné l'investiture de la seigneurie d'Hattonchâtel à Nicolas de Lorraine, tuteur de Charles III, le 11 avril 1549; mais Nicolas Psaulme, en homme prudent, voulant éviter de nouveaux conflits pour l'avenir, entre les officiers de l'évêché et ceux du duc de Lorraine, fit, en 1564 et 1566, un traité, avec ce dernier, par lequel, chacune des deux parties contractantes s'engageait à respecter les droits et prérogatives qu'elles pouvaient posséder sur les villes d'Hattonchâtel, Clermont, Vienne, Varennes, Trougnon, etc...

La terre d'Hattonchâtel, érigée en marquisat par l'empereur Maximilien II, en 1567, en faveur de Charles III, duc de Lorraine et de Bar, portait : *parti de Lorraine, et écartelé au 1*[er] *et au 4*[e] *de sable à la croix d'argent, au 2*[e] *et au 3*[e] *d'azur à 6 annelets d'argent,* 3, 2 *et* 1.



(1) F. Clouët, *Recherches sur les monnaies*, etc. : Mém. de la Soc. Phil. de Verdun, 1850, t. IV, p. 242.

(2) *Hist. de Lorraine*, in-f°, 1728, t. II, col. 1368.

M. Dumont a publié (1) trois inventaires des objets déposés dans le château. Le premier de ces inventaires, dressé en 1567, par M. de Chambley, qui en avait la garde, conclut à faire vendre les meubles qui servaient au ménage, « parce qu'ils dépérissaient et se gâtaient. » Quant aux armes défensives, cet inventaire porte que la *tour d'Amance* renfermait une grande couleuvrine de 8 pieds environ, qui était rompue, et un mortier en fer, monté sur deux roues rompues. Il y avait, dans la *chambre de l'artillerie*, 59 hacquebutes, tant à crocs comme à main, bonnes et mauvaises, quelques boulets de fer et un vieux coffre; 12 autres hacquebutes à croc, de fer forgé avec serrures, envoyées de Nancy en 1566; une caque de grosse poudre...; en l'*entrée du château*, 2 grandes vieilles armoires à mettre hacquebutes à mains, 1 caque de poudre, 600 piques ferrées et 75 hampes de hallebardes faites en 1565.

Cette lecture suffit à nous édifier sur ce que pouvait être la défense de ce château au XVIe siècle.

Le second inventaire est de Jean de Ludres (1571). Outre les objets servant au ménage et placés, soit dans les tours, soit dans les chambres, on remarque que la chapelle devait alors être très simple, puisqu'il ne mentionne qu'une table d'autel en bois pour le grand autel avec une autre tablette de l'*Annonciade*. Deux bancs à dossier, un autre sans dossier, un grand pupitre et un petit tournant à vis. Quant aux armes, la *tour d'Amance* ne contenait qu'une pièce d'artillerie aux armoiries du Cardinal de Lorraine, montée sur deux roues, lesquelles pièce et roues se trouvaient rompues; un mortier de fer fondu rompu, sur une roue rompue et déferrée; — dans une chambre de ladite tour, 552 poignées de piques en fer et 35 poignées de hampes de hallebardes; sur la *tour d'Amance*, il y avait deux vieilles petites hacquebutes de fonte et six autres à croc de fonte, deux grands pieds de pannonceaux de fer forgé, hautes de dix pieds, aux armoiries de Haraucourt et de la Marche, 14 ou 15 livres de poudre plus ou moins éventée, un

(1) *Ruines de la Meuse*, t. I, p. 51-57.

moule à faire les boulets de la grosseur d'un écu; 44 boulets de pierre et 50 charges de hacquebutes à croc, etc.... Un mortier à battre la poudre, à 4 battants, était placé à la reversure de la poterne. Dans la chambre de rempart, avaient été déposés 108 casques gravés; 108 hacquebutes de calibre avec leurs fournitments garnis de cordons entrelacés de laine jaune et noire, avec 40 corselets complets racoutrés tout neufs avec leurs ceintures et une roue pour servir à nettoyer lesdites armes.

Sur le troisième inventaire, qui est daté de 1607, on trouve : 200 croix posées pour autant de corselets; des râteliers pour 400 mousquets, et, en la chambre forte, 400 carabines; 246 toises de mèches, achetées 20 fr. 6 gros, et fournies aux soldats qui vont chercher des armes à Viviers.

Enfin, un quatrième inventaire, dressé d'après les ordres de François, comte de Vaudémont, marquis d'Hattonchâtel, par suite de la donation qui lui fut faite de ce marquisat, par son frère, le duc Henri, constate que les armes composant l'arsenal de la forteresse sont au nombre de 1,300 piques et 200 carabines; 1,793 mousquets avec leurs fourchettes; 1,795 corselets de piquiers complets; 471 harnais complets de chevau-légers; 27 devants de corselets; 23 derrières avec 9 bourguignotes non appairées, avec ou sans hausse-cols et mougnons (1).

Reprenons notre récit.

Sur la fin du XVI[e] siècle, les officiers d'Hattonchâtel cédèrent au duc Antoine une femme de corps de cette prévôté, pour être et demeurer femme de corps de la prévôté de La-

(1) Dumont, *op. cit.*, t. I, p. 67 et s. — M. Léon Maxe-Werly nous communique un inventaire de l'an 1631 (relevé par lui sur la Collection lorraine, 472), indiquant les armes et munitions qui étaient déposées dans le château-fort d'Hattonchâtel; ce sont: 50 arquebuses, 50 fourniments, 100 pandouilliers, 2 carabines, 200 piques, 200 corselets, 1,800 livres de poudres. Ces armes provenaient de la *Ligue* ou *Sainte-Union;* cette confédération, qui attira tant de misères sur le Barrois, devait son origine à l'ambition et à la haine en se servant de la Religion et de la piété des peuples..., en les animant et les armant contre leurs rois, pour arracher, s'ils l'eussent pu, le dernier rejeton de la Majesté royale, et pour établir sur ses ruines la domination d'un étranger. Henri de Lorraine, duc de Guise, en avait été nommé chef en 1576 (Voir, sur ce sujet, Mainbourg, *Histoire de la Ligue*, petit in-12, 1684, p. 2).

chaussée (1). A cette époque de douloureux souvenirs, la misère était arrivée à son apogée. Des troupes à la solde des Ligueurs (2) se trouvaient campées dans les environs d'Hattonchâtel; aussi des fours établis dans cette localité et cinq boulangers étaient-ils sans cesse occupés à la confection du pain pour leur subsistance. Les reîtres de Bassompierre s'étaient établis aux environs de la forteresse, à Vigneulles et à Viéville, principalement dans ce dernier village qui avait été abandonné par ses habitants à la suite d'une épidémie de peste; les quelques personnes qui avaient pu résister au fléau, n'osant pas rentrer dans leurs foyers, s'étaient retirés dans les bois avec le peu de ressources qui leur restait.

En 1608, à l'avènement de Henri II, qui succéda au grand Charles III, son père, sur le trône ducal de Lorraine, le marquisat d'Hattonchâtel fut donné par le prince régnant à François, comte de Vaudémont, son frère, qui ajouta ce nouveau titre à ceux qu'il possédait déjà. Mais des conflits ne tardèrent pas à éclater entre ses officiers et ceux du duc. Pour les éviter à l'avenir, Henri confirma sa donation, par une déclaration en date du 16 novembre 1610 (3), et octroya à son frère des privilèges qui firent de lui un prince indépendant. L'année suivante, le comte de Vaudémont se rendit à Hat-

(1) Archives de la Meuse. B. 353. Cartul. Lachaussée (1244-1586). — L'homme, ainsi que la femme de corps, était attaché à la glèbe, et pouvait être réclamé partout où il s'enfuyait.

(2) La grande misère que le Barrois eut à souffrir pendant si longtemps commença peu après la fondation de la Ligue. Une armée, levée en Allemagne et en Suisse pour venir au secours des huguenots de France, contre Henri II, était composée de 8,500 reîtres, 5 à 6,000 lansquenets et 16,000 Suisses, levés dans les cinq cantons protestants pour le roi de Navarre; plus, de 4,000 autres Suisses; le tout commandé par le jeune duc de Bouillon, prince de Condé. Dans une revue passée à Strasbourg, après leur réunion, on comptait 33,000 hommes environ. Quand cette armée pénétra en Lorraine et dans le Barrois, elle ne s'élevait pas à moins de 40,000 combattants, avec 18 ou 20 pièces d'artillerie. Sans discipline, ces hommes agissaient plutôt en voleurs et en bandits qu'en soldats, ne faisant que courir la campagne, pillant, saccageant et massacrant jusqu'aux femmes et aux enfants, pour se venger de ce qu'ils ne trouvaient pas de quoi subsister : les paysans s'étant retirés dans les forêts avec le peu qu'ils avaient pu sauver (Voir Mainbourg, *loc. cit.*, p. 156 et s.; 165 et s.).

(3) Cette déclaration a été publiée par M. Dumont, *loc. cit.*, t. I, p. 60 et s.

tonchâtel, accompagné de Christine de Salm, son épouse, et y séjourna pendant plusieurs années (1).

A peine sortis d'une seconde épidémie qui décima la population, en 1624, les habitants de ces contrées eurent beaucoup à souffrir pendant la durée de la guerre de Trente-Ans. La forteresse était occupée, cette même année, par la compagnie d'un S[r] de Tirtuy, qui y tenait garnison et pour laquelle Charles de Billard, seigneur de Salin, capitaine, prévôt, gruyer et receveur de Conflans-en-Jarnisy, fit délivrer du froment au receveur de ladite prévôté d'Hattonchâtel, pour lui faire fabriquer du pain de munition (2). Cette forteresse se rendit au roi Louis XIII, le 28 août 1633, jour où ce monarque faisait son entrée à Pont-à-Mousson, ville que le sieur de Vaubecourt avait, la veille, sommé de se rendre (3). Deux ans après cet événement, les Suédois, à la solde du roi d'Espagne, envahirent le Barrois, répandant partout la terreur sur leur passage; ils s'emparèrent à leur tour d'Hattonchâtel, qu'ils incendièrent en partie, après un siège de quinze jours. Le bourg fut mis à sac et détruit presque totalement (4).

Dans les actes du tabellionnage d'Hattonchâtel, de l'an 1698 à 1710, on remarque que nombre de maisons qualifiées « masures » ont été vendues à cette époque, ce qui fait conjecturer que cette localité n'était pas encore complètement relevée de ses ruines soixante ans après le sac et l'incendie de 1635, dont il vient d'être parlé. On voit encore plusieurs maisons qui portent les millésimes de 1672, 1680, 1682, 1692, etc. (5).

(1) D'après l'historien cité, la comtesse était encore à Hattonchâtel en 1613.

(2) Archives de la Meuse. B. 2194.

(3) J.-A. Schmit, *La guerre de Trente-Ans en Lorraine......*, dans le Recueil des documents sur l'Hist. de Lorr., publié par la Société d'archéologie, 1866, p. 48.

(4) Dumont, *loc. cit.*, p. 68, met ce désastre en 1636; — Pierson et Loiseau, dans la réimpression de la *Géographie de la Meuse*, par Henriquet, in-8°, p. 264, disent 1630.

(5) Communication de notre collègue, M. L. L'Hoste, maire d'Hattonchâtel, à M. Léon Maxe-Werly.

Plusieurs auteurs donnent à Hattonchâtel des seigneurs particuliers dont la maison de nom et d'armes serait éteinte depuis longtemps (1). Nous ne savons si parmi ces seigneurs doivent figurer les suivants dont les fiefs relevaient des évêques de Verdun et qui lui devaient une garde plus ou moins prolongée à son château d'Hattonchâtel. Ainsi, en 1178, Ulric d'Hattonchâtel devait la garde pour son fief de Warcq; en 1190, Erard de Risnel devait une garde continue; en 1249, Eudes le Borgne la devait pour son fief de Billy; en 1248, Hue de Dieue avait trois mois de garde; en 1263, Herbert de Savonnières, six semaines; en 1215, Henry de Longwy devait, pour son fief de Lamorville, le service à cheval et en armes, excepté contre le duc et le seigneur de Blâmont (2).

Au XVIIe siècle, les fiefs de Creuë, Maizey, Orne, Hannonville, Avillers, Woël, Rouvrois et Saint-Remy étaient encore redevables au duc de Lorraine, comme seigneur d'Hattonchâtel.

Outre les fiefs que nous venons de nommer, il en avait été créé d'autres en faveur d'écuyers de l'évêque de Verdun, qui avaient sollicité cette distinction pour ne pas être assimilés aux roturiers et corvéables. Parmi ces derniers, M. Dumont (3) nous fait connaître les suivants : en 1259, Eudes et Simon d'Hattonchâtel; — 1267, Guillaume de Gibertcors, pour le fief des fours de la ville et de la maison de la *Voûte;* — 1458, Jean de Hennemont dit Petit de Loutre, pour le même fief; — 1488, Philippe de Bohain, par Melinette de Rethel, sa femme, pour le même fief; — 1502, Didier Honteux, pour le même; — 1506, Gérard d'Avillers, grand écuyer de Lorraine et bailli de Saint-Mihiel; — ensuite, François de Villers le Prud'homme; — 1554, Didier Gondrecourt, son acquéreur.

(1) D'après Husson l'Ecossois, cité par M. Félix Liénard, *op. cit.*, p. 164, cette maison portait pour armoiries : *de sable, à la croix d'or écartelée de Clermont-en-Argonne, qui était d'azur à six annelets d'argent traversés de dard de même, 3, 2, 1.*

(2) Dumont, *op. cit.*, t. I, p. 108.

(3) *Les Ruines de la Meuse*, t. I, p. 109 et 27.

Nous venons de dire que Guillaume de Gibertcors, ci-dessus nommé, était possesseur du fief des fours de la ville et de la *Voûte* en 1267. Voici la copie d'un acte de vente de cette maison, daté du 26 janvier 1704, copie extraite des actes du tabellionnage d'Hattonchâtel (1).

« Par devant nous Mre Jean Nicolas La Taye, substitut de Monsieur le Procureur général en la Prevosté et gruerie de Marquisat d'Hattonel et Nottaire gardenottes créés et estably par S. A. R. au tabellionnage dud. lieu y demt, soubné, pnts les tesmoings en bas nommés, Est comparüe en personne honneste femme Françoise Godary vefve de Maurin le Pultier demte à Hattonville, sienne Dame et maitresse vsante de ses droictz de viduitez comme elle a dit. Laquelle a volontairement recognu avoire vendu et par ses psentes, vend, cède, quitte, renonce et transporte pour tous jours et sans rappel à Michel Dure, Mre Masson demt aud. Hattonchastel et à Marguerite Brandon sa femme, prestz stipulantz et ce acceptantz pour eux, les hoirs et ayant causes, Vne Maison scise et scituée aud. Hattonchâstel communément appelée la *Voutte*, avec ce une petite portion de place Masure joignant lad. Maison, à prendre sur l'anglée d'Icelle, de la largeur d'une petite porte commune pour allée, et faire battir une Muraille sy bon semble audict Dure jusques à une petite canonnière Ronde qui est dans la Muraille de la Ville, lad. Venderesse d'une part et Claude Macar daue; ladte Maison chargée d'Un chapon (2) de rente par chacun an envers le Domaine. Plus et avec ce, Un petit Meix au-dessus de Bochast, ledict Mre. La Taye d'une part et le chemin daue; ladte Maison, Masure et Meix ainsy qu'ils se contiennent, au reste francs et quittes,

(1) Communication de M. Louis L'Hoste, maire d'Hattonchâtel, à M. Léon Maxe-Werly, qui l'a gracieusement mise à notre disposition.

(2) D'après un état des rentes et cens dus au Domaine par les communautés et certains habitants de la prévôté et marquisat d'Hattonchâtel, encore conservé à la bibliothèque de Saint-Mihiel, les nommés Joseph et Jean-Christophe Haldric étaient, en 1750, débiteurs du cens du chapon de rente cité dans cet acte de vente.

sauf rentes anciennes s'y aucunes sont. Le pnt vendage fait moyennant le prix et somme de six cent soixante et seize francs six gros barrois de principal et les vins et léquipolent, que lad[te] Venderesse a convenu avoir et rescu desd[ts] acquesteurs, ainsy qu'elle a dit, de quoy elle s'est contentez et en quitte au moyen de quoy elle s'est devestue, desaisye et depossessionné desd[ts] Mayson, Masure et Meix susd[ts], et en a vestu, saisy, et empossessionné lesd[ts] acquesteurs, leurs hoirs et ayant cause, à qui elle a promis garantir, fournir, et faire valloir ses pntes sous l'obligaon de tous ses biens meubles et immeubles pntz et advenir, qu'elle a submis à toutes justices, renonçant à toutes choses contraires aux pnts. Fait et passé aud. Hattonchâstel en nostre Estude avant midy le vingt sixième Janvier mil sept cent quatre, ayant lad[te] Venderesse déclaré ne seavoir escrire n'y signer de ce requise, ains a marqué de sa marque ordinaire. Lecture faite pnts Jean Laumosnier, M[re] Chirurgien juré et de Jean Fabury, M[e] Tonnelier, dem[ts] audict Hattonchâstel, tesmoings cognus requis et appelez qui ont signez avec nous.

« Et ont signé : Jean Faury. tamoin. Laumosnier testis. Lataïe. n[re] gard[ne]. »

Le 13 janvier 1708, Dure et Marguerite Brandon, son épouse, recédèrent ladite maison et le meix de Bochast, (et ce, avec le consentement de Françoise Godary, pour le transport de la dette,) à Georges Haldric et Claude Brandon.

Quelle était donc cette maison ?..... M. Dumont, dans ses *Ruines de la Meuse*, t. 1, p. 109 et s., ne fait que conjecturer sans préciser. Il cite d'abord un bâtiment à deux arcades situé sur la place, devant le grand puits, soutenu par deux piliers, ce qui annoncerait une destination publique; en second lieu, il indique une autre maison située un peu plus loin, dans la rue principale, allant vers le château, et dont le rez-de-chaussée était composé d'arcades dans toute sa longueur; enfin, la maison située dernière celle de M. Haldric, adjoint au maire de la commune : le rez-de-chaussée de cette dernière se composait de plusieurs voûtes d'une élé-

vation de 3 mètres supportées par des colonnes rondes et carrées ayant de 0m,40 à 0m,50 de diamètre, surmontées de chapiteaux, la plupart fort élégants, même quelques-uns d'une sculpture soignée. Cette dernière maison, qui servait d'habitation, il y a quelques années, au pâtre communal, était occupée, en 1622, par les nobles héritiers de Didier le Bouteiller (1), ancien contrôleur, qui payait le cens du chapon, rappelé dans l'acte de vente ci-dessus reproduit. En 1662, la maison de la Voûte appartenait à Pierre Mangin.

C'est à partir du sac d'Hattonchâtel que la noblesse abandonna peu à peu cette bourgade pour se retirer vers les grands centres, et principalement à Saint-Mihiel, où les ducs de Lorraine tenaient leurs assises ou Grands-Jours.

Ainsi que toutes les places fortes des deux duchés, le vieux château, où les évêques de Verdun venaient chercher un refuge contre leurs sujets révoltés, devait disparaître pour satisfaire la vengeance de Louis XIII et de Richelieu, son ministre. Comme pour le château de Bar-le-Duc, une des tours devait être respectée; mais, bientôt on ne vit plus que des ruines. Un moment, on avait songé à la restauration des quelques parties restées debout; mais, pour ce faire, il aurait fallu dépenser une somme d'environ 8,000 livres. Le trésor ducal ne pouvant subvenir à une semblable dépense, le duc Léopold, en 1707, abandonna son projet de réédifier l'édifice, et cet antique palais des évêques-comtes de Verdun, alors qualifié de « masure, » fut vendu pour la valeur des matériaux, ainsi que les fossés qui l'entouraient avec l'emplacement du jeu de paume, au prévôt Nicolas Faillonnet, pour 50 francs de cens, à charge par lui de rebâtir une maison suffisante en garantie de ce cens; de plus, on lui donna l'autorisation de vendre les matériaux, à la condition qu'ils seraient employés en Lorraine ou en Barrois (2).

Son fils, Charles de Faillonnet, qui lui succéda dans sa charge de prévôt en 1729, vendit à plusieurs habitants une

(1) Le Bouteiller portait pour armoiries : *d'azur, à la bouteille d'or en pal, au chef d'argent chargé de deux merlettes de sable.*
(2) Dumont, *loc. cit.*, p. 116 et s.

place masure, dite *le Tripot*, située au devant du château, « sans pouvoir entreprendre sur la tour d'Amance, » ce qui doit s'entendre, ajoute M. Dumont, du terrain où sont bâties les maisons formant la ruelle de ce nom.

Charles de Faillonnet céda aussi, moyennant 4,000 francs, la portion principale des biens accensés au profit de son père, et, en 1741, pour la somme de 7,000 francs, sa charge de prévôt. L'acquéreur, François de Mercy, revendit la même année les bâtiments à Jean-Michel Haba (1), dont les descendants en ont conservé la propriété.

En 1711, ce qui pouvait rester de l'antique forteresse ou de son emplacement fut encore engagé ou vendu. François Collot, lieutenant de la prévôté, eut une partie des fossés pour 30 francs de cens ! les autres habitants prirent le reste pour créer des jardins autour de la ville. M. de Klopstein eut le colombier et le vivier pour la faible somme de 6 livres de cire et l'emplacement du moulin à vent pour un chapon de cens. La garenne entre Hattonchâtel et Vigneulles fut accensée au contrôleur Jean Collin, qui la céda, en 1750, à Laurent Haba : les descendants de celui-ci en sont toujours propriétaires.

Sur la fin du siècle dernier, l'autorité locale ordonna la démolition de la porte Notre-Dame, la seule restée debout; aussi, de l'ancienne splendeur de ce château, ne reste-t-il aujourd'hui plus rien qui soit digne d'attirer les regards de l'étranger.

Le marquisat d'Hattonchâtel fut aliéné par Louis XVI, au profit du comte d'Espagnac (2), le 30 mars 1785, en échange du comté de Sancerre, bien inférieur en valeur. Lors de cet échange, cette seigneurie comprenait les paroisses de : Hattonchâtel, Hattonville, Billy, Bassaucourt (3), Viéville, Dom-

(1) Michel Haba, était lieutenant des chasses à Hattonchâtel en 1675 (Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 202).

(2) Le comte d'Espagnac n'était qu'un prête-nom. En réalité, cet échange était fait au profit de M. de Calonne, alors ministre.

(3) Commune réunie à celle de Saint-Maurice-sous-les-Côtes par décret du 15 janvier 1856.

pierre-aux-Bois, Varvinay, Chaillon, Senonville, Vigneulles, Woël et Brauville, Rouvrois, Lavignéville, Deuxnouds, Seuzey, Avillers, Saint-Maurice, Signeulles (1), Herbeuville, Saulx, Saint-Remy.

Des réclamations ne tardèrent pas à se produire, car à cette époque, le marquisat d'Hattonchâtel, dit M. Dumont (2), rapportait 61,416 livres 16 sous 10 deniers de revenus, « outre les privilèges personnels, et comprenait 32 villages (3), quoiqu'ils ne fussent pas tous désignés. »

Détaché du bailliage de Saint-Mihiel, il fut administré par le prévôt de M. d'Espagnac et ensuite par celui de M. de Calonne son prétendu cessionnaire, jusqu'en 1791, époque où les substitutions furent abolies par la Constituante.

Lors de l'annexion de la Lorraine à la France, Hattonchâtel faisait partie du Barrois non mouvant; il était chef-lieu de marquisat, de gruerie, d'office et de prévôté; il avait des coutumes particulières qui furent rédigées et réformées par le sieur de Rogéville, en exécution des lettres patentes du roi Louis XVI, du 12 mai 1786 (4), et ressortissait à la recette et au bailliage de Saint-Mihiel, au présidial de Toul et à la cour souveraine de Nancy; le roi en était alors seul seigneur.

En 1790, lors de l'organisation du département, Hattonchâtel devint chef-lieu de l'un des cantons dépendant du district de Saint-Mihiel; ce canton était composé des communes ci-après : Béney, Billy-sous-les-Côtes, Creuë, Deuxnouds-aux-Bois, Hattonchâtel, Viéville-sous-les-Côtes et Vigneulles (5).

En 1791, quand on procéda à une nouvelle organisation

(1) Hameau dépendant aujourd'hui de la commune de Saint-Maurice.

(2) *Loc. cit.*, p. 74.

(3) M. P. Clouët, *Mém. de la Société philom. de Verdun*, t. IV, p. 242, donne le chiffre de « vingt-deux. »

(4) Un compte de Nicolas Géminel, économe, receveur du collège de Verdun, mentionne une somme de 50 francs versée à M. Jacob, avocat à Saint-Mihiel, chargé de représenter les administrateurs du collège de Verdun, à la rédaction de la coutume d'Hattonchâtel (*Archives de la Meuse*, série D, 22, liasse : 1786-1789).

(5) Décret de l'Assemblée nationale du 13 janvier 1790. V. Liénard, *loc. cit.*, p. XXIII et 105.

administrative de la France, Hattonchâtel resta chef-lieu de l'un des cantons du même district de Saint-Mihiel, avec un tribunal de paix (1). Ce canton était composé de 14 communes et comptait 904 citoyens actifs ou électeurs primaires (2), savoir : Hattonchâtel ; 85 cit. actifs ; Bassaucourt : 14 ; Beney : 80 ; Billy-sous-les-Côtes : 45 ; Deuxnouds : 39 ; Hadonville : 13 ; Hattonville : 60 ; Haumont : 33 ; Jonville : 61 ; La Chaussée : 81 ; Saint-Maurice-sous-les-Côtes : 146 ; Saint-Benoît : 10 ; Viéville-sous-les-Côtes : 84 ; Vigneulles : 153.

Le 17 février 1800 (28 pluviôse an VIII), le département de la Meuse ayant été divisé en quatre arrondissements communaux, ayant pour chefs-lieux Bar-le-Duc, Commercy, Montmédy et Verdun, et le nombre des cantons étant réduit à vingt-huit, par arrêté du 9 octobre 1801 (27 vendémiaire an X), Hattonchâtel fut dépouillé de sa prérogative et rattaché au canton de Vigneulles.

II.

LA COMMUNE ACTUELLE.

Hattonchâtel, bourg de l'arrondissement de Commercy, du canton, du bureau de poste et de la perception de Vigneulles, est bâti, ainsi que nous l'avons dit plus haut, sur le sommet d'une des côtes les plus élevées du département de la Meuse, au milieu de cette ligne de montagnes escarpées qui s'éten-

(1) Le juge de paix de ce canton était M. L'Hoste, résidant à Hattonchâtel. *Almanach du département de la Meuse*, pour 1792, p. 158.

(2) *Almanach du département de la Meuse pour l'année bissextile* M. DCC. XXXXII, p. 158. — Pour être citoyen actif, il fallait être Français, âgé de 25 ans accomplis, domicilié dans la ville ou le canton depuis un an et payer une contribution directe de la valeur de trois journées de travail, soit 4 fr. 50. Le rôle de ces électeurs était de nommer des électeurs *secondaires*, à raison d'un électeur secondaire par cent citoyens actifs présents ou non à l'assemblée. Pour être élu électeur secondaire, il fallait remplir certaines conditions de fortune, ou, dans les campagnes, être propriétaire d'un bien dont le revenu était égal à la valeur de 150 journées de travail. (V. *Précis de l'histoire du droit français*, par A. Gautier, professeur à la Faculté d'Aix, in-8°, 1887.)

dent de Toul à Verdun, d'où la vue plonge sur les vastes plaines de la Woëvre. Situé à 54 kil. au nord-est de Bar-le-Duc, chef-lieu du département; à 2 kil. de Vigneulles, chef-lieu du canton, et à 19 de Saint-Mihiel, chef-lieu judiciaire de la cour d'assises, il a pour limites les territoires de : Viéville et Saint-Maurice-sous-les-Côtes au nord, Vigneulles et Creuë au sud, Hattonville à l'est et Deuxnouds-aux-Bois à l'ouest.

D'une population de 360 habitants (1), pour une agglomération de 118 maisons, il possède un bureau de bienfaisance ayant un revenu de 378 francs (2), une école pour les garçons et une école pour les filles.

La superficie totale du territoire d'Hattonchâtel est de 791 hectares 70 ares 25 centiares, qui se décomposaient ainsi, d'après la *statistique agricole* de l'année 1885, dressée le 5 janvier 1886 : 212 hect. semés en froment, seigle, orge et avoine; 35 hect. plantés en pommes de terre; 24 hect. de prairies artificielles et 20 de prairies naturelles; 43 hect. d'herbages et de pacages; 80 hect. plantés en vignes (3), 1 h. 18 a. 12 c. de légumes de toutes sortes; 317 h. 02 a. 70 c. de bois, dont 314 h. 08 a. à la commune et 2 h. 94 a. 70 c. à des particuliers (4); 16 h. de jachères mortes (5); 21 h. 78 a.

(1) Dénombrement de mai 1886. D'après l'*Annuaire statistique du département de la Meuse pour 1804*, la population d'Hattonchâtel s'élevait à cette époque à 339 habitants, dont 178 du sexe masculin et 221 du sexe féminin (?). Nous trouvons sur l'*Annuaire* pour 1824, le chiffre de 468; il était monté à 482 en 1848; en 1858, ce chiffre était descendu à 413, pour remonter à 432 en 1868; en 1878, nous ne trouvons plus que 409 habitants, et 378 en 1881.

(2) *Statistique financière des communes de la Meuse en 1885*, p. 5.

(3) Lors de la formation du cadastre, il y en avait 85 h. 84 a. 44 c.

(4) Au moment de mettre sous presse cette étude, M. L. L'Hoste nous transmet (18 janvier 1887), les renseignements ci-dessous, sur la richesse forestière possédée par la commune d'Hattonchâtel :

« La commune possède *312* hect. de bois, mais la totalité n'est pas située sur son territoire; ces bois se répartissent ainsi : 116 hect. au territoire de Vigneulles, 65 hect. sur celui d'Hattonville, et 131 hect. appartenant à notre territoire.

« Les autres bois situés au territoire d'Hattonchâtel appartiennent : 88 h. à la commune d'Hattonville, le reste à celle de Viéville et à des particuliers dont 30 hect. 59 ares à M. Ligier, de Saint-Maurice. »

(5) Il n'en existait pas lors de la formation de la matrice cadastrale.

de friches et terres incultes ; 18 h. 77 a. 03 c. de routes, chemins et sentiers ; 12 a. 40 c. de terrains bâtis appartenant à la commune, et 2 h. 62 a. 57 c. appartenant aux particuliers ; les rues, places, cimetière, etc., entrent en compte pour 1 h. 19 a. 19 c.

Le dénombrement des animaux, à la même date, était de 41 chevaux et juments, 44 vaches, 5 génisses, 1 veau, 10 brebis, 1 agneau, 84 porcs, 15 chèvres et boucs.

Les produits dominants sont : les grains ; le vin, 3,600 hectolitres pour une valeur moyenne de 90,000 fr. ; le lait, 540 hectolitres d'une valeur moyenne de 10,800 fr., et les prunes.

Voici, d'après M. Buvignier (1), la géologie du territoire d'Hattonchâtel : « Etage *corallien* — oxford-clay inférieur : tuilerie — oxford-clay moyen : pierres pour les routes, (on pourrait aussi fabriquer de la chaux hydraulique,) — oolithe ferrugineuse — coral-ray : blocaille et pierre à chaux blanche. = Alluvions : graviers calcaires. »

Le rupt de *Gléneau* (2), à environ 2 kilomètres d'Hattonchâtel, traverse et arrose la prairie.

Presqu'au sommet de la côte, se trouvent deux fontaines qui ne tarissent jamais et qui donnent de l'eau excellente ; il en existe aussi d'autres dans des endroits plus bas. « Il y a, écrivait M. Haba à M. Denis (3), deux puits dans l'intérieur du village ; ils ne sont pas très profonds. Il y a des citernes dans beaucoup de maisons ; chez moi, il y en a trois : l'une très ancienne qui contient bien deux mille pièces d'eau, et deux autres qui ont été faites récemment : l'eau n'y est pas mauvaise et nous n'en manquons jamais, même par les plus grandes sécheresses. »

En 1841, une aile de l'ancien château, située à la pointe de la côte, était habitée par M. Haba. Ses murs étaient d'une épaisseur de 14 pieds, dans laquelle on a pu construire plusieurs chambres à coucher. On retrouve les mêmes murs dans

(1) *Géologie du département de la Meuse*, p. 604.
(2) Non mentionné par M. Félix Liénard, dans son *Dict. topogr. de la Meuse.*
(3) Lettre du 15 mai 1841, déjà citée.

les dépendances de la maison. Lorsqu'on creuse tant soit peu le sol, on y découvre l'emplacement de la chapelle du château, du pont-levis et des fossés. Il existe aussi de vastes souterrains, mais on ne peut plus les visiter, les entrées en ayant été fermées par les nouvelles constructions (1).

Avant la création du système décimal (2), la mesure de longueur, à Hattonchâtel, était de 120 perches pour l'arpent ou journal; la longueur de la perche était de 16 pieds 4 pouces, ce qui équivalait à 33 ares 76 centiares pour la valeur du journal.

Pour les liquides, on se servait de la pinte et de la pièce de Saint-Mihiel; la pinte contenait 1 litre 3320 et la pièce 166 litres 8.

Pour les grains et les matières sèches, le rézal de Nancy était en usage; sa valeur en décalitres était 13.340, dont le quart 3.335 et le quart comble 4.168 (3).

Le plus ancien registre des actes de l'état civil déposé aux archives communales remonte à 1680.

III.

LA PAROISSE.

La paroisse d'Hattonchâtel, avant le concordat, faisait partie du diocèse de Verdun, de l'archidiaconé de la Rivière et était chef-lieu de doyenné. Ce doyenné était composé des paroisses et annexes ci-après : Apremont, Avillers (Bassaucourt et Sei-

(1) Lettre de M. Haba, à M. Denis, déjà citée.

(2) Le système décimal des poids et mesures, qui a remplacé toutes les anciennes mesures alors en usage dans les provinces françaises, a été établi par la loi du 28 germinal an III. Une loi, promulguée le 4 juillet 1837, porte, dans son article 5, qu'à compter du 1er janvier 1840, toutes dénominations de poids et mesures, autres que celles portées dans le tableau y annexé, sont interdites dans les actes publics, ainsi que dans les affiches et annonces.

(3) Voir Denis, *Tables de comparaison des nouvelles mesures avec les anciennes usitées dans chaque commune du département de la Meuse*, etc., approuvées par l'administration centrale du département par arrêté du 29 vendémiaire an VIII.

gneulles, hameaux), Billy-sous-les-Côtes, Brasseitte, Brauville, Butgnéville, Chaillon, Champlon, Combres, Creuë (Valambois, hameau), Deuxnouds-aux-Bois, (le Neuf-Moulin et Bayard, censes), Dommartin-la-Montagne, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, les Eparges, Hannonville-sous-les-Côtes, Hattonchâtel, Hattonville, Herbeuville, Lamorville, Lavignéville, Liouville, Loupmont, Marbotte, Mécrin, Ménil-sous-les-Côtes, Saint-Agnant, Saint-Hilaire, Saint-Julien, Saint-Maurice-sous-les-Côtes, Saint-Remy, Saulx-en-Woëvre, Savonnières-en-Woëvre, Senonville, Seuzey, Spada, Thillot, Tignéville (écart d'Apremont), Trésauvaux, Varnéville, Varvinay, Viéville, Vigneulles-lès-Hattonchâtel, Wadonville-en-Woëvre, Woël (1).

Aujourd'hui, cette paroisse fait partie du diocèse de Verdun, de l'archiprêtré de Commercy, du doyenné de Vigneulles; elle a pour patron saint Maur, dont l'église possède une relique, enfermée dans un reliquaire d'argent, en forme de bras, présent de Guillaume de Haraucourt, évêque de Verdun.

Cette paroisse, autrefois desservie par deux curés, fut érigée en collégiale, le 12 septembre 1328, par Henri d'Apremont, évêque de Verdun, du consentement de Colard de Chaumont, archidiacre de la Rivière, qui non-seulement nommait à la cure, mais avait encore le droit de visite, de procuration, de correction des mœurs et de toute autre juridiction; il touchait aussi les premiers fruits en l'année de vacance de l'une ou des deux susdites cures.

Dom de l'Isle et dom Calmet (2) ont donné, tous deux, la composition de cette collégiale :

Il y avait, dit dom de l'Isle, vingt chanoines, parmi lesquels un était prévôt et jouissait d'une prébende, unie à perpétuité à l'archidiaconé de la Rivière en la cathédrale de Verdun. Un doyen résident personnellement à Hattonchâtel

(1) F. Liénard, *Dict. topogr. de la Meuse*, p. 105; — Roussel, *loc. cit.*, 2e édit., t. II, p. 301, 302.

(2) *Hist. de la célèbre et ancienne abbaye de Saint-Mihiel*, in-4°, 1757, p. 160, 138, 139. - Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, 1728, t. II, col. 504 et 505.

et y possédant deux prébendes, était à la tête de ce chapitre; il faisait les fonctions de curé et en tirait des rétributions, qui consistaient : pour droit de baptême, un denier et autant pour celui de communion, cinq sols pour les mariages, dix-huit sols pour les funérailles et pour les enfants suivant la coutume du pays. Quant aux anniversaires, dîmes et autres droits des curés, ils appartenaient à la communauté des chanoines, qui devaient assister à l'office divin, chanter les anniversaires et suivre en tout les usages de l'église de Verdun. — Les vingt premiers chanoines, lors de leur réception, avaient versé à la masse commune une rente de cent sols. Plus tard, leur nombre devant être réduit à dix et celui des prébendes à onze, il fut prescrit qu'il ne serait pas fait de nouvelles nominations tant que ce chiffre ne serait pas atteint. L'évêque de Verdun avait le droit de conférer six prébendes et le chapitre trois à l'alternative, c'est-à-dire que quand l'évêque en avait conféré deux, le chapitre conférait la troisième; les deux dernières prébendes appartenaient au doyen, qui devait être élu par les chanoines du corps du chapitre et présenté à l'évêque de Verdun. Le prévôt devait être nommé par le même évêque, être toujours archidiacre de la Rivière, jouir d'une prébende sans aucune obligation de résider sur les lieux, ou de supporter aucune charge, avoir voix au chapitre autant de fois qu'il le jugerait à propos et recevoir vingt livres tournois à toutes les vacances de la charge de doyen de cette église.

Le chapitre d'Hattonchâtel eut le sort de celui d'Apremont. Par suite du malheur des guerres, ce chapitre n'ayant plus de raison d'être, fut réuni à celui de Saint-Mihiel, par sentence de Messire de Béthune, évêque de Verdun, le 11 juin 1707, le duc Léopold Ier régnant sur la Lorraine et le Barrois.

Essayons de donner un aperçu de la construction de l'église d'Hattonchâtel.

Quoique certaines parties semblent plus anciennes, sa construction ne remonte guère qu'au XIe siècle; d'autres parties ne datent que du XIVe. Elle mesure, dans œuvre, 25

mètres de longueur sur 15 mètres de largeur; à l'intérieur, ainsi qu'à l'extérieur, le chœur se termine carrément.

Les parties qui paraissent les plus anciennes ont été construites en moëllons provenant des carrières de Varvinay, ou pierre extraite de la localité même. L'édifice est soutenu par deux rangs de piliers ronds (1), dont les bases sont cachées par des remblais qui ont été faits à une époque déjà éloignée, ils ne portent aucune sculpture, à l'exception de deux, qui sont ornés de feuilles de vigne.

Les fenêtres sont de forme ogivale; celles du chœur sont séparées par des meneaux : celle du milieu est plus élancée que les deux autres; elles sont en verre peint, ainsi que la fenêtre qui se trouve derrière l'autel de la Vierge; celle située derrière l'autel de saint Nicolas et les fenêtres des bas-côtés sont peintes en grisaille; la rosace faisant face au maître-autel est en verre peint.

Les voûtes sont ogivales, en pierre, et simplement blanchies, arêtes saillantes et nervures anguleuses; elles se terminent à leur point de jonction par des rosaces sur lesquelles figure une croix; une de ces rosaces porte les armoiries de Guillaume de Haraucourt, évêque de Verdun (2).

On entre immédiatement dans cet édifice par une porte carrée divisée en deux parties par un meneau; les murs sont terminés par de simples corniches; le toit est aigu et recouvert en tuiles plates. Une tour carrée, surmontée d'une flèche, est

(1) Il y avait des peintures murales sur presque tous les piliers. Sur l'un d'eux, on voit saint Florentin gardant les pourceaux et tenant un livre à la main.... Au-dessous : S. FLORENT... ; le tout dans un encadrement noir.

Sous cette peinture, on en découvre une autre plus ancienne et plus grande, dans un encadrement de camaïeu, représentant des femmes agenouillées et en prière.

Dans la cuisine d'une maison, que l'on conjecture être celle de la prévôté, on remarque un écusson penché aux armes de la famille de Haraucourt.

(2) On voit après plusieurs clefs de la voûte de cette église, les armoiries de ce prélat, qui portait : *d'or, à la croix de gueules, au franc quartier d'argent paré d'un lion de sable lampassé de gueules couronné d'or.*

Sous le tryptique attribué à un des Richier, dans le bandeau du piédestal, au centre, se voit une couronne de fruit et de feuillages renfermant un écusson accosté des lettres G et R.

placée au-dessus d'une des nefs latérales; elle renferme un escalier; ses fenêtres sont ogivales; elle est terminée par une plate-forme couverte en plomb.

Dans cette vieille église se trouve un chef-d'œuvre « sous une fenêtre à triple ogive, derrière un maître-autel de goût moderne. Ici, comme partout, sous prétexte de réparation, on a remplacé, par des marbres sans style, les pierres d'un autre âge. Heureusement, dit M. l'abbé Souhaut (1), les mains des démolisseurs ont pu renverser le vieux tombeau, sans dégrader le rétable, dont les préjugés du commencement du XIXe siècle empêchaient pourtant d'apprécier tout le mérite. »

« Derrière cette grille de fer qui le protège, voilà ce chef-d'œuvre, que la plupart de nos artistes ignorent encore aujourd'hui..... Après un court instant d'hésitation, on sent que tout y séduit les yeux, que tout y charme l'âme. Là, où d'abord on ne remarquait rien, on ne se lasse plus d'admirer. Le travail est si fini dans chaque personnage! les caractères et les sentiments ont tant de netteté! On est frappé de l'élévation des uns, de l'opposition relative des autres, de l'harmonie générale de la composition, de l'architecture elle-même, si régulière dans les dessins, si riche dans les ornements.

« Le Sauveur du monde *chargé de sa croix*, *crucifié*, puis *enseveli* : voilà le grand drame que LIGIER RICHIER offre ici à nos méditations avec une admirable unité, à laquelle les caractères particuliers des trois épisodes ajoutent leurs charmes. »

Le premier groupe, « le portement de croix, » est composé de sept personnages, tous taillés en ronde bosse, d'une grandeur moyenne de 0^{m},45. Le second groupe, « Jésus sur la croix, » se compose de neuf personnages de même dimension; il y en a huit dans le troisième groupe, « la mise au tombeau. »

« Ce rétable mesure 2^{m},60 en longueur, 1^{m},60 en hauteur, les deux compartiments latéraux ont 0^{m},64 de base sur 0^{m},70 d'élévation. La scène du milieu, large de 0^{m},88, a 1^{m},20 dans l'autre sens. »

(1) L'abbé Souhaut, *Les Richier et leurs œuvres*, 1883, in-8°, p. 24-40.

Les trois épisodes de la Passion du Christ, sont « enchâssés entre des pilastres, qui forment une sorte de portique de l'ordre composite. Un arc surbaissé exhausse la partie centrale, sous un entablement richement ciselé, que l'on retrouve également sur les collatéraux. — Entre le cintre et les angles du fronton supérieur, deux médaillons représentent en bas-reliefs les profils des apôtres saint Pierre et saint Paul. Des arabesques décorent le fût des pilastres. Les plafonds des trois compartiments sont délicatement constellés de rosaces alternant avec des losanges. Au-dessus de l'inscription INRI se trouvent les armes pleines de la maison de Lorraine (1).

Dans le fond de l'entablement, on lit cette inscription, en lettres romaines (2).

XPS · PASSVS · EST · PRO · NOBIS
VOBIS · RELINQVENS · EXEMPLVM
VT · SEQVAMINI · VESTIGIA · EIUS

(1) Voici, d'après Contant Lapaix, la description des armoiries des ducs héréditaires de Lorraine : *coupé de quatre royaumes, soutenus de quatre duchés, ou parti de trois traits, coupé d'un, qui font huit quartiers*, savoir :

au 1er quartier : burelé d'argent et de gueules, de huit pièces; qui est de Hongrie;

au 2e quartier : d'azur, semé de fleurs de lis d'or sans nombre, brisé en chef d'un lambel à trois pendants de gueules; qui est des Deux-Siciles;

au 3e quartier : d'argent, à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même; qui est de Jérusalem;

au 4e quartier : d'or, à quatre pals ou vergettes de gueules; qui est d'Aragon ;



au 5e quartier : d'azur, semé de fleurs de lis d'or, à la bordure de gueules; qui est d'Anjou;

au 6e quartier : d'azur, au lion contourné d'or, à double queue, armé, lampassé et couronné de gueules, qui est de Gueldres;

au 7e quartier : d'or, au lion de sable (*sans couronne*), armé et lampassé de gueules; qui est de Juliers;

au 8e quartier : d'azur, semé de croix recroisetées au pied fiché d'or, à deux barbeaux adossés de même, brochant sur le tout; qui est de Bar;

sur le tout : d'or, à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent; qui est de Lorraine simple ou primitive (*Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine*, etc., 2e édit., Nancy, 1877, p. 47 et s.).

(2) Dans cette inscription, la lettre B se trouve placée au milieu de la lettre

La date de l'exécution de ce chef-d'œuvre, classé parmi les monuments historiques de la France, se trouve incrustée sur le piédestal de chacun des pilastres.

LAN — 1000 — 500 — 23

Ce monument, au rapport de M. Brun, sculpteur à Paris, qui est venu restaurer le Sépulcre de Saint-Mihiel, ne peut être que de Richier, par l'analogie existant avec le travail dudit Sépulcre..... Les groupes principaux de chacun de ces bas-reliefs annoncent, comme le Sépulcre de Saint-Mihiel, une grande connaissance et un sentiment profond. Le Christ sur la croix, dont la partie inférieure a malheureusement disparu, est placé au centre du monument. « Ce morceau, écrivait feu M. Oudet, architecte et fondateur du Musée de Bar-le-Duc, ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'art et de la sublimité de l'expression. »

Ce monument, disait la *Gazette de France* du 15 août 1834, offre un aspect d'architecture fort agréable; il est décoré dans le style des arabesques de Raphaël et présente encore les inscriptions du XVIe siècle, époque à laquelle il a été fait. Ce monument, faiblement dégradé, mériterait un emplacement plus convenable et une restauration qui le présentera à la postérité dans un état digne de sa supériorité.

Contrairement à ce qu'a publié M. l'abbé Souhaut (1), que le blason qui orne le talus de la base du rétable, « au milieu d'une couronne de fruits, porte en pointe une *tête de cerf armé, séparé par un chevron d'argent du lambel qui occupe le chef sur un champ d'azur,* » représenterait les armoiries de « la maison des Gueupf, » dont un membre était capitaine d'Hattonchâtel, et qui serait figuré dans le centurion à cheval représenté dans la scène du *portement de croix*, M. Léon

O pour les mots NOBIS et VOBIS; la lettre V au milieu de la lettre Q pour les mots RELINQVENS et SEQVAMINI; la lettre I au milieu de la lettre G pour le mot VESTIGIA, et la lettre S dans le V pour le mot EIVS (*Note de M. l'abbé Souhaut*).

(1) *Les Richier et leurs œuvres*, 1883, p. 37.

Germain (1) vient de démontrer que ce blason ne peut être que celui de l'ecclésiastique donateur.

En 1530, Gaucher Richeret était doyen en l'église collégiale Saint-Maur d'Hattonchâtel (2).

M. Dauban, qui a lu sur le rétable les initiales G. R., dit à ce sujet : « Quelles sont ces initiales? L'une, à n'en pas douter, est celle de l'artiste; mais l'autre doit-elle lui être attribuée? Serait-ce la première lettre du nom de Gilles, diminutif de Ligier, *Egidius?* Ne faut-il pas supposer plutôt que c'est l'indication du chanoine qui aura fait les frais du travail que Ligier a exécuté et que le monument se trouve signé ainsi des noms de son fondateur et de son auteur?

Quel était ce Gaucher Richeret, doyen de la collégiale sept ans après l'achèvement du rétable fait en 1523?

***

Nous terminerons ce paragraphe en relevant le texte des inscriptions gravées sur les différentes pierres tumulaires qui existent encore dans l'église. — Les numéros I, III, IV et VI sont tracés en caractères gothiques.

La plus ancienne est de 1337.

I.

✠ CIGIST : MESSIRES : IEHANS :
DE LVXEV : CVREIS : DE HATHO
NCHASTEIL : PRIMIERS : DOIIENS :
: Z : LI : VNS : DES : FONDOVRS : DES :
CHENOINNES : DE : LA : DICTE : ES
GLIZE : DE : CEANS : QVI : MORVT :
LAN : M : CCC : XXXVII : LE : PIMIERS
IOVR : DOV : MOIX : DE : MAI : PRIEZ
POVR : LAME : DELVI : AMEM :

(1) *Le rétable d'Hattonchâtel et Ligier Richier*, Nancy, 1886, p. 7.
(2) Notes de M. Léon Maxe-Werly.

II.

Placée sous la cour du cloitre, cette inscription se trouve écornée dans les quatre dernières lignes.

✠ CIGIST : CATHERINE : FILLE :
DE : COLIGNON : LE : BALLA [1]
PT : QVI : FVT : FEME : EVR
ART : DE : HAISTONCHAIS
TEL : CLERT : QVI : MORVT :
LAN : M : CCC : XLVI : LE : SAB
MEDI : APRES : FESTE : DE : S(AI)
NT : PIERE : SAINT : PAUL :
APOBTRE : PRIE.....
POVR : LI : .....

III.

CI-GIST DAMOISELLE..... LADRE.....
DAME DE NOVIANT ET DE SAICT MAVRICE E PARTIE
IAD. FEME D NOBLE ESCVYER FRAÇOIS DE VILLER
LAQVELLE · MORVT... M · V^{c} · IIII · LE IIIIe DE SEPTEBRE
PRIES POVR ELLE.

Cette pierre, représentant la personne en pied, a une longueur de deux mètres.

IV.

CI-GIST NOBLE ESCVYER FRAÇOIS DE....
PROVDHOME [2] DVDIT LIEV ET · S.....
DE VILLER EN HEY E PA....
LEQVEL MORVT LE.....
VN DAOVST. PRIEZ POVR LVY.

Pierre de deux mètres de longueur, représentant un personnage couché, en costume militaire, ayant les mains jointes.

(1) Le mot *ballapt* signifierait-il *balafré* ou bien *faiseur de balles ?*
(2) Sans doute François de Villers le Prud'homme (fils de Claude de Villers le Prudhomme et de Richarde de Cunehem) et sa femme Barbe de Landrexecourt (fille de Jean de Landrexecourt et de Catherine de Chandenay). V. Husson l'Écossois.

V.

CI · GIST · NOBLE · HO
MME · IAN · LE · QVEV · RECEPVEVR · GEN
ERAL · EN · LEVES
CHE · ET · CONTE · DE · VERDVN · QVI ·
TREPASSA · EN
· L'AN · 1537 · ET · A · FONDE · EN · LEGLISE ·
DE · CEANS
· UNE · MESSE · PAR · CHASCVN · IOVR.

VI.

D O M

C (1) · DEVAT · GISSET · III · HONORABLES · PSONES ·
MESSIR · GERARD · LAULMOSNIER · JADIS · DOIEN ·
DE · CEANS · AULMOSNIER · ORDINAIRE · DE ILLME ·
ET · R^{ME} · LE CARDINAL · DE LORRAINE · AIGE · DE ·
49 · ANS · Q · MORUT · LE 29^{E} · DE · JUNG · 1549 ·
ET. · BERTRAND · LAULMOSNIER · PERE · DUD^{T} · DOIE ·
ESCHEVIN · DE · CEANS · AIGE DE IIII^{XX} XVIII (2) ANS ·
Q · MORUT · LAN · 1522 · OU · EUIRON · (3)
ET · JEAN · FAILLONNET · M^{E} · EZ · ARTZ · NATIF · DE ·
YVOIX · Q · EUT · APOUSEZ · JEANE · LAULM^{R} · FILLE ·
DUD^{T} · B'TRAD · AIGE · DE · 66 ANS · Q · MORUT · XIE .
NOVEBRE · 1559 · PEZ · DIEU · POUR · EULX ·

(1) Un petit Y se trouve dans la boucle du C.

(2) M. Germain lit IIII^{XX} XVIIII.

(3) M. Léon Maxe-Werly a cru pouvoir lire AV PMR AN.

NICOLAVS (FAILLONNE)T · S^{T} · SED^{IS} · AP^{CE} PO (1)

TO^{S} · ET · CANO^{S} · VIRDVNEN · AC · MILES · SCT ·

PETRI · DE · VRBE · NECNON (2) · XPORVS · ET ·

FAILLONNET · FRES · PREPOSITVS ·

TEMPORAL^{S} · DE · HATTONIS CASTRO ·

FIERI CVRARVT · ANO · DNI · 1564 · (3)

VII.

Cette pierre est placée au milieu de la grande nef, côté de l'Évangile, sous les bancs ; la tombe nº V est voisine.

. . . .

SASTEL · A · L

ET · IL · A · SVCCEDE · APRES · LE DECE · DE FEV ·

NOBLE · CRISTOPHE · FAILLONNET · SON · PERE

ET · APRES · AVOIR · EXERCE · LA CHARGE · DE

PREVOST · PENDANT · PLVSIEVRS ANNEES · AV

CONTENTEMENT

REQUIESCANT

IN PACE

AMEN

IEAN · FAILLONNET · ESCVYER · PREVOST · DV · MARQVISAT

DE · HATTONCHATEL · FILS · DES · DEFVNTS · A FAICT

POSER · CETT · TOMBE · LE 21 · FE..... · 1615 (4).

(1) Le D du mot *sed* renferme son complément *is*. — Un petit P se trouve dans la boucle du P.

(2) Un petit N se trouve dans le C de *nec*, ainsi qu'un petit N dans l'O de *non*.

(3) Cette inscription qui a été relevée par MM. Maxe-Werly, Léon Germain et L'Hoste, est impossible à reproduire en caractères typographiques, à cause des lettres qui se trouvent enchâssées les unes dans les autres. — Voici la traduction donnée par M. Le Gagneur : « Nicolaus Faillonet Sanctæ Sedis Apos- « tolicæ *primo theologus* et canonicus Virdunensis ac miles Sancti Petri de « urbe necnon Christophorus etiam Faillonnet frater præpositus temporalis « de Hattonis-castro fieri curavit anno Domini 1564. » — Voir Dom Pelletier, p. 230 ; il s'agit de Nicolas Faillonnet et de son frère Christophe, anobli en 1598.

(4) Christophe Faillonnet, prévôt d'Hattonchâtel anobli par lettres de Charles

VIII.

Celle pierre se trouve sous les bancs, au milieu de la grande nef, côté de l'Épître.

SOVBS CETTE TOMBE GIST
LE CORPS DE DAMOYSELLE
MARIE MAUIEAN LAQVELLE
APRES AVOIR VESCV 23 ANS
ENPAIX ETVRAY AMOUR AVEC
CRISTOPHE GONDRECOVRT
ESCVYER RECEVEVR GRVYER
ET GARDE DV SCEL DV TABEL
LIONNAGE DE CE MARQVI
SAT SONMARI RENDIT SON
AME A DIEV LE 12 AOVST
1615 AGEE DE 42 ANS
REQVIESCAT IN PACE (1).

IV.

ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES.

Le chanoine Roussel, dans son *Histoire de Verdun*, rapporte qu'Albéron de Chiny, évêque de Verdun (1131 à 1158 environ), donna aux Templiers une terre située au pied de la

III, données à Lunéville le 8 juin 1598, portait *d'azur, à une rose d'argent, au chef d'or chargé de trois lys d'azur posés en fasce* (Trésor des chartes, f° 165, reg. 1598; Dom Pelletier; Dumont, *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, t. II, p. 299 et s.).

Son fils Jean épousa Jeanne Laulmonier.

(1) Christophe de Gondrecourt, seigneur de Senonville et de Maizey, était fils de Warin de Gondrecourt, seigneur de Parois, procureur, puis receveur, gruyer et garde du scel du marquisat d'Hattonchâtel; Christophe, qui fut capitaine, gruyer et receveur d'Hattonchâtel lors de la démission de son père, 22 octobre 1590, puis conseiller d'État du duc François II, avait épousé Marie Mauljean, fille de Jean Mauljean, seigneur de Vezin (ou d'Euvezin?) et de Claudine de Bar, en l'année 1592, selon l'inscription de la pierre tumulaire.

montagne sur laquelle Hattonchâtel avait été bâti. Ces moines guerriers devaient y construire un hôpital destiné aux pèlerins. On ignore ce que devint ce temple; mais il est certain qu'il ne fut pas donné aux Hospitaliers comme les autres temples de l'évêché.

Un ancien titre, qui faisait partie de la riche collection de M. l'abbé Clouët, alors bibliothécaire de la ville de Verdun, décédé en cette ville en 1870, mentionne une maison de Templiers, située dans un lieu appelé AVILLERS. Il existe une localité de ce nom dans l'arrondissement de Briey; mais il est beaucoup plus probable qu'il est question, dans ce titre, du village d'Avillers-sous-Hattonchâtel, situé à quatre ou cinq kilomètres au nord de ce bourg. C'était peut-être même en cet endroit que se trouvait le temple que nous venons de mentionner; on peut au moins considérer le domaine que les Templiers possédaient à Avillers comme une dépendance de cette maison (1).



La fondation du bureau de bienfaisance de la commune d'Hattonchâtel est due à la libéralité de Mlle Thérèse-Joséphine Legagneur, sœur de Mme Salmon, qui fit don, en 1870, d'une rente annuelle et perpétuelle de *trois cents francs* en faveur des pauvres de cette commune, où elle était née.

D'un autre côté, depuis 1875, M. et Mme Salmon entretiennent, à leurs frais, une personne indigente d'Hattonchâtel à l'hospice de Saint-Mihiel.

(1) Digot, *Mémoire sur les établissements de l'ordre du Temple en Lorraine*, note.

V.

LES ÉCARTS ET LES LIEUXDITS.

M. Liénard, *op. cit.*, mentionne deux écarts dépendants de la commune d'Hattonchâtel :

1° *La Garenne*, ferme située à 600 mètres du village; il y a 9 habitants;

2° *Le Vivier*, ferme, dont il a été parlé plus haut, mais qui ne se trouve pas rappelée dans la statistique agricole officielle dressée le 5 janvier 1886.

M. Liénard (1) cite également le *Mont-aux-Bruzes*, hameau réuni à Hattonchâtel; il a pris son nom de la côte sur laquelle fut établi ce village. Il est mentionné sous le nom de Mont-aux-Bruges, en 1730, dans des papiers déposés aux archives de la famille L'Hoste, et sous celui de Mont-aux-Bois, dans Durival, édit. de 1778.

Un hameau, nommé *Brainville* d'Hattonchâtel (2), aurait, autrefois, dépendu de ce village.



Les lieuxdits recueillis sur le cadastre de la commune par M. Léon Maxe-Werly, qui a bien voulu nous les communiquer, sont :

Au-dessus de la Gaule.
Bathélemont (ancien camp?).
la Blanche Pièce.
le Bocha.
le Buvelot.
les Carrières.
le Cerisier.
Champré.
Champ Maillard.
Champ le Brandon.
Champ la Graisse.
Champ la Pierre.
Champ le Bossu.
la Chapelle (Notre-Dame de la Chaure Chore).
le Chaufour (ancien).
le Chaufour (moderne).
la Charmille.

(1) *Dict. topog. de la Meuse*, p. 152.
(2) Notes de M. Maxe-Werly.

le Chêne.
la Corvée (à M. de Souhesmes).
la Couleuvre.
le Coutray.
le Cointoux.
Côte des Fourches.
Côte Liébaut (vignes).
le Crevé.
Croix-Castelle (à la jonction).
le Crouly.
le Cugnot-Bastien.
le Cugnot (bois particulier).
Dame Agnès.
Derrière le Château.
les Élus.
les Étots.
le Fléneau.
la Folie.
Fontaine de Launois.
la Fontenelle (petite fontaine).
Fourrière de Fléneau.
Franche-Roire (bande non cultivée).
les Fratis.
la Garenne.
Grand-Jardin.
la Grenadière.
les Groseilles.
la Haie-aux-Loups.
les Harevaux.
les Hautes-Jambes.
Jardin d'amour.
la Jontière.
les Longs-Quarts.
la Louvière (piège).
Marchéville.
Marvalette.
Mija.
Moulin-Bas.
la Neuve-Côte.
le Néflier.
l'Orme.
les Pâquis.
la Plante.
Pisseloup (fontaine abreuvoir).
le Poulot.
Pièce la Dame.
Pré le Bailly.
Pré la Chatte.
Pré le Meunier.
le Raquatet (bois domanial).
Romaine (ancienne voie).
les Rusées.
les Ronges (ronces).
la Route.
le Sagot.
le Sorbier.
Sous l'église.
la Tannerie.
Terme de Launois.
le Terme.
la Terrière.
la Tranchée.
le Tremble.
Trou de la Verrière.
Trou le Loup.
Tuilerie le Loup (de M. Leloup).
les Usages (bois commun à quatre communes).
Vauzel (petite vallée).
Vigne des Moines (de l'Etanche).
le Vivier.

Voici quelques autres noms recueillis dans les actes du tabellionnage d'Hattonchâtel de l'an 1698 à 1710 :

la Charmée.

la Croüée des Prêtres.

la Saison de Saint-Maur.

la Vallotte.

les Doubles.

Champ Canard (recteur d'école en 1680).

Champ le Brandon (appartenait à cette époque à Jean Brandon, laboureur).

Côte Liébault (M. Liébault était chanoine de la collégiale).

Vigne de Marchéville (M. de Marchéville en était propriétaire).

Les contrées de Bocha et de Mija, y sont désignées sous les noms de Bochart et de Migeard.

VI.

L'ANCIENNE JUSTICE D'HATTONCHATEL.

Nous avons dit plus haut que les évêques de Verdun, comme seigneurs d'Hattonchâtel, faisaient rendre en cette ville la justice en leur nom.

Sous leur domination, il y avait deux justices : 1° *La salle épiscopale*, dite aussi les *hauts-jours de l'évêché*, chargée de réviser les jugements rendus par les justices du bailliage, prévôté et ressort de l'évêché, et plus particulièrement les affaires concernant la noblesse; 2° la justice du ressort de la seigneurie d'Hattonchâtel, qui siégeait au grand auditoire, non loin de la porte Notre-Dame, à l'entrée de la ville.

I. *Les Baillis.* — Le principal officier de la justice était le bailli (1), dont la création, dans le duché de Lorraine, paraît

(1) Les grands seigneurs eurent des baillis avant même qu'il y eut des baillis royaux : ces derniers furent institués par Philippe-Auguste, en 1190, dans les provinces qui lui étaient immédiatement soumises. Au XVI[e] siècle, les baillis étaient placés au centre de circonscriptions étendues que l'on appelait *bailliages;* ils étaient investis du droit de juger dans leurs assises les appels des prévôts. Comme ils avaient acheté ou loué leur charge, ils étaient rémunérés au moyen des frais de justice; aussi étaient-ils intéressés à en

remonter au delà du règne de Ferry de Bitche (1205-1213) (1).

On conjecture que le plus ancien bailliage du duché de Bar serait celui de Saint-Mihiel, établi au XIII[e] siècle ; ceux d'Apremont et d'Hattonchâtel ne furent établis qu'au XVI[e] siècle (2).

Les baillis des principaux bailliages étaient conseillers d'État ; leur pouvoir était très étendu : ils avaient mission de faire publier et exécuter, chacun dans leur ressort, les ordonnances du souverain, et, comme ses représentants, ils recevaient les reprises des vassaux ; ils convoquaient le ban et l'arrière-ban et commandaient les contingents levés dans leur circonscription ; ils avaient aussi la mission de veiller à ce que les places fortes fussent tenues en état de défense, et ordonnaient aux communautés de travailler à la réparation de leurs chemins (3).

Les baillis, en Lorraine, jouissaient d'une prérogative très importante, c'était celle de recevoir, au moins ordinairement, le serment des ducs à leur entrée solennelle dans leur capitale (4).

M. Dumont (5) a publié les noms suivants, retrouvés par lui, des baillis qui auraient exercé la justice à Hattonchâtel.

1427. Jean de Landrexecourt.
1471. Andrieux de Haraucourt.
1520. René de Gueupf.
1523. Philippe de Mousson.
1541. Martin Dagneville.
1543. Jean de Florainville, seigneur de Fains et de Hargeville.
1552. Périn de Haraucourt, seigneur de Chambley.

tirer les revenus les plus élevés (V. Alfred Gautier, *Précis de l'histoire du droit français*, 2[e] édit., 1884, p. 192, 224, 486.

(1) Beaupré, *Essai historique sur la rédaction des principales coutumes*, etc., p. 15 et s.

(2) Henri Lepage, *Les offices des duchés de Lorraine et de Bar*, p. 99.

(3) *Idem, ibidem*, p. 88-91.

(4) *Idem, ibidem*, p. 96.

(5) Dumont, *Les ruines*, t. I, p. 88 et 89.

1553. Claude de Beauvau.
1567. Périn de Haraucourt, pour la seconde fois.
1571. Jean de Ludres, seigneur dudit lieu et de Richardménil.
1576. Claude, baron de Beauvau, chevalier, seigneur de Manonville, etc.
1577. Charles de Beauvau, son fils.
1598. Jean de Haraucourt-Chambley.
1611. Jean de Ligniville, sieur de Dombrot, gentilhomme de la chambre, etc.
1623. Le comte de Bey (1).
16.... Henri de Ligniville, baron de Villars (2).
1653. Henri de Gournai, comte de Marchéville, gouverneur de la province, bailli de Saint-Mihiel.
1662. Charles de Mirecourt, chevalier, seigneur de Villotte, etc., ancien colonel de troupes lorraines.

De son côté, M. Henri Lepage (3), archiviste de Meurthe-et-Moselle, a publié les noms suivants des baillis mentionnés dans l'ordonnance de 1581, en suivant l'ordre qui y est adopté.

Jean de Florainville.

Claude de Beauvau, écuyer, par le décès de Jean de Florainville, 12 avril 1553.

Perrin d'Haraucourt, seigneur de Chambley, 25 juin 1553.

Jean de Ludres, chevalier, chambellan du duc, 17 mai 1571.

Claude de Beauvau, chevalier, seigneur de Manonville, conseiller du duc et gouverneur du marquis du Pont, 6 septembre 1574.

Charles de Beauvau, gentilhomme de la chambre du marquis du Pont, 27 mai 1577.

Le sieur de Fléville.

(1) D'après un manuscrit tiré de la bibliothèque de M. Bellot-Herment, Jean de Ligniville, gouverneur d'Hattonchâtel dès 1607, serait le même personnage que le comte de Bey.

(2) D'après M. Bellot-Herment, le baron de Villars occupait ce poste en 1621.

(3) *Offices des duchés de Lorraine et de Bar*, Mém. de la Société d'archéologie lorraine, 1869, t. XI de la 2e série, p. 115.

Jean de Haraucourt, sieur de Chambley, chambellan du duc, par le décès du sieur de Fléville, 26 avril 1595.

Charles de Remennecourt, sous-lieutenant de la compagnie des chevau-légers de Charles IV, 27 octobre 1633.

Le sieur de Mirecourt, colonel de cavalerie, 12 novembre 1698.

Ferdinand-Philippe du Han de Martigny, chambellan, et l'un des premiers écuyers de S. A. R., 6 mars 1701.

Jean de Han de Martigny, 1er février 1704.

En l'absence du bailli, la justice était rendue par un *lieutenant général*, magistrat versé dans la science du droit, lequel, à son tour, était lui-même remplacé par un *lieutenant particulier*. En cas d'empêchement de ces trois dignitaires, ils étaient suppléés par le plus ancien avocat du siège.

La juridiction du bailliage d'Hattonchâtel s'étendait sur les seigneuries de : Ambly, Bassaucourt, Billy, Chaillon, Deuxnouds, Fontaines, Hannonville, Herbeuville, Lamorville, Lavignéville, la mairie d'Outre-l'eau (1), Rouvrois, Saint-Maurice, Saint-Remy, Saulx, Seuzey, Viéville, Vigneulles, Woël et Brauville (2).

Les lieutenants généraux mentionnés dans l'ordonnance de 1581 sont : François Warin (1523); — François de Mussey (3), licencié ès-lois et avocat au bailliage de Saint-Mihiel, par le décès de François Warin, 27 novembre 1570; — Me Jean Bourgeois (4), encore en fonctions en 1592 (Lepage, *op. cit.*).

(1) Mentionnée dans un dénombrement de l'année 1667, publié par M. Dumont, *Ruines de la Meuse*, t. 1, p. 238.

(2) Ce hameau dont les dîmes, au XIIe siècle, appartenaient à l'abbaye de Gorze, est aujourd'hui réuni au village de Woël.

(3) M. Léon Germain, Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, 1886, t. XIV, 3e série, p. 80, cite : « *Dominique* (de Mussey) [Ier du nom], lieu« tenant général au bailliage d'Hattonchâtel en 1550, épousa Philippe Warin, « fille de Jean, prévôt de Hattonchâtel et procureur général de l'évêché de « Verdun. puis lieutenant au bailliage de Saint-Mihiel, et de Sébastienne « Raulet. »

(4) Jean Bourgeois, avocat à la Cour des Grands-Jours de Saint-Mihiel, reçut des lettres de noblesse le 1er février 1575. Ses armoiries étaient : *d'a-*

— On trouve ensuite : Charles Bourgeois, en 1598 (1); — Charles Barrois (2), en 1635; — Jean de Convenant, en 1653; — Sébastien Sarrazin, seigneur de Saint-Aignan, en 1656.

II. *Les prévôts.* — L'institution des prévôts, ainsi que celle des baillis, est attribuée aux premiers Capétiens (3). D'une juridiction inférieure à celle des baillis, ils furent créés, en Lorraine, par le duc Mathieu Ier (1139-1176), « pour garan- « tir le peuple de l'oppression des grands et lui rendre jus- « tice; aussi étoient-ils gens de robe et d'épée tout ensemble, « comme on le voit par le titre qu'ils portoient de capitaine, « avec celui de prévôt, chef de police (4). »

La prévôté d'Hattonchâtel avait, dans son ressort, les seigneuries ci-dessous :

Avillers, Bannoncourt (partie avec Saint-Mihiel), Bassaucourt, Billy-sous-les-Côtes, Brauville (5), Chaillon, Deuxnouds-aux-Bois, abbaye de l'Étanche (6), Hannonville-sous-les-Côtes (partie avec Hannonville), Hattonchâtel, Hattonville, Herbeuville, Lamorville, Lavignéville, Rouvrois-sur-Meuse, Saint-Maurice-sous-les-Côtes, Saint-Remy, Saulx-en-Woëvre (par-

zur, à une jumelle vivrée d'argent, accompagnée de trois têtes de lion, arrachées d'or, lampassées de gueules, deux en chef et une en pointe. Pour cimier, *une tête de lion de l'écu entre deux pennes tranchées d'argent et d'azur.* En 1589, Jean Bourgeois était lieutenant général au bailliage d'Hattonchâtel (archives de la Meuse).

(1) Dumont, *op. cit.*, p. 90.

(2) *Charles Barrois*, lieutenant général au bailliage d'Hattonchâtel, portait pour armoiries : *d'azur à un lion d'or armé et lampassé de même, à la fasce d'argent brochant sur le tout, timbré d'un lion de l'écu, environné de deux pennes pallées d'or et d'argent, le tout porté d'un armet morné d'argent, couvert d'un lambrequin aux métaux et couleurs de l'écu* (sceau en papier mal conservé, apposé à un acte du 15 juillet 1621) (archives de la Meuse, abbaye de l'Étanche).

(3) Alfred Gautier, *Précis de l'histoire du droit français*, 3e édit., 1887, p. 196.

(4) Rogéville, t. II, p. 348, cité par M. Henri Lepage, *Offices*, p. 125.

(5) Hameau dépendant aujourd'hui de la commune de Woël.

(6) Abbaye fondée, vers 1138 ou 1140, par Albéron de Chiny, évêque de Verdun, et Bertrand et Albert Leloup, seigneurs de Faverolles. Vendue à la Révolution comme bien national, ce domaine appartient aujourd'hui à M. Gérardin, conseiller général de la Meuse.

tie avec Saint-Mihiel), Savonnières-en-Woëvre, Seuzey, Signeulles, Spada (anciennement Gerbeuville), Varvinay, Viéville-sous-les-Côtes, Vigneulles-lez-Hattonchâtel, Woël (1).

Les prévôts, dont les noms ont été conservés, sont :

Du temps des évêques : — 1293. N. Chardignon; — 1330. N. Wrions; — 1372. Henri de Meralveau; — 1431. Jeanson de Ramblusin; — 1443. François de Ramblusin; — 1472. Jacques de Saint-Mihiel, dit Vincent; — 1486. Jehan Poincelet ou Poncelet; — 1501. Pierre Bolengier; — 1541. Pierre Warguars ou Wargaire; — 1547. Pierre Wannesson; — 1550. Pernet Lefebvre; — 1550. Jean Warin (2).

Du temps du marquisat lorrain : — 1567. Christophe Faillonnet; — 1593. François Faillonnet; — 1624. François de Terrel; — 1626. Claude de Terrel, écuyer; — 1645. Gérard de la Baude ou de la Bande; — 1656. Jean Faillonnet; — 1680. N. Lombart; — 1684. Charles Faillonnet; — 1693. Nicolas Faillonnet; — 1729. Charles de Faillonnet, son fils; — 1741. Jean-François de Mercy; — Charles de Mercy, son fils, qui, après la suppression, fut prévôt de Dieppe.

Sous le marquisat d'Espagnac et de Calonne : — Charles-Thomas Latache, qui prit le titre de « bailli, prévôt, gruyer, chef de police et garde des sceaux (3). »

Ainsi que le bailli, le prévôt avait un *lieutenant* pour le suppléer en cas d'absence ou d'empêchement.

Le prévôt d'Hattonchâtel jouissait de certains privilèges, et pouvait, parfois, festoyer, en compagnie de ses officiers, aux dépens des tenanciers aisés de sa prévôté. Ces réjouissances,

(1) Félix Liénard, *op. cit.*, p. 105.
(2) Non mentionné par M. Dumont. — Voir M. Léon Germain, *Notice sur la tombe d'Isabelle de Musset*, etc., dans les Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, 1886, t. XIV, 3e série, p. 80. Il y a eu un tirage à part de cet excellent document.
(3) Dumont, *loc. cit.*, p. 91 et 92.

décrites dans un document publié par M. Dumont (1), consistaient en festins appelés *Pasts;* ils étaient réglés par un ordre, dont nous analysons les passages les plus saillants :

Le prévôt était tenu de faire connaître le jour du *Past* à celui qui devait le donner. En s'y rendant, il était accompagné de la justice, des officiers et sergents dudit Hattonchâtel. En chemin, s'il rencontrait un homme d'église, un gentilhomme ou un braconnier (2) avec son limier, il pouvait leur dire : « Venez avec nous en tel lieu où se fait le Past. » A son arrivée, le maître tenu de fournir le festin devait se rendre au devant de lui, lui souhaiter la bienvenue et mettre la main à l'étrier pour l'aider à descendre de sa monture. La maîtresse de la maison devait aussi souhaiter la bienvenue au prévôt, le conduire dans la chambre où se faisait le Past, et, au lever de table, « sans courroux, dire une chanson. »

Le menu de ce festin consistait en : — « bon vin blanc, vin clairet, vin rouge; — bon pain, chair de bœuf, de mouton et veau; — chapons, poules, oisons, cochon selon la saison; — riz, rotz, bouillis, avec bon fromage de presure ou autre; — tarte sucrée et plusieurs bons fruits. »

Quand le repas était terminé, le maître de la maison venait saluer le prévôt et lui demandait s'il était satisfait. Ce dernier interrogeait alors ses sergents et ses serviteurs sur la manière dont ils avaient été traités : s'il y avait eu faute, il donnait l'ordre au maître de la maison de recommencer le Past un jour qu'il lui fixait.

En quittant la maison, on présentait au prévôt et à sa compagnie du vin à boire, en disant : « Adieu, monsieur le prévôt et votre compagnie. »

Ce Past était dû : 1° par l'abbé de Saint-Maur de Verdun, ou en son nom par le fermier du Breuil, etc. (3); 2° par l'abbé

(1) *Loc. cit.*, p. 93 et suiv.

(2) Valet qui dirigeait les chiens dits *braques*.

(3) En 1570, Nicolas Richard, de Viéville, maire et fermier de l'abbesse, à Tilly, faute de place dans sa maison, fit servir le Past chez Gérard Remy, hôtelier à Hattonchâtel; dépense : 22 fr. (Dumont, *loc. cit.*, p. 95).

de Gorze, pour ses revenus au village de Woël; 3° par le commandeur de Marbotte (1) et Doncourt (2), pour les rentes qu'il percevait à Avillers.

Les Jésuites de Pont-à-Mousson, qui avaient porté plainte au duc de Lorraine de ce que le Past avait coûté 18 fr. à leur fermier, pour les dîmes de Woël qui leur avaient été données en 1596, s'en affranchirent moyennant une redevance de 15 fr. par an.

Vu son importance, la seigneurie d'Hattonchâtel avait un *receveur-gruyer* (3) chargé de percevoir les redevances dues au souverain. Les titulaires connus de cet office sont : — 1520. Jean Gondrecourt (4); — 1523. Jean Lequeux; — 1542. Didier Gondrecourt; — 1550. Jean Gondrecourt; — 1571. Warin Gondrecourt, son frère; — 1590. Christophe Gondrecourt; — 1631. Jacques Gondrecourt; — 1660. Philippe Gondrecourt; — 1665. Jean Lataye (5); — Félix-Étienne Boudet en remplissait les fonctions quand éclata la Révolution de 1789.

Le gruyer avait avec lui un assesseur qui siégeait en son absence et portait le titre de *garde-marteau*. Ils avaient tous deux la juridiction des délits forestiers et même des délits champêtres dont ils percevaient les amendes.

Un *contrôleur-juré* remplissait les fonctions de greffier. Ceux connus sont : 1532. Aubry de Jaucourt; — 1541. J. Cugnin ou Cognon; — 1568. Christophe Gailant; — 1568.

(1) L'ordre du Temple possédait une commanderie à Marbotte.

(2) *Doncourt-aux-Templiers*, où les chevaliers de l'ordre de Malte possédaient un château.

(3) La gruerie d'Hattonchâtel ressortissait à la maîtrise particulière de Saint-Mihiel.

(4) Selon M. Dumont, *loc. cit.*, p. 96 et 97, Jean de Gondrecourt, descendant illégitime de Humbelet de Gondrecourt, fut anobli par Jean, cardinal de Lorraine, en 1543; il prit pour armoiries : *deux éperviers d'or, posés en chef sur champ d'azur, à la fasce d'argent, avec une molette de même en pointe*, à l'occasion du vol de son faucon, vainqueur de celui du prélat, qui se laissa enlever la perdrix qu'il tenait.

(5) Dumont, *loc. cit.*, p. 96.

Didier Bouteiller (1); — 1582. Simon Narbonne; — 1641. Jean Faillonnet, révoqué de ses fonctions par Louis XIII, lors de la prise de possession de la Lorraine et du Barrois; il fut remplacé par le suivant; — 1643. Martin Poirsin de Bannoncourt; — 1656. Hubert Warin; — 1657. Pierre Humbert; — 1676. Pierre Lombart; — 1693. Pierre Lhotte (2).

Il y avait aussi un *procureur général* (ou procureur du seigneur) chargé des poursuites et de la surveillance judiciaires. M. Dumont cite en : — 1523. Humbert de Bannoncourt; — 1541. Jehan Warguaire; — 1580. Jehan le Pougnant; — 1588. Blaise Mauljean; — 1626. Jean Vernisson, son gendre; — 1662. Claude Labarrière; — 1755. Louis de Péronne.

En entrant en fonctions, ces divers officiers juraient de servir leur prince avec fidélité et d'exercer leur charge en hommes de bien.

Quant à leurs appointements, au XVIe siècle, le bailli touchait 600 fr.; le lieutenant général et le prévôt chacun 76 fr.; le procureur général, vit son traitement élevé de 12 fr. à 30 fr.; le contrôleur touchait 20 fr.; et le receveur, 40 fr., plus 3 rez de froment estimés 25 fr. et 3 rez d'avoine estimés 21 fr. (3).

Par la nomenclature que nous venons d'énumérer, nous voyons que, dans le bailliage d'Hattonchâtel, depuis le plus haut dignitaire jusqu'au plus humble sergent et au geôlier chargé de la garde des prisonniers, tous prenaient une part plus ou moins grande à l'exercice de la justice. Quant aux prisons, d'après M. Dumont, c'étaient des basses fosses où, le

(1) Jean, son fils, fut anobli par lettres du 1er février 1592. Ses armoiries étaient : *d'azur, à la bouteille d'or en pal, au chef d'argent chargé de deux merlettes de sable* (Dumont, *loc. cit.*, p. 112).

(2) Dumont, *loc. cit.*, p. 97 et 98.

(3) Le rez de froment équivalait à 16 franchards; — le muid à 26 franchards; — le rez d'avoine à 32 crettes. Sur les terres du ressort, le receveur percevait un rez d'avoine, dit « le rez qui ne dit mot » ou « le rez d'office, » parce qu'il n'y avait pas moyen, pour les contribuables, de le discuter (Dumont, *loc. cit.*, p. 99).

plus souvent, le patient, privé de lumière et d'air, mourait sans aucune consolation et rongé par la vermine (1). On peut lire, dans l'auteur que nous venons de citer, les différents genres de supplices que la justice d'Hattonchâtel infligeait aux coupables qui tombaient entre ses mains (2).

Le bailliage d'Hattonchâtel fut supprimé sous le règne du duc Léopold, et sa prévôté rattachée au bailliage de Saint-Mihiel à l'avènement de Stanislas, roi de Pologne et beau-père de Louis XV, en 1751. Ce bailliage, qui avait sa coutume particulière, suivie par les communautés relevant alors de sa seigneurie, prit la coutume de Sainte-Croix de Verdun (3). Il ne resta plus alors à Hattonchâtel que deux notaires et deux huissiers (4).

(1) Voici un exemple cité par M. Dumont, *Ruines*, p. 102; François Blandin, neveu de l'évêque Wary de Dommartin, religieux et prieur de Dammarie, dans une discussion politique qu'il avait avec M. de Fontenay, son oncle, se prit de colère, plongea son couteau dans la gorge de ce dernier, le tua et prit la fuite. « Ayant été arrêté, grâce au zèle de la veuve, il fut, nonobstant sa naissance, sa tonsure et une absolution surprise à Rome, incarcéré à Hattonchâtel, condamné à demeurer à perpétuité au pain et à l'eau et au secret dans un de ces fonds de fosse... » Après une année de ce régime, selon Wassebourg, « en la plus grande pitié et extrême misère que fut ja- « mais homme, il fut un matin trouvé mort, mangé de tous côtés de poux et « de vermine. »

(2) Entre autres, en 1569, un nommé Colin-Claudin Saulce était enchaîné par le cou dans sa prison, et il fallait le déferrer chaque fois qu'il devait paraître dans l'auditoire. Il fut ensuite exécuté. — Une jeune fille de Woël, Damienne Evre, convaincue, *à l'aide de la torture*, du crime d'infanticide, fut étranglée et ensuite brûlée.

(3) Durival, *Description de la Lorraine et du Barrois*, t. II, p. 311.

(4) Voir ci-après, Pièces justificatives, II, une requête indiquant comment se demandait et comment s'obtenait, au XVIIe siècle, une charge de notaire. Nous avons respecté scrupuleusement l'orthographe de cette pièce, qui nous a été transmise par M. Louis L'Hoste, notre collègue.

Voici quelques noms de notaires au tabellionnage d'Hattonchâtel, relevés dans les archives de la commune :

1623. Simon Simonnin; — 1657. Gérard Laulmosnier; — 1657. Collin; — 1662. Didier Ligier, à Bassaucourt pendant 28 ans; — 1662. Mangin Hunot; — 1662. Jean Lebreton; — 1693. Claude Thomas; — 1722. Joseph Aubert; — 1744. Peroune; — 1704. Jean-Nicolas La Taye.

VII.

L'ATELIER MONÉTAIRE.

« Le droit de battre monnaie, dit M. Alfred Gautier (1), fut reconnu de très bonne heure par les rois Francs à des seigneurs ou à des évêques haut-justiciers. Chilpéric l'octroya aux évêques de Noyon et de Tournai, Louis le Débonnaire à l'abbaye de Soissons. Les seigneurs qui battaient monnaie avaient même le droit d'empêcher qu'aucune autre monnaie que la leur n'eût cours dans leur ville ou leur seigneurie, pas même celle du roi. Au XIIIe siècle, il y avait plus de quatre-vingts seigneurs qui avaient le droit de battre monnaie. C'étaient non seulement les grands feudataires comme le duc de Bourgogne et le comte de Champagne, ou les prélats possesseurs de grands fiefs, tels que les évêques de Noyon et de Laon, mais encore un grand nombre de seigneurs et d'abbés de moindre importance..... En 1262, saint Louis, sans porter atteinte au droit des seigneurs, décida que la monnaie royale aurait cours dans tous les lieux où il n'y avait pas de monnaie seigneuriale, que là même où les seigneurs avaient le droit de battre monnaie, celle du roi aurait cours en concurrence avec la monnaie seigneuriale..... Philippe le Bel prescrivit, en 1305, la circulation de la monnaie royale dans les terres des seigneurs et interdit à ceux-ci, quoiqu'il en donnât lui-même l'exemple, d'altérer leurs monnaies. En 1313, la fabrication des monnaies seigneuriales fut soumise à la surveillance des maîtres des monnaies du roi et ces mesures gênèrent tellement les seigneurs que, peu d'années après, les plus considérables d'entre eux vendirent de leur propre mouvement au roi le droit de battre monnaie. »

Le droit de battre monnaie fut accordé par Othon III, em-

(1) V. *Précis de l'histoire du droit français,* 3e édit., 1887, p. 219 et 220.

pereur d'Allemagne (1), à Heimon (997-1025) et à ses successeurs évêques de Verdun. Comme princes souverains, la charte porte, entre autres droits régaliens, que les prélats disposeront de toutes choses selon leur bon plaisir dans la ville de Verdun et dans les terres de leurs dépendances, avec pouvoir de régir ce comté au profit de leur église, ou d'en commettre l'administration à un comte..., d'établir des magistrats pour régler la police et des officiers pour rendre la justice...; d'anoblir leurs sujets, de donner des lettres de grâces, de faire battre monnaie, et d'exercer tout autre acte de souveraineté (2).

C'est donc Heimon qui, le premier des évêques de Verdun, a joui du droit de battre monnaie; d'ailleurs, on n'en connaît aucune frappée au type de ses prédécesseurs. Les premières monnaies verdunoises furent frappées aux noms associés de l'évêque et de l'empereur régnant; ce sont à proprement parler des espèces semi-impériales, semi-épiscopales; mais quelques-unes dès le temps d'Heimon furent émises dans les ateliers qui dépendaient du temporel de l'évêché. — On reporte à cette époque un denier.

HADONIS. — Croix cantonnée de quatre points.
✱ CASTRUM. — Édifice.

Les monnaies connues, frappées à Hattonchâtel, sont, après Heimon, celles de Raimbert (1025-1041) et celles de Richard (1041-1047), ses successeurs immédiats. M. F. Clouët en a donné une première description dans le tome IV des Mémoires de la Société philomathique de Verdun, 1850, p. 240; mais c'est dans l'important travail de M. Ch. Robert relatif à la

(1) Surnommé *le Roux* et *le Miracle du monde*, succéda à Othon II, son père, en 983, à l'âge de douze ans. Il passa les Alpes en 996, prit Milan, fit élire pape Grégoire V, et mourut à Paterne, petite ville d'Italie, en reprenant le chemin d'Allemagne, le 28 janvier 1002, en faisant usage de gants empoisonnés que la veuve de Crescencius, qu'il avait fait périr, lui donna, pour se venger de ce qu'il n'avait pas voulu l'épouser, selon sa promesse, après avoir obtenu d'elle ce qu'il voulait (L'abbé Ladvocat, *Dict. historique portatif*, 1755, in-12, t. II, p. 283).

(2) Roussel, *Hist. de Verdun*, 2e édit., t. I, p. 281.

Numismatique verdunoise qu'il convient de se reporter pour l'étude et la connaissance de ces monnaies et de ces jetons épiscopaux (1).

1. RICHERVS EPS. — Croix, au revers : ✱ HATTON CASTEL. Edifice à deux étages, auquel aboutit un pont. Légende entre deux cercles de perles. Denier d'argent du poids de 17 grains. (Collection de M. F. Clouët.)

2. RICHERVS EPS. — Croix, au revers : ✱ HATTONIS. Même type qu'au revers précédent. Poids : 18 grains. (Même collection.)

3. RICHERVS. — Croix; au revers, même légende et même type. Obole ou demi-denier dont le flan est taillé carrément. (Collection de M. de Saulcy.)

4. SCA MARIA VIRGO. — Légende en caractères rétrogrades. Croix avec un globule aux extrémités de chaque croisillon. Revers : ✱ HAS...IS [Hastonis(?)]. Edifice à trois tours. (Même collection.) — Ce dernier, dit M. F. Clouët, est remarquable en ce qu'il ne porte le nom d'aucun évêque.

Dans les lettres patentes données à Nancy, le 16 novembre 1610, Henri, duc de Lorraine, autorise son frère François de Lorraine, marquis d'Hattonchâtel, « d'y faire frapper monnaie « sous son nom, avec armes, écus et blasons, depuis la va- « leur de 3 gros et au-dessus, à charge de prendre le pied et « le titre de notre monnaie, pour les siennes avoir cours et « prix suivant nos ordonnances et sans qu'il puisse donner « cours aux étrangères, ni les décrier (2). »

Après l'aliénation de la seigneurie d'Hattonchâtel, les évêques de Verdun firent frapper leurs monnaies à Dieulouard.

(1) *Annuaire de la Société française de Numismatique*, année 1886.
(2) Dumont, *loc. cit.*, p. 65.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Accord entre Christine de Danemark, tutrice de Charles III, duc de Lorraine, et Nicolas de Lorraine, administrateur perpétuel des évêchés de Metz et de Verdun.

« Nous Christierne de Danemark, duchesse douairière de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, Milan, et tutrice administratrice des corps et biens de nostre très cher et bien amé fils Charles, par la grace de Dieu duc desdicts duchez, et Nicolas de Lorraine, administrateur perpétuel des éveschez de Metz et Verdun, faisons sçavoir à tous que, considérant le bien et proffit de nous et chacun de nous respectivement en qualité que dessus, et, par espécial, nous ledict administrateur perpétuel de nostre dict évesché de Verdun, et pour iceluy acquitter et descharger envers ledict Seigneur le duc Charles, nostre très cher et très amé nepveu, de la somme de six-vingt mille francs que feu nostre très cher Seigneur et père Monseigneur Anthoine, par la mesme grâce de Dieu duc desdicts duchez, a eu presté et advancé, manuellement à Monseigneur nostre oncle le Révérendissime Jean, par la misericorde divine du tiltre de Sainct-Honofre de la Sainte Eglise de Rome cardinal diacre, vulgairement dict de Lorraine, archevesque et primat de Narbonne, évesque d'Alby, de Nantes et d'Agen, abbé commendataire de Clugny, de Fécamp, de Marmoutiers, de Sainct-Ouen, et lorsqu'il estoit évesque dudict Verdun, pour les urgentes affaires survenues, et convertie au très grand proffit de nostredict Evesché et Église de Verdun, s'y comme nous est apparu clairement par le tesmoignagne, recognoissance et attestation des Doyen et Chapitre dudict Verdun, avons, par meur et advis et délibération du Conseil, et pour le plus grand bien et évidente utilité tant de nostredict Evesché et Eglise de Verdun, comme dict est, pour la part et respect de nous ledict administrateur perpétuel, que pour le mieux et plus grand bien et proffit de nostredict nepveu le duc

Charles, et pour la considération de nous la duchesse douairière, facit les eschanges et contr'eschanges qui s'ensuyvent :

« A sçavoir que nous ledict administrateur perpétuel, de l'advis, gré et consentement de nostredict Chapitre de Verdun, et par la délibération des gens sages tant de nostre Conseil que d'aultres, avons, à titre de bon et juste eschange, pour nous et nos successeurs évesques et administrateurs perpétuels dudict Verdun, cédé, quitté et transporté à ladicte dame Christierne de Dannemark, duchesse, comme tutrice et ordonnatrice de nostredict nepveu le duc Charles, et pour et au nom de luy et ses successeurs ducs de Lorraine, et par ces présentes quittons, cédons et transportons de nostre propre volonté, sans force et contrainte aulcune, les chastel, ville, chastellenie, terre, prévosté, recept et seigneurie de Hattonchastel, le chastel, place et forte maison, ville, bourg et village dudict Hattonchastel, les bans et finages d'iceulx lieux, aussy les villes et villages, bans, confinages de Bassaucourt, mairie de Morville, Lavigneville, Seuzey, Ourches, Chaillon, mairie d'Outreban, Vigneulle, Denville, Billy, Voey, Brouville, Herbeuville, Saulx, Sainct-Remy, Rouvroy, Hannonville, Aviller, les gagnages et bans de Fontaines estans et dépendans de ladicte terre et seigneurie de Hattonchastel, et ensemble tous bans, territoires, finages et confinages de tout et un chacun desdicts lieux, leurs appartenances et dépendances en toutes justices, droictures et seigneuries, juridictions, ressorts, tabellionnages, hommes, femmes, maisons, maisières, prez, terres, bois, rivières, estangs, fours, moulins, halles, foires, marchez, tailles, subsides, aydes et aultres quelconques rentes et revenus, receptes, proffits et émolumens de tout et un chacun desdicts lieux, quels ils soyent et se puissent nommer, sans quelconque chose en hors mettre ni retenir, comment ni en quelque manière que ce soit, chargez seulement de leurs rentes anciennes, et non d'aultres, ensemble de tous quelconques aultres droits, prééminences, prérogatives, fiefs, compétences, appartenances et dépendances desdicts lieux, pour le tout desdictes places, villes, villages, droicts, terres, seigneuries, et toutes parties d'icelles en chef et en membre et en tout droit et supériorité avoir, tenir et posséder par ladicte dame Christierne, au nom et en qualité de tutrice, comme dict est, de nostre très cher nepveu le duc Charles. son fils, pour luy et ses successeurs duc de Lorraine à perpétuité, à tousiours et sans rappel; et de toutes lesquelles places, terres, seigneuries, villes, villages, droicts, rentes et revenus, justices, juridictions, hauteur et supériorité, appartenances et dépendances entières de ladicte terre et seigneurie de Hattonchastel nous, adminis-

trateur susdict, tant pour nous que au nom de nos successeurs évesques ou administrateurs perpétuels de Verdun, nous sommes desvestis et délaissez, et par la tradition actuelle de ces présentes en avons investy et saisy, investissons et saisissons, par la meilleure forme et manière que de droict, us et coustume faire se peut et doibt, pouvons et debvons, ladicte Christierne, au nom et qualité de tutrice de nostredict très cher nepveu le duc Charles, son fils, pour luy et ses successeurs ducs de Lorraine; promettons, pour nous et nos successeurs évesques de Verdun ou administrateurs perpétuels, de à tousiours, mais à ladicte dame Christierne, audict nom de tutrice de son fils, et à ses successeurs ducs de Lorraine, porter bonne et entière et pleine garantie de toutes et une chacune les choses, places, villes, villages, terres, droicts et seigneuries avantdicts, leurs appartenances et dépendances, et à tous tems les en rendre jouyssans et paisibles, sous l'obligation de tous et un chacun les biens de nostre évesché et comté de Verdun, présens et advenir, sauf ès choses avantdictes, et le droit de l'Empereur, si avant qu'il touche ou qu'il puisse toucher le fief dudict Hattonchastel, lesdictes appartenances et dépendances.

« Et pour mieulx valuë, récompense et contr'eschange, nous ladicte dame Christierne, au nom de tutrice de nostre amé fils le duc Charles, avons audict administrateur perpétuel, pour luy et ses successeurs évesques ou administrateurs dudict Verdun, cédé, quitté, transporté, et par les présentes cédons, quittons, renonceons et transportons le droict entièrement de six vingt mille francs deus et appartenans à nostredict fils, aboutez, assis et hypothéquez sur l'entier bien et revenu dudict évesché et comté de Verdun, comme les lettres de et sur ce faictes clairement le contiennent; et, avec ce, tout le droict, cause, raison et action que a mon fils compète et appartient, peut et doibt compéter et appartenir, à quelconque tiltre et occasion que ce soit, dont il jouit et qu'il possède, au jour et date de ces présentes, en la ville, terre et seigneurie, ban, finage et confinage de Rembercourt-aux-Pots, belle et puissante ville, avec tous droicts de justice et jurisdiction, hommes, femmes, prez, terres, bois, rivières, estangs, moulins, fours, halles, foires, marchez, tailles et autres quelconques redevances, rentes et revenus, et la place, chastel et forteresse de ladicte ville, terre et seigneurie de Rembercourt, et dont et de leurs appartenances, au nom et en ladicte qualité de tutrice de notre fils, nous sommes desvestis et dessaisis par les présentes, en avons investy et saisy ledict sieur administrateur, pour luy et ses successeurs évesques ou administrateurs perpétuels dudict

Verdun, affin d'en et par eulx jouir et user à l'advenir pleinement et paisiblement, et dont leur avons promis et promettons bonne et loyalle garantie, sous l'obligation des biens présens et advenir de nostre fils.

« Et affin que iceluy eschange et contr'eschange puisse durer inviolable, ferme et stable, nous ledict administrateur perpétuel, considérant iceluy estre pour la grande utilité de notre évesché et pour le plus grand bien d'iceluy, qui ne pourrions, attendu la paucité du revenu d'iceluy nostre évesché de Verdun, employer les frais, causes et dépenses qu'il conviendroit frayer journellement et exposer à la garde et manutention de ladicte place de Hattonchastel, en ces tems pleins de calamitez et d'hostilitez envers l'Église cogneus récemment à tous, requérons et supplions à nostredict Seigneur oncle le révérendissime Cardinal de Lorraine que, comme ayant le regret audict évesché de Verdun, il luy plaise prester son consentement à iceluy nostre eschange et contr'eschange, si avant qu'il touche et peut toucher ladicte place et seigneurie de Hattonchastel, appartenances et dépendances, aussy à nos très bien amez frères et devots Doyen et Chapitre de l'Église cathédralle de Verdun vouloir agréer et consentir à cestuy nostre présent transport, attendu qu'il est faict au grand bien et très évident proffit de nostredicte Église, et que le contr'eschange est notoirement pour mieulx valuë et récompense d'iceluy, tout en considération de la descharge de si notable et grande somme de deniers de ladicte somme de six vingt mille francs, dont notredict évesché demeurera pleinement a jamais quitte et deschargé, que ladicte réunion de la terre et seigneurie de Rembercourt à iceluy nostre évesché estant de bon et grand revenu, s'y avons promis et promettons, nous la dame Christierne, audict nom de tutrice, et aussy nous Nicolas de Lorraine, comme administrateur perpétuel, tant pour nous que pour nosdicts successeurs évesques ou administrateurs, avoir à tousjours ferme et stable, chacun respectivement en droict soy, les présentes cessions, quittances, transports, eschanges et contr'eschanges, sans y auculnement y contrevenir par nous ou les nostres, directement ou indirectement, et ainsy le jurons et promettons par la foy que tenons de Dieu, sous l'obligation de tous et un chacun les biens de nostredict fils, pour la part de nous Christierne, et de ceulx de nostredict évesché de Verdun pour le costé de nousdict administrateur; renonceons, quant à ce, à toutes deffenses et exceptions de dol, fraude, barat et déception, mesme de moitié juste prix et au droict, disant généralle renonciation non valoir, si la espécialle ne précède, et aussy à tous reliefs, deffenses, faveurs,

aydes et réduction, et à toultes autres choses qui pourroient nous ayder et nos successeurs à l'encontre de l'effect de ces présentes.

En signe de quoy, avons à cestes signées de nos mains faict appendre nos sceaux accoustumez en tels cas, que furent faictes en l'an de grâce 1546, l'onzième jour de décembre (1).

II.

Requeste pour Nicolas Ligier dmt à Bassaucourt.

A Messieurs

Messieurs les officiers du marquisat de Hatton et gardes du scel du tabellionage dudit lieu.

Supplie humblement Nicolas Ligier, fils à marier, àagé de vingt sept ans, demt à Bassaucourt, disant que deffunct Didier Ligier vivant demeurant audt Bassaucourt son pere a exercez la charge de nottaire audt marquisat l'espace de vingt huict ans au grand contantemt du publique, lui tenant en grand partie des sentimens dud feu son père pour estre de bonne meurs un garçon de bonne vie et honneste conversatn.

Considerant qu'il n'y à aucun nottaire audt Bassaucourt ny à St Maurice village voysin et de mesme paroisse, chause qui est fort considerable, ce qui à obligé ledt suppliant de se rendre curieux à exercer ladite charge.

Ce considérez, Messieurs, ils vous plaise permettre audit suppliant d'exercer ladt charge de nottaire dans ledt marquisat, et ce sera une augmantation pour les proffict du droict de la grosse, et une comodité pour le publicque; ce faisant Messieurs ferëz bien.

Signé : N. LIGIER avec paraphe.

Veüe la présente Reqte et estant bien informé des bonnes vie, meurs et capacité de suppnt, consentons quant a nous touché quil

(1) Voir *Histoire verdunoise au temps de M. Psaulme*, par Mathieu Husson l'Escossois, publiée par M. l'abbé N. Frizon, bibliothécaire de la ville de Verdun, officier d'Académie, dans sa « Petite bibliothèque verdunoise, » t. II, p. 110 et s. — M. Dumont, dans ses *Ruines de la Meuse*, t. I, p. 37 et s., a publié avec des variantes un extrait de cette pièce.

exerce lad^e^ charge de nott^e^ en prestant par luy le serment au cas requis.

A St Mihiel ce 16e sept^bre^ 1679.

Signé : N. LAUMOSNIER, doyen. N. DE GONDRECOURT.
avec paraphe.

Nous ayant veu le consentement de Messieurs nos collegues à la garde du scel du tabellionage du marquisat de Hattonchel, et estant de notre science et cognoissance des bonnes vie, moeurs, et capacité du Remonstrant, nous avons permis, reçu, admis, recevons, et admettons pour porter et exercer la charge de notaire en ce marquisat, aux mesmes droictz, priviléges et immunitez que les aultres notaires jouyssent, et a ledit Remonstrant presté le serment au cas requis, de sen acquitter fidellement, fait et donné a Vigneulles ce 29e 7bre 79.

Signé : J. FAILLONNET
avec paraphe.

NOTE A (*page 9*).

« Le moulin à vent existait dans l'intérieur de la ville, mais en dehors du château, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par un jardin attenant à la maison de la veuve Joseph Villion. Des fouilles récentes, exécutées en cet endroit pour nivellement de terres, ont mis à découvert les fondations de la tour dans laquelle ce moulin était renfermé; cette tour, ainsi que je m'en suis assuré au vu du circuit des fondations, avait 9 mètres de diamètre à sa base, et relativement à ladite tour, je lis dans l'Inventaire sommaire des Archives de la gruerie d'Hattonchâtel pour les années 1560-1565, archives de la Meurthe, B. 6403, registre, qu'en l'une de ces années, il a été délivré du bois pour édifier le moulin à vent d'Hattonchâtel. » (*Communication de M. Louis L'Hoste, 17 janvier* 1887.)

Addition à la page 34.

Le vitrail du chœur de l'église, dû à la libéralité de M. *Haba*, ancien président du Tribunal civil de Nancy — né à Hattonchâtel en 1819, décédé au même lieu en 1872 — et de Mme *Haba*, son épouse, sort des ateliers du célèbre peintre-verrier MARÉCHAL (Laurent-Charles), de Metz, membre correspondant de l'Institut de France, officier de la Légion d'honneur, décédé subitement à Bar-le-Duc, le 17 janvier 1887, dans sa 86e année.

LE LITHIUM

DANS LES EAUX SALÉES DE MOUTIERS

(SAVOIE),

PAR M. LANGROGNET,

Inspecteur d'Académie,
Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Instruction publique,
Vice-Président de la Société.

La Tarentaise, dont l'ancienne capitale *Darentasia* porte aujourd'hui le nom de Moûtiers, se compose de la vallée supérieure de l'Isère et des vallées secondaires arrosées par ses premiers affluents. Limitée à l'est et au nord-est par les Alpes grées, au nord-ouest par le massif du Mont-Blanc et au sud par la chaîne de la Vanoise, elle vient finir à l'ouest au massif calcaire des Beauges. Sauf sur ce dernier côté, les hautes montagnes qui l'entourent et la couvrent de leurs ramifications sont granitiques et schisteuses; mais sur leurs flancs s'appuient les couches des terrains de transition et des terrains secondaires relevées souvent jusqu'à la verticale, et quelquefois même complètement renversées. Ce retournement des couches sédimentaires a été pendant longtemps un problème insoluble pour les géologues, surpris de trouver dans ces régions un ordre de superposition contraire à celui que l'on observe ordinairement ailleurs. La difficulté disparut le jour où l'on découvrit qu'après avoir traversé ces couches anormales, on retrouvait plus bas les mêmes couches disposées dans leur ordre naturel de succession. C'est dans les terrains secondaires inférieurs ou triasiques, très développés en Tarentaise et même en Mau-

rienne, au sud de la Vanoise, que se trouvent les amas de sel gemme qui donnent naissance aux sources thermales salées de Salins, commune de Moûtiers. Elles ont été exploitées pendant longtemps par les ducs de Savoie et les rois de Sardaigne, qui s'étaient attribué le monopole de la vente du sel. Mais, en raison de leur faible salure, elles furent abandonnées lorsque le prix du sel dut subir une importante réduction. L'ancienne saline a été remplacée par un établissement de bains, qui mériterait d'être plus connu et plus fréquenté.

L'analyse des eaux salées de Moûtiers a été faite au commencement de ce siècle par l'ingénieur français Berthier. Il a trouvé, sur 1000 parties d'eau :

Chlorure de sodium.	10,58
Sulfate de soude.	1,00
Sulfate de magnésie.	0,55
Sulfate de chaux.	2,51
Chlorure de magnésium. . . .	0,30
Chlorure de fer.	0,10
Carbonate de chaux.	0,76
Carbonate de fer.	0,12
Acide carbonique libre. . . .	0,75
Eau.	983,33
	1000,00

Ainsi les sels contenus dans 1000 grammes d'eau ne forment qu'un total de 16^{g}, 67, dont le sel marin constitue un peu moins des deux tiers. Les eaux de la Méditerranée sont trois fois plus riches en chlorure de sodium; la mer d'Azow, au contraire, a à peu près le même degré de salure.

L'analyse de ces eaux n'a point été reprise depuis Berthier, malgré l'intérêt qu'il y aurait à s'assurer de la fixité de leur composition. Je les ai étudiées en 1865 à l'aide du spectroscope, dans le but de rechercher si les nouveaux métaux alcalins ne s'y rencontreraient point. Mes efforts ne m'ont pas permis d'y constater la présence du rubidium et du cæsium ; peut-être n'en renferment-elles effectivement aucune trace.

Mais j'y ai trouvé le lithium en quantité notable, et l'on peut en reconnaître l'existence en opérant sur un seul litre de liquide. Cette découverte n'a été jusqu'ici que signalée sans détails dans une monographie des eaux minérales de Brides et de Moûtiers, publiée par un médecin attaché à ces deux établissements. Il ne sera donc pas sans intérêt de faire connaître les résultats de l'analyse quantitative du lithium effectuée à cette époque, à la suite des essais spectroscopiques.

On sait que le lithium est un métal peu abondant, mais très répandu. Il entre dans la composition de deux feldspaths : le pétalite, qui est isomorphe de l'orthose, et le triphane ou spodumène, qui est isomorphe de l'oligoclase. Ce sont des silicates doubles d'alumine et de lithine qu'on rencontre assez rarement. On le trouve également dans certains micas à deux axes, qui sont des fluo-silicates d'alumine, de fer et de manganèse, de lithine et quelquefois de soude, comme le lépidolithe ou mica rose de Bohême (Rosena, Zinnwald), de Suède (Utoë) et des Etats-Unis (Stirling). Enfin on le trouve encore dans la triphylline et la tétraphylline de Finlande (Kerld), qui sont des phosphates multiples de fer, de manganèse, de lithine, de soude et de chaux. Mais il n'y a peut-être pas de roches feldspathiques qui ne contiennent un peu de lithine. Cette base remplace une quantité équivalente de soude ou de potasse. On la rencontre par suite dans les argiles formées par la décomposition des roches ignées, sous l'influence des agents atmosphériques, et dans les sources minérales qui prennent naissance dans les régions occupées par ces roches. C'est ainsi que M. Truchot l'a trouvée dans les terres de la Limagne, à peu près à l'époque où je l'observais dans les eaux de Moûtiers.

Deux dosages du lithium, l'un à l'état de chlorure et l'autre à l'état de sulfate, ont été effectués avec ces eaux. Le premier a porté sur 5 litres et le second sur 25 litres. L'eau salée a été additionnée d'oxalate d'ammoniaque destiné à précipiter la chaux et la magnésie; de sulfhydrate d'ammoniaque destiné à précipiter le fer; et de chlorure de baryum destiné à précipiter l'acide sulfurique. Après séparation des dépôts par le

filtre, le liquide, ne contenant plus que des chlorures, a été évaporé lentement dans une grande capsule de porcelaine. A mesure que le chlorure de sodium se déposait au fond du vase, il était enlevé et placé sur un filtre, dont l'eau d'égouttage retombait dans la capsule. Lorsque la presque totalité du chlorure de sodium fut ainsi séparée, le filtre fut lavé avec un peu d'eau pure chargée d'acide chlorhydrique. Cette eau de lavage fut transvasée avec le résidu de la capsule dans une capsule plus petite, et le tout convenablement desséché fut calciné au rouge naissant.

Le résidu de cette opération, dans lequel il n'y avait plus que des chlorures alcalins, fut traité à diverses reprises par un mélange d'alcool et d'éther, pour enlever le chlorure de lithium, qui est seul soluble dans ce mélange. Le liquide était jeté chaque fois sur un petit filtre et recueilli dans une capsule tarée. Après l'enlèvement complet du chlorure de lithium et le lavage convenable du filtre, le liquide de la capsule fut évaporé jusqu'à parfaite siccité. L'augmentation de poids de la capsule donna le poids de chlorure de lithium contenu dans les cinq litres d'eau sur lesquels on avait opéré. On a trouvé 12 milligrammes de chlorure de lithium par litre.

Dans la seconde opération, qui a été conduite de la même manière que la première, le chlorure de lithium, après sa séparation à l'aide de l'alcool éthéré, a été transformé en sulfate de lithine à l'aide de l'acide sulfurique pur. Le sulfate de lithine pesé après calcination a donné un résultat qui correspond à 14 milligrammes de chlorure de lithium par litre d'eau. La moyenne de ces deux analyses donne une proportion de 13 milligrammes de chlorure de lithium par litre. Ce poids est probablement un peu trop faible, le premier dosage ayant été effectué sur une quantité d'eau trop petite.

La densité de l'eau salée de Moûtiers est 1,017. Si l'on veut rapporter la proportion de chlorure de lithium au poids et non au volume, on trouvera, à très peu de chose près, que 1000 kilogr. de cette eau contiennent $12^{g},7$ de chlorure de lithium, ou, en d'autres termes, que sa teneur en chlorure de lithium est de 0,0000127.

UNE VICTIME DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE

(PIERRE-MAURICE COLLINET DE LA SALLE DE CHONVILLE),

PAR M. H. DANNREUTHER,

PASTEUR DE L'EGLISE CHRÉTIENNE RÉFORMÉE DE BAR-LE-DUC,
Membre titulaire.



BIEN que la Lorraine ne figure pas au premier rang des provinces qui eurent à souffrir des excès de la Terreur, on ferait néanmoins une liste assez longue des victimes illustres ou obscures qu'elle a fournies à l'échafaud révolutionnaire.

Le *Moniteur universel* du 5 août 1793 (n° 217) rapporte en ces termes une condamnation prononcée par le tribunal criminel extraordinaire de Paris :

« *1er août.* Le tribunal a condamné à mort le nommé Pierre-Maurice Collinet Lasalle de Chonville (1), ci-devant noble et lieutenant-général du bailliage d'Épinal, prévenu d'avoir entretenu une correspondance avec des émigrés, de leur avoir envoyé des secours d'argent assez considérables, et d'avoir composé des écrits tendant à l'avilissement de la Convention et au rétablissement de la royauté. »

L'interrogatoire de l'accusé portant sur ces trois chefs, établit qu'il avait correspondu avec des membres de sa famille, émigrés, notamment avec sa belle-sœur à qui il avait envoyé un millier de livres sur ses revenus. De plus, il avait donné sa démission en juin 1792. Enfin, dans ses papiers, on avait trouvé un projet d'adresse des communes de Lor-

(1) La famille Collinet de La Salle de Chonville, anoblie en 1657, portait *d'azur à un fleuret d'argent garni d'or et mis en pal* (Dom Pelletier).

raine, analogue à la protestation envoyée à la Convention par 150 communes de Normandie, et le brouillon d'une lettre à un député à qui il reprochait d'avoir voté la mort de Louis XVI. C'était plus qu'il n'en fallait pour entraîner une condamnation capitale, prononcée le 1er août et exécutée le même jour, à sept heures du soir (1).

Le ci-devant lieutenant-général du bailliage d'Épinal ne se faisait du reste aucune illusion sur son sort. Il n'attendit pas d'être au pied de l'échafaud pour adresser à sa famille quelques mots de souvenir. Pour les lui faire parvenir plus sûrement, il consigna ses derniers adieux sur la garde d'un modeste exemplaire des *Pensées* de Sénèque, traduction de la Beaumelle (Paris, chez J. Barbou, 1768), qu'un collectionneur a eu la bonne fortune de trouver récemment dans l'étalage d'un bouquiniste de Nancy.

Voici textuellement ce morceau, écrit à la Conciergerie treize jours avant le procès et l'exécution de l'auteur :

Touchant spectacle, un père expire
Laissant misère et grands maux :
Son bon cœur n'a pu suffire
A des politiques pour lui nouveaux.
Tendres orphelins sans défense
Vos pleures touchent ma bienfaisance.
Qui la mérite plus que vous?
Et toi, veuve, dans tes allarmes
A ton secour, en vain tes larmes,
Rappellent ton fidèle époux.

Mais les verroux t'ont caché mes maux.
Malheureux sur moi; la complaisance (2),
Dans mes cachots, et par avance,
Faisoit l'office de bourreaux.

(1) *Bulletin du tribunal criminel*, n° 78 et *Archives Nation.* W. 278, dossier 99, cités d'après Wallon (*Hist. du tribunal révolutionnaire de Paris*, tom. I, p. 267).

(2) Cette pensée est obscure. Veut-il dire que sa complaisance pour ses parents émigrés a été la cause de ses malheurs?

Mes dernières paroles à ma
femme et à mes enfants.

PIERRE-MAURICE COLINET DE LASALLE DE CHONVILLE,
le 17 juillet 1793 ès prisons de
la Conciergerie du palais à Paris.

La volonté de Dieu soit faite et que
ce soit pour mon bonheur.

Sur le titre du livre, au-dessus et à côté de lá marque du libraire on lit la dédicace suivante. Les mots entre crochets ont été raturés et remplacés, de la même main par ceux qui suivent.

Pour [ma fille..... Joséphine] *mon fils aîné*
Charles-Maurice Colinet de la Salle de Chonville
et assuré qu'[elle] *il fera lire à ses frères et sœurs.*

Tout en choisissant Sénèque pour sa dernière lecture, M. de Lasalle ne veut pas qu'on se méprenne sur les sentiments de résignation chrétienne qui l'ont soutenu à l'heure suprême. Une annotation de sa main, à la page 45, condamne le suicide du grand stoïcien.

« *Sénèque était païen, c'est un malheur, et sa vie glorieusse,*
Qui est entachée par sa fin, condamnée par la religion
Très chrétienne et le divin commandement de Dieu :
Homicide point ne sera, etc..... »

Ce touchant souvenir s'est-il égaré avant d'arriver à sa destination? Nous ne saurions le dire, mais quoi qu'il en soit, il est digne d'échapper à l'oubli.

Les adieux de Pierre-Maurice Collinet de Lasalle n'ont rien, pour le fond, ou pour la forme, qui permette de les comparer aux lettres éloquentes et en quelque sorte classi-

ques des victimes illustres de la Terreur, Marie-Antoinette, Custine le jeune, Camille Desmoulins, Saint-Géry, etc. Un parallèle avec les vers fameux d'André Chénier à Saint-Lazare, serait plus que dangereux pour cette humble poésie. Il n'en est pas moins vrai que ces lignes, dernier souvenir d'un père à ses jeunes enfants (1) sont un document des plus caractéristiques de cette époque sanglante. Leur date même (17 juillet 1793) mérite d'être signalée. C'est le jour de l'exécution de Charlotte Corday. N'est-il pas vraisemblable de penser que les adieux de Pierre-Maurice de Lasalle ont été écrits sous l'impression de la fin héroïque de sa compagne de captivité?

(1) M. de Lasalle n'avait que 39 ans.



DEVISES HORAIRES LORRAINES,

PAR M. LÉON GERMAIN,

**Membre de l'Académie de Stanislas,
Bibliothécaire-Archiviste de la Société d'Archéologie lorraine,
Correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France
Membre titulaire.**

Aucun monument épigraphique ne doit être négligé par l'archéologue; notre époque d'activité fiévreuse ne saurait se plaire, comme les siècles passés, à orner d'inscriptions variées les édifices publics, les demeures privées et les tombeaux; elle pourrait, du moins, chercher à conserver celles que nous ont léguées les ancêtres. Mais, les ruines augmentent sans cesse; il faut donc considérer comme un devoir de recueillir et de publier ce qui existe encore, sous la menace d'une destruction plus ou moins prochaine.

Si nous ne nous trompons, personne ne s'est, jusqu'ici, occupé des devises horaires pour ce qui concerne la Lorraine; peut-être les inscriptions de ce genre furent-elles toujours rares dans notre pays; en tous cas, bien peu ont survécu; il importe d'autant plus de les faire connaître et de provoquer à leur égard de nouvelles perquisitions. L'intérêt d'un tel recueil est amplement prouvé par les recherches relatives aux inscriptions horaires que M. le baron de Rivières poursuit depuis plusieurs années et dont il publie les résultats dans le *Bulletin monumental*. Dans ces longues listes, fruits de trouvailles personnelles, de nombreuses lectures et d'une correspondance étendue, nous n'avons remarqué aucune devise qui fût empruntée à notre province (1).

(1) Un supplément, postérieur à la rédaction du présent article, et pu-

Dans la préface de son travail (1), M. de Rivières a fait habilement ressortir l'importance de l'examen des inscriptions des cadrans solaires : « ... Que de choses », remarque-t-il, « ne vous disent pas ces modestes régulateurs du jour. Les archéologues y trouvent un vaste champ d'investigations, d'études artistiques et de curieuses comparaisons ... Chaque âge, chaque condition, a ses légendes appropriées. Le laboureur y gagne un conseil pour la culture des champs; l'ouvrier des villes, un encouragement dans son labeur quotidien; le philosophe, une leçon austère; le chrétien, le moraliste, une réflexion sur la brièveté de l'existence et le rapide cours des heures; le savant une ingénieuse devise; l'historien une date ignorée, l'explication d'un fait obscur; le littérateur un texte heureusement choisi des auteurs anciens; le prêtre une citation des livres saints ou un verset du bréviaire; le mathématicien une habile démonstration; l'écolier une exhortation au travail; les oisifs, les buveurs, une légende bachique ou gouailleuse, tracée parfois par un maçon en ripaille. — L'amour de la patrie embellit une devise provençale..... Mais la note grave domine dans ce recueil, et un bon tiers de nos devises rappelle la brièveté des jours et l'heure inconnue qui terminera notre existence (2) ».

En Lorraine, comme partout en France, c'est une pensée morale, un religieux conseil, que nous trouverons dans la plupart de ces inscriptions horaires; aussi, convient-il de leur appliquer ce que dit, plus loin, à cet égard, M. de Rivières :

« Il n'est personne à qui la vue d'une horloge ou d'un cadran solaire n'ait inspiré parfois de graves réflexions. Dans notre vie si courte, emportés que nous sommes par les affaires, les plaisirs, les distractions de toutes sortes, nous oublions le prix du temps, de ces minutes fugitives dont se compose la somme d'existence accordée par la Providence à tout être

blié dans le *Bull. monum.* de 1885, fait connaître quelques devises lorraines communiquées par nous à M. de Rivières.

(1) *Inscriptions et devises horaires recueillies par M. le baron de Rivières. Première série;* Tours, 1881, in-8°, 117 pp., figures.

(2) *Ibid.*, p. II-III.

humain. Un auteur ancien a bien exprimé cette pensée par ce vers si connu :

Fugit interea fugit ineluctabile tempus (1).

« Aussi nous devons applaudir à l'usage qui jadis ne laissait jamais un gnomon muet sur la route du voyageur. Placés comme des bornes entre le présent et le passé, ces instruments horaires étaient enrichis, le plus souvent, d'une sentence de haute moralité. En la lisant, le passant se recueillait, rentrait en lui-même et se prenait à remercier l'auteur inconnu de la leçon qu'il lui donnait sur son chemin (2) ».

Nous ne dirons rien de l'histoire des cadrans solaires, que l'on fait remonter à la plus haute antiquité, ni de leur confection, non plus que de celles des méridiennes; il nous faudrait, du reste, parler également des horloges, puisque beaucoup d'entre elles portaient aussi des devises. Bornons-nous, avant de nous confiner dans la Lorraine, à citer quelques inscriptions courtes et intéressantes, comme spécimens des différentes catégories dans lesquelles on peut les ranger, savoir notamment : 1° marche du soleil; 2° brièveté de la vie; 3° prix du temps; 4° pensées morales ou religieuses; 5° pensées diverses; 6° citations de l'Écriture sainte.

« Chose à remarquer », dit encore l'auteur auquel nous allons faire ces emprunts, « les inscriptions horaires les plus anciennes sont en général les mieux conçues, les mieux trouvées. Elles sont, pour la plupart, en latin, et ont dû être presque toutes composées par des ecclésiastiques ou des religieux. A mesure que nous approchons de l'époque actuelle, nous entrons dans la série des inscriptions banales, œuvre d'un maçon, d'un peintre en bâtiment, voire même d'un cabaretier. Le latin est abandonné et fait place au français (3) ».

(1) Virgile a dit (*Géorg.*, III, v. 284) :

Sed fugit interea, fugit irreparabile tempus.

(2) Baron de Rivières, *ibid.*, p. 5-6.

(3) *Ibid.*, p. 13.

Notons, un peu au hasard, dans la première catégorie, cette légende bizarre :

SOLI SOLI SOLI

On la trouve à Mouriès (Bouches-du-Rhône), sur la façade de la maison de Nostradamus. « Elle est attribuée au célèbre prophète provençal et s'interprète : *Au seul soleil de la terre.* » Mais elle se rencontre encore ailleurs (1).

Dans une devise française, le cadran lui-même nous dit avec orgueil :

JE NE PUIS RIEN SANS LE SOLEIL.
MAIS QUAND IL LUIT POINT DE PAREIL (2).

La seconde catégorie est riche en devises menaçantes :

TACITIS SENESCIMUS HORIS (3).

VIDES HORAM
NESCIS HORAM (4).

HODIE MIHI CRAS TIBI (5).

EX HIS VNA TIBI (6).

CRAINS LA DERNIÈRE (7).

LA DERNIÈRE EST CACHÉE (8).

COMME L'OMBRE QU'ICI L'ON VOIT SUIVRE NOS PAS
AINSI PASSENT NOS JOURS ET NOUS N'Y PENSONS PAS (9).

(1) *Ibid.*, n° 14.

(2) N° 128. Aux Cabannes (Tarn).

(3) N° 175. *Les heures passent silencieuses et nous vieillissons.* Bozel (Savoie).

(4) N° 217. *Tu vois l'heure, mais tu ne sais pas l'heure* (sous-entendu *la dernière*). Environs de Vire (Calvados).

(5) N° 245. *Aujourd'hui à moi, demain à toi.* Deux localités en Savoie. En français, à Saint-Véran (Isère); n° 310.

(6) N° 250. *Dans toutes celles-ci, il y en a une pour toi.* Châtelaudren (Côtes-du-Nord).

(7) N° 285. Moissac (Tarn-et-Garonne).

(8) N° 288. Châteauneuf-de-Gadagne (Vaucluse).

(9) N° 298. Ile d'Oléron, château.

Le prix du temps nous est rappelé par la troisième :

QUI LABORAT ORAT (1).

ENFANT SOUVIENS-TOI QUE JE SERS
A MARQUER LE TEMPS QUE TU PERDS (2).

MORTEL VEVX TV FIXER LE PARTAGE DV TEMS
MARQVE PAR VN BIENFAIT CHACVN DE TES INSTANS (3).

Dans le quatrième, citons :

SUPRA SOLEM VERITAS SUB SOLE VANITAS (4).

C'EST TOUJOURS L'HEURE DE FAIRE LE BIEN (5).

QUI FAIT DU BIEN ET LE PUBLIE
NE REÇOIT RIEN DANS L'AUTRE VIE (6).

Les pensées diverses, qui forment le cinquième, nous offrent, entre autres, ces légendes patriotiques :

DILIGENTIBUS PATRIAM FAUSTA (7).

EGO CERTAS, LILIA FAUSTAS (8).

Enfin, dans la dernière catégorie, bornons-nous à mentionner :

ANTE SOLEM PERMANET NOMEN EJUS (9).

HORA EST JAM NOS DE SOMNO SURGERE (10).

(1) N° 342. *Qui travaille, prie.* Saint-Romans (Isère).
(2) N° 352. Forcalquier, cour du collège.
(3) N° 353. Bellerive (Tarn).
(4) N° 379. *Au-dessus du soleil, la vérité; au-dessous, la vanité.* Beauvais (Isère).
(5) N° 396. Auray (Morbihan).
(6) N° 405. Aime, au Replat (Savoie).
(7) N° 427. Eyguières (Bouches-du-Rhône). L'auteur l'a prise pour épigraphe, avec cette traduction : « Que cette heure soit heureuse pour ceux qui aiment leur patrie! »
(8) N° 428. *Je les donne justes; les lis les donnent heureuses.* Camurat (Aude).
(9) N° 486. « Ps. lxxi, v. 17. — Saint-Martin-d'Hères (Isère). »
(10) N° 495. « Saint Paul ad Rom., xiii, v. 11. — Bellegarde-Poussieux (Isère); Eysin (Isère). » — Les devises parmi lesquelles nous avons choisi

Après avoir tenté de faire comprendre, par ces quelques exemples, la variété et l'intérêt des devises horaires, transcrivons les rares inscriptions que nous avons recueillies pour la Lorraine, en faisant appel à tous ceux qui en connaîtraient d'autres.

Dans sa notice sur la chapelle de Sainte-Anne, près de Clermont-en-Argonne, restaurée par son père, M. Buzy, dit :

« Au-dessus de la porte de l'Ermitage, au midi, on lisait ces mots écrits autour d'un soleil en cuivre doré : *Oriens ex alto* (1) — et ce vers si connu de Virgile :

..... *Deus nobis hæc otia fecit!*

faisant sans doute allusion aux jours heureux que mon père goûta si longtemps dans son Ermitage (2).

« Du côté septentrional, au-dessus du petit cimetière, on voyait l'image d'un cadran avec ce mot redoutable : *Unam time!* et plus bas : *Tot tela, quot horæ* (3).

« Autour du vitrail extérieur, ce distique d'une poétique tristesse :

Quid vita hominis! Viridantis flosculus horti,
Sole oriente oriens, sole cadente cadens (4).

celles qui précèdent se rapportent à des cadrans solaires; dans les paragraphes suivants, l'auteur passe en revue les inscriptions en langue romane, en langue italienne; les méridiennes, les horloges, etc. Une nouvelle série paraît dans le *Bulletin monumental*. — Sur le même sujet, voy. la *Revue de l'art chrétien*, 1884, p. 233. — V. aussi un joli choix d'inscriptions horaires dans le *Traité prat. de la construction... des églises,...* par Mgr X. Barbier de Montault, t. I, p. 77-78. Cons. également *Horloges et cadrans solaires du Maine*, par l'abbé R. Charles, Le Mans, 1883, in-8°, 8 pp.

(1) Cantique de Zacharie. *Luc*, I, 78.

(2) Virgile (*Eglog.*, 1, v. 6) :

O Melibœe, deus nobis hæc otia fecit.
(O Melibée ! un dieu nous a fait ce loisir.)

(3) Ces deux inscriptions ont été rétablies. — M. de Rivières (p. 33) signale UNAM TIME dans une dizaine de localités différentes.

(4) Cette inscription a été rétablie. — M. de Rivières (p. 20 et 21) a trouvé à Saint-Gervais (Isère) :

ORIENTE ORIENS,
CADENTE CADENS.

Et à Roquebrune (Var) :

ORIOR ORIENTE SOLE ; SOLE CADENTE CADO.

Que sont les jours de l'homme? Une fleur de jardin,
Naissant avec le jour, mourant à son déclin.

« Ailleurs encore des souvenirs de nos fins dernières :

Estote parati, quia nescitis diem neque horam (1).
Dives an pauper, nihil interest, morieris.
Memorare novissima tua, et in æternum non peccabis (2).
Quid vita hominis? Vapor est ad modicum parens (3).
Statutum est hominibus semel mori;
post hoc autem, judicium (4). »

A Woippy (Moselle), existait, nous dit-on, un cadran avec ces mots :

LE TEMPS, C'EST DE L'OR.

Le Musée historique lorrain a récemment acquis, à Ligny-en-Barrois, une « plaque carrée, en bronze, mesurant de côté 0m,56, gravée par Appier Hanzelet, et donnant plusieurs méridiens; sur les côtés, deux figures allégoriques appuyées (chacune) sur un cartouche, contenant des armoiries indéterminées (5) ». Au bas, dans deux cartouches rectangulaires, on lit, en caractères italiques :

Puis que la mort te doit surprendre
A tout'heure il te faut l'attendre.

Douze heures mesurent le jour
Quelle finira ton séjour?

En haut, dans deux cercles rayonnants : d'un côté, le monogramme de Jésus, IHS, surmonté de l'abréviation en *oméga* surbaissé et accompagné au-dessous de trois clous; de l'autre, le monogramme de Marie, MA, surmonté de la même sigle d'abréviation et accompagné en bas d'un cœur.

On trouve aussi au Musée lorrain un petit cadran rond

(1) Matth., xxiv, 44, xxv, 13.
(2) Ecclésiast., vii, 40.
(3) V. Epître de S. Jacques, iv, 15.
(4) Epître de S. Paul aux Hébreux, ix, 27.
(5) *Journal de la Soc. d'Arch. lorr.*, 1884, p. 196.

en plomb. Dans un encadrement composé de quatre lobes convexes, réunis par des angles sortants, se voit le soleil, sous la forme d'une tête humaine portant une couronne rehaussée de trois trèfles; aux angles, à l'extérieur, sont des fleurs de lis et du feuillage; on y lit aussi la date **1432**, dont les chiffres ne paraissent pas fort anciens, et cette inscription, en caractères romains, qui ne peuvent remonter au moyen-âge :

MEAM VIDE UMBRAM,
TUAM VIDEBIS VITAM.

Le même Musée possède un autre petit cadran, en rosette, qu'il est utile d'indiquer, bien qu'il ne porte pas de sentence. Outre les signes du zodiaque, on y voit un ange tenant un sablier, l'Annonciation, la Nativité du Christ et saint Jean-Baptiste, puis cette inscription : URBAIN FÉCIT (*sic*) || ANNO CHRISTI || 1507.

Dans la cour de l'hôtel-de ville d'Epinal, se voit un cadran solaire avec l'inscription :

LUX MEA LEX. — 1823.

M. A. Benoît, parlant du couvent des Carmes de Vic (anc. Meurthe), dit : « L'église, privée de sa voûte, sert de marché couvert; près de la porte, au-dessus du cadran, on lit ce vers si vrai :

AFFLICTIS LENTÆ, CELERES GAUBENTIBUS HORÆ (1) ».

Vers 1864, pendant la construction du chemin de fer de la Chiers, il existait, près de-Viviers (canton de Longuyon), une auberge temporaire, devant laquelle se balançait une enseigne représentant le soleil, avec ces mots :

IL LUIT POUR TOUT LE MONDE (2).

(1) *Lentes pour les affligés, rapides pour les heureux.* — Voy. A. Benoit, *Les bibliophiles des Trois-Évêchés*, 1884, p. 188. — M. de Rivières l'a aussi rencontrée à Lannibis (Finistère) et à Courmayeur, vallée d'Aoste (*Ibid.*, nos 214 et 439).

(2) *Le soleil luit pour tout le monde*, Sainte-Euphémie, Drôme (De Rivières, *ibid.*, p. 30), etc.

Puisque M. de Rivières n'a pas dédaigné les enseignes qui se rapportent au cours du temps, ajoutons qu'au-dessus de la porte de la même auberge, on lisait :

AUJOURD'HUI COMPTANT, DEMAIN CRÉDIT,

promesse ironique, car le lendemain arrivait, mais l'inscription demeurait toujours.

Cela nous amène à souhaiter, pour terminer, que les anciennes enseignes d'auberge attirent les recherches d'un amateur; en Lorraine, quelques-unes à peine se sont vues étudiées incidemment, tandis que celles de plusieurs grandes villes de France ont été l'objet de travaux d'un véritable intérêt. Notre province possède aussi de nombreuses auberges AU LION D'OR (*Au lit on dort*), et surtout AU CYGNE, derrière lequel devait apparaître une croix (*Au signe de la croix*); Nancy avait son hôtellerie du MAURE QUI TROMPE, et Verdun a conservé ses TROIS MAURES, dont l'origine n'a jamais été bien clairement élucidée. Ailleurs, des auberges étaient dédiées AU GRAND MONARQUE, costumé en roi de France ou à la Persane, ce qui n'est pas de nature à créer des idées bien nettes dans l'esprit. Il y a là un champ d'investigations, dans lequel on recueillerait beaucoup de faits curieux et utiles.



LES
FONDEURS DE CLOCHES
LORRAINS,

PAR

M. LÉON GERMAIN,

Membre titulaire.

DEPUIS quelques années, les études campanaires sont fort à la mode : l'artiste et le poète y trouvent un grand plaisir, l'historien, de précieux renseignements ; l'archéologue en fait une branche importante de ses travaux. Tout d'abord, l'origine des cloches, les procédés et les progrès de fabrication, puis leur épigraphie si attachante, ont été l'objet de recherches considérables et approfondies (1); mais, actuellement, on désire surtout connaître les noms des fondeurs qui se sont distingués dans la fabrication des cloches; la Lorraine peut s'honorer d'en compter un grand nombre parmi ses enfants, dont plusieurs furent célèbres et portèrent jusqu'à l'étranger la réputation de leur industrie.

A l'occasion d'une communication faite par un de nos confrères au dernier Congrès scientifique, il nous a été demandé une liste de ces fondeurs; car, ainsi que nous l'écrivait un savant archéologue, « une étude sur les fondeurs lorrains appartient à l'histoire générale, puisqu'il n'est pas une province où leurs noms ne soient inscrits encore sur le bronze de nos clo-

(1) V. les nombreux ouvrages que nous avons cités dans nos *Anciennes cloches lorraines*, Nancy, 1885, 74 pp. D'autres ont paru, ou nous ont été signalés, plus récemment.

ches ». Pressé par le temps, nous n'avons pu qu'extraire, des notes que nous avions sous la main, les noms que nous y remarquions; il faudrait, pour arriver à être complet, de longues recherches et beaucoup de voyages. En attendant, l'énumération chronologique que nous avons rédigée rendra sans doute service; venant à la suite d'un article d'épigraphie campanaire, dont la Société des Lettres de Bar-le-Duc a bien voulu entendre la lecture, au mois de mars 1884, il nous a semblé qu'elle pourrait s'intéresser encore à ce travail, d'autant plus que la Meuse actuelle y tient une place notable, et que le pays par excellence des fondeurs de cloches (les environs de la Mothe et de Bourmont) se trouvait sur les marches du Barrois, confinant la Champagne (1).

« C'est la Lorraine, » dit M. F. Farnier, « avec la petite contrée de la Haute-Marne nommée le Bassigny, qui ont donné les principaux fondeurs de cloches de toute la France et même des pays étrangers. D'où vient l'origine de cette industrie dans nos contrées? Ce serait une question curieuse à résoudre... La commune de Breuvannes (Haute-Marne) a fourni les plus célèbres fondeurs pendant plusieurs siècles. Les Brocard, les Bollée, les Mutrel, les Monteau, ont rempli pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, les quatre coins de la France de leurs produits. Les cloches fondues par les Brocard (XVIe siècle) sont presque toutes des chefs-d'œuvre..... Les Robert étaient établis à Robécourt (Vosges), vers 1550; de cette commune sont aussi partis les Antoine, les Mesmann et les Loiseau ... Une ancienne cloche de la tour penchée de Pise a été fondue par un Lorrain. — Les fondeurs de maîtrise avaient le droit de porter l'épée (2) ».

(1) Plusieurs de ces localités font aujourd'hui partie du département de la Haute-Marne; elles étaient autrefois du Bassigny lorrain, et nous pouvons réclamer leurs anciens habitants comme des compatriotes. C'est ainsi que, sans nous inquiéter, plus que tous les chroniqueurs, de savoir si la maison de Jeanne d'Arc se trouvait à droite ou à gauche d'un petit ruisseau, nous devons, de même qu'eux, continuer à la dire Lorraine, puisqu'incontestablement, elle est née dans le diocèse de Toul.

(2) Ferdinand Farnier, *Notice historique sur les cloches.*

Dans un manuscrit rédigé par un Français, apparemment peu après l'année 1669, c'est-à-dire à la suite des terribles épreuves que la Lorraine venait de traverser et à une époque d'immense misère, nous lisons ceci : « Le seul art ou manufacture à laquelle les Lorrains excellent est la fonderie. Ils sont en possession de cela depuis longtemps, surtout ceux des villages de Levescourt, Outremécourt et Brevannes, dans l'office de Bourmont, et autres circonvoisins. Les fondeurs de ces villages font partout travailler à fondre des cloches et des canons ; plusieurs Lorrains sont employés dans les fonderies et arsenaux du Roy, et, pendant un fort long temps, il y a eu à l'arsenal de Paris des maîtres fondeurs habiles, nommez Chaligny, qui étoient Lorrains (1) ».

Le plus ancien nom, qui se présente à nous comme celui d'un Lorrain fondeur de cloches, se lisait sur la célèbre bancloche de Toul, faite en 1396 ; elle nous apprenait elle-même, dans son inscription rimée, qu'elle avait été « ici assise par maistre GUILLAUME POITRAS, du bourg Sainte-Marie (2) ».

Les chroniques messines fournissent les noms de plusieurs des fondeurs qui travaillèrent pour la sonnerie de la cathédrale dans le XVe siècle ; la fameuse Mutte fut refondue en 1428 par « *maistre* JEHAN DE GUERLE et *maistre* JEHAN DE LUCEMBOURG ». La cloche *Marie*, la plus grosse de celles qui appartenaient au chapitre, le fut, en 1438, « par maître ANTOINE, *maistre des bombardes de Metz, qui estoit borgne* » ; cette cloche fut refaite en 1541 et 1665 (3). Son créateur est-il le même que *maistre Antoine d'Estain*, dont nous verrons bientôt le nom ? Nous ne saurions le dire.

La Mutte fut refondue en 1442, par LOUIS DE HAMELLE (*alias* Hamaille, Hamalles, Ganalle), de Liège, « ancêtre sans doute, dit M. Bégin, des Duhamel qui florissaient à Metz dans le siècle dernier... ; il était maître des bombardes ou de

(1) Comm. de M. l'abbé Pierfitte, curé de Portieux, membre de la Société d'archéologie lorraine.

(2) V. *Anc. cloches lorr.*, p. 9.

(3) E.-A. Bégin, *Hist. de la cathédrale de Metz*, t. II.

l'artillerie de Metz ». Dès l'année suivante, 1443, cette cloche dut être refaite par « maistre ANTHOINE D'ESTAIN » (Étain ?) : elle le fut encore en 1459, par « maistre ARNOULD DE COBELANCE (Coblentz ?) et maistre TILLEMONT DE HOCHEMBERG », tous deux, croit-on, Alsaciens, et le second, tout au moins, originaire de Strasbourg. Nouvelle refonte eut lieu en 1479 : un chroniqueur appelle l'ouvrier qui la fit : « JEHAN RAMBERT DANNEUVRE », et un autre, « JEHAN LAMBERT D'ANVERS (1) ». On peut affirmer qu'il s'agit de JEAN LAMBERT *de Deneuvre*, qui fondit, en 1502 ou 1503, la grosse cloche de l'église Saint-Epvre de Nancy, puis, en 1508, les autres cloches de la même église (2). Nous retrouverons, en 1683, un *Jean Lambert*, fondeur à Doncourt, qui pourrait bien être l'un de ses descendants; mais nous aimons surtout à lui rattacher un *Didier Lambert* qui, peu après cette époque, travailla pour l'Italie, ainsi que deux autres fondeurs lorrains dont M. E. Müntz nous révèle les noms.

« En 1524, dit l'éminent directeur de l'École des Beaux-Arts, les administrateurs de l'église Saint-André, de Carrare, confient l'exécution de la grosse cloche de leur église à maître JEAN DOUDENET de Lorraine et à son compatriote, maître DIDIER LAMBERT. Le dôme de Pietrasanta renfermait une autre cloche qui était également l'œuvre des deux artistes lorrains; elle portait en relief la figure du divin Pasteur et la représentation du mystère de la Conception : « Magister DESIDERIUS LAMBERT et magister JOANNES DOUDENET de Francia faciebant »; telle était l'inscription tracée sur cet ouvrage, avec la date 1525 (3).

« Un troisième fondeur lorrain, NICOLAS DE NANCY, exécuta en 1537 la cloche de la tour de l'horloge, appelée « Torre

(1) Bégin, *ibid.*

(2) *Anc. cloches lorr.*, p. 17.

(3) « A Mastro Giovanni francioso, che tragiettò li formimento per più lavori facti per uno conto descripto scudi 66 d'oro bol. 17. »

« Questo pagamento trovasi nel Registro pelle spese, fatte nella Incoronazione di Leone X (fol. 17). Non so se Giovanni sia Jean Doudenet de Lorraine, che col suo compagno Didier Lambert, compaesano, fuse la grossa campana di Sant'Andrea in Carrara nel 1524 et altra à Pietra Santa, secundo il

di Rigobello », à Ferrare. La même année, maître Simon Français reçut un paiement pour le même ouvrage (1) ».

Un peu plus loin, dans le même travail, parmi les orfèvres et joailliers, nous remarquons encore un Lorrain : « De 1509 à 1566, dit M. Müntz, je trouve à Rome six orfèvres ou joailliers français. Le plus ancien d'entre eux, Giachetto, figure en 1509 parmi les fondateurs de la corporation de Saint-Éloi ; puis vient « maestro Claudio Francese » ou « *Claudio de Lorena* », joaillier (1530-1560) ». Etc.

Vers 1533 furent achetées « deux cloches neuves à un fondeur de Huillécourt pour le château de Condé, l'une pour servir à la porterie et l'autre au donjon (2) ». On doit présumer qu'il en est le même que « Me ESTIENNE, de Huillécourt », lequel, en 1541, refondit les quatre cloches de la collégiale Saint-Maxe de Bar-le-Duc ; en 1547, il refondit encore quatre cloches pour cette église (3).

Le même chapitre fit faire, en 1554, une cloche de couvre-feu, par « Me CLAUDE DIEZ et NICOLAS GRANDJEAN, clochetiers, demeurant à Germainvilliers, séneschaussée de Bourmont (4) ».

Notre confrère M. le pasteur H. Dannreuther a l'obligeance de nous écrire :

« Je trouve sur ma liste de réfugiés lorrains à Genève :

« BASTIEN BARBAS (ou peut-être BARBIER ?), natif de Chas-

Campori (*Memorie biografiche degli scultori architetti pittori ecc, nativi di Carrara*). »

(A. Bertolotti, *Artisti francesi in Roma nei secoli XV, XVI e XVII. Ricerche e studi negli archivi romani.* Mantova, 1886, p. 39-40).

« Dimentico il Dussieux Nicolao da Nancy, che nel 1537 com Simone francese faceva la campana della Torre dell'orologio in Ferrara, come provò il Citadella » (*Ibid.*)

(1) Eugène Müntz, *Les artistes français en Italie* (*Chronique des arts*, 1883, p. 85).

(2) H. Lepage, *Invent. somm. des Arch. de Meurthe-et-Moselle*, B. 4859.

(3) Renseignement communiqué par notre cher président M. W. Konarski.

(4) *Idem.*

teau-sur-Mezelle (1), diocèse de Thou (2) au pays de Lorraine, fondeur de potz de cuyvre et poudrier à pouldre de canon; reçu habitant de Genève le 16 août 1557 ».

On peut, ce semble, le classer parmi les fondeurs de cloches lorrains. Sans doute, la fabrication des « potz de cuyvre » et de la poudre à canon fut, à Genève, mieux accueillie que la qualité de fondeur de cloches, instruments dont les huguenots de 1557 n'avaient que faire.

En 1573, la Mutte de Metz fut refondue par « GASPARD LANNOY, maistre fondeur »; il la fit plus considérable que n'était la précédente (3).

Trois ans après, en 1576, la ville de Nancy s'adressa au célèbre JEAN DE CHALIGNY pour fondre le beffroi de Saint-Epvre; cette belle cloche, malheureusement sacrifiée lors de la construction de la nouvelle église, vers 1867, portait : « *Jehan de Challegney ma faict.* 1576 (4) ».

La seconde des cloches de l'église abbatiale de Saint-Mihiel offre la date 1585 et une marque aux lettres N. B. (5).

Il existe, au presbytère d'Herzerange, une cloche, hors d'usage, qui porte pour inscription : GRONGNART me fecit, 1590 (6).

« JEAN DE LAYTRE », dont le nom est bien lorrain, fondit, avec « Me JACQUES, demeurant à Clichy », la grosse cloche de l'église Saint-Epvre, à Nancy, sous le règne du grand duc Charles III; elle se brisa en 1747 (7).

La dernière refonte de la Mutte, de Metz, eut lieu en 1605; on lit sur le bronze, dit M. Bégin : « Et mes fodeurs (*sic*) ont esté J. DUBOIS dict MABLE, M. SONOYS, J. VOITIÉ, N. HUTINET RAINS, S. FRANÇOIS ABEL, qn I-G (8). »

(1) Châtel-sur-Moselle (Vosges).

(2) *Toul.* — Jusqu'au XVIIe siècle, jusqu'au XVIIIe peut-être, on ne prononçait pas l'*l* final de ce nom.

(3) Bégin, *ibid.*

(4) *Anc. cloches lorr.*, p. 15, et *Journal de la Société d'Arch. lorr.* de 1867, p. 118 (Note de M. l'abbé Guillaume).

(5) *Anc. cloches lorr.*, p. 65.

(6) Comm. de M. F. Michel, d'Ugny (M.-et-M.), d'après M. Boulanger, de Mexy.

(7) *Anc. cloches lorr.*, p. 16.

(8) Bégin, *ibid.*

Nous retrouvons à Nancy, l'année suivante, trois de ces fondeurs. En 1606, lit-on dans les délibérations du conseil de ville, fut passé « marché avec NICOLAS HUTTINET, fondeur de clocles à Huillécourt; JEAN DU BOIS, demeurant à la Mothe, et MELCHIOR SAUNOIS, de Romain-sur-Meuse, pour faire les trois cloches de l'église Saint-Epvre (1) ». Puis, dans le compte des receveurs de la ville pour 1607-1608, il est fait mention de « remontrance au sujet du marché passé avec HUTINET et JEAN DUBOIS pour faire une petite sonnerie répondant en accord à autres trois cloches qui sont déjà au clocher de Saint-Epvre (2) ».

Le même « JEAN DUBOIS, fondeur à La Mothe », fit, en 1619, une nouvelle cloche, appelée Madelaine, pour l'église Saint-Nicolas de Neufchâteau (3).

En 1612, « ABRAHAM et THOBI LES DELAPAIX », de Nancy (croit-on), fondirent la cloche de Pulligny, qui existe encore et jouit d'une assez grande renommée (4). Ces artistes, — car on peut, ce semble, leur donner cette qualification, — paraissent avoir eu des fils ou des neveux qui furent de grands voyageurs; si nous retrouvons, en effet, le nom de *Charles Lapaix* à Breuvannes, en 1680, nous remarquons, par contre, celui d'*A. de la Paix* à Chaumont, en 1684, et à Bayeux, en 1727; mais nous devons surtout appeler l'attention sur *François Delapaix*, qui était en Hollande, en 1670.

C'est ici, du reste, le lieu de citer les fondeurs lorrains qui allèrent dans le pays que nous venons de nommer, puisque le plus ancien est indiqué en 1617; quelques-uns, furent, sans doute, des protestants, forcés de quitter leur pays : les prénoms inscrits sur la cloche de Pulligny, tous deux tirés de l'Ancien Testament, semblent bien en rapport avec les idées de la Réforme. M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, a fait connaître ces Lorrains qui travaillèrent en Hollande, d'après un travail récemment imprimé

(1) H. Lepage, *Archives de Nancy*, t. I, p. 313.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 202.
(3) Comm. de M. Louis Edme, de Neufchâteau.
(4) *Anc. cloches lorr.*, p. 18.

dans les Mémoires de la Société d'histoire et d'antiquités de la Frise (1); nous nous bornerons à reproduire leurs noms et les dates sous lesquelles on les trouve. Ces noms sont ceux de : JEAN SIMON, 1617, 1620; ANTOINE TILLUS (?), 1620; PIERRE JOLY, Lorrain ou Français, 1620; ANDRÉ OBERTIN ou AUBERTIN, 1628, 1629, 1631; NICOLAS ROYER, 1628, 1629; FRANÇOIS SIMON, probablement fils de Jean, 1629, 1631, et apparemment 1621, 1637, 1643, 1644; GODEFROI BOULARD, CLAUDE NOILLO, CLAUDE GAGE, 1644; enfin FRANÇOIS DELAPAIX, 1670.

« Peut-être, ajoute M. le comte de Marsy, pourrait-on ajouter à ces noms ceux de quelques fondeurs qui, par leur forme, semblent appartenir à la France, tels que les FRÉMY *Jean* (1703), *Mammé* (1704 et 1787), et *Claude* (1776); *G.* JULIEN et *Joseph* PETIT (1717 et 1721), *Marc* LE SERRE (1598), *Claude* et *François* SPONNEAUX (1686 et 1690), *Hugues* WERY (1690); mais je ne puis déterminer leur province, et, à cette époque, il est possible que plusieurs de ces artistes soient des réfugiés protestants, s'étant fixés en Hollande à la suite de la révocation de l'édit de Nantes (2) ».

En 1633, l'église de Sainte-Croix, près de Craon (Mayenne), « s'enrichit d'une petite cloche, qui fut fondue par FRANÇOIS GARNIER et JEAN GARNIER, du païs de Lorraine (3) ».

JEAN et PIERRE HUART, d'Épinal, firent, en 1634, quatre cloches pour l'église des Jésuites de Pont-à-Mousson, aujourd'hui paroisse S[t]-Martin; deux d'entre elles existent encore (4).

L'année 1637 nous transporte dans le sud-ouest de la France; où, plus tard, nous aurons encore occasion de retourner; les grands malheurs de la Lorraine, pendant le milieu du XVII[e] siècle, ne sont certainement pas étrangers à

(1) Comte de Marsy, *Quelques fondeurs de cloches originaires de Lorraine ayant travaillé en Hollande*, extr. du *Journ. de la Soc. d'Arch. lorr.* de janvier 1886.

(2) *Ibid.*

(3) Comm. de notre savant vice-président, M. L. Maxe-Werly.

(4) *Anc. cloches lorr.*, p. 22.

l'absence des documents locaux pour cette époque, puisque, loin de songer à faire fabriquer des cloches, les populations avaient assez de souci de pourvoir à l'existence matérielle.

En 1637, la paroisse de Saint-Maurice à Luc (Aveyron) fit marché avec « CLAUDE BAJOLLET, maître fondeur du bourg de Saint-Romain sur Muze en Lorraine, pour la refonte de la seconde cloche de l'église (1) ».

Le 10 mai 1643, fut passée convention « entre le chapitre de la cathédrale de Rodez, agissant comme prieur de l'église de Mayran, d'une part, JEAN MOLLOT et JEAN BAJOLLET, natifs de Roman en Lorraine, pour la refonte de la grosse cloche dudit Mayran (2) ».

De l'année 1650, date une « convention pour la refonte, par CLAUDE HUMBERT, maître fondeur de Lorraine, de la grande cloche d'Auzits, dépendant de la commune de Limouze (Aveyron) (3) ».

Vers cette époque, le fléau de la guerre cesse d'accabler aussi lourdement la Lorraine; et, peu à peu, la vie semble y renaître. A Metz, en 1665, la cloche *Marie* de la cathédrale est refondue par CLAUDE GAULTIER et HENRI GUYOT; M. Bégin a décrit soigneusement cette cloche, qui existe encore (4).

En 1680, « CHARLES LAPAIX, fondeur à Brevannes », fait, pour l'horloge de l'église Saint-Nicolas de Neufchâteau, un timbre pesant 400 livres (5).

« A. DE LA PAIX fondit, en 1684, la cloche de Chaumont (Haute-Marne) ». (F. Farnier.)

« JEAN LAMBERT, fondeur de Doncourt, en Lorraine, fit en 1683 une cloche de la cathédrale de Reims ». (F. Farnier.)

Un nouveau timbre, pour l'église Saint-Nicolas de Neufchâteau, fut fondu, en 1686, par NICOLAS JULIEN (6).

(1) Baron de Rivières, d'après M. Affre, *Inv. des Arch. de l'Aveyron*, II, 288.
(2) *Idem; ibid.*, II, 411.
(3) *Idem; ibid.*, II, 316.
(4) Bégin, *ibid.*
(5) Comm. de M. l'abbé Chapelier, curé de Jeanménil (Vosges), membre de la Société d'Archéologie lorraine.
(6) Comm. de M. l'abbé Chapelier.

La cloche de la tour de l'horloge à Bar-le-Duc, refondue en 1851, datait de 1689, et portait cette inscription : « André Bernard m'a faict (1) ».

Le même « André Bernard, maistre fondeur à Doncourt, proche Neufchâteau en Lorraine, » fit plusieurs cloches pour l'église paroissiale de Stenay, en 1691 (2).

La grosse cloche de Void porte la même date, 1691, et le nom d'Anthoine Guioth (3).

Vers le commencement du xviiie siècle, pensons-nous (papiers allant de 1687 à 1740), marché fut passé, par les Carmélites de Pont-à-Mousson, « avec Charles Cuny, fondeur d'artillerie à Nancy, pour la façon de deux cloches (4) ».

Celle de Tollaincourt porte : « Les Perrin m'ont fait en 1708 (5) ».

« Ignace-Joseph Thouvenel, les Périn et François Broit, fondeurs à Outremécourt, proche la Mothe en Lorraine, ont fait en 1708 la cloche de la Neuville-en-Hez (Oise) (6). »

Une clochette, à l'évêché de Saint-Dié, porte, avec la date 1720, le nom de son fondeur : « Nicolas Ferry à Saint-Diey (7) ».

Vers cette époque, une famille Burel paraît avoir joui d'une grande réputation :

François et Jean-Baptiste les Burel ont leur marque sur les deux grosses cloches de l'église Saint-Etienne de Saint-Mihiel; elles furent faites, ainsi qu'une troisième, détruite à la Révolution, en 1722; M. Dumont atteste que ces fondeurs

(1) Comm. de M. Konarski.

(2) Comm. de M. P. Lallemand, conseiller à la Cour d'appel de Besançon, membre de la Société d'Archéologie lorraine.

(3) Comm. de M. Farnier-Bulteaux, fondeur de cloches, à Mont-devant-Sassey (Meuse).

(4) *Invent. somm. des Arch. de M.-et-M.*, H. 2522.

(5) Comm. de M. l'abbé Thomassin, curé de Martigny-les-Bains (Vosges), membre de la Soc. d'Arch. lorr.

(6) F. Farnier, *ibid.* — Broit n'aurait-il pas été mis pour Briot?

(7) Vue par nous-même.

étaient de Neufchâteau (1). Ces trois cloches eurent pour parrain et marraine le prince héritier de Lorraine et l'une de ses sœurs.

« François Burel fondit en 1723 l'ancienne grosse cloche de Mattaincourt (Vosges) (2) ».

Suivant une communication, une cloche de Mattaincourt laissait lire : « E et B les Burnel (*sic*) nous ont faite (*sic*), 1725 (3) ».

Les noms Burel et Barbier reviendront encore un peu plus loin (1743).

« Claude Brocard, Jean-Baptiste les Brocard, F. Poisson et A. de la Paix ont fondu une cloche à Bayeux en 1727 ». (F. Farnier.)

Un fondeur nommé Queyrat, habitant probablement Nancy, fit, en 1733, une cloche pour l'église Saint-Nicolas de cette ville (4), puis, en 1742, la plus forte de celles de la cathédrale (5); il en avait fait une aussi (papiers de 1723-1742) pour la collégiale Saint-Georges (6).

« J.-B. Barbier fit, en 1743, l'ancienne cloche d'Auzainvilliers (Vosges) (7) ». Il est, sans doute, le même que Jean Barbier » qui, avec « les Burel », fondit, en 1747, la cloche Stanislas de l'église Saint-Epvre, à Nancy (8). Une cloche à Fermont porte la date de 1746 et le nom de Barbier (9).

Le gros timbre de l'église Saint-Epvre à Nancy offrait cette inscription : « Entrepris par nous Joseph et Claude les Deranton. Fait à Nancy par François Despois, fondeur, 1751 (10) ».

(1) *Anc. cloches lorr.*, p. 58.
(2) F. Farnier, *ibid.*
(3) Comm. de M. l'abbé Chapelier.
(4) H. Lepage, *Arch. de Nancy*, II, 355.
(5) E. Auguin, *Monographie de la cath. de Nancy*, p.145.
(6) *Inv. somm.*, G. 791.
(7) F. Farnier, *ibid.*
(8) *Anc. cloches lorr.*, p. 16.
(9) Comm. de M. F. Michel, d'Ugny.
(10) Abbé Guillaume, *Journal*, 1867, p. 118.

Claude Alliot fondit en 1752 une petite cloche, encore existante, pour l'église paroissiale de Saint-Mihiel, la marque porte le nom de Simon Alliot, qui était peut-être le père de Claude (1). Ce nom se retrouvera encore plus loin, 1762. Ces fondeurs étaient de Ligny-en-Barrois.

En 1754 et 1766, un fondeur lorrain, de Chaumont-la-Ville, nommé Jean-Baptiste Chrestiennot, fit à Toulouse plusieurs cloches, qui furent très appréciées. Les premières étaient destinées à l'abbaye bénédictine de la Daurade; les religieux, dit un manuscrit contemporain, ayant vu un fondeur de la ville manquer, deux fois de suite, les deux grosses cloches, « furent obligés ... de faire venir un fondeur étranger, Lorrain d'origine, comme il a paru, appelé Chretiennot ». Il fondit d'abord cinq cloches, le 2 mai 1754 : malgré « une pluye épouvantable », les religieux « virent avec admiration le fondeur intrépide fondre cinq cloches d'un seul jet, réussir à merveille, les détourner le lendemain à l'aspect d'une multitude infinie, qui prêta volontiers la main pour les exposer à la vue de tous ... Ces cloches, aussi belles qu'on puisse le désirer, ont fait l'admiration de tous ceux qui les ont veues ». Le 22 juin suivant, dix autres cloches furent coulées avec autant de succès (2).

Douze ans plus tard, en 1766, le même fondeur fit quatre cloches pour le Palais de justice : le Parlement, dit un contemporain, voulut « profiter de l'habileté d'un homme nommé Chrestiennot, fondeur de cloches de Chaumont la ville en Lorraine, le même qui fondit ci-devant toutes les cloches de la Daurade. ... » Sur la grosse cloche, refondue le 29 novembre, on lisait ainsi le nom du fondeur : « Joanne Baptista Chrestiennot Lotharingio ». Les trois autres, pour la sonnerie des heures, furent coulées le dernier jour du même mois (3).

(1) *Anc. cloches lorr.*, p. 59.

(2) Baron de Rivières, *Bull. de la Soc. arch. du midi de la France*, de Toulouse; 1885, p. 31.

(3) *Ibid.*, p. 27.

Vers 1760 (pièces de 1758 à 1762), l'abbaye de Haute-Seille fit « marché ... avec Claude Rozier, fondeur de cloches à Breuvannes, bailliage de Bourmont, pour refondre la grosse cloche de l'abbaye (1) ». Quelques années plus tard (pièces de 1767 à 1770), le même monastère passe « marché avec J.-B. Fourneau, fondeur à Lunéville, pour la refonte de deux cloches (2) ».

Un fondeur nommé Guillemin, d'Aubrévannes, fit, en 1756, deux bancloches pour la cathédrale de Verdun, « dans la proportion et les tons de celle de Saint-Germain-des-Prés de Paris (3) ». Il fondit, en 1759, celle de Régneville (4).

Plusieurs cloches de l'abbaye de Saint-Vanne, à Verdun, avaient été faites par « Pierre Guillemin, fondeur d'Aubrevannes sous Choiseul en Lorraine (5) ».

Un fondeur de Pont-à-Mousson, François Lachaussée, travaillait vers la même époque. En 1760, par ordre du chapitre de la Primatiale de Nancy, une somme fut payée « à François Lachaussée, fondeur, pour la refonte du gros timbre de l'horloge, et au sieur Deranton pour la répétition faite à l'horloge (6) ». Une cloche portait : « Lachaussée m'a faite en 1760 (7) ». On connaît aussi un marché passé (pièces de 1702 à 1790) par les Bénédictins anglais de Dieulouard « avec François Lachaussée, fondeur à Pont-à-Mousson, pour fondre trois cloches avec les deux qui étaient dans le clocher (8) ».

La cloche de Thiaucourt date de 1762 ; on y lit : « Simon et François les Alliot de Ligny nous onts faits (9) ». (Voy. plus haut, 1752.)

Un sieur Pernelle, de Pompierre, fournit, en 1768 et

(1) *Inv. somm.*, H. 649.
(2) *Ibid.*, H. 652.
(3) *Anc. cloches lorr.*, p. 67.
(4) Comm. de M. l'abbé Robinet, de Verdun, membre de la Soc. d'Arch. lorr.
(5) *Idem.*
(6) *Inv. somm.*, G. 820.
(7) E. Auguin, *ibid.*
(8) *Inv. somm.*, H. 75.
(9) Comm. de M. J. Rouyer, de la Soc. d'Arch. lorr.

1774, le métal nécessaire pour la fonte de plusieurs cloches à l'église de La Marche (Vosges) (1).

La cloche de Sainte-Hélène, près de Rambervillers, fut faite, en 1771, par JOSEPH THOUVENOT (2). Il était peut-être le père de CLAUDE-JOSEPH THOUVENOT (3) qui exerça la même profession de 1783 à 1850.

De 1772 date la grosse cloche de Dainville-aux-Forges, qui porte : « CARTENEY et MAIRE, fondeurs de Pompierre, nous ont faites (4) ».

« IGNACE HANRIOT, maître-fondeur de cloches à Guillécourt (Huillécourt, Haute-Marne), diocèse de Toul, en Lorraine, fit en 1772 une cloche pour Grumesnil (Seine-Inférieure) (5). »

« IGNACE et ANTOINE HANRIOT, oncle et neveu, fondeurs de cloches, demeurant à Huillecourt en Lorraine, diocèse de Toul, ont fondu en 1773 les cloches de Bure (Seine-Inférieure) (6). »

La quatrième cloche de l'église de La Marche fut faite en 1774 par « JOSEPH BRETON, fondeur de cloches, demeurant à Lamarche ». Le sieur FLORENTIN PERNELLE, de Pompierre, en fournit le métal (7).

« FRANÇOIS FARNIER, fondeur à Sauvigny (Meuse), et MARTIN MICHEL de Romain-sur-Meuse (Haute-Marne), ont fondu en 1775 la grosse cloche de Montigny-les-Vaucouleurs (Meuse) (8) ».

« LOUIS BAUDOUIN, fondeur à Champigneuse en Lorraine (9), est appelé en 1775 à Germigny (Cher) pour y refondre les cloches (10). » L'un de ses descendants exerce de nos jours la même profession à Marseille (11).

(1) Comm. de M. l'abbé Thomassin.
(2) *Idem.*
(3) Ou CLAUDE *et* JOSEPH ; v. plus loin, 1784.
(4) Comm. de M. Farnier, de Mont-devant-Sassey.
(5) F. Farnier, *ibid.*
(6) *Ibid.*
(7) Comm. de M. l'abbé Thomassin.
(8) F. Farnier, *ibid.*
(9) Haute-Marne.
(10) F. Farnier, *ibid.*
(11) Comm. de M. l'abbé Gillant.

La cloche de Morgemoulins, de 1777, porte : « les FARNIER m'ont faite (1) ».

En 1784, celle de Nonville fut fondue par « CLAUDE et JOSEPH LES THOUVENOT, demeurant à Parey-Saint-Ouen et Saulxures-les-Bulgnéville », villages voisins (2).

Les frères MESSIN fondirent, en 1785, pour l'église Saint-Gengoulf de Toul, une grosse cloche qui était « très estimée des paroissiens » ; on l'a refondue en 1841 (3).

La liste des fondeurs lorrains auxquels nous pouvons attribuer des cloches déterminées, avec des dates précises, est achevée. Mais il nous reste à citer quelques noms qui nous sont signalés sans qu'on nous ait exactement fixé les époques et les œuvres auxquelles ils se rapportent.

M. G. Vallier veut bien nous dire qu'il a relevé sur les cloches du département de l'Isère les noms suivants des fondeurs lorrains : ANCELLE, DUBOIS, JACLARD, JOLLY, NAVOIZET, PICAUDEZ, « et plusieurs autres encore ». Les noms *Dubois* et *Jolly* ne nous sont pas inconnus (Voy. plus haut, p. 88 et 90).

M. Jeantin parle d' « ALEXIS BARBIER de Metz, dit l'*ancien* », comme ayant fondu notamment les cloches de l'abbaye de Châtillon (Meuse). « Ses arrière-arrière-petits-fils », ajoute-t-il, vivent de nos jours à Merles; il mentionne aussi comme fondeurs de cloches « les WERINGS de Houëcourt, les LEPAUTRE de Thonne la lon (4) ».

M. Bégin parle des DUHAMEL, qui florissaient à Metz dans le siècle dernier (5).

« Les FARNIER de Mont-devant-Sassey » nous écrit M. l'abbé Robinet, auteur du *Pouillé de Verdun*, « parents de ceux des Vosges, sont fondeurs de trois ou quatre générations. »

(1) Comm. de M. l'abbé Robinet.

(2) Comm. de M. l'abbé Pierfitte.

(3) *Anc. cloches lorr.*, p. 10.

(4) Jeantin, *Manuel de la Meuse*, t. II, p. 1315. Lisez *Thonne-la-Long*.

(5) Bégin, *ibid.*

GÉRARDIN, de Verdun, exerça la même profession avant et après la Révolution.

Un autre de nos correspondants, M. l'abbé Pierfitte, curé de Portieux, nous signale les GILOT, à Morizécourt et Robécourt, où ils étaient très connus après la Révolution, puis l'existence d'anciens fondeurs à Urville et Blevaincourt. Il croit que les GILOT ont fondu les cloches de Bleurville et de Monthureux, qui passent pour être les meilleures du pays (1).

Telle est la liste des anciens fondeurs de cloches lorrains que nos recherches ou d'obligeantes communications nous ont révélés. Nous espérons qu'elle excitera de nouveaux travailleurs à s'occuper de cet intéressant sujet, pour augmenter la somme des renseignements déjà acquis sur une industrie qui a porté et porte encore au loin le renom artistique de notre province.

(1) Le fondeur THUILLÉ, à Nancy, connu par le *sou* révolutionnaire qui porte son nom, devait aussi fabriquer des cloches; « THUILLÉ fils, à Nancy, » a fondu celles d'Amance en 1827. (Comm. de M. l'abbé Franiatte, curé d'Amance.)

TABLE DES NOMS DE FONDEURS.

Noms d'artistes divers.

TABLE DES NOMS GÉOGRAPHIQUES.

(Les noms des lieux d'origine sont imprimés en petites capitales; une astérisque précède ceux des lieux pour lesquels les fondeurs de cloches lorrains paraissent avoir travaillé.)



EXCURSIONS ÉPIGRAPHIQUES.

LES ÉPITAPHES

DE

L'ÉGLISE D'ÉTAIN,

PAR M. LÉON GERMAIN,

Membre titulaire.

L'HISTOIRE D'ÉTAIN (1) a déjà été l'objet de deux intéressantes études par MM. Petit de Baroncourt (2) et Bonnabelle (3); ce dernier a donné, notamment, une description étendue de l'église paroissiale, qui est un édifice fort remarquable; nous n'y reviendrons que pour signaler certains détails héraldiques et pour reproduire les inscriptions funéraires, ce qu'il n'entrait pas dans le plan des auteurs précités de faire.

Le superbe chœur de cette église est dû au célèbre cardinal Huin, qui mourut en 1455 et paraît avoir été inhumé à Étain, où, selon les plus grandes probabilités, il avait vu le jour (4).

(1) Chef-lieu de canton, arrond. de Verdun, Meuse.

(2) *Hist. de la ville d'Etain*, par M. P. (d'Etain), professeur d'histoire de l'académie de Paris; 1835, in-8° de 140 p. — Afin d'abréger, nous désignerons cet ouvrage par les initiales P. de B. (Petit de Baroncourt).

(3) *Notice sur la ville d'Etain*, par M. Bonnabelle, dans les *Mém. de la Soc. d'arch. lorr.* de 1878, p. 73-108. (Aussi tiré à part.)

(4) Sur le cardinal Huin, v. P. de B., p. 28 et s.; Bonnabelle, p. 105-106;

Dans le principe, ce chœur formait une chapelle, placée au chevet de l'église et séparée par un mur percé d'une porte; elle était dédiée à saint Jean, évangéliste, et à sainte Catherine; plus tard, sans doute dans le courant du XVI[e] siècle, on réunit à la grande nef cette chapelle, et on y transporta le maître-autel; les travaux de raccordement durent être compliqués et considérables (1).

Quelques renseignements intéressants, donnés par M. Petit de Baroncourt, étant trop oubliés (car sa brochure est devenue très rare), nous croyons devoir les reproduire ici (2).

« Le cardinal Huin, dit-il, enrichi par ses bénéfices, fit bon emploi de ses revenus et laissa une foule de fondations pieuses. Il fit élever le magnifique chœur de l'église d'Étain, tel qu'on le voit encore aujourd'hui (3). — Il le fit couvrir de lames de plomb, sur chacune desquelles étaient gravés de saints personnages (4), et au-dessus il mit un petit clocher garni de plomb comme le reste. Des architectes vinrent exprès de Rome, par son ordre, pour diriger les travaux (5). Il fit mettre son portrait sculpté en pierre dans la nef (6) et ses

Roussel, *Hist. de Verdun*, édit. de 1853, t. 1, p. 356 et suiv.; Moréri, v° Huln (*sic*), édit. de 1759.

(1) V. Bonnabelle, p. 98-99.

(2) Sauf ceux que nous reproduisons au § IX.

(3) Sauf les modifications de détail exécutées postérieurement; M. P. de B. ne veut évidemment parler que de l'ensemble architectural.

(4) Dom Calmet, *Notice*, art. *Estain*, écrivait aussi au siècle dernier : Le chœur « est d'une structure des plus magnifiques, et couvert de lames de plomb avec figures ». Tout cela fut détruit à la Révolution ; le plomb servit, sans doute, à faire des balles (V. Bonnabelle, p. 100).

(5) Que le cardinal ait appelé d'Italie des artistes en différents genres, c'est fort possible; mais il est difficile de croire que des architectes soient venus de Rome pour donner le plan d'une construction de style gothique. — Dom Calmet dit aussi, après avoir parlé du même chœur et de sa couverture en plomb : « Ce cardinal envoya exprès de Rome un architecte et des ouvriers pour exécuter cet ouvrage. » Peut-être ne s'agit-il que de la couverture; la phrase est ambiguë.

(6) Ce *portrait* dans la *nef* ne s'explique guère; ne s'agirait-il pas d'une statue tombale dont le cardinal aurait fait la commande pour son monument funéraire dans le chœur, et que, après son décès, on aurait laissée dans la nef, par négligence ou pour d'autres motifs. En effet, les auteurs qui parlent

armes taillées sur le cœur d'une aigle (1) de pierre (2), servant de clef de voûte. Le cardinal d'Étain voulait attacher une collégiale au baptistère de son lieu natal (3), mais la mort ne lui en laissa pas le temps... Les vitres du chœur ayant été refaites en 1611, on y plaça les armes de Lorraine en verres de couleur. — Il laissa un fonds pour entretenir cette œuvre d'art (4). »

Les armoiries du cardinal Huin n'ont, à notre connaissance, jamais été décrites. Telles qu'on les voit encore à la clef de voûte du chœur et que nous avons pu les distinguer, elles portent : *Écartelé, au* 1er, *d'argent à un soleil d'or; aux* 2e *et* 3e, *de gueules plein; au* 4e, *d'argent à une tête de léopard de sable* (ou, peut-être, *à un soleil*, comme au 1er quartier); *l'écu surmonté du chapeau de cardinal et supporté par deux anges*. Ces armoiries ont été assez mal imitées au-dessus de l'inscription moderne dont nous parlerons plus loin (§ IX).

Aux rencontres des nervures environnant la clef centrale, sont les écus des six quartiers qui forment les armes pleines de Lorraine, moins ceux de Bar, qu'on trouve ailleurs, et de Gueldres-Juliers, de date postérieure; ce sont, par conséquent, les écus de Lorraine (simple), Hongrie, Naples, Jéru-

de la sépulture du cardinal à Etain, et en reproduisent l'inscription, ne disent rien de la statue qui, suivant l'usage constant, aurait dû l'orner. De plus, cette inscription étant évidemment assez postérieure au décès, et le corps du défunt, mort à Rome, y ayant d'abord été enterré, on comprend que ses instructions primitives, relatives à son tombeau d'Etain, n'aient pas été exactement suivies.

(1) On voit, non pas un aigle, mais deux anges, un de chaque côté de l'écu; nous avons des doutes sur l'époque à laquelle ils remontent. Il n'y a guère que l'aigle de l'Empire qui ait jamais formé un support unique, avec l'écu sur la poitrine; et nous ne voyons pas à quel titre le cardinal Huin se serait vu accorder ce support. D'ailleurs, autrefois, le chapeau de cardinal excluait tous les autres ornements héraldiques extérieurs; deux aigles pourraient être un simple motif de décoration, imité des supports héraldiques du roi René, qui régnait alors sur le Barrois.

(2) « Ses armoiries étaient aussi gravées au-dessus d'une petite porte qui donnait du côté méridional du chœur; elles ont été brisées en 1793, mais la place est encore visible. » (Note de M. P. de B.)

(3) M. P. de B. veut sans doute dire : « A l'église où le cardinal avait été baptisé. »

(4) P. de B., *ibid.*, p. 33-34.

salem, Aragon et Anjou. Remontent-ils à la construction primitive? Nous en doutons.

Les cinq écussons qui décorent les nervures de la voûte à la première travée du chœur, nous paraissent modernes. Celui du centre porte : *d'azur, à deux clefs d'or;* il est surmonté d'une tiare et tenu par deux griffons; il faut y voir, pensons-nous, un emblême, banal et fautif, de la Papauté. Les quatre autres, placés chacun sur la poitrine d'un pélican, nous ont paru offrir les armes du duché de Bar, des familles de Haraucourt et de Sierck, puis celles de la ville d'Étain (*de gueules, à trois pots d'argent*).

Dans la nef, on remarque, aux clefs de voûte, différents écussons : l'un, aux initiales gothiques *G H* (*Guillaume Huin?*); un autre (ancien), parti de Lorraine et de Bar, tenu par un lion aîlé (?); un troisième, au monogramme de Jésus, gothique, *J H S,* aussi tenu par un ange; un quatrième (ancien), aux armes de Bar; un dernier, enfin, offrant la date 1583, abritée d'un chapeau prélatice, de couleur rouge, à trois rangées de glands.

Dans différentes chapelles, du côté de l'Évangile, on voit trois écus : l'un fascé de six pièces, avec trois étoiles en chef; l'autre, peint *de gueules, à la croix d'argent,* qui sont les armes de la maison d'Apremont, ou plutôt de celle d'Issoncourt (V. § III); le troisième aux armoiries de la famille des Armoises.

L'église d'Étain est dédiée à saint Martin. Comme les historiens particuliers de cette ville n'ont pas détaillé les vocables des chapelles, ce qui est cependant très important pour étudier les annales et l'architecture d'un édifice religieux, nous empruntons à Dom Calmet les indications qu'il donne sur ce point.

« Il y a dans cette église, dit-il, une chapelle sous le titre de la sainte Trinité (1), dont la collation appartient à l'Hôtel-de-Ville. — Une autre chapelle, sous l'invocation de saint Louis et de saint Antoine, fondée depuis peu (2), par madame

(1) C'est aujourd'hui la chapelle du Sacré-Cœur; elle datait du XVIe siècle. (V. Bonnabelle, p. 100.)

(2) Nous croyons qu'elle datait de 1712, et qu'à elle se rapporte une longue

la marquise Desarmoises de Spincourt, qui s'en est réservé la collation et à ceux de sa maison en ligne directe, et, en cas d'extinction, à l'Hôtel-de-Ville. — Enfin, une troisième chapelle dans le cimetière, dite la chapelle du Charnier, où l'on dit la messe tous les vendredis. M. Thierry de Languinberg, en est collateur (1). »

Nous allons passer à l'étude des épitaphes : M. Bonnabelle en cite quelques-unes, mais il n'a pas eu sujet d'en donner le texte. Il en signale de 1281, 1296 et 1300; celle de 1296 fait l'objet de notre premier paragraphe; les dates inexactes de 1281 et 1300 se rapportent certainement à l'épitaphe double que nous reproduisons dans le paragraphe suivant : il faut lire *1381* et *13..*, car la seconde date, qui, évidemment, aurait dû être postérieure à l'autre, n'a jamais été complétée.

I.

Havys Vy, femme de Buevelat le Drapier.

1296.

(H. : 0m,39; L. : 0m,57.)

Cette épitaphe est gravée en belle gothique ronde, mélangée de caractères romains, sur une pierre rectangulaire, encastrée à une assez grande hauteur dans le mur antérieur d'une ancienne chapelle du côté de l'Évangile; la peinture, posée récemment, qui couvre cette pierre, et son peu de relief, font que beaucoup de personnes n'en soupçonnent pas l'existence. L'angle supérieur gauche est quelque peu écorné; on peut d'ailleurs facilement suppléer aux six lettres qui manquent (nous les plaçons entre crochets). Cette épitaphe est la plus ancienne que nous ayons encore trouvée dans une église

inscription, contre le mur extérieur du côté de l'Évangile, dans le jardinet qui est près du logement du sacristain; nous n'avons pas eu le temps de la copier.

(1) Dom Calmet, *Notice*, art. *Estain*.

en Lorraine (1); elle offre un grand intérêt épigraphique, et mériterait qu'un estampage en fût publié.

En voici le texte :

[CI] GYST · DAMME : HAVYS : VY
[FE]MME : BVEUELAT : LOVDRA
[PI]ER : QVYMORYT : LOVYOVR : D
E : LADE : CO : LASYON : SEINT : Y
E : HAN : BAYTITRE : LAN : DE
: M · CC : IIII XX : E : XVI : AN
S ONMOYVX : DAVOVT : PR
OEIS : POVRLEY : KEDEVS *(fleur de lis)*
LASOYLLE · AMEN ✻ AVE MARYA

C'est-à-dire : *Ci-gît dame Havys Vy, femme de Buevelat le Drapier, qui mourut le jour de la Décollation de saint Jean-Baptiste, l'an de grâce* (?) *1296 ans, au mois d'août* (2). *Priez pour elle, que Dieu l'absolve, amen. — Ave Maria.*

Il existe un singulier mélange de caractères romains et gothiques ; les P, T, V, X, appartiennent au premier genre, à l'exception du second V ou U de *Buevelat ;* de même l'N de *on moyvx* est romain.

Cette inscription renferme d'autres particularités qui appellent l'attention : l'*i* est fréquemment remplacé par Y ; l'article masculin singulier, au cas régime, est LOU ; le pronom *elle*, au même cas, est LEY*;* le nom BUEVELAT (apparemment diminutif de *Beuves*, *Beuvin*) conserve encore la diphtongue UE qui deviendra plus tard *eu* ; les articles, pronoms, etc., sont joints au mot qui suit : LOVDRAPIER ; QVYMORYT ; LOVYOVR ; KEDEVS, etc. ; il y a même POVR LEY en un seul mot. Mais il existe aussi des incorrections, telles que la bizarre orthographe du mot *Décollation*, celle de BAYTITRE pour *Baptiste ;* le partage de YE : HAN

(1) M. l'abbé Guillaume (*Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.*, 1863, p. 234) cite, à la cathédrale de Toul, une tombe qui serait de 1213 ; mais il n'a pu y lire que ceci : « Ci gist honorable homme...... l'an M.CC.XIII. »

(2) La fête de la Décollation de saint Jean-Baptiste se célèbre le 29 août.

(*Jehan*) en deux mots; enfin l'introduction d'un v dans MOYVX (*mois*). La qualification de *dame*, donnée à la femme d'un drapier (car il ne peut guère s'agir que du nom de la profession) paraît assez extraordinaire. L'*Ave Maria*, achevant cette épitaphe d'une femme, est un fait remarquable; une croisette le sépare du texte funéraire; la ligne précédente se termine par une fleur de lis, qui se trouve aussi au-dessus de l'*Ave Maria;* on a donc, ce semble, choisi cette fleur, non comme un ornement de fantaisie, mais pour honorer la Vierge, dont le lis est le principal emblème.

Le V de VY est d'une forme assez singulière : qu'on se représente un U, carré par le bas, et dont les deux pleins verticaux se recourbent à leurs extrémités en volutes vers l'extérieur, celui de droite étant plus élevé que l'autre. — Ce nom, *Vy*, était l'ancienne forme la plus ordinaire de Vic (ancienne Meurthe); mais il a été porté par des familles qui ne pouvaient nullement être originaires de cette localité, notamment par le célèbre héraut d'armes Didier Richier, dit aussi *Clermont* et *de Vy* (1).

II.

Regnaudet Goffin, prévôt d'Étain, et Jeannette, sa femme.

1381-13...

(H. : 0m,33; L. : 0m,43.)

L'épitaphe dont on va lire le texte est gravée sur une pierre rectangulaire encastrée au-dessous de la précédente, dans les

(1) Nous croyons que son surnom, *Clermont*, provient de la petite ville de Clermont-en-Argonne, et, suivant la remarque de notre confrère, M. l'abbé Gillant, « le surnom de *Vy*... pourrait très bien venir de l'ancien fief de *Vuy* (ou *Vey* ou encore *Voye*), qui se trouvait situé entre les villages de Landrecourt et de Lempire... Actuellement, le cadastre du territoire de Landrecourt écrit *Vuy ;* on prononce dans le langage du pays *Oui.* » Nous ne savons comment M. Michel (*Biographie de Lorraine*, 1829, p. 227) a transformé *Vy* en *Gy*, nom sous lequel il a catalogué notre héraut.

mêmes conditions ; les dimensions en sont un peu plus grandes ; le caractère est la gothique majuscule du XIVe siècle ; les mots sont, en général, très serrés.

CI GIST · REGNAVDET GOFFIM IADIS
PREVOST DESTAIN QVI FVT QVI MORVT
LAN DE GRAICE NOSTRE SIGNOVR M :
: III : C : IIII : XX : ET · I · LE LONDEMAIN D
E : LA NOSTRE DAME IX · IOVR ON MO
IX DE SEPTEMBRE

✱ CI GIST · IENNAITE : FAME : LE :
DIT : REGNAVDET · GOFFIN · IADIS ·
PREVOST DESTAIN QVI FVT
QVI MORVT LAN DE GRAICE : NOS
TRE · SIGNOVR M · Z : III : C :

C'est-à-dire :

Ci-gît Regnaudet Goffin (1), *jadis prévôt d'Étain, qui fut* (2), *lequel mourut l'an de grâce de Notre-Seigneur* 1381, *le lendemain de la Notre-Dame, 9e jour du mois de septembre* (3).

Ci-gît Jeannette, femme dudit Regnaudet Goffin, jadis prévôt d'Étain, qui fut (4), *laquelle mourut l'an de grâce de Notre-Seigneur* 13...

La seconde partie de l'épitaphe n'a pas été complétée ; il est facile de se l'expliquer, et nous pourrions citer d'autres cas semblables : évidemment l'inscription, telle qu'elle est, fut ordonnée par Jeannette après le décès de son mari, pour ser-

(1) La première fois, ce nom se termine par un *M*; la seconde, par un *N*; cette dernière orthographe est la plus ordinaire et paraît la plus rationnelle.

(2) Qui a cessé d'exister.

(3) La fête de la Nativité de la Vierge tombe, en effet, le 8 septembre. Bien qu'elle ne soit que secondaire, elle a été considérée, dans les derniers siècles, comme la fête patronale de bon nombre d'églises de la Lorraine dédiées à la Vierge. — V. les observations que nous avons présentées à ce sujet dans notre article *L'église de Nubécourt* (Nancy, 1886), p. 12, note.

(4) V., ci-dessus, l'avant-dernière note.

vir à ce dernier et à elle-même; elle y laissa inachevée la date précise de sa mort qu'elle ne pouvait connaître à l'avance; mais, après cet événement, ses héritiers, qui devaient terminer l'épitaphe, ont, sans doute par négligence, omis de le faire.

Le nom de Regnaudet Goffin ne figure pas dans les listes des prévôts d'Étain qu'ont publiées M. Dumont (1) et M. Bonnabelle (2). *Goffin* était primitivement, sans doute, un prénom, qui devint nom de famille et compte plusieurs dérivés : Gofinet, Goffinet, Coffinet, etc. *Regnaudet* est lui-même un diminutif de *Regnaud* (Reginaldus), dont les dérivés ont formé les noms d'un très grand nombre de familles : Regnaud, Regnault, Renauld, Renaudin, etc. L'indication de l'année est intéressante : au lieu de représenter 300 par trois C, le sculpteur, suivant exactement l'énoncé verbal, a inscrit trois unités, élevées au rang de centaines par le C unique qui les accompagne; de même, les quatre unités qui suivent, multipliées par les deux X qui viennent après, représentent le nombre 80. L'expression LE LONDEMAIN est un témoin de la profonde altération que la langue subit au XIVe siècle; la pure grammaire romaine eût voulu « *l'en demain* »; d'ailleurs, tout le texte montre que les deux cas (sujet et régime) de la déclinaison romane avaient cessé d'être observés, et que généralement le cas régime prévaut.

III.

Jean d'Issoncourt, prévôt d'Étain.

1519.

(H. : 0m,63; L. : 0m,88.)

Dans la chapelle aujourd'hui dédiée à saint Joseph, on remarque, sur une assez grande pierre rectangulaire, encas-

(1) Dumont, *Justice criminelle*, t. I, p. LXXIV.
(2) Bonnabelle, p. 107.

trée dans le mur, l'inscription suivante, en minuscule gothique des xve-xvie siècles; elle nomme le fondateur de la chapelle et en indique approximativement la date :

DEUAT CEST AUTEL GIST NOBLE ESCUIR JEHAN :
DISSOCOURT · EN · SON · VIUAT · CAPITAINE · P
UOST · ET · RECEPUEUR · DE · CESTE · VILLE · DESTAIN
LEQUEL · A · FAIT · EDIFFIER · CEST · CHAPPELLE · ET DE
CEDA · DE · CE · MODE · LE · IIIIe IOUR · DE · MARS · MIL·
V^{c} · ET · XIX · PRIES · DIEU · POUR · LUY

Traduction : *Devant cet autel gît noble écuyer Jean d'Issoncourt, en son vivant capitaine, prévôt et receveur de cette ville d'Étain, lequel a fait édifier cette chapelle et décéda de ce monde le 4e jour de mars* 1519. *Priez Dieu pour lui.*

La dernière ligne de l'inscription se termine par un petit ornement vertical, — comme deux branches, formant fleuron en accolade, posées dans un vase, — entre deux roses. Au-dessous de l'inscription, et dans le même encadrement, le sculpteur, pour meubler l'espace vide, a figuré, d'un côté, un fleuron carré, genre flamboyant, et, de l'autre, une sorte de coupe, en forme de calice trapu, dont l'intérieur montre des godrons ou oves. L'encadrement est dans le goût de l'architecture de transition.

Dans leurs listes des prévôts d'Étain, MM. Dumont et Bonnabelle nomment « Jehan d'Issoncourt », en 1505; ils lui donnent pour prédécesseur, en 1481, « Nicolas de Brasselet, dit Naze », et pour successeur, dès 1517, Remy Ancherin. Les Archives de la Meuse possèdent plusieurs registres des comptes de ce prévôt, qui vont de 1500 à 1515 (1).

La maison d'Issoncourt, à laquelle Husson l'Escossois a consacré un feuillet de son *Simple crayon*, portait : *de gueules, à la croix d'argent.* Jean, second du nom, prévôt d'Étain, en fut le dernier mâle, au moins pour la branche aînée. Fils de

(1) V. *Invent. somm.*, B. 1164 à 1172.

Louis d'Issoncourt et de Jeanne des Fours, il épousa Philippe de Vaudémont, fille de Jean de Vaudémont, seigneur de Florennes (1), et d'Isabeau de La Mark. Il paraît n'avoir eu qu'une fille, appelée Simonne, qui fut mariée à Christophe des Ancherins.

IV.

Gillette de Marque, femme de Jacquemin Quiolt.

1525.

La plus belle œuvre d'art que possède l'église d'Étain est, sans contredit, la *Pieta* de Ligier Richier, c'est-à-dire le groupe représentant, de grandeur naturelle, la Vierge Marie, assise, soutenant, sur ses genoux, le corps inanimé de Jésus-Christ. Tous les auteurs qui se sont occupés de l'illustre sculpteur de Saint-Mihiel s'accordent pour lui attribuer ce morceau remarquable. M. l'abbé Souhaut, notamment, l'a décrit longuement, et a donné sur son histoire, ses déplacements, sa restauration, de très intéressants détails, puisés en partie dans des *Nottes* recueillies par un curé, en 1788.

« Quand, » dit-il, « en 1455, le cardinal Huin fit reconstruire le chevet de l'église de sa ville natale (2), les ossements extraits d'une multitude de tombes, durent être réunis dans un caveau du côté de l'Évangile, tout près de la balustrade actuelle. Vous voyez là une arcade, qui protège aujourd'hui la légende de la Passion, peinte sur bois dans seize panneaux que leur

(1) Sur ce seigneur, fils illégitime d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont, V. notre article *Les seigneurs de Beaumesnil de la maison de Lorraine* (Bernay, 1884), p. 24-28. Il mourut à Étain en 1508 ou 1509 et fut, croit-on, enterré à Verdun.

(2) MM. Petit de Baroncourt et Bonnabelle ne disent pas que le cardinal fit *reconstruire* le chevet de l'église, mais seulement qu'il prolongea l'édifice en ajoutant, en arrière du chevet, une chapelle (le chœur actuel), qui primitivement était fermée. Plus tard, au moyen de travaux considérables, on ouvrit cette chapelle et l'on raccorda la nef avec elle; on y transféra l'autel et elle devint le nouveau chœur.

mérite et leur antiquité rendent inestimables. C'est à la place que ce précieux tableau occupe seulement depuis quelques années que l'œuvre de Richier avait été exposée à la dévotion des fidèles. En 1528, Jacquemin Quiolt avait payé à l'artiste Sanmihiellois son *Bon Dieu de Pitié;* en 1537, Jean Thiéry compléta la fondation de la chapelle, comme le prouve son épitaphe, qu'on lit à gauche de l'arcade (1).

« En souvenir des faits que nous venons de relater, ce sanctuaire reçut dans les actes publics la dénomination de *Chapelle de la Vierge de Pitié du Charnier* ou de l'*Ossuaire* (2). Des visiteurs trop rapides, n'ayant entendu que cette dernière expression, et plus malheureusement encore, l'ayant dénaturée, par une erreur de leur oreille trompée ou de leur mémoire infidèle, ont écrit que le groupe s'appelait le *Suaire* (3). »

Pendant la Révolution, ce groupe, pour échapper à la destruction, dut être enlevé de l'église; on le cacha, croit-on, « dans le jardin de M. de Nettancourt ». Plus tard, il « a été replacé, d'abord au chevet de l'abside, puis dans la chapelle du Sacré-Cœur ». Il est l'objet d'une dévotion particulière. D'après M. Dumont, l'inscription suivante l'accompagnait :

« Ci-devant cette image gist honnête femme Gillette de Marque, jaydis femme à Jacquemin Quiolt qui trepassa le VI jours de mars l'an mil VCXXV. Priés Dieu pour elle. Ledit Jacquemin a fait faire cette dévotion l'an mil VCXXVIII (4). »

Le nouveau socle est orné de plusieurs inscriptions; l'une d'elles reproduit la précédente, avec des variantes peu im-

(1) L'épitaphe de Jean Thiéry n'existe nullement. *A gauche de l'arcade*, on ne voit que celle de Jacques Lavignon (V. § V).

(2) Cet emplacement est-il bien certain? M. Dumont affirme que le groupe « reposait jadis dans le cimetière d'Etain »; et les noms de *Charnier* ou d'*Ossuaire* indiqueraient une chapelle du champ de repos plutôt que de l'intérieur de l'église. En outre, comme on l'a vu plus haut, Dom Calmet, nommant les chapelles de l'église d'Etain, cite en dernier lieu : « Enfin une troisième chapelle *dans le cimetière*, dite *la chapelle du Charnier*, où l'on dit la messe tous les vendredis. »

(3) Abbé Souhaut, *Les Richier et leurs œuvres*, p. 57 et suiv.

(4) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 403.

portantes. Il en est de même du texte que donne M. l'abbé Souhaut. Voici celui qu'on lit aujourd'hui, en caractères majuscules gothiques :

CY DEVANT CESTE IMAIGE GIST HONNÊTE FEMME GILBERTE DE MARQVE, JAYDICT FEMME A JACQVEMIN QVIOLT, QVI TREPASSA LE VIe JOVR DE MARS L'AN M V^{C} XXV. PRIES DIEV POVR ELLE. LEDICT JACQVEMIN A FAIT FAIRE CESTE DEVOTION L'AN M V^{C} XXVIII.

Aucun écrivain n'a donné de renseignements sur les deux conjoints nommés dans l'inscription qui précède; on aimerait cependant à connaître davantage l'habitant d'Étain qui put faire appel au talent de l'artiste dont la réputation devait alors commencer à s'établir. — Sans l'*l* que renferme le nom de *Quiolt*, nous y verrions une altération de *Guiot* (alias *Guyot*, *Guioth*, etc.), nom très répandu dans toute la Lorraine (1) et qui s'est formé d'un prénom (de *Guy*, latin *Guidus*); de même, le nom *d'Esquiots* nous paraît provenir de *des Guiots*, car l'usage de l'article devant le nom de famille était très habituel (2). Dans la liste des maires d'Étain, depuis l'année 1542, donnée par M. Petit de Baroncourt (3), on remarque le nom de Rollin *Guyot*, en 1572 et 1574, et plusieurs fois celui de *Quioulx*, savoir : François Quioulx, 1568; Gérard Quioulx, 1584; Jacques Quioulx, 1603; enfin Humbert Quioulx, 1614 et 1623. — La famille *de Marque* nous est encore moins connue; nous relevons, dans nos notes, un acte de foi et hommage pour portion de la seigneurie de Villacourt donné en 1772, par « *Marie-Thérèse des Marques*, veuve de Claude-Gabriel de Thumery (4) ».

(1) Plusieurs familles qui portaient ces noms ont été anoblies.
(2) V. notre *Note sur l'origine de Florentin le Thierriat* (Nancy, 1882), p. 2, note 1, et 7, note.
(3) *Hist. d'Étain*, p. 127.
(4) H. Lepage, *Communes de la Meurthe*, II, 684.

V.

Jacques Lavignon et Cathin Warey,

1599-1595.

(H. : 0m,57 ; L. : 0m,45.)

Contre l'un des piliers de la nef, du côté de l'Évangile, un peu avant le transept, on voit une grande ardoise représentant, à la partie supérieure, une tête de mort, avec une banderole sur laquelle on lit FIAT MIA TVA DNE SVPER NOS (1). Au dessous est gravée l'inscription suivante, curieuse par le texte et les nombreuses abréviations.

AV · DEVANT · DE · LA · CHAP^{LE}(2) DES MORTS(3) · GISENT · & · REPOSENT ·
IACQVE (4) · LAVIGNON : ET · CATHIN (5) · WAREY (6) · SA · FEMME ·
VIANTS (7) DEMTS · A · ESTAIN (8) · QVI · ONT · DONNE · A · LE-
GLISE (9) · DV · DICT · LIEV · VNE LAMPE · ACCOMPAGNEE · DE ·
QVATRE · CIERGES · POVR · ESTRE · ALLVMEZ · ES · IOVRS (10) ·
SOLENNELS · ET · MESSES DV · S^{T} · SACREMET DES INTROITS (11)
IVSQVA (12) · LA · FIN · DE · LA · MESSE (13) · & · ES · DIMACHES · & · FESTES ·
DE COMANDEMENT (14) · DES · LA · PREFACE · IVSQVAPRES · LA ·
COION (15) · ET · POVR · LENTRETENMT (16) · DICEVX · ILS · ONT (17) · DONNE (18)
LA · SOE (19) · DE · 90 · FX (20) · PO^{R} · EN · TIRER (21) · 4 · FX · 6 GROS · DE · CNSE (22)
PAR · AN · ASSIGNE (23) · SVR (24) LE^{R} · MAISON · AL^{A} (25) · GRAND (26) · RVE (27) ·
RX (28) · R (29) · S^{R} FRACOIS · CONSTANT (30) · DE (31) PART (32) ET DAVTRE
ET · MOVRVT · LEDICT IACQVE · LE 4 · OC-
TOBRE · 1599 · ET · LADICTE · CATH-
IN · LE · 15 · MARS · 1595 · PRI-
EZ · DIEV · POVR · LEVRS AMES.

I H S (33).

(1) *Fiat misericordia tua, Domine, super nos.*

(2) *La chapelle.*

(3) Ce mot, oublié primitivement par le sculpteur, a été placé, après coup, au dessus de la ligne.

(4) *Jacques.*

(5) *Cathin*, diminutif de Catherine.

(6) Le second *v* est placé dans l'intérieur du premier.

(7) *Vivants.* Le second *v* a été omis, ou plutôt doit être considéré comme formé par l'*i* et le premier jambage de l'*a*.

(8) *Demeurants à Etain.*

(9) *L'église.*

(10) *Pour être allumés ès jours.*

(11) *Introïts.* Le premier *i* se confond avec le premier jambage de l'*n;* le second se confond avec le *t;* sans attention, on lirait NTROTS.

(12) *Jusqu'à.*

(13) L'*m* et l'*e* ont un jambage commun.

(14) *Dimanches et fêtes de commandement*, c'est-à-dire d'*obligation.* Sont liées : les lettres *h* et *e* de DIMANCHES; *t e* de FESTES; *n d*, *m e* et *n t* de COMMANDEMENT. Le second des commandements de l'Église, mis en vers vers la fin du XVIe siècle, nous dit encore :

Les fêtes tu sanctifieras
Qui te sont de *commandement.*

(15) *Jusqu'après la communion.* L'usage du cierge de l'élévation, que la liturgie romaine autorise, sans l'exiger, n'existe plus guère en France; nous l'avons remarqué en Espagne.

(16) *L'entretènement*, c'est-à-dire *l'entretien.* Les lettres *nt*, *te* et *mt* sont liées; le second *e*, plus petit, est placé à mi-hauteur.

(17) Les lettres *n* et *t* sont liées.

(18) *Donné.* Les deux dernières lettres sont liées.

(19) *Somme.*

(20) *Francs.* Il s'agit du franc barrois, monnaie de compte.

(21) L'*i*, de petite dimension, est à mi-hauteur.

(22) *De cense.* Les deux lettres de DE sont liées; les trois lettres *nse* de CENSE le sont aussi, d'une manière très bizarre.

(23) Les deux dernières lettres sont liées.

(24) Les deux dernières lettres sont liées.

(25) *A la.*

(26) L'*n* et le *d* sont liés.

(27) L'*r* et l'*e* sont liés.

(28) Sans doute *royer*, c'est-à-dire *voisin.*

(29) L'E est censé renfermer aussi la lettre L, pour faire LE.

(30) *François Constant.* Les deux dernières lettres sont liées.

(31) L'*e* est dans l'intérieur du *d*, et de même hauteur, de façon que le plein vertical est commun aux deux lettres.

(32) L'*a* et l'*r* sont liés.

(33) Ce monogramme est celui du nom de Jésus (*IHesuS*), et ne signifie point, comme beaucoup le croient, *Jesus hominum Salvator.* V. sur cette question notre article : *La Croix de Laxou;* Nancy, 1886.

Jacques Lavignon appartient, sans doute, à la famille, et il est peut-être un ancêtre direct, de l'anobli auquel Dom Pelletier a consacré l'article suivant, que nous reproduisons à cause de sa brièveté.

« LAVIGNON (Quentin), fut annobli par lettres données à Lunéville le 10 mars 1725. « En considération des services « qu'il avoit rendus dans les fonctions d'un office de con- « seiller en l'hôtel commun de la ville d'Étain, et de ce qu'il a « toujours écu noblement, et qu'il possède la terre de Ro- « many dans le Verdunois, etc. » Porte *d'argent, au lion léopardé de gueules, au pal d'or brochant sur le tout; et pour cimier, le lion de l'écu. Fol.* 213, *registr.* 1724, 1725 (1).

Une autre famille Lavignon, de Verdun, fut anoblie par le même duc, en 1726; les armoiries sont différentes (2).

VI.

Noble Simon Brunessaulx.

1617.

(H. : 1m,48; L. : 0m,87.)

Dans le fond du chœur est une tombe en marbre noir, représentant un militaire, dont le costume indique le commencement du XVII[e] siècle : il porte les moustaches et la barbiche pointue au menton; l'épée lui pend au côté; ses gants, son casque sont déposés à ses pieds (3); une sorte de justaucorps,

(1) Dom Pelletier, *Nobiliaire de Lorraine*, p. 452.

(2) *Ibidem.* — Dans la liste des maires d'Étain, M. P. de B. (p. 128) nomme : Martin Lavignon, 1612; François Lavignon, 1628; Damien Lavignon, 1630.

(3) Appelés par la mort à comparaître devant Dieu, les chevaliers étaient figurés, sur leurs tombeaux, dans l'appareil du vassal se présentant à son suzerain : la tête et les mains nues; c'est pourquoi, de règle générale, jusqu'au moment où les saines traditions furent oubliées, le casque et les gantelets sont déposés aux pieds du défunt (Cf. Mgr X. Barbier de Montault, *Les gants pontificaux*, Tours, 1877, p. 40).

ouvert par devant, est muni de manches fort larges s'arrêtant au-dessus du coude et plissées aux épaules; les solerets sont articulés. L'encadrement, carré, est assez simple. A la partie supérieure, sont deux écus, que nous avons notés ainsi. Le premier : à la licorne demi-effarée, au chef chargé de trois roses ou quintefeuilles. Cimier, une licorne, entre deux pennes, issante d'un casque, avec ses lambrequins. Le second en losange, dans une couronne : Écartelé, aux 1er et 3e, pas de meubles; au 2e, coupé; au 4e, à trois bandes.

Un cartouche oblong, brochant sur la partie inférieure du corps, offre l'inscription suivante, fort détériorée :

CY GIST NOBLE SIMON BRVNESSAVLX
IADIS PREVOST DE MESSIEVRS LES MA-
RESCHAVLX DE LORRAINE ET BAR[ROIS]
LEQVEL AYANT PLVSIEVRS ANNÉES MIS [SA VIE]
EN DANGERS POVR LE SERVICE DE SŌ PRIN
CE ET DV PVBLIQVE MOVRVT LE XE MARS 1617
PRIEZ DIEV POVR LVI.

Il y a ligatures entre les lettres VE et VR.

Simon Brunessaulx était, selon toute apparence, fils de l'anobli que Dom Pelletier mentionne dans l'article suivant, où il ne fait connaître ni son alliance ni sa postérité :

« BRUNESAULX (Thomas), prévôt des maréchaux de Lorraine et Barrois, fut annobli par lettres de Charles de Lorraine, expédiées à Nancy, le 6 juin 1592. Porte *d'azur, à la licorne d'argent périe en bande accornée d'or, au chef de même, chargé de trois quintefeuilles de gueules;* et pour cimier *une tête et col de licorne de l'écu, environnée de deux pennes contrepalées d'or, d'azur, d'argent et de gueules. Fol.* 193, *regist.* 1592. Lettres de Charles duc de Lorraine du 13 mai 1593, portant mandement à ses gens des comptes de Bar de procéder à leur enregistrement. *Layette cottée annoblissemens, num.* 45 (1) ».

(1) Dom Pelletier, *ibidem*, p. 93.

Les noms de la femme et d'une fille de Thomas Brunesaulx, ou Brunessaulx, nous sont révélés par un autre article du *Nobiliaire*, où l'on voit que Jacob Mayart, natif d'Étain, fut autorisé, en 1628, à « prendre la qualité de noblesse du côté de Françoise Brunessaulx, sa mère, en vertu de la coutume du bailliage de Saint-Mihiel »; les lettres patentes portent : « Qu'il est fils de François Mayart et de Françoise Brunessaulx, fille de Thomas Brunessaulx, prévôt des maréchaux de Lorraine et Barrois, annobli par patentes du 6 juin 1592, et petite-fille de Simon Vernier, aussi prévôt desdits maréchaux, etc. (1) ».

Ainsi, Thomas Brunessaulx avait épousé la fille de Simon Vernier, et succéda à son beau-père dans sa charge. Le même *Nobiliaire* nous apprend que Simon Vernier ou Bernier fut anobli en 1574 (2). Malheureusement Dom Pelletier ne dit rien de l'alliance ni de la postérité de ce dernier; il n'eut d'autre enfant, sans doute, que la mère de Simon Brunessaulx, duquel il dut être le parrain. Simon était, selon toute apparence, très proche parent, frère peut-être, de « François Brunessaux », qui fut abbé de Rengéval, de 1604 à 1647 et dont M. Dumont a publié le portrait en pieds, ainsi que la signature (3).

VII.

Jacques Mocquet, curé d'Étain.

1632.

(Haut. : 2m; larg. : 1m.)

Dans le transept du côté de l'Épître a été reléguée une grande tombe de marbre noir, qui était anciennement à la

(1) *Ibidem*, p. 554.

(2) *Ibidem*, p. 814 et 50. Dans l'écriture gothique, les majuscules B et V sont identiques; on sait, du reste, qu'en philologie, la permutation de ces deux lettres est constante; nous disons encore, par exemple, la *Servie* et les *Serbes*. En espagnol, le *v* se prononce à peu près comme notre *b*, et le *b* comme un *v*. Dans la gothique allemande actuelle, ces lettres majuscules n'ont qu'une différence à peine perceptible.

(3) Dumont, *Hist. des fiefs... de Commercy*, I, 430-449; pl. p. 435.

place primitive du maître-autel; elle porte l'épitaphe suivante. L'encadrement est orné d'une tête de chérubin, de fruits, de deux anges et d'une tête de mort.

CY GIST VENERABLE MRE (1) IACQVES
MOCQVETZ NATIF DE NOVILLON-
PONT (2), DOCTEVR EN THEOLOGIE
LEQVEL (3) AYANT ESTE CVRE DE CETTE (4)
EGLISE PRES DE TRENTE ANS ET
PVIS CHANOINE A LA MOTHE (5) PRES
DE SEPT ANS AYANT AVSSY FAICT
PLVSIEVRS BELLES (6) FONDATIONS
RAPPORTEEZ (7) EN L'EPITAPHE DE
MABRE (8) NOIR QVI SE VEOIT A
DROITTE (9) CONTRE LA PAROIS DE
L'EGLISE, MOVRVT EN LADITTE (10) MO-
THE (11) LE Z6E OCTOBRE 163Z AAGÉ (12)
DENVIRON 65 ANS, ET FVT SON
CORPS ICY R'APPORTE ET INHVME
PRIEZ DIEV POVR SON AME.

(1) *Maître*, qualification que l'on donnait aux magitrats et aux ecclésiastiques.

(2) *Nouillonpont*, cant. de Spincourt, arrond. de Montmédy. Les deux *l* de ce mot sont liés.

(3) Les lettres *ve* sont liés.

(4) Dans ces quatre derniers mots, il y a ligatures entre les lettres *te*, *vr*, *de* et *tt*.

(5) Les lettres *h e* sont liées. — *La Mothe*, Haute-Marne.

(6) Les deux *l* sont liés.

(7) Les deux *p* sont liés.

(8) *Sic*, pour *marbre*.

(9) Les deux *t* sont liés.

(10) Les deux *t* sont liés.

(11) L'*h* et l'*e* ont un jambage commun.

(12) Les deux *a* sont liés.

Dans un cartouche ovale oblong, à la partie supérieure, on lit :

HIC ALTARE FVIT MAIVS, NVNC OSSA IACOBI
MOCQVETII, QVI OLIM PASTOR IN VRBE, LATENT (1)
REQVIESCAT IN PACE

Puis, sur trois des côtés de la tombe, est gravé :

ET IN VELAMENTO ALARVM TVARVM EXVLTABO | ADHÆSIT ANIMA MEA POST TE. | ME SVSCEPIT DEXTERA TVA PSAL 92e (2).

VIII.

Claude-Blaise Vatrin et Lucie de la Motte.

1715-1709.

(H. : 1m,13; L. : 0m,74.)

Dans le chœur, une tombe en marbre noir, encadrée d'une bordure engrelée ou ornée de petites arcatures, porte, à la partie supérieure, les armoiries suivantes : *De gueules, au chevron accompagné de trois étoiles, le tout d'argent;* casque et cimier frustes.

(1) Les lettres *t* et *e* sont liées. — *Ici était autrefois le grand autel; maintenant s'y trouvent cachés les ossements de Jacques Mocquet, qui jadis fut curé de cette ville.*

(2) Il y a bien 92; mais il faut lire 62 : *Et je me réjouirai à l'ombre de tes ailes; mon âme s'est attachée à toi, et ta droite m'a soutenu* (Ps. LXII, 8 et 9).

On y lit cette longue épitaphe :

HOC MONV (*Armes*) MENTVM.
NASCI, LA BORARE, MORI.

CY GIST MONSIEVR CLAVDE BLAISE
VATRIN LORSQVIL VIVOIT LIEVTENANT
GENERAL CIVIL ET CRIMINEL AVBAILLIAG^{e}
DE CETTE VILLE LEQVEL APRÉS AVOIR
REMPLIE CET EMPLOY AVEC DIGNITÉ ET ETE
HONNORÉ DE LA CONFIANCE DE SON SOWERA^{IN}
A, PAR SON TESTAMENT DU 15 MAY 1714 FONDÉ VN
ANIVERSAIRE PERPETVEL EN LA CHAPELLE DE
LA Ste TRINITÉ DE CETTE EGLISE DE DEVX MESSE^{s}
BASSES QVY DOIVENT SE DIRE PAR LE CHAPELLAIN
ORDINAIRE LES MECREDIS ET SAMEDIS DES CHACVN^{e}
SEMAINE AVEC VN DEPROFONDIS ET LA COLLECTE
DES MORTS SVR SA SEPVLTVRE ET CELLE DE LA
DAME SON EPOVSE POVR LE REPOS DE LEVRS AMES
ET DE CELLES DE LEVRS PARENTS ET AMIS DONT
LE FOND A ÉTÉ FOVRNI SVR LE PIED DE DIX SOLS
PAR CHACVNE MESSE COLLECTE ET DE PROFVNDIS PAR
CONTRAT PASSÉ PAR DEVANT Me LAMORLETTE N^{OT}
EN CETTE VILLE LE 3 AOVST 1738, ACCEPTÉ PAR LE S^{r}
CURÉ DV CONSENTEMENT DES OFFICIERS DE L'HOTEL
COMMVN ET LA GROSSE REMISE AVEC COPPIE DV
SVSDIT TESTAMENT ÉZ ARCHIVES DE CETTE EGLISE.
IL EST DECEDÉ LE PREMIER DE MAY DE L'AN 1715.
SOVS LE MEME TOMBEAV EST AVSSY INHVMÉ^{e} DAME
LVCIE DE LA MOTTE SON EPOVSE DECEDÉ^{e} LE 31 AOVST
1709 PRIÉS DIEV POVR LE REPOS DE LEVRS AMES.

IN MEMORIA SVORVM VIWNT QVORVM PIETATE
HOC MONVMENTVM POSITVM EST ANNO DOMINI 1740.

On remarque des ligatures entre les lettres AVB de AVBAILLIAGE (ligne 3), TT, LL, AV (ligne suivante et autres), NN, NF (ligne 6), TE, NT, AP, VE, AR, ME, HA, VR, ND, EV, NB et NH. Il y a bien DE PROFONDIS la première fois, et DE PROFVNDIS la seconde; le v de SOVS (24e ligne) est surmonté d'un accent circonflexe. Les mots sont, en général, très serrés.

Claude-Blaise Vatrin est le père de Claude Vatrin, qui fut anobli en 1723; les lettres patentes rappellent les services de Claude-Blaise; aussi transcrivons-nous l'article de Dom Pelletier relatif à cet anoblissement. On remarquera que les armoiries sont bien celles que porte la tombe, sauf qu'on y voit des étoiles où il devrait y avoir des fleurs de lis. En outre, ces armoiries sont identiques, à l'exception du métal du chevron, et du cimier, à celles de Nicolas *Vassart*, avocat au siège de Bar, anobli en 1624; il existait probablement une parenté entre les deux familles. Il y aurait lieu aussi de rechercher si les armoiries n'ont été gravées sur la tombe d'Etain qu'après l'anoblissement de 1723, ou bien si Claude-Blaise en faisait déjà usage. Cette dernière hypothèse n'a rien d'invraisemblable; car beaucoup de familles roturières avaient des armoiries, provenant ordinairement d'ancêtres maternels nobles, qui furent reconnues par les lettres patentes d'anoblissement postérieures.

Voici l'article de Dom Pelletier :

« VATRIN (Claude), lieutenant-général du bailliage d'Etain, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 27 janvier 1723, contenant : « Qu'à l'arrivée de Son Altesse Royale, elle « fit appeller Blaise Vatrin qui exerçoit la profession d'avocat « avec distinction au bailliage de Longvy, pour lui conférer « l'office de lieutenant-général du bailliage d'Etain, qu'il a « exercé jusqu'à sa mort arrivée en 1715. Les services qu'il a « rendus en ladite qualité, et les différentes commissions dont « il a été honoré, notamment pour régler, conjointement avec « les commissaires de Sa M. T. C., les limites de la route de « Metz et Verdun, et les Mémoires qu'il a fournis concernant « les intérêts de Son Altesse Royale, la portèrent à accorder

« audit Claude Vatrin son fils, ledit office de lieutenant-géné-
« ral du bailliage d'Etain ; dans les fonctions duquel il n'a
« cessé de donner des marques de sa capacité, prudence, zèle
« et fidélité : et Son Altesse Royale voulant marquer en sa per-
« sonne la satisfaction qu'il lui reste de ses services et de ceux
« de son père, elle a cru ne le pouvoir faire d'une manière
« plus convenable, qu'en lui accordant le titre de noblesse,
« etc. » Porte *de gueules, au chevron d'argent accompagné de trois fleurs de lys de même, deux en chef et une en pointe;* et pour cimier *une fleur de lys de l'écu. Fol.* 53, *régist.* 1722 et 1723.

« Claude Vatrin a épousé N. de Gondrecourt, fille de Nicolas-François comte de Gondrecourt, premier président de la cour souveraine de Lorraine et Barrois, et de Marie-Anne de Gondrecourt, dont il a eu plusieurs enfans, quelques-uns desquels sont officiers au service de France. »

Lucie de la Motte nous serait inconnue sans l'épitaphe qui la mentionne. Les noms de *La Mothe* et de *La Motte* ont été portés par plusieurs familles lorraines, tant dans la noblesse que dans la roture; rien ne nous renseigne sur celle à laquelle appartenait la femme de Claude-Blaise Vatrin.

IX.

Le cardinal Huin.

Inscriptions diverses.

Une inscription moderne rappelle la mémoire du cardinal Huin; avant de la reproduire, nous transcrirons, à cause de leur grand intérêt, celles que les historiens donnent comme ayant été placées sur ses deux monuments funéraires, à Rome et à Etain.

Le cardinal, dit M. Petit de Baroncourt, mourut à Rome le 28 octobre 1455...; on l'enterra dans l'église de Sainte-Sabine, et cette épitaphe fut gravée sur sa tombe :

UGONIS GUILLELMUS ERAM CONSULTUS UTROQUE
JURE, SED È STAGNO VIRDUNIS NATUS IN ORIS
PRESBYTER INTACTÆ TITULO PRÆSTANTE SABINÆ
INTER CARDINEOS DONATUS DENIQUE PATRES.

OBIIT ANNO MCCCCLV DIE XXVIII OCTOBRIS (1).

« Il paraîtrait que le corps du cardinal fut ensuite transporté à Etain, comme semble l'indiquer une épitaphe incrustée dans le mur du chœur du côté de l'Epître et aujourd'hui cachée par la boiserie ; elle est ainsi conçue :

» Cy est (2) révérend père en Dieu, maistre Guillaume Huin, docteur en lois et décrets, cardinal de Sainte-Sabine, natif de cette ville, qui trépassa l'an 1456 (3), vigile Saint-Jude et Simon (4), a fait édifier cette chapelle à l'honneur de Dieu, de Saint-Jehan évangéliste et Sainte-Katherine, laquelle est mise à l'usage du chœur de cette paroche et est icelle de la retenue des habitants d'ici pource qu'ils ont les héritages à cette charge (5) en mémoire duquel cardinal, sera célébré par an en icelle service solemnel, pour lequel la diste ville payera XII gros au curé et VI gros au clergié.

» Priez Dieu pour luy (6). »

(1) Nous retrouvons cette épitaphe, avec plus de précision épigraphique, dans *La Lorraine chrétienne et ses monuments à Rome*, par Mgr Pierre Lacroix (*Bull. de la Soc. d'Arch. lorr.*, de 1854, p. 334) ; mais, par suite d'une fausse traduction du mot *Stagno*, l'auteur appelle le cardinal : GUILLAUME HUGO DE L'ETANG. L'épitaphe, lit-on aussi, est « tracée marginalement autour de sa tombe, où il est représenté, en bas relief, revêtu de ses habits sacrés, avec l'écusson de ses armes : *écartelé, au* 1 *et* 4 *d'argent à une tête d'ange ; au* 2 *et* 3 *de gueules sans pièces* ». Ces armes seraient à vérifier et à rapprocher de celles de la clef de voûte du chœur d'Etain.

(2) Une copie manuscrite, qui nous est communiquée, porte « *Cy gist* », au lieu de « *cy est ;* » les autres variantes sont peu importantes.

(3) Lisez *1455*, suivant l'inscription précédente et l'affirmation de tous les historiens.

(4) La fête des saints Simon et Jude se célèbre le 28 octobre ; le cardinal serait donc, d'après cette inscription, mort le 27 et non le 28, comme le dit l'inscription précédente, qui paraît beaucoup plus autorisée.

(5) Il faudrait ici un signe de ponctuation.

(6) Petit de Baroncourt, p. 34 ; cf. Bonnabelle, p. 106.

Evidemment, ce n'est pas là une véritable épitaphe funéraire, mais une inscription commémorative, probablement postérieure à l'époque où la chapelle fut ouverte vers la nef, pour former le chœur de l'église; les historiens n'en indiquent pas les caractères épigraphiques, qui permettraient de lui assigner une date; il serait fort désirable qu'on remît au jour cette inscription, afin de pouvoir la reproduire avec exactitude. Mais elle n'existe plus dans l'église, bien que les boiseries du chœur aient été enlevées lors de la restauration de l'édifice.

M. Bonnabelle dit : « On n'est pas certain que le corps du cardinal Huin ait été transporté par la suite à Etain, et qu'il ait été inhumé dans le chœur qu'il avait édifié... Les Dominicains du couvent de Sainte-Sabine, consultés à ce sujet, prétendent toujours posséder le corps du cardinal, le tombeau ne portant nulle trace d'ouverture. » Cependant, dom Calmet dit positivement que le cardinal Huin « choisit sa sépulture » dans le chœur de l'église d'Etain; et il ajoutait : « L'on voit encore son chapeau de cardinal suspendu au milieu de ce chœur. » M. Petit de Baroncourt (p. 33), dit aussi, en parlant du prélat : « Son chapeau de cardinal resta suspendu dans le chœur comme pour rendre sa mémoire plus présente, pendant deux cent cinquante ans et tomba en poussière dans la main des dévastateurs de l'église en 1793. » Or, dans la règle, le chapeau, que le cardinal reçoit des mains du pape, doit être suspendu au-dessus de sa sépulture (1).

La seule inscription qui aujourd'hui rappelle, dans l'église d'Etain, le cardinal Guillaume Huin, paraît toute récente; l'épigraphie en est de haute fantaisie, surtout pour les abréviations et la pseudo-gothique majuscule des caractères. Elle est gravée sur une tablette de marbre noir fixée au dernier pilier de la nef du côté de l'Epître. A la partie supérieure, ont

(1) A propos des armoiries ecclésiastiques, parlant des chapeaux héraldiques, Mgr X. Barbier de Montault dit : « Le chapeau rouge est identique à celui que le pape donne aux cardinaux lors de leur création *et qui demeure ensuite suspendu au-dessus de leur tombe* » (V. *Des armoiries ecclésiastiques d'après le droit commun;* Arras, 1872, p. 9; et *Traité pratique*, t. II, p. 526).

été figurées les armoiries suivantes, très fautives, comme on peut le constater par ce que nous avons dit de celles qui sont sculptées à la clef de voûte du chœur : *Ecartelé, aux* 1er *et* 4e, *à une molette à* 8 *rais; aux* 2e *et* 3e *burelé; l'écu surmonté d'un chapeau prélatice à cinq rangs de houppettes* (1). — Cette gravure est dorée ainsi que les caractères; les traits d'abréviation sont en forme d'*oméga* surbaissé. Voici le texte de l'inscription : (H. : 0^m^,58 ; L. : 0^m^,45).

A · LA · M · DE · RÉVD · PÈRE · EN · DIEV · GVILLELME · HVIN · NAT · DE ·
CESTE · VILLE · EN · 1400 + ICELVY · PAR · LA · GR · D · DIEV · ET · LE · M
ÉRITE · DE · LVY + DOCT^R^ · EN · LOYS · ET · DROIT · CAN + ÉLV · EN · 1426 ·
ARCHIDI · DE · LA · RIVIÈRE + EN · 1431 · ARCHIDI · PRINCIER · DE ·
METZ + PROMOT^R^ · GÉNÉR^L^ · DU · CONCILE · DE · BASLE + EN · 1440 ·
CARDNL · DE · S^TE^ · SABINE + ÉVÊQVE · DE · SION · ET · DE FRÉIVS
+ LÉGAT · EN · LORRAINE + ABBÉ · DE · S^T^ · VINCENT · DE · METZ ·
ET · DE S^T^ · VANNE · DE · VERDUN... A · FAICT · ÉDIFIER · CESTE :
CHAP^LE^ · EN · L'HONNR · DE · DIEV · DE · MGR · S^T^ · IEHAN · ÉVAN
GTE + ET · DE MAD · S^TE^ KATHERINE + PAR · DES · ARCHITS ·
ET · MAÇS · DE · ROME + ICELLE · CHAPLE · DONNÉE · AV · CH
ŒVR · DE · CESTE · PAROCHE + A · CHARGE · AVX · HABITANTS
DE · FAIRE · CÉLÉBR · PAR · AN · VN · SERVICE · SOLENL · PR ·
LE · DICT · CARDINAL · QVI · TRESPASSA · A · ROME · EN · 1456
PRIEZ · DIEV · PR · L'AME · DE · LVY.

Nous ne voulons pas nous arrêter à critiquer cette inscription moderne (2), nous bornant à la reproduire en caractères réguliers :

(1) Ce nombre est très moderne; il n'y a certainement pas plus de quatre rangs aux chapeaux de la clef de voûte et de la porte latérale : « Actuellement, dit Mgr X. Barbier de Montault, les cardinaux prennent cinq rangs de houppes; il n'en était pas ainsi au xve siècle. L'évêque, devenu cardinal, n'augmentait pas pour cela les houppes de son chapeau; il se contentait d'en changer la couleur. » (V. *Revue de l'art chrétien*, 1886, p. 214, et *Des armoiries ecclésiastiques*, p. 6-7.) Les évêques n'ont droit qu'à trois rangs de houppes; c'est à tort que, depuis deux siècles, la plupart des évêques français en prennent quatre.

(2) La contexture en est défectueuse; mais nous louons, d'ailleurs, la

A la mémoire de révérend père en Dieu Guillaume Huin, natif de ceste ville en 1400; iceluy, par la grâce de Dieu et le mérite de luy, docteur en loys et droit canon; élu, en 1426, archidiacre de la Rivière; en 1431, archidiacre princier de Metz; promoteur général du concile de Basle; en 1440, cardinal de Sainte-Sabine; évêque de Sion et de Fréjus; légat en Lorraine; abbé de Saint-Vincent de Metz et de Saint-Vanne de Verdun. A faict édifier ceste chapelle, en l'honneur de Dieu, de monseigneur saint Jehan, évangéliste, et de madame sainte Katherine, par des architectes et maçons de Rome (1); *icelle chapelle donnée au chœur de ceste paroche, à charge aux habitants de faire célébrer, par an, un service solennel pour le dict Cardinal, qui trespassa à Rome, en 1456. Priez Dieu pour l'âme de luy.*

Telles sont les inscriptions funéraires que nous avons pu recueillir dans l'église d'Etain. Nous désirions en donner l'épigraphie complète, mais le temps nous a fait défaut pour copier l'inscription qui se trouve, dans le jardinet de la sacristie, fixée au mur du chœur, du côté de l'Evangile; elle est fort longue et rappelle la dotation au XVIII[e] siècle, de la chapelle de saint Louis et saint Antoine, par la marquise des Armoises de Spincourt (2). Sans doute, on nous dira que le voyage d'Etain présente peu de difficultés et que rien ne nous empêchait d'attendre. Cependant, le lendemain est-il jamais sûr! et, sans parler de soi-même, n'a-t-on pas assez d'exemples d'accidents dus aux personnes ou aux choses, — vol, incendie, bombardement, etc., — par lesquels de précieux documents amassés de longue date et impossible à retrouver, se sont vu anéantir? C'est un malheur réparable lorsque les monuments étudiés subsistent; mais, l'on sait de combien de chances de destruction plusieurs sont environnés. Nous remettons donc à plus tard, si les circonstances le permettent,

bonne pensée que l'on a eue de rappeler, par une inscription, la mémoire du cardinal Huin, qui a fait tant de bien à l'église de son lieu natal.

(1) V. plus haut, p. 106, note 5.

(2) V. p. 108-109, l'extrait de la *Notice* de Dom Calmet.

de terminer l'épigraphie d'Etain par l'inscription laissée à l'écart, par celle du curieux bénitier en fonte (1), et par celles enfin que nous pourrons découvrir encore, soit dans l'église, soit dans les édifices publics et les maisons particulières.

(1) V. Mgr X. Barbier de Montault, *L'inscription de la Grange-Lescou*. ou notre article *Anciens bénitiers lorrains* (Nancy, 1886), p. 5.



A TRAVERS LA MEUSE

(EXTRAITS DE MON JOURNAL)

PAR

CAMILLE FISTIÉ

— 1879 —

Bar, *8 novembre.* — Quel beau temps ce matin! Une de ces journées lumineuses et douces où l'on ouvre les fenêtres toutes grandes, et où l'on s'intéresse au passant comme à quelque ami. Les cloches de Saint-Antoine, qui sonnaient pour un mort, ajoutaient une pointe de mélancolie à la joie de vivre. C'eût été un péché de rester dans ma chambre. Aussi, après avoir empoché mon petit Lafontaine, je suis sorti et, à tout hasard, j'ai gravi la rue des Quatre-Vingts-Degrés, bien amusante à voir, sinon à monter. Arrivé au haut et m'étant retourné vers la côte Sainte-Catherine, le léger brouillard bleuté qui l'estompait me décida à pousser ma promenade jusqu'en forêt.

Chaque fois que je fais l'ascension de la Ville-Haute, en longeant les énormes murs à pic qui lui servent d'assise, je pense au Moyen-âge. Quelle ville différente de celle d'en bas! c'est-à-dire qu'il y a deux villes ici qui se touchent. En passant de l'une à l'autre, il m'arrive de me demander si je ne rêve pas. Il y a encore, depuis la rue Gilles-de-Trèves, la vue du faubourg de Véel, qui ne ressemble qu'à lui-même.

Je suis entré un moment à Saint-Étienne pour revoir le Squelette de Ligier Richier. Sur l'autel, juste en face, un très vieux prêtre disait sa messe, n'ayant pour toute assistance que son petit servant. Quand il se retourna pour dire *Dominus vobiscum*, ce fut comme s'il ne s'adressait qu'au Squelette qui, tenant, de la main gauche, haut son cœur, avait cet air de lui répondre, — Et avec toi aussi soit le Seigneur, la source de l'Amour, de l'Amour plus fort que la Mort. — Par exemple, s'il dépendait de moi, je placerais ce Squelette dans un coin un peu sombre, sur un cercueil noir, et je crois qu'il produirait ainsi un effet bien plus saisissant.

Me voilà au Pâquis, devant le vieil Orme, que beaucoup de personnes ici prennent pour un tilleul. C'est bien la peine d'avoir traversé, toujours vivant, des siècles, pour être confondu avec un autre arbre. On a cimenté ses creux, il a l'air d'un invalide, mais ne porte pas mal son grand âge, et ses feuilles n'ont jamais plus d'un an. J'admire surtout deux de ses branches qu'il allonge au travers de celles d'un arbre voisin, où il se trouve encore chez lui.

De l'extrémité opposée du Pâquis, mais surtout d'un peu plus loin, sur le chemin, on a peut-être la plus belle vue de Bar (avec celle depuis la côte Sainte-Catherine,) — la route plongeante de Polval, et, à gauche du promontoire de Farémont, la vallée du Naveton, que côtoie la blanche route qui va à Pierrefitte, — le tout si accidenté et encore vert.

Décidément Bar vaut dix fois Mende, que j'ai quitté il y a donc déjà plus de trois mois, et la Meuse me fera, non pas oublier certes, mais moins regretter la Lozère. Sans compter qu'ici, entre Lorrains, nous pensons un peu tous de même, tandis que dans la Lozère les hommes m'étaient aussi étrangers que le pays. Pourtant ses aigles, ses vautours planent encore dans mes souvenirs.

A quelques cents mètres du Pâquis, on entre dans un premier boqueteau qui bientôt cesse pour, un demi-kilomètre plus loin, faire place à la vraie forêt du Haut-Juré. Cet intermède de champs, avec la ferme de Saint-Roch à gauche, la forêt à droite, devant et derrière soi, a un grand caractère

d'intimité. Et quelle différence de l'air qu'on y respire avec celui de la rue de la Rochelle ! Je songeais à cela, à nos milieux différents, me demandant si d'aventure le fermier de Saint-Roch ne pensait pas aussi autrement que les habitants de la Ville-Basse.

On n'entend plus d'oiseaux dans le Haut-Juré. Des feuilles de toutes les nuances, violacées, brunes, d'un jaune pâle, y jonchaient la route, et il en tombait toujours de nouvelles. Mais n'était-ce pas la vraie saison pour aller en pèlerinage à la *Vierge-au-Hêtre*, que j'atteignis presque aussitôt. Une belle prière, gravée sur une plaque de marbre blanc fixée à l'arbre, expose à la Vierge les nombreux besoins de la pauvre humanité. Bien que le style m'en semble un peu trop châtié, cette prière m'a ému, et j'en emportai une impression religieuse en descendant, par le val d'Enfer, sur Savonnières, d'où je suis rentré par les *Saules*.

Quelle belle, et par cette matinée exquise, quelle bonne promenade ! Elle a été suivie, ce soir, d'une fête de couleurs. Jamais, depuis la place Reggio, je n'avais encore autant admiré la Ville-Haute, son antique tour de l'Horloge et sa pittoresque décoration du couvent des Dominicaines, avec son svelte clocher et sa statue de la Vierge qui s'avance.

Oui, Bar vaut cent fois Mende, et il m'est agréable de penser que c'est dans la Meuse que je terminerai ma carrière.

Idem. — Ce soir, devant le café de la Rochelle, la musique militaire a joué pour une réception d'officiers. Nous étions une foule d'écoutants noyés dans une pénombre. Au beau milieu du cercle des musiciens il y avait bien un réverbère, surmontant une assez haute colonne en fonte, mais ce réverbère ne sert que très rarement et l'allumeur ne parvenait point à l'allumer. A bout de patience il allait se retirer, quand un ouvrier en blouse sortit de la foule et, non sans peine, grimpa jusqu'à la lanterne, où il dut rester quelque temps avant de réussir lui-même. Le gaz enfin allumé, s'étant laissé glisser sur le trottoir, il se perdit de nouveau dans la foule où il rejoignit sa femme qui l'avait voulu retenir, mais qui, toute

fière maintenant, l'aimait davantage pour ne l'avoir pas écoutée. — C'était peu de chose et pourtant, grâce à la musique, cela m'a charmé. Certes que pour grimper le long de cette colonne, l'adresse et les vigoureux muscles de l'ouvrier ne lui eussent pas suffi, sans la vue de tout ce monde qui le regardait, et peut-être sans cette musique qui venait de décupler ses forces. S'il avait été tout seul, je crois qu'il y eût renoncé. Il méritait bien qu'on l'applaudît, mais non, le Barisien applaudit peu; quelques rires seulement.

Parmi les écoutants il y avait quelqu'un surtout qui buvait pour ainsi dire cette musique, l'aspirait à longs traits : un aveugle à cheveux blancs, sans être encore un vieillard, aux moustaches blanches coupées en brosse et tranchant sur son teint basané, les paupières obstinément closes, — probablement un ancien militaire. Sa gouvernante, d'âge mûr, lui donnait le bras et, le temps étant incertain, s'était munie d'un parapluie qu'elle tenait de l'autre main. Après chaque morceau ils se promenaient lentement, ne s'éloignant que de peu, pour revenir aussitôt que la musique recommençait, puis ils ne bougeaient plus. J'ai appris que c'était un Messin qui, après l'annexion, ayant quitté sa ville natale, où cependant il ne risquait pas de voir les casques à pointe, est venu se retirer ici. Aux premières fines gouttelettes de pluie que son attentive gouvernante fut la seule d'entre nous à sentir, ayant charge d'âme, elle s'empressa d'abriter son compagnon sous son immense parapluie de famille, et on allait rire encore, mais les paupières closes imposèrent.

Enfin, la musique exaltant et éclairant toutes choses, j'ai pris intérêt à une scène de présentation, à mes côtés, d'un fluet timide sous-officier de cavalerie, nouveau venu au régiment sans doute, à deux de ses collègues qui lui tendirent la main non sans une nuance de condescendance. Je ne le voyais que de dos, et ce dos, même les poils follets de son maigre cou, dénonçaient une gêne qui me toucha. Il se disait peut-être qu'il y avait justement là un café, que c'était le cas d'offrir un verre de punch pour sa bienvenue, et son escarcelle, qui sait! ne pesait guère. Toujours est-il que sa petite main

gantée de buffle avait cet air de chercher quelque chose autour de sa poche... Somme toute, je trouvais que la présentation était faite dans les règles, que ces sous-officiers avaient du monde, de la dignité, qu'ils valaient bien leurs collègues de la Prusse, et que si jamais les Allemands revenaient..... O comme on se sent fort et qu'on est aisément vainqueur aux accents de la musique!

— 1880 —

Bar, *29 mars.* — Bonne journée! L'ami André Theuriet a donné, dans la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville, une conférence très réussie dont le sujet était : *La poésie du Barrois.*

Salle comble. Toutes les chaises, (chaises en fer, chaises de jardin,) occupées, et, entre les deux portes par où l'on continuait de pénétrer, masse d'auditeurs encore se passant de chaises, et pour cause. Nous étions houleux devant l'estrade vide, quand une porte de côté s'y est ouverte, et André est apparu, suivi des sénateur, députés, maire, toute la haute. Il était à la fois calme et ému, pâle et le teint vif, ce qui ne nuisait nullement à sa belle tête caractéristique, et des applaudissements nourris l'ont d'abord accueilli. Le Barisien, j'ai déjà eu l'occasion de le constater, est peu démonstratif, rarement chaud, mais cette fois il l'a été, pour un des siens, il est vrai. On ne dira plus que nul n'est prophète en son pays. Mais aussi une excellente conférence.

D'abord la forêt de Bar :

« *La forêt qui revêt les monts de sa ceinture...* »

Les fleurs de nos forêts, *les Pâquottes :*

« *Les champs ont reverdi. Salut, fleurs paysannes...* »

Nos oiseaux forestiers, *le Loriot :*

« *Juin tout flambant verdoie en plein azur...* »

Puis la *Chanson*, devenue classique, *du Vannier :*

« *Brins d'ozier, brins d'ozier,*
Courbez-vous, assouplis, sous les doigts du vannier... »

Et *la Ferme* donc (qui m'est dédiée!) :

« *Dans une combe où l'herbe pousse*
Drue à l'abri des grands bois... »

Et les coteaux de vignes que l'on aperçoit de toutes les rues de Bar :

« *La fleur des vignes pousse*
Et j'ai vingt ans ce soir... »

Des vignes au vin, et du vin à la bouteille la transition va de soi, et il a dit, avec une verve! *La Chanson de la Bouteille:*

« *Versez du charbon nuit et jour,*
A plein tas, enfants, plus encore... »

Il ne pouvait, à Bar, passer sous silence *Les Confitures*, qui furent suivies de *La Galette lorraine*, et, pour la bonne bouche, sa mâle poésie : *Les Paysans :*

« *Le village s'éveille à la corne du pâtre,*
Les bêtes et les gens sortent de leur logis;
On les voit cheminer sous le brouillard bleuâtre... »

Enfin *Le Patois lorrain*, que j'allais oublier, — tout cela entremêlé de prose, de *lieux-dits* connus de tous et d'anecdotes locales.

Bref, il a pleinement tenu les promesses de son sujet, et je

ne suis pas surpris que la foule l'ait aussi pleinement compris, car il n'a fait que traduire, en une poésie limpide et sobre dont il a le secret, les impressions de sa jeunesse passée tout entière ici, et que des auditeurs barisiens doivent avoir au moins obscurément éprouvées eux-mêmes.

La conférence finie, — j'entends encore les applaudissements! — comme nous venions de sortir et traversions la foule, j'ai frôlé un ouvrier qui disait à sa *bourgeoise* : — « Il n'y a qu'une chose qui me vexe, c'est qu'il n'a pas mis de lard dans sa galette, ça, ça manquait. »

Bonne journée donc, pour Bar, pour André et pour moi qui ne me suis jamais senti plus fier d'être son ami.

Void, *15 avril.* — Je me promène ici volontiers sur le chemin de halage qui longe le canal de la Marne au Rhin, un chemin doux, propre toujours, entre une rangée de peupliers et une bordure de plantes aquatiques : l'eau sans courant, où s'ébattent des canards, où vont et viennent doucement de tranquilles sombres bateaux, le plus souvent chargés de charbon, que tirent péniblement trois chevaux conduits par un tranquille charretier. Puis, marchant à pas comptés, ce charretier qui tantôt chante doucement pour se distraire, tantôt converse avec l'homme du bateau, assis à la poupe où, nonchalamment, à droite, à gauche, il manie un grand aviron fixé à la quille.

On voit bien les chevaux tirer mais, à ne regarder que la poupe, il ne semble pas que le bateau se meuve; ce sont les longues ombres des peupliers qui, glissant doucement sur sa carcasse, avertissent seules qu'il avance. Outre le timonier, j'y remarque toujours quelque femme jeune encore, vaquant doucement à son ménage, puis leur enfant qui, petit, geint doucement, ou, s'il est déjà grandinet, court sur le bateau comme sur la terre ferme. Arrivent-ils contre une écluse, l'éclusier, mais le plus souvent sa femme, sort lentement de sa maisonnette, s'approche, lève le pont mobile sans rien dire, puis le rabaisse. La nuit venue, les bateaux s'arrêtent, en deçà et au

delà du pont, la petite fenêtre de la chambrette voyageuse s'éclaire d'une chaude intime lueur, et l'on y cause doucement avant de se coucher, mari, femme, enfant, dans une boîte de quatre mètres de long, deux de haut. Et chaque bateau a peint en lettres voyantes, loyalement, son nom sur la poupe, un nom simple, naïf, et Void, en vue duquel il passe, ne s'occupe pas plus de lui que s'il n'existait pas.

Idem, 16 avril. — On a enterré, cet après midi, un tout petit enfant d'un marinier de passage; un mignon cercueil recouvert d'une serviette blanche, suivi du père, qui marchait entre deux autres mariniers, et de deux femmes, la mère peut-être, avec une voisine de bateau, en tout cinq, mais quatre enfants de chœur en surplis blanc, un vieux bedeau et un vicaire étaient venus au canal pour recevoir ce petit cercueil et le précédaient. Le père, jeune encore, avait tenu à faire convenablement les choses, puisqu'aussi bien il lui fallait laisser là, en pays étranger, son premier-né sans doute, que la marche du tranquille bateau ne bercera donc plus. Demain ils seront repartis. Mais, la mère surtout, se souviendra toujours que c'est au cimetière de Void que repose son petit premier, qui était né sur l'eau, y avait vécu ses quelques semaines de vie terrienne, et le voilà terrien pour tout de bon.

O ce geste de tendre du bateau à la rive le petit cercueil! Puis, le soir, quand les père et mère se sont retrouvés tout seuls dans leur petite cabine!...

Idem. — Un étrange canton que celui de Void, un canton qui paraît en train de retourner à la solitude, et où il y a de plus en plus des champs *sauvages*, comme ils appellent les friches. On m'a nommé quatre, cinq villages qui ne seront plus bientôt que des *bergeries*, disent-ils encore. Dans le seul bourg de Void on compte je ne sais combien d'hommes célibataires, combien de vieilles filles (dans les cinquante vieilles filles!) Combien de veufs sans enfants, de ménages sans enfants, ou qui n'en ont qu'un ou deux. — Qu'est-ce que cela présage?

Idem. — Allé à **Ville-Issey** et visité la maison commune qui est bien intéressante, si antique, avec son haut toit aigu descendant jusqu'au rez-de-chaussée et recouvert de vieilles sombres ardoises. Cette maison est celle, et restée la même, où le cardinal de Retz a écrit ses fameux *Mémoires* et a terminé son orageuse existence. — Par un étroit obscur escalier on monte à une petite pièce ronde et peinturlurée, si basse que j'avais peur d'en toucher le plafond. C'était le cabinet de travail du grand frondeur. L'unique étroite fenêtre, à côté de laquelle Thiers a gravé son nom sur le rebord du mur, donne vue sur un jardin plein d'arbres se prolongeant jusqu'à la Meuse. C'était donc là l'horizon qu'il voyait! Il me semblait comme si je venais de pénétrer, en l'absence du maître, dans sa chambre préférée, en plein XVIIe siècle, et je me demandais comment ce singulier remuant personnage pouvait tenir dans une aussi étroite pièce.

Au rez-de-chaussée, dans la salle des délibérations du Conseil municipal, se trouve son portrait, une peinture de valeur, qui date du temps, et qui ne peut manquer, se dit-on d'abord, et dit la tradition, d'être très ressemblant, tant cette tête est caractéristique. — Mais quelle n'a pas été ma surprise en y retrouvant tout à fait les traits violents, sentant le fauve, et pourtant attachants de ***, avec les pointes d'audace encore et d'esprit d'aventure qui frappent tant dans la physionomie de son fils.

Je ne m'attendais guère, en sortant ce matin, à trouver dans une mairie de village cette étonnante ressemblance avec le portrait du peu édifiant cardinal, portrait qui me fait encore mieux connaître *** et son fils, et eux, lui. Je pense aux avatars. Bref, j'ai été saisi.

Ancerville, *avril.* — Je me promène ici au milieu d'une forêt-verger de pommiers en fleur, — l'autre immense verger de cerisiers déjà défleuri. De vieux pommiers, aux branches couvertes de mousses et de lichens jaunes, gris, bruns, blanchâtres, vous présentent à portée de la main leurs jolis bou-

quets rosés. On dirait qu'ils se sont rapetissés à notre taille pour lier avec nous plus intime connaissance. Et on se plaint qu'un plant de pommier, à cause du rude hiver dernier, coûte jusqu'à trente sous. Trop cher, trente sous, une baguette magique qui, dès la première année, portera des fleurs et des fruits!

Il y a ici encore l'autre forêt, la vraie, celle dont les arbres, au lieu de pommes, cerises, prunes (ces trois couleurs!) donnent des faînes et des glands. Là, quel silence et quelle ombre! J'y marche sans entendre le bruit de mes pas, par des sentiers bordés de muguets, de violettes de chien, anémones, stellaires, sous d'aériens treillis verts, piquetés d'azur, en respirant toutes sortes de jeunes senteurs pénétrantes, d'invisibles rossignols et des coucous invisibles alternant leurs aubades et leurs lointaines berceuses litanies. — Et tout cela me coûte? De prendre de l'appétit en marchant.

Puis, ce soir, visité la *Grotte des Sarrasins* (inférieure à celle du *Renard*, dans la Lozère) et les fosses profondes, très nombreuses, dans la forêt qui avoisine la grotte. Quelle histoire perdue ces fosses cachent-elles? — Une partie d'Ancerville se trouve sur une autre grotte où je suis également descendu, si profonde qu'on n'en aperçoit pas le fond.

Saint-Mihiel. — Si l'on me demandait : — Voudrais-tu avoir fait le Sépulcre de Ligier Richier, à la condition d'être mort depuis qu'il est mort, depuis plus de trois siècles, que répondrais-je? (Y a-t-il une différence entre être mort de ce matin, ou depuis trois cents ans?) Mais que répondrais-je! Je répondrais oui, sans hésiter un instant, parce qu'alors, outre la gloire de ce chef-d'œuvre, j'aurais à mon actif une vie tout autrement pleine que celle qui m'est départie.

Qu'il a dû pleinement vivre, en effet, celui qui a su rendre avec une telle intensité, — la beauté, dans l'admirable Madeleine; — la douleur, dans la Vierge, et — l'humaine pitié, dans son expression la plus profonde, dans les deux Juifs qui soulèvent le corps du Christ, surtout dans celui de droite qui

se tient debout. O le brave homme, ô le bon cœur que c'était que cet homme-là! Et comme son torse, son bras, ses mains, sa cuisse sont de chair! Et de chair aussi la poitrine du Juif de gauche, qui a un genou en terre : comme elle respire et est chaude sous sa légère casaque de laine! — Et vous, Mère de Dieu, *Mater dolorosa*, ce n'est pas en ce moment que vous diriez : *Magnificat anima mea*..... De quelles tortures témoignent sa figure amincie, son nez émacié, ses joues ravalées, ses lèvres desséchées!..... Et Madeleine, l'adorable corps de jeune femme! Comme, depuis trois cents ans, ses lèvres tremblent toujours, voulant et n'osant baiser les pieds de son Rédempteur, voulant et n'osant, de ses mains exquises, toucher ces pieds divins; ayant totalement oublié qu'elle est belle entre toutes, et, en ce moment, que sa douleur l'enlaidit presque, soulevant un peu le tour de sa bouche qui n'ose sangloter; ne vivant plus que par les yeux, et ces yeux, avides de regarder une dernière fois le visage du Crucifié, et tout de même, eux non plus, n'osant presque le regarder!..... Quel drame! quels acteurs! Quelle vie surtout! Que de sentiment! Si c'est là du naturalisme, comme l'on dit, ah! donnez-nous toujours du naturalisme.

Mais des mots! Il vaut mieux se taire et admirer.

Cependant, chaque fois que je m'arrête devant cette merveille, j'aimerais de dire à sainte Véronique, à l'ange qui tient la croix, à la femme encore, un peu petite, (ce qui est voulu pour donner l'illusion de la distance,) qui, dans le coin de gauche, arrange le linceul sur le tombeau, j'aimerais de leur dire... de s'en aller. Je sacrifierais même les joueurs de dés, du fond, si shakspearienne que soit leur vulgarité tout contre cette tragédie sacrée, et, encore plus volontiers, le soldat romain endormi. Du moins me semble-t-il qu'il y a trop de monde réuni derrière cette grille. Je réserverais, bien entendu, saint Jean et la femme empressée qui soutiennent si réellement la Mère de Dieu, car ne se sentant plus soutenue elle tomberait. — Ils resteraient ainsi au nombre de sept, entourés de vide, et je crois que l'effet produit sur le spectateur n'en serait que plus puissant.

Comme j'étais en contemplation devant cette scène empoignante, sont arrivés deux sous-officiers de dragons, de passage ici, dont l'un, ayant déjà vu le Sépulcre, tenait à le montrer à son camarade, qui ne laissait pas que de rester un peu froid. — « Tu sauras, lui dit le premier, d'un air piqué, que le mérite de ces statues vient de ce qu'elles sont toutes taillées dans un seul bloc de pierre, et que tout s'y tient. » Et son camarade alors seulement d'écarquiller les yeux.

Ce que je veux dire encore, c'est combien l'homme est un être imitateur et que, pour un génie original, la plupart ne lui découvrent et ne copient que ce qu'il a fait d'indifférent et de facile. Par exemple, la couronne d'épines, curieusement fouillée, que tient sainte Véronique. Eh bien ! c'est cette couronne que l'on imite. J'en ai vu plusieurs au cimetière d'ici, évidemment copiées sur celle-ci. Puis l'ange qui porte la croix.

Au fond, cette réflexion du sous-officier et ces imitations se valent. Les hommes de génie seraient-ils donc d'une autre race que le commun des mortels, et y aurait-il entre ceux-là et nous une différence initiale?

... Passé à côté d'un moutard de trois ans environ qui, couché sur l'herbe, non loin de son père, s'amusait avec un superbe papillon, mais qu'il n'amusait guère, pressant ses ailes entre ses petits doigts, puis le lâchant pour le rattraper. C'était pourtant là un merveilleux joujou vivant. — Veux-tu, lui demandai-je, me donner ton papillon, et je te donnerai un sou? — O oui ! — Ainsi dit, ainsi fait. — Papa ! j'ai un sou ! — Et je continuai mon chemin avec le pauvre papillon, admirant que dans un âge aussi tendre on pût déjà préférer une piécette de bronze à un papillon.

Saint-Mihiel. — J'ai parcouru la bibliothèque, une longue salle rappelant (de loin) celles du Louvre et contenant 14,000 volumes réunis par les Bénédictins. Ils faisaient grand, les Bénédictins ! Leur église abbatiale, Saint-Michel, ferait honneur à n'importe quelle ville. La première étude, je pense,

de Ligier Richier pour sa Vierge du Sépulcre, — sa Vierge d'essai, — se trouve au fond du chœur. Elle mérite d'être vue, bien que l'autre, l'inimitable, l'emporte de mille coudées. Leur comparaison me confirme que le génie est surtout fait de patience.

Malgré les dimensions et la richesse de Saint-Michel je lui préfère cependant Saint-Étienne, où se trouve le Sépulcre, — rien qu'une chapelle pour ainsi dire, mais qui donne une impression de grandeur. Quant aux bâtiments du monastère des Bénédictins, l'on y a installé, bien à l'aise, le tribunal, la cour d'assises, la justice de paix, le collège, la gendarmerie, la bibliothèque, enfin... la prison. Leurs jardins ont été transformés en une place où s'élève un petit théâtre.

Visité aussi la maison où est né Ligier Richier et dont les plafonds du rez-de-chaussée sont très beaux.

•

Idem. — Voici ce que j'ai copié dans le petit oratoire de la ferme de Saint-Christophe, qui fut le berceau des Bénédictins de Saint-Mihiel :

« *La dedicace de ceste eglise de Vieil Môstier se celebre le* 24 *de Ivil. recomendable en ce qu'en pareil iovr de l'an.* 754. *elle fut dediee par le tres St P. Estienne Pape* 3e *du nom assisté de.* 24. *tat Archev qu'Evesqx, de Pepin Roy de Frace Pere de Charlemagne, et de grande multitude d'avtres Plats, princes, Seigrs et Gentilshomes, accordant sept ans de pardos a to ceux et celles qx dvrat l'octav de la solenité començant aux pmieres vesps sestas confessez et comuniez visiteront ceste eglise et de plus les Archev. et evesq. psents octroieet. de lauthorite du dt. S. P. chascun sept autres anees d'indulgences ainsi que dess9, Ermegand9 estant pour lors abbé de ce lieu on l'an.* 707. *avoit este erige le monere de S. Michel par Volfangv Maire du Palais Qx fut de puis trasfere a S. Mihiel par Smaragd9 abbé l'an* 812. *la ville tirant se nom du Monere.* »

Idem. — Allé au presbytère de **Han** où se trouve une cheminée sculptée par Ligier Richier. Une simple draperie en pierre, mais non, du vrai damas, car ce n'est plus de la pierre. Eh bien! rien que cette draperie donne la sensation du beau.

A la façon dont le vieux curé parlait de Richier, et nous écoutait en parler, j'ai compris que l'art faisait partie de la religion; que, quelle que soit d'ailleurs leur vie, ce curé acceptait que les artistes plongent dans le divin, et qu'enfin Dieu, le beau et le bien se touchent.

Idem. — ... Notre esprit ne serait-il donc qu'une sorte de miroir, et serions-nous mélancoliques ou allègres, selon ce qu'il reflète? Je me le demandais, ce matin, m'étant aperçu qu'en passant entre des terres noires, fraîchement labourées, je devenais triste, puis gai, quand succédaient les champs de trèfle et de blé...

— 1881 —

Charny, *mai*. — Je suis allé voir, entre **Bras** et **Vacherauville**, à quelques pas de la route de Verdun, le noyer contre lequel les Prussiens ont, en 1870, fusillé un ancien notaire, un vieillard de 72 ans, accusé d'avoir prêté son cheval à un voisin qui portait une dépêche à nos francs-tireurs. Aucune plaque, rien qui rappelle le souvenir de cette exécution inique, rien que la trace des balles extraites du tronc et où l'on voit encore que l'écorce a été fouillée au couteau. Le noyer, lui, ne s'en porte pas plus mal, est feuillu à plaisir, et d'un trou de balle, où j'avais introduit mon doigt, sont sortis, effarés, un perce-oreille et une fourmi. L'herbe, autour de l'arbre, est foulée, ce qui prouve cependant qu'on le vient encore visiter. — Et voilà, plus rien qu'un souvenir qui va se dissipant... Je me suis placé contre le noyer, dans la position qu'on avait dû y faire prendre au patriote vieillard,

et j'ai tâché d'aspirer son courage pour m'en fortifier à l'occasion.

Fresnes, *17 juin.* — Fait l'ascension de la **Côte des Hures,** 360 et tant de mètres d'altitude. On y découvre l'immense plaine de la *Woëvre*, semée de quantité de villages et se prolongeant jusqu'au plateau de Gravelotte dont, en 1870, on voyait les charges de cavalerie, et jusqu'aux forges de Moyeuvre, où l'on croit voir fumer les cheminées. Cette côte et Hattonchâtel, que l'on distingue parfaitement, à une douzaine de kilomètres, sont, du côté de l'Est, les derniers contreforts de l'Argonne.

J'avais gravi les Hures par **Trésauvaux,** à travers des cerisiers dont les fruits commencent à rougir. Arrivé au sommet, je me suis retourné vers la Woëvre; malheureusement elle était couverte de brumes, les seuls peupliers en émergeaient comme d'un lac, et çà et là des clochers qui faisaient l'effet de mâts de vaisseaux avec leurs vergues.

A l'autre versant, après avoir traversé un jeune bois, je me suis trouvé sur une friche séparée d'une forêt, en face, par un vallon. Ici plus de brumes; un paysage sévère. Deux petits pâtres gardaient leurs vaches sur cette friche. L'un d'eux, Auguste, douze ans, avant-dernier de quatorze enfants, dont onze vivent, tous du même lit, et père et mère encore verts, Auguste est un maître petit botaniste, car l'instituteur de Trésauvaux, M. Rousselot, leur enseigne la botanique. Auguste me nommait à peu près toutes les plantes, — l'*ophris* nid d'oiseau, l'*ophris* à deux feuilles, car ce versant occidental est riche en fleurs rares. En moins d'un moment, mon petit naturaliste m'en avait cueilli un bouquet, avec des *ophris* mouche encore et des *ophris* araignée. — Une physionomie pétillante d'intelligence, les yeux gris-foncé encadrés de bistre, une petite mine énergique, spirituelle et joyeuse. Il descendait, remontait, ne ménageait pas ses jambes, alerte, bref, un charmant petit sujet pour l'avant-dernier de quatorze enfants.

Comme j'hésitais à descendre, après lui, une pente très raide, — C'est pourtant à votre tour! fit-il d'un air malin. Toujours botanisant, son camarade et lui, laissant là leurs vaches, me menèrent jusqu'à « l'île », qui n'est qu'un tertre-jardinet avec une maisonnette, entouré d'un peu d'eau vaseuse. — Rencontre d'un garde-forestier, encore un type énergique et gai, — ces gardes-forestiers toujours triés sur le volet, puis de deux ouvriers en train de curer un fossé. Comme je me contentais de les regarder : — Nous curons ce fossé, fit l'un d'eux, uniquement, je pense, pour me faire parler et voir si j'étais bien un français. — C'est qu'il y a seulement dix ans, ces hauteurs de Gravelotte, que l'on voit ici de partout, ne bornaient pas encore la France. Au delà il y avait *Metz*, l'imprenable, la *Pucelle*, et vingt lieues de France encore au delà, tandis qu'aujourd'hui ces hauteurs forment donc la frontière. C'est bien différent cela! Aussi tout passant étranger, surtout s'il est habillé de drap, un livre en main, est-il suspect d'abord, et on voit en lui un espion qui lève des plans.

Cependant mes petits compagnons me montraient les plus beaux frênes, me vantaient la qualité de l'eau de la source qui forme « l'île », me faisaient remarquer les jeunes fauvettes essayant leur premier vol, et me nommaient enfin tous les villages, forêts, Auguste insinuant que je savais tout cela aussi bien que lui-même. Il sera un vrai paysan, ce gamin-là, à moins qu'il ne devienne un général.

Je redescends avec eux et leurs vaches à Trésauvaux; l'autre gas nous quitte à l'entrée du village, puis, arrivés à l'abreuvoir, je prends congé d'Auguste, après l'avoir chargé de présenter mes félicitations à son instituteur. Mais, maintenant, le petit avait perdu sa langue, et sa joyeuse intrépide petite frimousse s'était voilée d'une ombre de tristesse. A notre insu, nous venions de nous lier d'amitié, — (je suis le dernier d'une très nombreuse famille aussi,) — et il se disait que nous ne nous reverrions plus. Et j'étais, ma foi, ennuyé moi-même.

Idem, 18 juin. — Ce matin, promenade à l'aventure, n'en espérant pas grand'chose. Mais il n'y a pas de médiocre promenade, à travers champs, en ce mois merveilleux. O ces tapis de seigles et de blés qui ondoient avec leurs coquelicots et leurs bluets! Ces plantureuses prairies, avec leur musique de fleurs, leurs haies vives, leurs arbres fruitiers et leurs peupliers! Ces contreforts de l'Argonne, couronnés de forêts et abritant, à leur pied, tous ces villages dont les cloches tintent si fraîchement, tour à tour, mêlant une pensée religieuse, toujours la même depuis des siècles, aux sensations douces qui émanent de la campagne ressuscitée! Puis ces villages qu'on traverse, qui sont déserts, où les coqs seuls s'entrerépondent, enflant leur clairon avec une importance comique; où les vaches se frottent, avec un laisser-aller si nature, contre l'angle des maisons; où les rares paysans, qui ne sont pas aux champs, déjeunent sous le pouce, devant leurs portes, vous répondent, la bouche pleine, en faisant de grotesques contorsions de mâchoire, et vous suivent ensuite de l'œil comme si vous veniez de tomber de la lune. — Ici on ne fait pas une demi-lieue sans rencontrer un village. Nulle part ailleurs, dans la Meuse, je n'en ai vu de si rapprochés, ni autant de routes commodes et bordées d'arbres. Sans compter que je me crois dans ma vieille pauvre Moselle annexée en lisant sur les poteaux, à la croisée des chemins, qu'il n'y a que tant de kilomètres jusqu'à Metz.

Me voilà à **Riaville** : église neuve, cimetière *à la moderne,* avec de déplaisants monuments, tout pour la montre, et dont les pierres se désagrègent bien avant d'avoir pris une couleur de temps.

Mais **Pintheville** est tout près de Riaville, et ma bonne étoile me mène à Pintheville. Avant d'y pénétrer, en effet, j'aperçois, à droite, un vieil orme, le plus beau que j'aie encore vu. Véritablement voilà un arbre qui dit qu'il est quelqu'un, un caractère, et non pas seulement du bois vert. Quelle puissance dans les hachures de l'écorce, et quels enchevêtrements serpentins sous l'aisselle des branches! Chacune poussant de son côté, avec une vigueur, une audace saisissante, elles

donnent l'idée des antiques migrations de peuples : c'est comme un poëme héroïque. Et tout de même, quelle unité continuée dans l'énorme tronc! Puis, en s'éloignant un peu, la vue de l'arbre dans son ensemble : quelle retombée, et, répondant aux racines, à l'arbre souterrain, quelle fête au soleil! Il mérite, cet orme, — on me l'avait bien dit, — qu'on vienne tout exprès de loin pour l'admirer; on ne le quitte pas sans emporter, au plus profond de soi-même, comme un enthousiasme fortifiant. Et dire qu'il procède d'une petite graine ailée!

Je m'en retournais sur Fresnes par une autre route, c'était assez de biens pour un jour, cet arbre, quand mes yeux furent attirés par une tache bleue dans la verdure d'un cerisier. On cueille déjà les cerises, dans la plaine, et nous voici donc « *Au temps des cerises... qui met l'amour au cœur.* » Retombant, à cette vue, des hauteurs stoïques où l'orme l'avait élevée, ma pensée fit un brusque plongeon, et elle errait maintenant dans un monde idyllique, mais non sans mélancolie. Ah! oui, l'amour! l'amour! je l'ai connu... autrefois. Quel charmeur! comme il vous donnait du feu et des ailes, comme ses moindres riens avaient de l'importance! quels bonheurs et quelles peines!

« Mais il est bien court
Le temps des cerises..., »

et je continuai ma route, m'efforçant de lire :

Non loin de Fresnes, je m'arrêtai, un moment, près d'un vieux casseur de pierres qui ne pouvait me voir ni ne m'avait entendu venir. Il se soulevait péniblement, une main appuyée sur son bâton, et, de l'autre, tirant le maigre coussinet sur lequel il était assis. — « Jésus-Marie! » s'exclama-t-il, pendant que son profil trahissait sa pauvre machine de corps détraquée par l'âge. Je crus qu'il se trouvait mal, et je l'interpelai. Alors seulement il s'aperçut de ma présence, rougit de se voir surpris et d'avoir été entendu, toute sa personne retrouva subitement comme un regain de jeunesse, et il se re-

leva plus facilement qu'il n'eût fait s'il avait été tout seul. — « *Excusez-moi!* fit-il; mais aussi quand on a 70 ans! »

Que répondre! mais surtout que penser!

Et voilà, l'orme de Pintheville, les cerises et ce pauvre casseur de pierres septuagénaire, voilà les trois sujets que j'ai médités ce matin.

Idem, 21 juin. — C'est aujourd'hui le plus long jour de l'année. Déjà! cet écoulement des jours et des choses est vraiment fait par nous en déprendre. « *Relinque transitoria, quære æterna* ». Car cette nature uniformément changeante peut-elle nous suffire! — A propos d'écoulement des choses, remarqué, ce matin, au cimetière de **Bonzée**, une vieille croix de pierre du XVIII[e] siècle, qu'on a enlevée à sa tombe et posée simplement de champ contre le mur de l'église. Elle raconte, comme un fait digne de mémoire, que son mort avait vécu 103 ans. En voilà un qui devait être fatigué de la vie! mais non, il était de beaucoup le doyen du village! on venait, même des villages voisins, le voir par curiosité, comme on vient visiter ce qui reste du château fort de Bonzée, et cela devait flatter cette vivante ruine de vieillard.

Quant au château fort, pris en 1543 par les Luthériens, repris par le duc de Guise, puis repris de nouveau et saccagé par les Suédois, en 1635, il avait néanmoins conservé ses tours qui n'ont été rasées que depuis peu, par un propriétaire dont la femme était « capricieuse » et croyait y trouver un trésor, à ce que me dit la *bourgeoise*, une vieille brune à moustaches. — « Oui, monsieur, ce propriétaire a tout « déchiré ». — Son mari, le propriétaire actuel, qui y est né et le tenait d'héritage, l'avait racheté dès qu'il avait pu, mais, trop tard, et il pleure toujours ses chères tours disparues. Il était venu remplacer sa femme et il me fit tout voir. Là, à la place du fumier, où picoraient les poules, il y avait la grand'salle des gardes, et là, où est l'écurie, s'élevait la chapelle : « Mais il a tout *déchiré*, le malandrin ».

Ce devait être un vrai château fort lors de l'invasion des Suédois, qui ont ravagé toute cette marche de la Lorraine, et dont

les paysans racontent encore les dévastations. Le grand vide herbeux qui le précède le dit assez, avec ce qui demeure de la porte d'entrée surmontée de machicoulis. Au-dessus de cette porte, dans une niche, on voit une antique statuette de la Vierge tenant le petit Jésus, qui est là peut-être depuis le temps des Suédois et a été témoin de leur assaut victorieux, sans avoir pu l'empêcher.

Ces squelettes de châteaux m'intéressent toujours comme s'ils avaient une âme et se souvenaient. J'étais d'autant plus impressionné que je venais d'assister à un bout de messe. Je songeais à ce cérémonial de la messe, le même au XVIe siècle qu'aujourd'hui, et le même bien avant qu'on n'eût eu l'idée de bâtir ce château fort maintenant détruit. Le titre d'un roman de Barbey d'Aurévilly, que j'ai lu ces jours derniers, — *Ce qui ne meurt pas*, — me revenait à l'esprit. Si la passion ne meurt pas, n'est-il pas vrai que son antidote, le frein religieux, ne meurt pas davantage? L'homme et sa misère, l'homme et son idéal, cet homme-là ne meurt pas. Tout le reste n'a qu'un temps, et, oublieux que nous sommes, il est bon que ces ruines demeurent et nous le fassent sentir. Oui, tout change, tout a changé depuis ces Suédois, excepté l'homme.

Idem, 24 juin. — Ayant lu dans la *Géographie de la Meuse*, par Pierson et Loiseau, qu'**Herbeuville** possédait une vieille église curieuse et, dans un cimetière, une très anciennne chapelle, autrefois l'objet d'un pèlerinage très fréquenté en l'honneur de saint Gibrin, (ces saints locaux m'intéressent toujours,) je suis allé à Herbeuville, et j'ai été bien inspiré.

Un village rustique, situé sous la *Côte*, entre Fresnes et Hattonchâtel. Il s'appuie contre des collines verdoyantes, semées d'arbres, et regarde au loin, au delà de la plaine, les hauteurs bleues de Gravelotte. Herbeuville est bien nommé, car si les maisons sont badigeonnées en bleu, tout le reste y est vert, doux et herbeux; des noyers plein le village, chaque maison presque à demi cachée par le sien. Les hommes

de haute taille, les filles belles, avec de grands candides yeux gris-bleu.

Une bonne vieille petite église tout intime, qui dit au visiteur : — Mon ami, que la paix soit avec toi! Assieds-toi, et conversons doucement. Je suis la maison du pardon et de l'amour, et de la vie éternelle.

Mais j'étais venu surtout pour le cimetière qui domine le village, dont il est assez éloigné, et s'étale à l'aise autour de sa vieille, vieille chapelle des morts, avec de vieux, vieux saints en bois. Il n'est clos que du côté du chemin, entreprend librement sur un grand pré-verger, est lui-même un verger, ou mieux un bosquet. Les sapins, alternant avec des cytises, noisetiers et chèvrefeuilles, y tamisent une discrète lumière. A droite, des noyers, des arbres fruitiers; tout contre, à l'est, un boqueteau; une prairie en pente, au sud, où se trouve la source miraculeuse — autrefois, enfin, de l'autre côté d'un petit mur, le chemin blanc de poussière.

Dans ce cimetière forestier chaque famille possède son jardinet, son cimetière de famille, entouré d'une palissade, tous irrégulièrement tracés, l'un tournant le dos à l'autre, chacun pour soi, sans qu'on voisine, dormant par groupes, sous la double ombre des arbres et de la terre, sous la seule garde des statuettes de la chapelle qui dorment, elles aussi, et qui, comme les morts, tombent en poudre. Mais c'est sans inconvénient, pour ce qu'elles ont à garder!

A lire les épitaphes on pourrait croire qu'Herbeuville est un petit nid de bourgeois. Les capitaines, chevaliers de la Légion d'honneur, figurent l'aristocratie militaire, et les docteurs en médecine représentent les corps savants.

Voilà des morts vraiment bien logés. Tout de même, songeaient-ils, de leur vivant, que leur existence terrestre n'était qu'un instant en comparaison de la durée, en ce bosquet, de leur station souterraine. Car s'ils ont vécu 40, 60, 80 ans, ils sont maintenant ici pour toujours, — pour toujours!

... Hier, j'ai failli être arrêté au-dessus de **Mesnil-sous-les-Côtes**, et j'ai brusqué le brave homme qui me prenait pour un

ingénieur allemand. J'en ai eu regret. C'est toujours ce maudit à jeun du matin qui me déséquilibre et me fait manquer de calme. Mais aussi il n'y a pas d'explications qui fassent et tout ce qu'on peut dire ne sert qu'à fortifier les soupçons.

Vaucouleurs, *31 août.* — Visité ce qui reste de la chapelle de l'ancien château, où l'on assure que Jeanne d'Arc a prié quand elle est venue trouver le sire de Baudricourt. On a balayé dans un coin des ossements humains, et je me demandais s'ils n'avaient pas appartenu aux contemporains de Jeanne, peut-être au sire de Baudricourt lui-même. S'ils s'étaient redressés tout à coup et avaient repris corps, quels reproches! Eux qui étaient de l'époque héroïque, et maintenant cet abandon, ce dédain de leurs restes! Que m'auraient-ils raconté de Jeanne?

A propos de Jeanne, on m'a montré, ici, un angle de vieille maison où, de son temps, demeurait un charron dont la femme lui donna l'hospitalité. La pauvre jeune fille n'avait sans doute pas de quoi payer son écot dans une auberge, et les bourgeois d'alors, qui la tenaient probablement pour une folle, se seraient bien gardés de l'héberger. Mais elle a pris sa revanche, la vaillante inspirée, et les mairesses, les notaresses, les receveuses d'alors seraient fières maintenant de pouvoir lui baiser les pieds.

Comme pourtant cette pitié d'une pauvre charronne, — de pauvre à pauvre, — nous donne une idée saisissante des mauvais vouloirs et des difficultés de toute sorte que Jeanne a dû surmonter avant de réussir à faire prendre sa mission au sérieux.

Vu aussi ce qui reste de la *Tour des Anglais*. Quels souvenirs!

Idem, 1er septembre. — Allé à **Gombervaux**, à quatre kilomètres d'ici, où il y a une splendide ruine de château fort. J'avais pris un raccourci à travers champs, et je regardais droit devant moi sans rien voir, quand j'ai aperçu une che-

minée, vivement éclairée par le soleil du matin, et qui dépasse la grande tour. Je prenais cette cheminée pour quelque borne, à l'orée du bois, mais elle montait, montait toujours, puis voilà les créneaux, voilà la tour carrée, puis, l'une après l'autre, trois autres tours rondes, une quatrième ayant croulé il n'y a pas longtemps. — Il paraît, on me l'avait déjà dit à Void, qu'il y a une trentaine d'années, on n'apercevait, depuis la route, que l'extrémité do la cheminée, comme depuis mon raccourci, tandis que, de cette route, on découvre maintenant une partie de la tour. Il y aurait donc eu un affaissement de terrain.

La tour carrée, surtout à l'intérieur, raconte encore des épopées du temps de Charlemagne, car il est question de Gombervaux dans *Le Roman de la table ronde.*

Et dire que ce temps date d'hier, que dis-je, se confond avec le jour d'aujourd'hui, l'heure et la seconde où j'écris ceci, quand je le compare aux périodes géologiques de notre globe, que je suis justement en train de lire dans *La Terre avant le déluge,* par Louis Figuier.

En remontant, au retour, par delà les champs, contre la forêt, j'ai vu passer au galop une file de casques de dragons étincelant au soleil, et j'ai entendu le sourd piétinement de leurs chevaux. — Hier et aujourd'hui!

Idem, 3 septembre. — Ce matin allé à **Neuville-lès-Vaucouleurs,** la route longeant la voie ferrée. Sur cette voie, d'une terre mêlée de scories noires, où ne circulent que les seuls vagons et jamais de piétons, les fleurs s'étalent à plaisir, ont cet air de vous narguer, de l'autre côté de leur palissade, sont chez elles enfin, bien à l'abri. Elles n'ont souci des voyageurs, constamment renouvelés, qui passent et repassent, ni même des charbons ardents que la locomotive crache au milieu d'elles, mais éteints l'instant d'après. — En nous aussi ne sentons-nous pas fleurir je ne sais quelles fières espérances, des réminiscences peut-être, que n'atteint ni ne foule notre vie de chaque jour, que respectent nos passions, ces voyageuses renouvelées qui passent aussi et repassent dans notre

âme, la criblant, comme fait la locomotive, de leurs charbons enflammés, puis qui s'éteignent?

Au cimetière de **Neuville**, remarqué deux pierres tombales également naïves; l'une, d'un ancien instituteur, sur laquelle on a sculpté un encrier de poche avec son bouchon, plume et rouleau de papier, — pauvre savant! — et l'autre octroyée « A SON FIDÈLE INTENDANT, » par un baron, qui a profité de sa munificence pour se nommer lui-même, lui et ses titres, et y faire figurer sa couronne de baron avec, je crois, ses armoiries.

Idem. — Visité l'atelier de sculpture de M^er^ P. qui se pique, non sans quelque raison, d'être de l'école de Ligier Richier, dont il possède une petite *Piéta,* ravissante de grâce et de noblesse, la même que l'on voit, mais grandeur nature et « mal copiée, » dit-il, dans l'église d'Étain. C'est toujours amusant de parcourir ces sortes d'ateliers, surtout la salle des modèles et des statues prêtes à expédier. Un vrai méli-mélo de sujets sacrés et profanes qui se traversent, se coudoient, hurlent d'être ensemble et néanmoins vivent en bonne intelligence. Divinités grecques, gladiateurs, muses, le tout mêlé aux vierges du Puy et autres lieux. Je me rappelle avoir vu, à Osne-le-Val, dans la Haute-Marne, au milieu d'un escadron de nègres tout nus, une vierge immaculée. Dans l'atelier de M^er^ P. le mélange est moins choquant; l'on y voit surtout des stations très mouvementées et d'un beau relief, un peuple de saints et de saintes, sans compter la vierge de Domremy, qui vaut bien une sainte.

Spincourt, *2 octobre.* — Je reviens de **Saint-Pierrevillers** qui possède une église-forteresse avec créneaux, dont la nef est du XVIe siècle et le chœur, pur roman, bien antérieur. Au-dessus de la voûte de l'église il y a deux vastes salles, éclairées par les créneaux, et où se retiraient les habitants en temps de guerre. Toujours et partout cette guerre! C'est aujourd'hui dimanche, et Saint-Pierrevillers célébrait sa fête

patronale, la Saint-Remy. A cette occasion on venait de proprement ratisser l'allée du cimetière et d'entourer de papier déchiqueté frais les pots de fleurs qui garnissaient les trois autels. Les deux auberges, de leur côté, avaient renouvelé leurs bouchons de genévrier, et, l'une d'elles, arboré encore un drapeau. Un bimbelotier alsacien étalait ses menues richesses le long de sa voiture, en forme de cercueil, et l'orphéon se promenait par les rues pour montrer leurs instruments de cuivre bien astiqués, tandis que les petits gars, devant leurs portes, faisaient honneur à de grosses tranches de galettes, avec des fruits cuits entre les deux pâtes. La consigne était de rester à table de midi à quatre heures. Du moins le curé, dans son sermon, annonça-t-il à ses ouailles que les vêpres seraient remises à quatre heures, pour leur permettre de prolonger le festin jusque-là.

Car j'ai assisté à la messe là-bas, une messe chantée en grande pompe, tous ornements dehors, et outre l'harmonium, à défaut d'orgue, j'ai entendu ce sermon, plein de grandes images et de rhétorique, d'ailleurs pas mal du tout, et comme on n'en fait guère au village. L'église n'étant pas assez riche pour avoir une chaire, le curé prêchait debout, contre le banc de communion, quand, au beau milieu d'une image poétique, son chien, un superbe épagneul, s'en vint, à grands coups de queue, lécher, à travers la grille, la main de son maître, sans se laisser intimider par son aube, et sans que personne de l'assistance se fût avisé de rire. Après que, précédé de la domestique, il fut ressorti de l'église, en jappant et gambadant par la grande allée, le pasteur reprit simplement son image interrompue, puis la messe suivit son cours. Les six enfants servants (deux d'entre eux faisaient office de diacre et sous-diacre), promenaient par le chœur leurs rouges camails neufs. Une brume d'encens parfumé, puis, pendant l'élévation, deux petits garçons de tirer et tireras-tu, au milieu de l'assemblée, les cordes de deux petites cloches qui annoncèrent au village et aux entours que c'était aujourd'hui la Saint-Remy.

Damvillers, *11 octobre.* — Arrivé à trois heures et dîné chez Jules Bastien-Lepage, de l'amitié de qui je suis redevable à l'ami André Theuriet, lors de l'excursion que nous avons faite ensemble dans l'Argonne, en septembre 1876. Aussi dînerai-je chez lui tous les soirs, pas moyen de dire non, et, sa conversation étant des plus réveillantes, pas fâché de dire oui. Il voulait même que je m'installe chez eux. Je suis allé le trouver à la forêt où il est en train de peindre un clair taillis qui aura un bûcheron harassé au premier plan. Il m'a fait un moment poser pour le bûcheron et a été content de ma grimace d'exténué de fatigue. Son frère Émile, abrité par un paillasson de cantonnier, peignait plus loin.

Je me suis fait amener de Spincourt par mon maître d'hôtel, à qui il faut arracher ses paroles. Un temps couvert et froid. Nous avons passé par **Billy-les-Mangiennes** et **Romagne-sous-les-Côtes,** où seulement le paysage devient intéressant. On est en vendanges, mais des vendanges sans soleil.

Jules, qui revient de Venise, m'a dit qu'il avait peu goûté les Véronèse, les Titien, mais infiniment, en revanche, la couleur de Venise.

Idem, 12. — Et me voilà acclimaté à Damvillers, grâce à Bastien, et Spincourt oublié. Ce matin, monté à l'atelier de Jules qui m'a montré quatre études de lui faites à Venise, dont deux marines superbes, et, ce soir, en compagnie de Mr B., ami de Bastien, nous sommes allés au devant de lui dans sa forêt, où il continue bravement de peindre, malgré le froid et l'humidité, et nous l'avons ramené, dîné en famille, puis joué à la *banque* et au *diable* jusqu'à tout à l'heure.

Idem, 18. — C'est le cas de dire que les peuples heureux n'ont pas d'histoire. Rien pour le journal (ce qui ne m'a pas empêché de faire connaissance avec **Wavrille, Ecurey** et **Lissey**). Toutes mes soirées prises par les Bastien, et bien employées. Le grand-père Lepage, devant le portrait de qui, au Salon de 1874, André m'a pour la première fois parlé de

Jules, ce *Grand-Père* ici, en chair et en os, puis l'exquise et si simple petite Madame Bastien, Jules, son frère, quelquefois deux ou trois bons voisins encore, nous continuons de jouer à la *banque*, Jules cherchant à mal jouer pour faire gagner le grand-père. Comme ils s'aiment dans cette famille! Et quels bons *a-parté* avec Jules! Plus je le vois plus je m'attache à lui. Comme il s'acharne à sa peinture tout le jour! ne rendant jamais à son gré ce qu'il voit et ce qu'il sent si vivement. L'autre soir, dîné chez eux avec leurs vendangeurs auxquels j'ai dit, au dessert, la fable *Le Meunier, son fils et l'âne.* Ce matin, Jules a magnétisé devant moi leur coq. — A propos de magnétisme, Madame Bastien nous a raconté une hallucination qu'elle a eue. Elle avait échardonné un champ, et, le soir, assise devant sa maison, à l'angle de la Place, elle a vu cette Place couverte de chardons, mais vu, ce qui s'appelle vu. Je trouve que ce trait est intéressant à noter, de la part de la mère d'un artiste qui a certainement maternisé, et qui a la passion de si fidèlement traduire ses impressions de nature.

Bar, *3 novembre.* — Reçu de Damvillers, de Bastien, une longue bien amicale lettre dont j'extrais ce passage :

« ... Je vous écris le soir au moment d'une partie de diable et de banque. — Car le jour, cher ami, je travaille, je bûche comme un nègre et au bois comme un bûcheron, à l'endroit choisi ensemble et malgré l'horrible froid qu'il fait. — Dans deux jours le paysage sera fini et les personnages bien ébauchés. — (Ma vanité me reprend à vous dire toutes ces choses), et je voudrais voir vos étonnements si vous veniez nous revoir dans quelques jours. — Je ne suis pas mécontent, je suis même un peu fier de mon courage et je n'ai hâte de voir la fin de mon travail que pour avoir la fierté d'en jouir. — Serai-je déçu? Je m'attends à tout, j'aurai fait mon possible. Ce que vous avez vu de mon tableau un peu frotté de cou-

leurs, ne vous donne pas du tout l'idée de ce qu'il est maintenant. —

« Songez que la petite est à demi cachée dans une touffe de noisetiers qui n'a conservé que quelques-unes de ses feuilles d'or ; — elle déniche des fleurs de millepertuis dans un fouillis de ronces, de chardons et d'herbes desséchées ; mais c'est à l'époque où la fleur des millepertuis est rare, et l'on en voit plus, en graines, qu'il n'en reste en fleur, et je n'en suis pas fâché. Car les milliers de petits pompons soyeux qui terminent les tiges, sont bien plus jolis que les fleurs même ; ajoutez, au premier plan, des touffes de chardons baissant la crête sous les gelées, et ne montrant de leurs feuilles vertes et retombantes que l'envers tout d'argent, ce qui donne une tache claire d'un excellent effet. — Voilà le premier plan ; derrière le vieux bûcheron, le bois et les jolis tons que vous avez vus, avec les frênes mouchetés de noir, et les charmes couleur de plomb poli, — et le vieux traînant son travail, sans aucun souci des beautés qui l'entourent, sans regarder même l'enfant. — C'est pour elle qu'il travaille cela suffit et n'a pas besoin de se prouver. — Mon tableau est devenu simple et s'est peu à peu dépouillé du côté anecdotique... »

— 1882 —

Bar, *16 février,* dix heures et demie du matin. — Rentré, ce matin, à quatre heures et demie, d'une soirée dansante et, n'ayant eu rien moins que sommeil, j'ai allumé ma lampe, ouvert ma fenêtre et arpenté ma chambre jusqu'à cinq heures en fumant deux bonnes pipes. Le coq a chanté, puis la cloche des Dames de la Croix a sonné l'*Angelus*. Brave cloche, brave coq ! Bon an, mal an, hiver et été, que le jour tarde ou avance, et quelque temps qu'il fasse, ils sont les premiers à proclamer le nouveau jour, le coq pour le travail, la cloche pour la prière. Qui a raison de cette cloche, de ce coq ou du

cotillon d'hier soir, c'est-à-dire de ce matin, et qui n'en finissait pas?

Après cela le cotillon n'a pas tort. Il est peut-être bon, en ce temps surtout où l'on ne se marie volontiers que sur le tard, ou pas du tout, de rappeler, aux jeunes et aux mûrs, par de vives images, que la vie pratique doit être une chasse à la femme, que la femme vaut qu'on s'occupe d'elle, que tout enfin tend à la femme. Puis, quand ce ne serait que pour lui donner une heure d'illusion!... Les voilà, tout un groupe, *à genoux!* derrière Elle; voilà qu'ils tirent sur la cible qu'Elle leur présente; voilà qu'avec son fin mouchoir de batiste Elle les efface d'une petite glace, comme de son cœur; voici la chasse au grand papillon, aux ailes d'or, et le vrai papillon qu'on cherche à saisir, c'est encore Elle; voici qu'ils sont ravalés au rang de poissons ou de grenouilles et qu'Elle les prend à l'hameçon; voici, maintenant, la loterie du mariage, la grande marmite, où ils enfoncent leurs grandes fourchettes et tirent au hasard; enfin, pour le bouquet, voici un tableau enchanteur, celui des écharpes de gaze, de toutes les plus tendres couleurs, qu'ils tiennent en l'air et sous lesquelles Elles passent à la file en se tenant par la main, — l'apothéose de l'Amour!

Et la musique pimentant tout cela.

Commercy, *13 mai.* — C'est encore ce printemps-ci que j'ai, je crois, le plus suivi pas à pas et le mieux goûté; nous sommes en intimité. C'est un peu grâce à cette surperbe *Allée du Cardinal* qui me sollicite chaque matin et qui me mène, en droite ligne, à la forêt, à deux kilomètres de la ville. Cette allée de tilleuls, une nef auguste, d'une profondeur sans fin, où l'on est moitié au soleil et moitié à l'ombre, laisse voir, à droite et à gauche, des champs de seigle déjà en épis, au-dessus desquels l'alouette chante. A mesure qu'on approche du bois c'est le tour des rossignols, coucous, grives et merles. On monte un peu, et vous voilà en plein dans le monde vert.

Ce qu'il y a surtout d'exquis, c'est quand, à droite, la forêt descend pour remonter ensuite, et, comme les arbres ne sont pas bien serrés, que leurs feuilles n'ont pas encore atteint tout leur développement, le regard se promène librement dans un délicieux fouillis à trente-six plans. — Les sapins, d'un beau brun chaud, pointent leurs petites houppettes d'un vert si tendre; les pins étalent une multitude de cierges, comme pour quelque féerique illumination nocturne; les hêtres jonchent le sol de leurs pendeloques de fleurs et forment des tapis fauves, sur lesquels on marche comme sur du velours, tandis que pleuvent encore les gaînes des jeunes feuilles, ce duvet des végétaux, dont la feuille serait la plume. Rien n'est plus touchant que les branches des jeunes hêtres qui viennent à portée de la main, comme pour solliciter une caresse, avec leurs feuilles qui ne peuvent encore se tenir droites, si douces, si faibles, d'une si admirable nuance claire, les gaînes encore attachées à leur aisselle, et les branchettes qui les portent n'étant pas encore du bois, toutes roses et poudrées, comme la prune quand elle est mûre.

Et la feuille de l'érable, et celle du charme, et celle du tremble, du chêne, de l'aubépine, de la mancienne, sans compter les mille variétés de l'herbe d'en bas... Je me suis arrêté en extase devant un double lierre qui avait réussi à atteindre la cime d'un jeune hêtre; j'ai surtout admiré comme ce lierre s'accrochait ingénieusement par ses racines, qui se confondaient avec l'écorce de l'arbre et y faisaient une sorte de peinture grise en relief, ces racines plus multipliées dans la région inférieure, car, pour tenter une telle ascension, il s'agissait d'avoir une première forte empoigne.

Ma foi! pour un monde de préparation, celui-ci est déjà meublé avec bien de l'amour. Je me demandais si ailleurs, dans les autres planètes, ils ont aussi l'alouette, le rossignol, le coucou, le merle, l'hirondelle, la fauvette, et tous nos arbres, et toutes nos fleurs. — Qu'ils viennent donc dans la forêt de Commercy, les Schopenhauer et autres contempteurs de la vie!

Idem. — ... Je veux seulement noter ceci, car il ne m'est pas possible d'aller jusqu'au bout de mon *intuition*. Je veux parler des feuilles de hêtre qui, çà et là, sortent immédiatement du tronc, sans tige, comme un flot de feuilles piqué à même l'écorce. Je ne sais, mais il me semble que ce fait, qui n'est pas rare, a une signification capitale, en ce sens qu'il prouverait qu'il n'y a point de *loi immanente* dans les hêtres, pas plus qu'ailleurs. S'il y avait une *loi immanente*, j'ai idée que ces feuilles ne pousseraient jamais que là où elles doivent pousser, c'est-à-dire aux branches, et ces irrégulières-là, qui seraient donc rebelles à la loi, me font songer à une sorte de vie propre, originale de l'arbre. Bref, ces nœuds de feuilles me font douter qu'il n'y ait qu'un plan unique, et surtout fatal, et j'y vois une vague preuve de *self-government* pour chaque végétal.

Idem, 17 mai. — En allant au bois du *Cotret*, je suis entré en propos avec un septuagénaire que j'avais déjà croisé ces jours passés, qui, la première fois, avait envié tout haut mes bonnes jambes, et, le lendemain, m'avait souri bon. Ce matin il m'a raconté son histoire. Il est bûcheron. Il avait cinq enfants dont il ne lui reste qu'une fille qui habite Paris. Il a perdu un garçon de 25 ans, qui lui en avait coûté, des sous! et pour le perdre tout de même, et à cet âge! Les autres, jeunes aussi, une fille à 18 ans. — « Et vous voilà tout seul? » — Avec un air de dire — pis que seul, — il me répondit qu'il avait encore sa femme, mais, — « vous m'entendez, elle se met dans le vin. Ces jours-ci encore j'ai écrit à ma fille qu'il fallait en finir, et que, quant à moi, je me suffirais toujours et trouverais toujours une chambre pour la nuit. On m'a déjà offert d'entrer à l'hôpital, mais il me faut le grand air. J'étais un travailleur, allez! Jusque il y a deux ans je ne paraissais pas mon âge (il devait avoir été superbe!) quand j'ai eu une attaque qui m'a tenu comme mort pendant douze heures. On m'a rappelé avec un remède de cheval, mais qui m'a vieilli et m'a coupé les jambes. Ma peau me quitte depuis ce temps. Pas plus tard qu'il y a un mois j'ai retiré, de cette main, un

vrai gant qui n'avait qu'un seul trou. Aussi le médecin l'a-t-il conservé, un vrai gant. » Et il me montrait sa main droite desséchée, de momie, toute noire, et plus rien que les osselets. — Je la lui ai serrée de bon cœur en prenant congé.

Idem, 26 mai. — Une mention pour ce machaon, le premier que je vois cette année, qui, voltigeant, pompait tantôt une véronique, tantôt une pervenche ou un bugle pyramidal : — liqueur de pervenche, crême de bugle, brou de véronique; — puis, bien repu, délicieusement grisé peut-être, il s'endormit sur un bugle, l'étreignant de ses magnifiques ailes rabaissées. Une destinée enchanteresse, si courte soit-elle.

Mais, tout à côté, en voici une autre, de destinée. Droit devant moi, du haut d'un chêne, de dix mètres au-dessus de moi, pendait un fil d'araignée qu'une petite chenille, parvenue déjà à un mètre de terre, remontait péniblement jusqu'à la branche, d'où elle était tombée sans doute. Elle tricotait ce fil, en faisait une pelote entre ses pattes, et montait, montait toujours d'un millimètre, l'air et son petit poids faisant balancer le fil, et elle, perdant quelquefois un centimètre, à cause de la secousse. — Je m'arrêtai quelque temps à la voir à l'œuvre, et ne quittai que quand elle fut parvenue à mi-chemin de son ascension. Combien de fois ne devait-elle pas remonter ainsi la longueur de son corps ! — A côté de l'heureux machaon, cette pauvre chenille avait sujet de se plaindre. Et voilà comme il y a de tout dans la nature, « *cette comédie aux cent actes divers.* »

Vigneulles, *30 mai.* — Un nouveau canton détourné qui fait enclave dans la Meurthe-et-Moselle. Chaque matin une promenade charmante. Surtout je ne me lasse point de monter à **Hattonchâtel,** ancienne petite ville forte : une ligne droite de maisons, son svelte clocher au milieu, s'avançant jusqu'à l'extrémité d'une raide éminence, avec son immense manteau retombant de vignes aux amples plis, mouchetées par les taches blanches ou bleues des vignerons. Cette petite ville-

village est entourée d'un chemin de ronde où je marche sous des courtines de cytises, d'églantiers, de sureaux, baguenaudiers, syringas, et, au travers de leurs branches en fleurs, un paysage bleuté qui s'étend à perte de vue.

Mais ce que je veux dire seulement, c'est mon retour de **Viéville,** ce soir. Je venais de descendre un versant de vignes et j'allais remonter vers ce chemin de ronde quand, brusquement, à quelques mètres au-dessus de Hattonchâtel, j'aperçus la lune presque dans son plein, brillante, bien qu'il fît encore jour, à preuve qu'un vigneron et son fils continuaient, non loin de moi, de recéper tranquillement leurs plants. Le silence était profond et, à part ces deux vignerons, plus personne. Plus un chant d'oiseau, plus un bourdonnement d'insecte. Le coteau que j'avais à gravir, tournant le dos au couchant, était d'un vert assombri, et sombres les arbres qui se pressaient à son faîte. Autour de moi, si loin que portaient mes yeux, des vignes, toujours des vignes, d'une nuance qui me semblait étrange, et paraissant plus feuillées qu'en plein midi. La lune, sur ce paysage, produisait un effet singulièrement mélancolique et, bien que brillante, on eût dit un vieux soleil refroidi, qu'on pouvait enfin regarder fixement, mais qui, s'il était désormais incapable de rutiler, éclairait cependant de son mieux, hélas! de quelle impuissante clarté.

Il doit y avoir pourtant, à travers les espaces infinis, de ces mondes pauvrement éclairés, mais sans vignes alors. Quand on y songe ! Car enfin, il est évident qu'il n'y a pas seulement, sous le regard de Dieu, l'homme que nous connaissons, pas plus qu'il n'y a que notre planète. Infinie comme le nombre des mondes, il est sans doute une échelle d'êtres pensants et libres, à tous les degrés imaginables de liberté et de pensée.... Mais, cultive ton champ, téméraire, et pour le reste, remets-t'en à Dieu.

Idem, *1er juin.* — Avant de pénétrer dans le bois de **Heudicourt,** je vis, traversant un pré, à côté de la route, un gamin d'une huitaine d'années qui, une badine de saule à la main, fouillait l'herbe machinalement. Comme il remontait le talus,

un oiseau en sortit tout à coup et rasa la terre. — Un jeune oiseau! fis-je. Et lui, fouillant le talus : — « Non, un nid, il y a quatre œufs dedans! » Je m'approchai : des œufs marbrés de brun foncé. Je déchiffonnai l'herbe que nous venions de fouler, et, une fois sur la route tous deux, j'insinuai au petit de s'en aller, de peur que la mère ne vînt à renier son nid. — « Il n'y a pas de danger, me répondit-il, car elle a bien vu que je ne l'avais pas fait exprès, » et il prit la direction de Vigneulles.

Cette réflexion de la part d'un enfant m'a frappé. Ce qui m'étonne, c'est que cette intelligence que lui, gamin, supposait d'abord dans ce petit corps d'oiseau, ne l'étonnait pas autrement lui-même, et qu'il lui semblait tout simple que tout ce qui vit fasse des observations à notre manière.

Idem. — ... Ce matin, admiré à nouveau, dans l'église d'Hattonchâtel, les trois stations de 1525, attribuées à Ligier Richier. La première et la plus parfaite, celle dont la composition est la plus simple, représente le Christ tombé et sainte Véronique venant de lui essuyer la face. L'expression de la sainte et celle des trois soldats occupés à relever Jésus expriment une pitié qui vous gagne. Heureusement que partout et toujours il y a de braves gens qui font contrepoids aux horreurs de l'histoire. Ce qui me frappe, ce qui me frappait déjà devant le Sépulcre de Saint-Mihiel, c'est que la figure capitale, celle du Crucifié, arrête moins le regard que les autres. On cherche le divin, et il semble que ce soit le premier jeune homme venu de 33 ans. Parlez-moi des sentiments humains, là Richier est passé maître, est inimitable, mais ne lui demandez pas davantage. Après ça, comment rendre ce qui nous dépasse! — Un tour de force dans cette station, c'est la légèreté du linge que tient sainte Véronique. L'artiste s'est complu à le fouetter d'air, à en faire véritablement un mince tissu. Mais surtout remarqué la main du Christ, aux doigts écartés, s'appuyant si solidement sur un tertre pour mieux pouvoir se relever. Elle m'a rappelé celle du Juif de droite du Sépulcre.

La deuxième station dit le crucifiement, moins aussi d'un Dieu que d'un homme (Richier me répondrait que Jésus était

autant homme que Dieu). — Agenouillée, à gauche de la croix, une femme tend violemment, avec une exagération qui me paraît un coup de génie, ses longs bras, les doigts croisés, vers son Rédempteur, tandis que, par un contraste certainement intentionnel, le cavalier placé derrière elle se contente de simplement joindre, à plat, ses mains l'une contre l'autre; — deux tempéraments dans la prière. A droite, deux autres cavaliers aux belles figures énergiques, dont le plus avancé lève également, si haut qu'il peut, un bras vers le Crucifié. On a cette impression qu'ils étrennent les mérites du sang divin, et qu'ils ont le sentiment d'être les premiers à puiser à cette source de grâces qui vient de jaillir sur le monde, et où tant d'âmes s'abreuvent encore après dix-neuf siècles. Les trois robustes chevaux entiers qui portent les cavaliers, et qui sont modelés à souhait, ne se doutent guère de ce qui vient de se passer.

Si, dans la première station, l'artiste a minutieusement sculpté le drap de sainte Véronique, ici, il étudie les chevaux avec amour, tant il est vrai que le mystère de l'Incarnation le dépasse, ou bien qu'il n'en a autrement cure. — Insistons sur ce que nous voyons et saisissons, et point trop de sublime, semble-t-il dire.

La troisième et dernière station, qui laisse voir le Christ mort à sa mère, me paraît moins simple, moins sincère et moins émue que les deux autres. Le Fils de Dieu est par trop élégamment posé, et l'inclinaison de tête de la Vierge, qui le contemple, est trop voulue. Pourtant quelle fixité dans son regard, quelle profondeur, et comme elle ne voit que la figure de son Jésus! — Quant aux autres personnages, mornes sans doute, ils sont déjà à demi consolés, et les deux patrons du ou des donateurs ont cet air d'être là uniquement pour rédiger un procès-verbal de réception des travaux avant d'en solder le coût.

A droite des stations on a encastré dans le mur une épitaphe de l'an 13.. (?), qui est un chef-d'œuvre de calligraphie admirablement bien conservée. Quelle pierre avaient-ils donc à leur disposition, et quels consciencieux ouvriers!

Idem. — J'ai passé ma matinée sur la haute friche qui s'avance entre Hattonchâtel et Vigneulles, et, ce soir, j'ai fait connaissance avec la promenade de la *Gaule*, qui aboutit à une gorge escarpée et sans issue. Mais c'est ma friche que je veux noter seulement.

Un luxe de fleurs comme je n'en avais jamais vu ; toutes les formes, toutes les couleurs, tous les parfums les plus exquis, tout cela large épanoui sur un maigre gazon ras, parce que cette friche reçoit tous les rayons de l'ami Soleil.

Pour paysage : à ma gauche **Hattonchâtel** sur son promontoire ; à son extrémité, à ses pieds, **Hattonville** ; au bout de l'horizon les blancheurs de **Saint-Benoît**, et **Vigneulles** au fond, à ma droite. J'apercevais tout un côté de l'immense plaine de la Woëvre.

Mon ravissement a duré deux heures ! mais je ne m'en rappelle plus rien, si ce n'est que j'étais bien heureux. Une de ces promenades dont il faudrait pouvoir se remémorer les impressions et la pleine lumière intérieure qu'on y a goûtées, quand ces impressions s'étant amoindries et cette lumière éteinte, l'on ne voit plus rien en soi ni au dehors. Il est ainsi des moments dans la vie auxquels on devrait se rapporter ensuite de confiance, et sans plus ample informé.

Idem, 5 juin. — Au cimetière de **Billy-sous-les-Côtes** remarqué un tombeau mystérieux, tout entier en fer très délicatement forgé, et qui ne porte ni nom, ni date. Il représente un simulacre de terre rocheuse sur laquelle ont poussé des troënes aux tiges brisées, et un arbre dont une branche, cassée aussi, est terminée par une main qui semble chercher quelque chose ras de terre. Sur une deuxième branche, une autre main, deux doigts levés, se dresse vers le ciel. — Qu'a-t-on voulu dire ?

De **Billy** à **Saint-Maurice** (toujours Sous-les-Côtes), il n'y a qu'un kilomètre. Quel *buen-retiro*, ce Saint-Maurice, contre une côte boisée, d'où les vignes descendent de partout jusqu'aux jardins pleins de cerisiers. Tout le long de la principale rue, une limpide eau courante, et deux fontaines cou-

lant à pleins tuyaux, sans compter le lavoir public où trois tuyaux jettent de l'eau. Avec cela des réverbères, un bureau de poste et le télégraphe. Qu'il y a donc de beaux et confortables villages dans notre France! mais peut-être s'ennuie-t-on à Saint-Maurice. — J'y ai remarqué, ce qui n'est point rare par ici, encastrée dans le mur d'une maison, à côté et à mi-hauteur de la porte d'entrée, une pierre où on lit qu'un tel, à l'âge de sept ans, l'avait posée en telle année. Le père qui bâtit s'efface devant son jeune fils, mais qui, lui reparti pour le voyage sans plus de retour, continuera d'habiter cette maison. — Au-dessous de cette inscription, un plaisant avait écrit à la craie : — « *Il était donc déjà rudement fort, à sept ans, pour pouvoir poser cette pierre!* »

Idem, 6 juin. — La journée d'aujourd'hui est ma première nettement terne de Vigneulles. Cependant un ciel superbe, et un superbe coucher de soleil. Mais un beau coucher de soleil, il semble que ce ne soit que le pain-sec quotidien, et Monsieur l'Homme ne se déride pas pour si peu. Je paie probablement ma dîme des splendeurs de ces jours derniers, car, pas plus que l'amour assouvi, la nature ne suffit à notre bonheur. Notre bonheur vient du dedans.

... Il a plu toute la nuit, la route encore semée de petites flaques d'eau, et je rentrais de **Chaillon**, quand une alouette est venue prendre son bain, se coucher dans une flaque, à trois pas devant moi. Je m'arrêtai court, me tins immobile, et elle ne parut pas plus me voir que si elle eût été aveugle de naissance. Tout en se baignant, aplatie contre terre, elle gazouillait, avait l'air d'éprouver le besoin de se dire tout haut son bien-être à elle-même. Jamais encore je n'avais entendu une alouette chanter aussi près de moi, et son timbre de voix me frappa singulièrement. C'est un petit instrument essentiellement métallique que l'alouette. Dans le train-train du ménage, dans l'intimité du terre-à-terre, sa voix, organisée pour chanter de haut, détonne d'une façon qui m'a presque attendri. Non qu'elle soit rauque, mais elle ne paraît

pas naturelle. Tout est sacrifié à cette voix, qu'il ne faut pas écouter de trop près, et on dirait que le timbre en traverse son petit corps d'outre en outre. Je ne sais comment rendre mon impression, sinon qu'elle était analogue à ce qu'on éprouve en voyant une jeune fille qui a de trop grands beaux yeux : un plaisir mêlé de souffrance. Au bout d'une bonne minute de ce bain elle reprit son vol et, l'instant d'après, elle se trouvait être déjà plus haut que la tour de la cathédrale de Strasbourg, et alors ce fut le chant de l'alouette, tel qu'on est accoutumé de l'entendre, tamisé par l'air.

... J'ouvre mon journal, ce soir, pour tâcher de rendre une pensée qui m'est venue pendant le dîner, à propos d'un moucheron trouvé dans mon verre. Mais comment dire ce que je voudrais dire? Tout à coup une grande pensée nous arrive, on se promet de la noter, et, l'instant d'après, elle s'est éteinte, comme s'éteignent nos enthousiasmes, et il faut entasser Pélion sur Ossa pour en démêler encore une pâle lueur.

Ma pensée était celle-ci : — Voici un moucheron. Nous avons des verres taillés qui le grossiront des milliers de fois et qui feront de ce moucheron une baleine; de bêtes de verres taillés de main d'homme. Nous possédons donc la puissance de disséquer cet atome en détail, au moins par la vue, comme on dissèque une baleine, et, intellectuellement parlant, plus ou moins de grandeur ne faisant rien à l'affaire, un moucheron, pour l'observateur, vaut aussi bien une baleine.

Si donc, nous qui ne sommes que de pauvres êtres dérivés, nés d'hier, retournés en poudre demain, pleins d'ignorance, de vide et de misère, nous, dont toute la grandeur consiste à comprendre combien nous sommes peu de chose, si néanmoins nous pouvons projeter une telle vue profonde sur ce moucheron, artificiellement amplifié par notre microscope, de quel droit Celui de qui nous tenons l'être, le Tout-Puissant, ne pourrait-il, et d'un seul regard, voir tout ce qui se passe en chacun de nous qui, relativement à Lui, ne sommes pas plus considérables qu'un moucheron ne l'est à nos yeux. Pourquoi serait-il plus difficile, plus impossible à Dieu de pousser l'u-

nivers entier sous son œil, qu'à nous de pousser ce moucheron sous notre microscope? Et Il a sur nous cet avantage que nous sommes, nous et tout ce qui existe, son œuvre, tandis que ce moucheron est parfaitement indépendant de nous, qui ne saurions le créer... — Voilà, c'est à peu près ce que je voulais dire.

.... Je ne voulais pas quitter Vigneulles sans avoir visité l'ancienne abbaye des Bénédictins de **Saint-Benoît**, et j'y suis allé hier, ainsi que sa succursale, l'**Étanche**, d'où je reviens. Elles datent du milieu du siècle dernier et n'offrent pas grand intérêt. A Saint-Benoît, cependant, les sculptures de deux salles du rez-de-chaussée méritent une mention.

L'une de ces salles n'aurait été ainsi ornée que pour recevoir la visite du roi Stanislas, dont l'abbé était fils naturel. Des médaillons contenant les portraits en bas-relief de Henri IV et de ses deux successeurs, celui encore de Louis XVI, mais qui a été soigneusement gratté; puis Stanislas faisant vis-à-vis à Marie Leczinska. Dans les quatre coins, d'autres bas-reliefs représentant des Amours en train de vendanger, enfin, aux deux extrémités de la salle, de grands palmiers en pierre. Le cloître, peu remarquable, conduisait à une chapelle détruite qui occupait un des côtés.

Ce monastère, assez profane, appartient aujourd'hui, en partie, à la baronne de Saint-M..., qui y demeure, et, en partie, à des bourgeois aisés dont le fils est un grand pêcheur et un grand chasseur devant l'Éternel : quatre mille hectares de bois peuplés de gibier et des étangs poissonneux.

Quant à l'Étanche, ce n'est qu'une confortable maison de maître avec une ferme. Un vallon enveloppé de bois, où l'on n'entend que les oiseaux forestiers. La chapelle sert de grange, et les hirondelles qui, à l'intérieur et à l'extérieur, l'ont couverte de nids, l'égaient de leurs virades et de leurs cris perçants, qui ont donc succédé aux chants religieux.

Avant de pénétrer dans la cour, je m'étais renseigné près d'une passante qui m'avait répondu que le propriétaire du *château* ne l'habitait qu'un mois de l'année, et que le fermier

était un Allemand. C'est-à-dire qu'il est de Hellimer, de ma Lorraine annexée, et voilà, on le prend pour un Allemand! La fermière, suivie de son bambin qui avait fui à mon arrivée, mais qui s'apprivoisa après m'avoir entendu parler son patois, la fermière me présenta à la cuisinière qui, elle, était tout à fait une compatriote, — de Noussviller, contre Rouhling, si voisin de chez nous. C'était bien l'intonation de voix traînante et chantante qui berça mon enfance. Je ne m'attendais guère à rencontrer une *payse* à l'Étanche, et, aussi bien, en ai-je été pour la vue de ces braves gens.

Qu'est-ce que les Bénédictins pouvaient bien venir faire à l'Étanche? Changer de solitude.

J'ai d'ailleurs été amplement dédommagé en revenant, par la vue que l'on a de Hattonchâtel avant de descendre sur Vigneulles. L'extrémité d'Hattonchâtel sort d'abord seule, en gris-perle, derrière une éminence verte plus rapprochée, et ce double plan produit un grand effet. Puis le village entier sort à la file. Que serait le paysage de ce coin de terre sans Hattonchâtel! Il domine tout, se voit de partout, et son aspect antique fait chevaucher l'esprit dans le passé,

15 juin — ..... A **Lérouville** m'attendait un doux spectacle : un nid d'hirondelles, sous l'auvent de la gare, six petits le dépassant de leurs têtes, et tous les six se redressant, à faire craindre leur chute du nid, chaque fois que père ou mère leur apportait quelque mouche, et Dieu sait s'ils étaient diligents à les pourvoir, un petit après l'autre. Leurs six maigres cous tendus et supportant de grosses têtes aux becs ourlés de jaune et large ouverts, c'était vraiment attendrissant.

Montfaucon, *16 juin.* — Que de choses aujourd'hui! Le voyage de Verdun ici, en charrette découverte, par un temps froid, venteux, pluvieux. Mon impression, étant entré un instant à l'église de.....? pleine de femmes et de silence, sans prêtre à l'autel du milieu, le seul que je pouvais voir,

ces femmes paraissant agenouillées là, immobiles mais toujours vivantes, depuis un siècle. Une autre impression, au cimetière du village suivant, en lisant sur une tombe : — « Ceux qui ont aimé la Justice brilleront comme une étoile durant l'éternité ». Enfin, mon installation ici, et, ce soir, cette antique chapelle isolée au milieu d'arbres, à moins d'un kilomètre du bourg, chapelle tombant en ruines, que je croyais abandonnée, où j'ai tenu à regarder par de petits jours ménagés dans la vieille porte, et où j'ai aperçu un cierge allumé devant un sombre vieux petit autel, puis, au beau milieu de la nef, une table ronde, couverte de feuilles de papier, de minuscules brochures qui me faisaient l'effet de *livres de vie*, contenant notre condamnation ou notre salut. Qui a allumé ce cierge, ou brûle-t-il de lui-même sans se consumer?

Me voilà dans un pays bien différent de Commercy et de Vigneulles, étrange à souhait et haut perché. Malheureusement l'hiver est pour ainsi dire revenu, et c'est pitié de voir les pauvres hirondelles qui virent sans trouver de mouches à rapporter à leurs petits; les prés en fleur qui attendent tristement le retour du soleil; les blés qui n'osent aventurer leurs épis, et les vignes dont c'est le temps de fleurir. Ces misères faites aux fleurs et aux petits oiseaux..... Et le vieux débitant de tabacs d'ici, chez qui j'ai rencontré une jeune religieuse du Luxembourg, qu'à son accent j'avais prise pour une *payse*, et qui faisait, pour les malades de son hôpital, — car il y a un bel hôpital installé dans l'ancienne abbaye, — qui faisait sa provision de tabacs à priser et à fumer, qu'elle a emportée dans son petit panier. Comme elle s'est défendue, avec quelle jolie moue! de priser elle-même! Elle et ce vieux débitant, et l'étroit pauvre magasin encore étaient à peindre. Je me crois à mille lieues du chemin de fer et de la vie dite civilisée.

Idem, 17. — C'est incroyable comme vite nous oublions. Le soir ne se souvient plus du matin, que dis-je, le soir! il suffit de la fissure d'une seconde pour nous rendre étrangers à la vive impression qui l'a précédée. Nos enthousiasmes crèvent comme une bulle irisée de savon. Heureusement ils renais-

sent, mais pour crever de nouveau. Nous portons en nous comme un soleil intérieur et aussi des nuages qui, quand ils le cachent, font comme s'il n'avait jamais existé. Tout à coup il nous pousse comme des ailes, et tout à coup il semble que tout notre être se soit changé en plomb. Il ne reste même pas le regret, même pas le goût des ravissements, une fois qu'ils sont dissipés. Poète et épicier tour à tour, et pourtant on continue de rester le même homme, et notre personnalité va du berceau jusqu'à la tombe. Quels sphinx nous sommes à nous-mêmes, et qui devinera donc enfin notre propre énigme !

J'étais allé, ce matin, à **Cierges**. J'avais le soleil à ma droite (il nous est revenu, encore froid, mais il est revenu). En entrant au village, une longue rue, dont les maisons de droite projetaient une ligne continue d'ombre, celles de gauche étant, au contraire, vivement éclairées. Qui m'expliquera pourquoi cette double bande d'ombre et de clarté, une chose si indifférente en soi, me pénétra néanmoins, et instantanément, d'un indicible sentiment de mélancolie? Il me semblait voir, mais vide désormais, comme le cadre de ma jeunesse évanouie. Cette Terre avait un air de me rejeter; elle n'avait plus de place pour moi; j'étais expulsé, exproprié tout à coup de ma petite part de vie, et j'aurais voulu être déjà mort. Je ne puis rendre ce que j'ai ressenti, et j'ai seulement voulu noter cette indicible subite désespérance.

Idem, 19. — Quand on est allé à **Septsarges**, ce qu'on a de mieux à faire c'est de revenir à **Montfaucon**. Ce dernier est perché au haut de son mamelon aux flancs recouverts d'arbres, et le chevet de son église, avec lequel le clocher a l'air de se confondre, semble descendre à pic sur la vallée. Cette vue est véritablement très pittoresque : le vert des arbres, la couleur de temps de l'église, surmontée de sa toiture aiguë aux ardoises d'un violet sombre, rappelant ces vieilles images qui représentent l'entrée du paradis sous la forme de quelque fantastique construction, moitié temple, moitié château fort.

Mais il en est de Montfaucon comme de bien d'autres bourgades : mieux vaut l'admirer du dehors que d'y demeurer... —

A propos de l'église, j'y ai déchiffré une épitaphe en latin qui raconte la mort d'un baron Stao, né en Carinthie, au service de l'empire germanique, amené par une bataille, dans un bois sous Montfaucon, où il fut mortellement blessé, à l'âge de 25 ans, puis porté à l'abbaye, et, muni des sacrements de la pénitence et de l'eucharistie, y rendit son âme à Dieu, vers le commencement du XVII[e] siècle. — En face de cette épitaphe, dans une chapelle latérale, se trouve une statue de saint Joseph qui a l'air de la déchiffrer, lui aussi, et qui a pour cela toute facilité et loisir.

Sur la porte du cimetière, qui est en escaliers, on lit : — Hîc Pax.

Idem, 20. — Le village de **Cuisy** ne me laissera point un bon souvenir, on m'y regardait par trop comme une bête curieuse, les femmes faisant de leur avant-bras droit un auvent au-dessus de leurs yeux pour mieux voir cet étranger, et cela finit par être gênant. Puis, au retour, j'ai failli me faire remettre à ma place par un jeune paysan qui n'a pas froid aux yeux. Je lui représentais qu'il avait tort de laisser ses chevaux paître au beau milieu d'un champ de blé. — Après ça, il m'a seulement dit que si j'étais garde-champêtre je rapporterais de l'argent au gouvernement. Ils me font l'effet, les gens d'ici, de solides hommes, un peu sauvages, bien qu'ils vous saluent. Ce sont des mâles.

Idem, 21. — Suivi la route d'**Avocourt** qui traverse la forêt, afin qu'il fût dit que je m'étais promené dans une forêt de l'Argonne. Après une dizaine de jours de froid et de pluies, Juin a de nouveau triomphé. Même je m'attendais à un orage; ciel chargé de nuages et les abeilles en rumeur; — elles ont tout un village de ruches à l'entrée du bois. — Les champs, les prés avaient cet air de s'attendre à quelque chose. Au murmure des abeilles se mêlaient les grondements répétés des canons du camp de Châlons, que l'on entend très bien depuis ici. Braves artilleurs, à quinze lieues de distance je vous envoie mon salut! Au retour, rencontre de mon hôtelier qui

fauchait son pré sous ses cerisiers. Sur cette hauteur, les cerisiers sont toujours en retard, mais surtout cette année, les cerises encore d'un blanc d'ivoire.

Mais, ce qui marquera pour moi ce 21 juin, c'est l'ascension que j'ai faite du clocher, à quatre heures du soir, avec un serrurier d'ici, encore un solide Argonnais. Nous sommes montés aussi haut que nous avons pu. Ciel éclairé à souhait, de gros nuages s'y promenant lentement, suivis de leurs masses d'ombres bleutées sur l'étendue. Quelle étendue! Quelle vue! O Terre! J'aurais voulu t'étreindre! O notre habitacle en ce mois de juin! O qu'il est évident que l'homme est quelque chose de grand, de divin, et qu'on attend de lui de grandes choses aussi, pour l'avoir ainsi magnifiquement logé! O quelle vue! Mais, quel dommage de ne l'avoir eue que par fragments!

Ici, la vallée de la Meuse; là, tout au loin, la plaine de la Champagne; à droite, les Ardennes, et, de l'autre côté, une mer, un océan vert, la forêt de l'Argonne. Du vert, du vert, du vert. On voit Clermont et la chapelle de Sainte-Anne qui le domine; on voit la Ville-Haute de Dun; on voit une partie du bourg de Varennes, — pour ne nommer que les seuls chefs-lieux de canton. Un fort protégeant Verdun, cent villages, des champs bariolés à l'infini, depuis le vert foncé jusqu'au bleu d'azur, et, au travers, des nuances brunes, jaunes, glauques. Nous aurions vu la cathédrale de Reims avec une lunette. Partout l'horizon se confondait avec des nuages parallèles. Une immensité d'une splendeur indicible. J'en ai été littéralement enivré comme d'un cordial.

Il me semble que je plane encore, que j'avais des ailes. Ce n'est pas si difficile de voler!... Quand aurons-nous des ailes!

Idem, *22*. — En allant, ce matin, à **Nantillois**, j'ai failli achever d'écraser un malheureux crapaud dont l'arrière-train, déjà broyé et se desséchant, le collait à terre sans qu'il pût regagner le fossé, tout contre. Il était si immobile et si couvert de poussière que, sans ses gros yeux ouverts et les

frissons de peau près de sa tête, je l'aurais cru mort. Je le touchai d'un bout de brin d'herbe, et, nouveau frisson. Ne fallait-il pas l'écraser tout à fait? — Quand, de l'autre côté du chemin, une alouette s'éleva chantante. Tu chantes, alouette, et ton frère crapaud qui agonise!

Lérouville, *28 juin.* — Mon nid d'hirondelles, d'il y a quinze jours, n'existe plus. Un employé de la gare m'a raconté que, par les froids et les pluies qu'il a fait, les six petites hirondelles étaient mortes de faim. Leurs père et mère en avaient d'abord rejeté deux du nid, puis, laissant là cette triste inutile besogne, ils s'étaient mis vite à bâtir, en deux jours, un nouveau nid sous une solive voisine, un nid tout blanc encore, où la femelle était en train de couver, et le mâle, au lieu de mouches, rapportant plume et crin. Ils n'avaient pas voulu prendre un brin de l'ameublement de l'ancien nid, qu'on a ensuite détruit.

Et voilà comme les hirondelles savent se retourner dans le malheur... N'est-ce pas là un exemple proposé à l'homme, une vivante parabole? On me dira qu'il faut n'être qu'un rêveur pour voir là autre chose qu'une conséquence du froid et de la pluie, qui sont eux-mêmes des conséquences de ceci, de cela. Ah! tant de conséquences pour arriver à conclure que le tout n'est la conséquence de rien!

Verdun. — Je suis revenu par **Jardin-Fontaine**, et j'ai terminé ma promenade le long des fortifications de la citadelle, du côté d'où pointe, à droite, la tour mérovingienne, et, au fond, à gauche, émergent les deux tours jumelles de la cathédrale. La sonnerie des cloches se mêlait à celle des clairons; musique religieuse, musique guerrière. Les talus verts tranchaient sur le ciel bleu, où se mouvaient de blancs flocons de nuages. Le sentier herbeux que je suivais forme un promenoir à la fois doux et sévère. D'un côté, des haies vives bordant des jardins ombreux et touffus; de l'autre,

au delà du vide des larges fossés, d'immenses pans de murs à pic, d'un gris sombre, avec d'étranges tertres, des angles rentrants et sortants étranges.

Souilly, *2 août.* — Ce qu'il y a de mieux ici ce sont les coqs, les braves coqs qui s'entrerépondent tout le jour d'un fumier à l'autre. L'un d'eux parfois se taisant, un autre répondait à sa place. Au bout d'un quart d'heure, tout en écrivant, je reconnaissais à leur voix tous ceux du quartier. — La route de **Lemmes** est monotone, mais un groupe de chasseurs à cheval ayant passé m'a rappelé les beaux lanciers qui, dans mon enfance, traversaient quelquefois mon village. Ils avaient tous alors de 20 à 25 ans et, aujourd'hui, ils touchent à leurs 70 ans..., ceux qui vivent encore. Ils ne me sembleraient plus aussi beaux. Quelles ont été leurs destinées?

Idem, 5. — J'ai visité le vieux château de **Heippes.** Le propriétaire, qui le tient de son père, lequel le tenait du premier acquéreur pendant la Révolution, n'a jamais su le nom du châtelain; il sait seulement qu'il avait émigré. Les murs sont bien des murs, et ils ne conservent rien de nous-mêmes. Heippes ne s'annonce pas mal avec sa longue rue qui finit brusquement à un coteau vert. En septembre, l'année dernière, je l'avais déjà traversé avec André et sa femme, et il me semblait qu'il était resté d'eux quelque chose dans le paysage qui m'en a paru plus intime. Lu du Caro, au retour, — de puissantes affirmations spiritualistes. Quel charme de lire de ces genres d'articles tout en se promenant à travers champs! L'impassible nature semble alors sourire discrètement à nos songeries, comme le *Génie* de Saint-Marceau gardant les secrets de la tombe.

Idem, 7. — Rentré tard hier de **Rambluzin**. Je viens d'en écrire longuement à la femme d'André, en lui envoyant des fleurs de son jardin et de la tombe de ses braves grands-parents, qui l'avaient tant aimée, avant nous. Mais j'ai oublié

de lui dire, et c'est un nœud fait à mon mouchoir qui me le rappelle seulement, qu'à Rambluzin, où il gèle souvent, et où les vignes sont tardives, faute de pouvoir offrir à la Vierge, le 15 août, une grappe de raisin mûre, on lui en donne une verte, mais qu'on a eu soin de peindre en rouge.

Et, ce matin, je suis allé à **Senoncourt,** le plus propret des villages : toutes les maisons d'un blanc de lait. Mais surtout remarqué le beau type des habitants, spécialement des femmes et des enfants, — de grands yeux couleur noisette. Il est évident qu'il y a là des parentés qui s'ignorent, car enfin ce n'est pas le sol qui produit les yeux, comme il produit tels navets. La vue qu'on a du village est rustique et simple : un coteau où s'étalent déjà quantité de *turbettes*, comme ils nomment ici les entassements de gerbes de blé. Quand il y en a neuf de réunies, et coiffées d'une dixième, ils l'appellent une *turbette républicaine*. Au retour, passé à côté d'un buisson d'églantiers aux feuilles odorantes, ces églantiers descendant, en droite ligne, de celui sur lequel la Vierge séchait les *lurelles* de l'Enfant Jésus. C'est toujours fête pour moi quand je revois ces églantiers là.

... Depuis la sortie du bois, en revenant de **Saint-André, Souilly** et son église ont grande mine. J'ai pris un raccourci menant à l'ancien château, c'est-à-dire *ubi fuit*. Il a été converti en un bosquet, toujours entouré de ses douves. J'ai bu à la fontaine qui en est à quelques pas. Une vieille famille disparaît, et disparaît son antique solide demeure, mais l'humble fontaine coule toujours. De là encore l'église a un air de cathédrale. Ce château était à quelque distance du village.

Idem, 10 août. — Quels beaux noms sonores ils ont choisis, nos Meusiens, qui sont pourtant si positifs : **Osches, Saint-André, Flabas, Souhesmes...** — Impossible, maintenant, de compter les *turbettes* s'alignant en tous sens comme des régiments, un jour de grande revue, au camp de Châlons. Je me rappelle surtout cette fière rangée de turbettes à l'ex-

trême horizon, au delà de Lemmes. C'était superbe. Ainsi donc voici déjà venu le temps d'engranger les moissons. Et ma moisson de l'année, à moi?... A Commercy, c'était le chant des rossignols et des coucous. A Vigneulles, les vignes allaient fleurir. A Montfaucon, l'herbe des prés tombait embaumée sous la faux, et Souilly me tenait toutes ces turbettes en réserve. Les vendanges après cela, la cueillette des fruits, puis viennent les flocons de neige... — Comme toujours, les abords de Vadelincourt et de Souhesmes promettent plus que ces villages ne peuvent tenir. Tout de même on y trouve des coins intimes qui font songer aux contes de fées, à la maison de la Mère-Grand du *Chaperon rouge.*

Bar, *17 août.* — Rentré hier soir de **Ligny,** où je retournerai tout à l'heure, et, de même pendant quelques jours. Ça me fait une double promenade à pied, de trois, quatre kilomètres, de **Nançois** à **Ligny**, en partie le long de l'Ornain, à travers prés et champs. Il me semble ainsi que je n'ai pas quitté Bar, que la ville s'est seulement agrandie, que je me rends dans un faubourg écarté, et, l'homme subissant l'influence de ce qu'il voit, je ne suis pas éloigné de croire que ce plus d'espace que je parcours chaque jour puisse contribuer à élargir aussi mon être moral. Comment, par exemple, avoir un esprit de clocher en me dispersant comme je fais? D'ailleurs, je lis en vagon.

Il ne me déplairait cependant pas de séjourner à Ligny. Un bon petit nid de ville : l'Ornain; une porte monumentale; la vieille très belle tour historique de *Mélusine;* une sympathique vieille église, sa Vierge miraculeuse, sa chapelle mortuaire des ducs de Luxembourg, et, sous le porche, les plaques funéraires de deux anciens curés « *qui expectant tubam,* » son cimetière encore, admirablement situé sur une hauteur dominant le paysage, et enfin, ce qui vaut mieux, de braves gens, si j'en juge par ceux à qui j'ai à faire.

Et cette araignée que j'ai pu observer à la gare de Nançois, hier soir, grâce à un train de pèlerins pour Bourg, une longue

file de vagons, *où il n'y avait que de la religion*, comme dit un loustic, et ce train ayant mis le nôtre en retard.

Le lampiste venait d'allumer et d'accrocher devant l'horloge une lanterne destinée à faire voir l'heure. Or une araignée vivait cachée derrière sa toile, juste au-dessus, contre une solive sous l'auvent. Elle avait observé que quantité de moucherons se heurtaient toute la nuit contre les parois brillantes de la lanterne, au lieu de monter jusqu'à sa toile obscure. C'était une araignée avisée, aussi que fit-elle? De six à huit heures, laissant passer les pèlerins, elle eut le temps, — hier pour la première fois, me dit le lampiste, — de tisser une toile verticale, à une petite distance d'une des faces de la lanterne, et elle fut bien récompensée de sa peine. Les moucherons s'y butaient, s'y engluaient à bouche-que-veux-tu. Au bout de quelques minutes il y en avait plus qu'elle n'eût voulu. Sa toile frémissait sans interruption, et, campée au beau milieu, le dos tourné à la lumière, la bestiole ne savait à qui entendre.

Idem, *26*. — ... Je pense à ce train rapide qui a filé hier soir, sans s'y arrêter, devant la gare de Nançois où j'attendais le train omnibus. Cette masse noire tonnante, sitôt apparue, sitôt disparue (la voie fait un coude avant la gare et presque au sortir), ce terrible rasement instantané de notre quai solitaire, — nous n'étions que deux voyageurs, — et par une nuit sombre, c'était vraiment sinistre. — Et notre vie passe aussi vite.

Varennes, *8 octobre*. — J'admire toujours combien la vie est touffue même dans les pays les plus retirés. Car qu'est-ce que Varennes-en-Argonne et qui le connaîtrait, n'était l'arrestation de Louis XVI? Eh bien! depuis sept jours que je suis ici, il y a eu enterrement, mariage, musique par les rues, deux nuits de bal (les musiciens, de Clermont), voyageurs de ci, voyageurs de là, disparus le lendemain, que sais-je encore! — Quant à moi, allé avant-hier à **Cheppy,**

joli village aux toits débordant les maisons ; hier à **Vauquois**, où je retournerai, et aujourd'hui, dimanche, **à Lachalade** dont il m'était resté dans l'âme et dans le cœur un doux souvenir pour l'avoir visité, en septembre 1876, en compagnie de mon ami André Theuriet, Jules Bastien-Lepage et son frère.

Quelle bonne pleine journée! Depuis bel âge je n'avais plus revu la vraie forêt, et m'en voilà de nouveau imprégné. Quelle belle forêt, et combien différente, en cette saison, de celle de Commercy, au printemps dernier! Jeune au printemps, la forêt vous rajeunit, et, l'automne, elle est comme une amie qui a connu de bons et de mauvais jours, et qui vous sourit avec des regards humides.

J'arrive au *Four-de-Paris*, un hameau ravissant éparpillé au fond d'une combe, au milieu d'un cirque de forêts, n'ayant qu'une échappée de prairies du côté de Lachalade. Bien que dimanche, on fauchait, on tournait le regain dans ces prés que la petite pluie de ce matin avait rafraîchis. Un large ciel tout d'un bleu et le soleil par là-dessus.

A Lachalade je suis d'abord entré dans l'église gothique, du temps des croisades, en mémoire de la visite que nous y avions faite, mes amis et moi. Je voulais revoir la tombe du chevalier couché dans son armure, le casque rabaissé sur la tête, et qui m'avait fait improviser un vers que je trouvais superbe :

« *La bataille est finie et je baisse mon casque* »,

quand Bastien fit la malencontreuse observation que, la bataille étant finie, c'était bien le moment de relever son casque.

Je revoyais aussi André essayant un croquis de Lachalade, pendant que Jules brossait une toile et son frère ébauchait une aquarelle. Puis la bonne femme qui nous avait apporté une chaise et qui m'avait dit, à mi-voix, en s'en retournant :
— Au moins ne nous *les* ramenez pas. *Les*, c'étaient les Prussiens! — Puis, la nuit venue, nous en retournant aux **Islettes** par **Le Claon**, **Le Neufour**, et la boue, mouillés jus-

qu'aux os, crottés, éreintés, Jules entonnant la marche des chasseurs à pied :

« *Il y a de la goutte à boire là-bas,*
Il y a de la goutte à boire... »

et nous trois de l'accompagner, avec quel entrain! O, le souvenir!

J'ai retrouvé Lachalade tel qu'il m'était apparu en 1876, seulement aujourd'hui pas de *brioleurs* ni leurs lents mulets carillonnants. Ce village, avec le Four-de-Paris, est un coin de terre à souhait pour y vivre de la vie-nature. Entre ses vergers pleins d'arbres fruitiers et ses horizons surélevés de forêts, il paraît pauvre : des maisons bâties en torchis et en bois; une rue montante et bossuée, qui finit à une clairière; les toits en auvents, sous lesquels pendent des chapelets d'oignons, avec des paquets de lin, et les portes des maisons s'ouvrant généralement comme au fond de profondes niches creusées dans le mur.

On se demande comment il se fait qu'un vieux chœur de cathédrale, avec ses vieilles curieuses tombes, se trouve là, oublié, perdu sous ces forêts et au milieu de ces chaumières. On éprouve ainsi, tout ensemble, de fraîches sensations de nature et des impressions d'un temps disparu, qui semble une longue nuit traversée par des lueurs d'épées et des psalmodies de moines.

Les Chaladais d'aujourd'hui sont restés primitifs, mais, cette fois, ils ne m'ont plus pris pour un Prussien. Une vieille femme, rentrant de sa cueillette de poires, m'en a même offert, et je ne me suis pas fait prier.

Naturellement je ne pouvais manquer de retourner également au cimetière, à côté d'une ancienne abbaye, où sont enterrés des gentilshommes verriers, — un de Finance, — et où, sur une tombe de pauvre, sans pierre, sans même une croix de bois, j'ai vu deux énormes touffes de réséda sauvage.

Après cela, pour un peu me reposer, je suis allé au caba-

ret et j'ai demandé un grog. Il y avait les habitués du dimanche avec lesquels je suis entré en propos. Ils m'ont demandé des nouvelles de Gambetta, ont parlé politique, et chacun avait son gouvernement à lui. En levant bientôt le siège je trinquai avec eux, mon grog contre du petit-bleu, et je regagnai ma forêt, regrettant que le soleil se couchât derrière moi.

Idem. — Passé, dans une salle de la mairie, une grande heure, seul, à lire le procès-verbal dressé, en juin 1791, de l'arrestation de Louis XVI, et les nombreuses adresses de félicitations envoyées, à cette occasion, de tous les points de la France. Une lecture empoignante.

Ce qui domine, dans mes impressions, c'est une sympathique admiration pour le patriotisme et l'enthousiasme qui exaltaient alors tout le pays. Notre Varennes, ce jour-là, a vraiment fait bonne figure et je ne sais si, n'importe dans quelle commune de France, on retrouverait, aujourd'hui, autant de prompte décision, d'intelligente entente et de *civisme*. On sent quelles immenses espérances l'aube de la Liberté venait de semer, et de quel sincère et profond amour on était alors épris pour la *première* de nos Constitutions. Tous étaient en communion d'idées.

Sans doute, le style de ce procès-verbal, et surtout des adresses, est déclamatoire, ampoulé. Aujourd'hui il ferait sourire, et même rire, et pourtant il ne laisse pas de vous émouvoir parce que, sous la phrase, perce la foi en la Liberté, avec je ne sais quel mirage de relèvement national et de progrès indéfini. Ce sont des tirades de jeunes rhétoriciens, mais il semble que, ces jours-là, tout le monde avait vingt ans. Oui, c'est surtout un charme de jeunesse que ces pages vous soufflent.

Et ce mélange, cette confusion de style ancien et nouveau; ces emprunts faits aux Républiques d'Athènes et de Rome; le *Ciel*, la *Providence* exaltés et remplaçant le nom de Dieu, qui ne paraît pas une seule fois; ce Roi, arrêté et fait prisonnier aux cris de *Vive le Roi!* ces efforts, dont témoignent

beaucoup d'adresses, pour concilier encore l'amour de la Constitution avec celui de la personne du Roi, et pour rejeter l'odieux de sa fuite sur ses conseillers. D'autres adresses, cependant, ont jeté le masque et s'en prennent directement au *Tyran*.

Il semble qu'on devine que le large fleuve des aspirations de la France ne peut manquer de se diviser bientôt en deux courants ennemis, dont l'un aboutira à la *Terreur*, et l'autre au *9 Thermidor*.

Idem, 10. — Pluie. Mais on a tort de se plaindre des jours de pluie, car ils vous obligent à chercher votre réconfort dans le travail, tandis que ces pâles belles journées d'automne ne servent, en somme, qu'à vous alanguir, vous tirant de votre propre fond sans avoir rien de substantiel à vous donner en retour. Quel bain salubre que le travail, et comme notre esprit en sort toujours revivifié! Si je disais les heures bénies de ma vie, l'heure qui suit une besogne absorbante y serait certainement comprise. Avec quel plaisir alors nous repassons les moindres incidents de la journée! Comme le corps marche plus allégrement, et comme on compte et on recompte même les gros sous avec délices!

« ..... *tout heureux et tout aise*
De rencontrer un limaçon... »

alors que, sous le soleil d'automne, on faisait fi de

« *Ma commère la carpe...*
Avec le brochet son compère... »

Qu'aurais-je fait aujourd'hui si je n'avais rien eu à faire?

Je n'en suis pas moins retourné, ce matin, à **Vauquois**, un village haut perché, en pain de sucre, dont le faîte du clocher atteint, m'assure-t-on, la base de celui de Montfaucon. Je préfère la vue qu'on a de Vauquois; elle a plus d'ensemble et autant d'étendue que celle qu'on découvre

depuis Montfaucon (non pas du haut du clocher, bien sûr!) Vauquois est le fruitier de ce pays et, en y grimpant, j'ai ramassé des reinettes grises et des poires fondantes parfumées que les arbres laissaient tomber sur le chemin. Voyant des femmes en train de déjeuner dans un champ, assez loin de moi, je leur criai que les gens de Vauquois étaient bien aimables. — Pourquoi? — Parce qu'ils sèment des fruits sur les chemins pour le passant, — et elles m'ont répondu que je devais bien m'en régaler.

Idem. — Je viens d'assister à un gentil spectacle donné gratis sur la place par un tout jeune chien et un chevreau qui avaient cet air de s'être rencontrés pour la première fois. Étonnement du petit chien à la vue de cette forme vivante à lui inconnue, et ses tentatives mêlées de crainte pour entrer en jeu; rapides hochements de queue du chevreau pour le rassurer; intermèdes d'indifférence simulée pendant lesquels ils cherchent visiblement à se rendre compte; reprises de connaissance; joyeux jappements du chien qui s'approche de plus en plus, bien que la tête élevée du chevreau l'intimide encore, et celui-ci, pour le faire reculer, n'ayant qu'à le regarder bien en face, — ce qu'il corrige ensuite en agitant de nouveau son bout de queue; le roquet alors de se rapprocher davantage, de coller à terre ses pattes de devant avec son museau, pendant que le cabri, réunissant ses quatre pieds en un seul faisceau, saute prestement en l'air, et le chien de se rassurer, et au tour du chevreau de feindre des fuites; tout de même l'autre pas encore bien brave et nullement fâché de voir passer un gamin à qui, d'un geste amusant, il montre son partenaire comme pour lui dire : — Regarde donc, la drôle de bête? enfin, tableau final, une vache survenant qui, par manière de jeu encore, les menace de ses cornes, et petit chien et chevreau de se sauver chacun de son côté.

Idem, 12. — A quatre heures, ce matin, j'ai enfin vu la comète. D'abord, à travers des interstices de sombres nuages, je n'apercevais qu'une rouge lueur, comme une nuée de feu

sous les autres, quand, s'étant brusquement écartées, celles-ci m'ont laissé voir la comète dans son plein. Elle paraissait à l'œil d'une longueur de quinze à vingt mètres, la queue étalée large d'un mètre et demi. Un assez sérieux orage ayant éclaté entre minuit et une heure, des éclairs frémissaient encore, derrière elle, semblait-il. Une étoile vint à filer au-dessus. Superbe! Malheureusement le crépuscule commençait. On ne distinguait plus, au fond des trouées de sombre azur, que les étoiles de première grandeur. Les coqs se mirent à chanter d'un poulailler à l'autre. De grands oiseaux de nuit, avec d'étranges cris, traversèrent la place, l'un d'eux ayant rasé ma fenêtre ouverte. Portant leur lanterne allumée, des paysans matineux passèrent à leur tour, mais aucun d'eux ne fit la moindre attention à ce spectacle grandiose qui, d'ailleurs, n'appelle pas de spectateurs, à cette comète qui n'apparaît qu'à l'heure où l'homme dort, qui n'est visible que quelques nuits, puis qui s'en va, s'éloigne de notre Terre pour se renfoncer de nouveau dans l'espace, avec quelle vitesse! et que d'autres générations, nos arrière-petits-neveux, reverront, quand?

Commercy, *16 octobre.* — Donc, levé de bon matin, par un fort brouillard. — Si j'allais revoir, depuis le fort de **Gironville**, l'admirable paysage de la Woëvre, dont le souvenir m'était resté très vif depuis que je l'avais vu, en mai dernier? Et me voilà parti pour le fort de Gironville.

Le ciel se découvre peu à peu et devient d'un bleu barbouillé de suif. Çà et là encore quelques pans de brumes rampant sur la campagne. Et plus que jamais j'en avais à mon âme immortelle. — Des élèves-clairon, sylvains en culottes rouges, s'exerçaient dans la forêt, où l'écho répétait leurs notes discordantes.

— Y a-t-il encore loin jusqu'au fort? leur demandai-je, pour dire quelque chose.

— Un petit quart-d'heure.

Un petit quart-d'heure pour des élèves-clairon, mettons

une demi-heure pour moi. Et j'enfourche mon âme immortelle à nouveau.

En contre-bas du fort, exercices de la petite garnison. Des — *Qui vive?* — *Ronde de poste.* — *Arrivez à l'appel,* — et de croiser sérieusement la baïonnette. Enfin, jeux de guerre. Mais ces jeux-là vous ravigotent et vous rassurent.

Je monte au fort où je passe devant le poste qui, comme la dernière fois, me laisse passer sans mot dire. Me voilà au bord de la côte, cherchant ma vue, quand une voix rude, tout à coup :

— Qu'est-ce que vous faites-là?

Je me retourne : c'était un brigadier d'artillerie qui m'apostrophait.

— Mais, comme vous voyez, je regarde ce paysage.

— Filez d'ici, et un peu plus vite que ça !

— Hé! vous le prenez de bien haut?

— Je le prends comme il faut. — Suivez-moi au poste.

Puis, arrivés au poste :

— Je vous rends responsables de la garde de ce *monsieur* qui a examiné les travaux du fort et a étudié tout.

Sûrement il croyait avoir sauvé la France ! — Un soldat du poste me conduit, en l'absence du capitaine-commandant, auprès de son lieutenant :

— Je suis un tel, j'admirais le paysage; le poste m'avait laissé passer; si vous avez des doutes, ayez la bonté de me faire accompagner jusqu'à Commercy, où il me sera facile de faire constater mon identité.

Le guignon, c'est que je tenais justement sous le bras un rouleau de papier, — une traduction manuscrite de *La Vallée de Campan*, par Jean-Paul Richter, UN ALLEMAND ! — traduction que venait de m'envoyer Henri Frampas. — C'était pourtant bien simple de le montrer, ce rouleau, c'était tout indiqué, mais je n'osai, — et le lieutenant n'en demanda point communication, ce qui m'étonne aussi. — Et c'était là tout ce que j'avais sur moi en fait de papiers : pas une adresse de lettre, pas une carte.

Le lieutenant donne l'ordre que deux hommes me conduisent chez le capitaine-commandant qui reste à Vignot, un peu

avant Commercy, et mon soldat (de la Charente, une brave figure), me remmène au poste, où se tenait toujours le brigadier artilleur, plus persuadé que jamais que j'étais un espion et qui, maintenant, croyait m'avoir vu, c'est-à-dire, non, *m'avait vu* levant des plans.

Ma voix tremblait comme si, en effet, j'eusse été en faute. — Ne me parlez plus de rougeur, pâleur, tremblement de la voix dénotant un coupable. M'est avis que c'est plutôt le contraire, et que l'air assuré est plus facile au coupable qu'à l'innocent.

Cependant on parlemente. Le fourrier, qui commande le poste, en réfère à son chef, le sergent-major, qui arrive sur les entrefaites, et que j'oublie de saluer. On députe de nouveau au lieutenant, et, résultat, il adjoint aux deux hommes chargés de me conduire un caporal, — *qui doit avoir soin d'emporter son sabre.*

Pendant cela le poste me dévisage à qui mieux mieux. Derrière la grille qui ferme l'entrée du fort d'autres soldats s'amassent, curieux de voir comment sont faits les Prussiens qui viennent lever des plans. Peu à peu la moutarde leur monte au nez, et une voix colère scande tout haut le mot. — *Espion.* — Sous le coup de tous les regards dont je suis bombardé, je me crois tenu de sourire, mais je souris jaune.

Bref, me voilà retournant à Commercy sous bonne escorte : le caporal avec son sabre, l'un des hommes armé d'un bâton, — et l'autre ne portant rien. J'essaie d'entrer en propos, mais mon escorte se défie, et on ne me répond que par monosyllabes. — Braves petits troupiers ! — Peu à peu cependant, de monosyllabes en monosyllabes, leur défiance se dissipe et, une fois de nouveau en forêt, celui qui s'était muni d'un bâton le jette significativement au loin dans les buissons. Ils finissent par me laisser entendre qu'il y a eu sans doute méprise, — mais, fit l'homme au bâton jeté, le service avant tout, n'est-ce pas? Le caporal, lui, se croit tenu à beaucoup de réserve. Il est en train de ruminer sa responsabilité. Décidément, une sardine rouge sur la manche vous fait un autre homme.

— Oui, sans doute, dit-il, le poste n'aurait pas dû vous laisser

passer d'abord, et tout aurait été évité. — Mais enfin, puisque je retournais tout de même à Commercy, l'ennui n'était donc que pour eux, qui n'avaient pas encore déjeuné.

Arrivés à **Vignot,** point de capitaine-commandant; il était à Commercy et n'en devait pas revenir avant midi. Par chance demeurait à Vignot un autre capitaine devant qui je me fais conduire. Mais celui-ci de répondre que le fort ne le regardait pas, et qu'à Commercy nous trouverions son collègue sûrement, à tel café.

— Et si nous ne l'y trouvions cependant pas, capitaine, ces hommes ne peuvent-ils me mener devant quelque autre autorité?

— Oui, au colonel des dragons.

— Merci, capitaine.

Et, en route pour Commercy. Une fois entrés en ville, mes braves fantassins s'écartent un peu de moi, pour n'avoir point l'air de me conduire. — Nous voyons enfin notre homme devant le café indiqué, en train de parler avec deux officiers de dragons.

Le caporal, redevenu grave, s'avance le premier, répète exactement ce que son collègue artilleur avait dit, et je remarque, avec satisfaction, que notre bonne entente durant la route n'influence en rien son rapport, qui est ce qu'il devait être.

Je m'avance et répète à mon tour mon petit *boniment,* mais cette fois avec assurance, me voyant à Commercy. Pas grand succès. Le capitaine a l'air de trouver mon cas louche et, toujours sans demander (ô chevalerie française!) à en prendre connaissance, il jette un coup d'œil scrutateur sur mon rouleau de papier. Cette fois encore je n'ai pas eu le bon esprit de le lui montrer, et, d'autre part, je n'avais pas cru devoir le mettre en poche. Quand survient un quatrième officier, disant : — A tout à l'heure! Je passe au bureau de l'enregistrement.

— Eh bien, capitaine, fis-je, si nous suivions monsieur?

Ce qui fut fait. Et tout est bien qui finit bien.

Et j'ai demandé la permission d'emmener à l'hôtel et de faire restaurer mon escorte à jeun : — N'ayez souci d'eux; ils retourneront au fort comme ils sont venus. — Je glissai alors

la pièce, une bonne pièce, au caporal pour boire à la santé de l'espion ! (Heureusement que j'avais mon porte-monnaie sur moi !) et bien content, le caporal, et ses deux hommes aussi, avec un air de dire : — qu'ils n'avaient pas cru un seul instant que j'en fusse réellement un, d'espion.

Mais c'est le brigadier artilleur qui va être vexé ! — Après ça il avait bien fait de m'arrêter, n'était qu'il voyait ce qu'il comptait voir.

Moralité :

NE PAS SE HASARDER A L'ENTOUR DES FORTS.

Gondrecourt, *20 octobre.* — J'ai suivi, ce matin, la route d'**Amanty** (à cause du nom !), une route, un paysage comme je n'en avais jamais encore vu. — On monte, au sortir de Gondrecourt, et arrivé au haut de la côte, en se retournant, on a une vue très originale de l'ancien château et de la vieille ville, dont les jardins dévalent à pic dans le vallon de l'Ornain. C'est tout à fait comme on rêve une petite ville moyen-âge. Puis la route se continue entre deux tranchées de cinq cents mètres de long, sept à huit de haut, intéressantes pour un géologue, mais bien âpres à l'œil, surtout par ce ciel couvert de nuages. Le fil télégraphique suit la route, et je regrettais qu'il n'y eût pas de vent pour le faire chanter plaintivement, et me bercer dans l'idée que je m'en allais ainsi, seul, vers la vallée de Josaphat. *Dies iræ, Dies illa!...*

Le fil et la route débouchent sur un plateau borné, à droite, au loin, par des hauteurs couleur gris-perle, d'un effet mélancolique. Devant moi, des deux côtés du chemin, commence bientôt la forêt, d'essences mêlées, sapins, bouleaux, hêtres, une forêt aux cimes dentelées à souhait, avec des creux et des hauteurs.

Ce paysage a vraiment de la grandeur et il invite au recueillement de la pensée.

Idem, 21. — **Bonnet** est très agréablement situé à mi-côte. Vu au travers de la rangée de sapins qui aboutit à une ferme,

à quatre cents mètres en face le village, il m'a un peu rappelé mon bourg natal, depuis l'autre côté de la Sarre. — Oui, et des impressions d'enfance remuaient en moi.

L'église, au milieu du cimetière qui surplombe le chemin, mérite d'être visitée. Elle est assez ancienne, style renaissance. Le chevet en offre de l'intérêt, ainsi que les fresques plus qu'à demi effacées que l'on voit sous le portail, et celles surtout qui se déroulent à l'intérieur, tout le long de la nef, à droite. D'abord elles m'ont appris que Bonnet, qui s'écrivait Bonney, était autrefois une ville. Puis elles racontent la vie légendaire de saint Florentin, dont le tombeau et les reliques se trouvent dans une chapelle latérale.

Saint Florentin était le fils d'un roi d'Écosse et son présomptif héritier. Dans la première fresque, le roi abdique en sa faveur et lui tend sa couronne. Dans la deuxième, le dauphin foule cette couronne sous ses pieds, et il part avec trente de ses féaux chevaliers. La troisième nous les montre tous au bord de la mer, et, comme ils n'ont pas de vaisseau à leur disposition, un ange leur apporte, du haut du ciel, une immense croix de bois sur laquelle, dans la fresque suivante, Florentin et ses trente compagnons voguent comme sur un radeau. Cette quatrième fresque est saisissante, les vagues soulevant la croix où ils se tiennent debout, sur les quatre bras, tous ayant exactement la même attitude, les mains jointes de même, n'attendant rien que de Dieu.

Que sont-ils devenus, les trente chevaliers? Mystère. Car, dans la cinquième, le prince est seul et il vient d'arriver à Bonney, où il se loue aux habitants pour garder leurs porcs. Il les gardera fidèlement durant trente-deux années et, un certain jour de foire, à Langres, il y mènera tout son troupeau, y sera reconnu par des gens de Bonney où, lui et ses cochons, seront tous rentrés le même soir, ayant fait quelque quarante lieues.

Arrivent maintenant, pour le tenter, trois diables contre lesquels ses cochons, la gueule enflammée, grognent en pure perte. Puis voici une belle jouvencelle qui, tenant un anneau d'or à la main, vient pour l'épouser, lui avouant qu'elle sait

bien qu'il est le fils du roi d'Écosse. Cette démarche, qui n'aboutit pas, est suivie de nouvelles tentations. Elles durent trois jours et trois nuits et sont figurées, cette fois, sous la forme de trois mégères aux longues dents, aux bouches démesurément fendues, et soufflant aussi une haleine embrasée, — des femelles plus horribles que tentantes. Enfin, l'histoire finit brusquement, comme tout finit, par la mort du royal porcher, sous son misérable appentis.

Que les temps sont changés! Aujourd'hui le porcher est électeur, une parcelle, une unité du peuple souverain, et il n'est plus besoin de glorifier son humble métier. Cependant il passera encore de l'eau sous le pont de l'Ornain, avant qu'il n'entre même au conseil municipal de son village. Par exemple, et sans miracle aucun, pourvu qu'il ait soin de ne pas manquer les trains, il pourra aller de Bonnet à Langres et en revenir le même jour. Mais, à sa mort, on ne le canonisera plus que bien rarement, et il attendra sous l'orme, qui n'ombragera point sa tombe, que les fresques des artistes contemporains et de l'avenir poétisent son existence ignorée.

Idem. — Ce matin ma promenade m'a conduit jusqu'à un hameau dont je n'ai pas voulu demander le nom, pour plus d'illusion. J'y ai vu, en passant, un meeting de cinq petits enfants, dont quatre s'étaient enfermés dans un carré de palissades. Leur chef de file, une gamine de cinq ans, pérorait de l'autre côté de cette palissade, comme une petite pie borgne, et narrait, au grand émerveillement d'un citoyen de quatre ans, campé dehors, droit devant elle, je ne sais quelle aubaine de choses bonnes à manger, en finissant par dire, au travers des lattes : — Et tu n'en auras pas!

Je ne voyais le petiot que de dos, sa culotte restée entr'ouverte, un pan de chemisette s'en échappant et cachant mal une petite fesse rondelette. Quand je l'eus dépassé et le vis de profil, il avait un air tout navré et, d'un sérieux!

Ce tableau arrivait d'autant plus à point que je lisais justement un article sur l'œuvre de Taine. Ce dernier estime que la grande erreur de la Révolution fut d'avoir, selon la

formule des Encyclopédistes, cru et posé en principe que l'homme était né naturellement bon. Je me demandais si Taine n'était pas dans le vrai. Mais j'ai passé trop vite à côté de ce meeting et, en musardant autour, sans doute que j'aurais vu la fillette finir par ouvrir sa palissade au petit paria, et qu'elle l'eût rassuré par un — Eh bien! oui, tu en auras.

Montiers-sur-Saulx, *25 octobre.* — En quittant hier Ligny nous étions cinq dans la voiture, y compris le conducteur, un type de bonne humeur, comme presque tous ceux qui passent leur vie en plein air et n'ont affaire qu'avec les chevaux. Sous la capote, à mes côtés, une assez jolie fille, mais l'air hardi, coiffée en cheveux, d'épais cheveux lustrés, d'un beau brun marron. Elle venait pour recueillir la succession d'une tante, et avait quitté Paris en si grande hâte qu'elle était venue sans bonnet, ayant pris le deuil cependant. Sur la banquette du conducteur, le mari de la cousine de l'héritière avec son jeune fils. La défunte tante, enterrée depuis trois semaines, avait élevé ma voisine, l'avait avantagée dans son testament, mais personne au village ne connaissant son adresse à Paris, ce ne fut qu'hier matin que le cousin réussit enfin à la découvrir et la ramena.

Elle n'avait pas eu le temps de se faire faire un bonnet noir, mais, en revanche, elle s'était munie d'une bourriche d'huîtres. — « Quand on vient pour une succession, n'est-ce pas? Quel mauvais café plein de chicorée, et cher, on vous vend à *La Cloche*, à Ligny! Je descendrai chez ma tante, c'est-à-dire chez moi, maintenant. Je suis avantagée, j'ai moitié de la maison et de tout le mobilier, mobilier que mon frère veut vendre, mais moi je ne veux pas. Il me fera une tête! Il a bien fallu qu'on finisse par me trouver, car on ne peut rien *définir* sans moi. Je me demande comment ils ont obtenu la levée des scellés sans moi. Mais je vais les faire marcher! Nous sommes neuf qui héritons, mais je suis avantagée; on ne peut rien définir sans moi. » Et sa figure était épanouie d'aise et d'orgueil.

— « Regardez donc ce beau coucher de soleil (des plus ordinaire,) et cette forêt! On ne voit rien de ça à Paris. Ma tante est morte subitement, et seule elle savait mon adresse. Je n'ai pas de détails, il (le cousin,) n'a eu le temps de rien me dire (depuis Paris!) et, m'ayant enfin retrouvée, il n'a plus voulu me lâcher. » — Et elle lui tapait dans le dos de tout le plat de la main, et l'autre, sa femme héritant aussi, montrait son profil riant, heureux tous les deux. Maintenant qu'elle est riche elle va se marier avec un enfant du pays, qui reste également à Paris : — « Mais je lui écrirai de revenir, pour que le mariage ait lieu *chez moi;* ce sera moins de frais. Je me marierais bien seulement devant le maire; les curés, putt! mais, à cause du qu'en dira-t-on, je me marierai tout de même encore à l'église. La maison de ma tante, c'est-à-dire la mienne maintenant, est la dernière du village. J'ai la moitié de la maison et de tout le mobilier. Il y a une modiste chez nous, et j'aurai un bonnet en un tour de main. *Il* ne voulait plus me lâcher, car j'aurais eu tout de même le temps. » — Puis, instantanément, en parlant de la morte, elle prenait un air sérieux, et le cousin alors revenait sur ce café plein de chicorée, prononçant *chicorée* d'une façon gouailleuse.

Après qu'ils furent descendus, en route, tous trois, le conducteur me dit, en fermant un œil : — Vous savez! C'est une fille qui... Vous m'entendez! et c'est pour ça qu'elle ne donnait pas son adresse.

Idem, 26. — Allé à **Paroy,** un village-hameau bien nature, tout près d'ici, mais appartenant à la Haute-Marne. — Quel vrai bel automne! Les fils de la Vierge vaguant çà et là; les toiles d'araignée, savamment exposées, et visibles seulement le matin, par la rosée; les haies étalant tour à tour ou les pendeloques du houblon, ou la toison des clématites, ou les corymbes noirs du sureau, et l'air d'une particulière sonorité.

Mais, ce que je veux noter, c'est la surprise qui m'attendait à Paroy. Dès avant d'y être arrivé, sur une grande affiche jaune collée au mur de la première maison, à pigeonnier en clocheton, non, je ne me trompe pas, c'est bien, en grandes

lettres, le nom d'**ANDRÉ THEURIET** que je lis. — C'est l'*Électeur libre*, s'imprimant à Chaumont, qui, à partir du 14 de ce mois, publie un roman de lui : *Madame Heurteloup*. — Ah! si!...

Je ne m'attendais pas, certes, à lire ton nom sur le mur d'une maison à Paroy, mon brave copain!

Idem, 27. — Je reviens de **Ribeaucourt** dont la très vieille église romane, église-donjon, m'a rappelé celle de Saint-Pierrevillers, mais est de beaucoup plus curieuse, avec sa porte et ses voûtes à plein cintre, ses meurtrières, ses ronds noirs, ses longues étroites ouvertures, par où l'on guettait l'ennemi pour le lapider, l'échauder, et ses terrifiantes gargouilles qui étaient censées propres à épouvanter les assaillants en temps de guerre, et les fidèles en tout temps. A-t-on jamais blessé, tué quelqu'un par ces meurtrières? Quels hourras alors parmi les défenseurs, et quelles imprécations parmi les assiégeants! Et ce pays perdu entre les pays perdus, on se le disputait donc aussi! Comme tout cela est passé!

Quant à ces masques horripilants des gargouilles, qu'affectionne le style roman, ils mettent toujours mon esprit mal à l'aise. Ainsi donc, du ve au xiie siècle, on éprouvait ce besoin de terroriser les âmes? C'est à se demander si nous n'aurions pas, au jour d'aujourd'hui, en notre siècle si libre-penseur pourtant, une compréhension beaucoup plus juste du christianisme primitif, — et de l'avenir, — qu'on ne l'avait en ce terrible *an mil*, par exemple. Je donnerais quelque chose pour avoir entendu un sermon qu'on vient de prêcher à Nancy, sur ce sujet d'apparence paradoxale : — *Le siècle actuel est un siècle de foi*. Quoi qu'il en soit, je soupçonne le Moyen-âge d'avoir étrangement mêlé et interverti le divin et l'humain.

Pour revenir à l'église de Ribeaucourt, elle s'élève au milieu du cimetière, à l'écart et au-dessus du village qui, jadis, s'étendait derrière elle et tout contre, tandis qu'il s'allonge maintenant à droite, dans un vallon. — Encore un village aux beaux enfants. Mais il paraît que, tout en se refusant à faire à l'église

les réparations urgentes, la municipalité s'oppose à ce qu'elle soit classée parmi les monuments historiques.

Revenu par la tranchée forestière qui abrège d'un bon quart-d'heure. Ce coin de terre-ci est tout forêts. C'est le pays des beaux hêtres. Quel plaisir de s'y promener.... loin des villes !

Idem, 28. — Les cloches, lugubrement, enterrent en ce moment un vieillard de 88 ans, dans un beau cimetière dominant Montiers, et par une belle journée. Retourner à son pays d'origine, après une absence de 88 ans, ça peut tout de même compter. Mais qu'est-ce que 88 ans une fois qu'ils sont passés ! — Les cloches se sont tues.

Je suis allé à **Écurey**, ancienne abbaye, et presque ancienne forge. Une demi-douzaine au plus d'hommes noircis de fumée étaient groupés derrière la grande porte. Outre une minuscule cité ouvrière, ils habitent ce qu'ils nomment le *château*, autrefois probablement la demeure de l'abbé. Tout a un air appauvri. Il est possible cependant que ces lieux aient gagné au change, car on y voit maintenant de la marmaille. Quel kaléidoscope que la vie de ce monde !

Voilà que les cloches recommencent : c'est pour le coup qu'on le descend dans sa fosse et qu'on reverse la terre sur son cercueil. Ainsi, n-i-ni c'est fini, vieillard ! Avais-tu jamais eu une idée tant soit peu sérieuse d'une vie future ? Quelle peut être une résurrection à laquelle on n'avait jamais réellement songé ? C'est tout de même dur à croire, — la vie future, — mais, sans elle, que devient tout le reste ? Nous optons entre deux incompréhensibilités, n'est-ce pas téméraire ? Mais, encore une fois, avec l'une tout s'explique, et avec l'autre, rien.

Il ne reste d'intéressant à Écurey que les arbres, trop fastueusement et artificiellement groupés par le parc. Il en est sans doute de cette abbaye comme de celle de Saint-Benoît, près de Vigneulles : toutes deux de date récente quand la

Révolution les a balayées; une floraison de fin d'automne. Le bois, à côté, est toujours clos de murs, seulement quand on y pénètre aujourd'hui, ce n'est plus un bréviaire en main et pour y méditer, c'est pour y abattre des arbres et les convertir en pièces de cent sous. Encore si c'était comme chez cette châtelaine que j'ai vue à Kervénargan, dans le Finistère, qui ne faisait abattre un de ses beaux arbres que quand il lui venait des hôtes, et pour payer les frais qu'ils lui causaient.

Mais je n'ai pas dit l'événement psychologique de ce matin, à mon retour d'Écurey, en vue de Montiers : — toute cette verdure pâlissante, ce doux soleil, ces passants qui me saluent d'un geste du menton, comme si j'étais déjà un des leurs; ces enfants dont, plus qu'autrefois, j'admire les cheveux transparents et pleins de lueurs; ce clocher, tous ces toits au-dessus desquels plane une vague buée de fumées; les appels des coqs; la rivière de la Saulx qui se dissimule là-bas..., tout cela, durant une seconde, me fit un effet de village natal, où tout le monde est parent, où l'on s'appelle, un chacun, par son petit nom, où l'on connaît tout le passé d'un chacun, où tout le monde s'aime, une oasis fraternelle, enfin, et je me demandais comment il se pouvait faire que les quelques fonctionnaires qui vivent ici ne désirent rien tant que de s'en aller...

Décidément les cloches n'entendent rien à l'art. Elles devraient savoir pourtant que s'il est un moment pour parler, il en est un aussi pour se taire, et voilà qu'elles recommencent encore. C'est peut-être qu'on revient seulement du cimetière et qu'elles disent : — Maintenant, rentrez chacun chez vous, gens de la noce.

Idem, *30*. — Notons cette petite observation. — Il y a eu hier un repas de mariage à l'auberge et, à cette occasion, on avait tué avant-hier un coq avec lequel j'avais lié connaissance depuis mon arrivée. Il vivait prisonnier dans une cage basse, en compagnie de poules qu'il tâchait de consoler de leur commune captivité.

Il allait de ça, de là, tenait son harem réveillé, faisant

contre fortune bon cœur. Il m'intéressait. Mais le voilà rôti en l'honneur des nouveaux mariés. Quel changement, quel vide chez les poules! Eh bien, ce matin, l'une d'elles, la plus osée, la plus vaillante, vous avait un air de vouloir remplacer le défunt, se trémoussait par la cage avec des façons de pacha, et imitait de son mieux le *coquerico* de l'autre.

Vaucouleurs, *11 novembre*. — J'ai débauché M. J., et nous sommes partis pour **Maxey-sur-Vaise**, où nous avons visité la source de la Vaise qui, dès sa sortie du coteau, forme un petit lac, puis, arrivée à Vaucouleurs, après une carrière de sept kilomètres, se jette et se perd dans la Meuse. Encore un beau village, Maxey, un peu grâce à cette Vaise que l'on a canalisée tout le long de la rue principale.

A la sortie du village, un oratoire avec une vieille croix en pierre qu'ombragent des tilleuls. — Nous voilà à **Montbras**, où s'élève un très noble château renaissance qui a dû coûter gros et qu'on a acheté 18,000 fr., — il n'y a pas longtemps. — La façade extérieure en rappelle quelque peu le Louvre, mais nous nous sommes surtout arrêtés devant celle de derrière, sur une ample haute terrasse, entourée d'une solide balustrade. Quantité d'amusantes sculptures, principalement celles qui ressortent sous le toit en ardoises, et sont séparées du mur par un vide. Mais point de parc, ni un bel arbre. — La châtelaine ayant justement des hôtes, nous n'avons pas visité l'intérieur de cette somptueuse demeure.

Taillancourt, et après, **Champougny**, qui possède une église mi-forteresse très ancienne. Tout à côté, contre un nouvel oratoire ombragé d'un vieux tilleul, des soldats en blouses blanches sont en train de s'exercer à sonner du clairon. Nous suivons le fil télégraphique qui nous conduit dans un vallon sauvage, nous fait monter jusqu'à une altitude de 386 mètres, puis s'arrête au fort d'attente de **Pagny-la-Blanche-Côte**. Quelques pas encore et nous voilà devant le

vrai fort, que le capitaine-commandant, qui connaissait M. J. et se rappelait avoir connu mon frère Léandre, veut bien nous faire visiter.

L'intérieur d'un fort m'intéresse toujours vivement, depuis que j'ai parcouru en tous sens celui de Dampierre, dans la Haute-Marne (— ne pas confondre avec le fort de GIRONVILLE!)

Ces cloîtres souterrains et ces casemates peuplés de jeunes moines chantants, en pantalons et blouses de coutil; ces sévères cours intérieures, d'où l'on ne voit que de hauts murs blancs et le ciel; le rude commandement du sous-officier avertissant de notre venue dans chaque chambrée, et tous les hommes prenant instantanément la position réglementaire; ces chambrées qui possèdent chacune son chien, l'ami du soldat, et le chien de celle des sous-officiers ne supportant que l'uniforme ou la blouse blanche, et flairant nos pantalons avec défiance; ces sombres dortoirs aux doubles rangées de lits en fer superposés, deux par deux, l'un contre l'autre; ces talus toujours verts, avec de dernières fleurs qui rient encore au-dessus et autour des ventilateurs, (qui rient des propos quelque peu rabelaisiens que ces *gaînes* leur rapportent!) et la brave joyeuse mine de tous ces soldats de bonne santé et de bon courage; la discipline tout ensemble douce et forte, cet ordre partout et partout cette propreté, — la vue de tout cela, vraiment, vous infuse un sang nouveau et exalte votre amour de la patrie.

Ce qui m'a encore bien intéressé, ce fut notre station dans la chambre du télégraphe où, pour la première fois, j'ai entendu le téléphone. Un *piou-piou* du fort de Bourlémont nous a donné, à quelque dix-huit kilomètres de distance, un air d'accordéon que je regrette de n'avoir point retenu, mais qui me reviendra peut-être. C'était une musique discrète et très en sourdine : la musique d'une tabatière qui serait posée sur de la ouate!

Par exemple, pour le parler, ça n'allait guère bien. Il est vrai que je m'y prenais mal et en disais trop long à la fois. A tout ce que je demandais, le cornet acoustique me répondait : — Comment? — L'intonation de ce *comment* m'est restée

dans l'oreille. Un soldat peut-il avoir une si gentille voix! Comment? Un timbre de Sylphe, un chuchotement de fleur, une caresse mêlée, à la fin, d'une nuance d'impatience.

Et la vue que l'on embrasse depuis ce fort, surtout à l'heure où nous en sommes repartis, les brouillards noyant déjà le fond des vallées. Il semblait que nous nous trouvions contre quelque étrange construction soutenue de tous côtés par des nuages. Pas un arbre, pas un buisson autour de nous, rien que de vastes creux embrumés, d'où surgissaient d'autres hauteurs solitaires avec, çà et là, des échappées immenses.

Sur ces hauteurs : Bourlémont, Gironville, Liouville, le *camp des Romains* de Saint-Mihiel encore, autant de forts échangeant des signaux avec celui de Pagny, correspondant, la nuit, par des miroirs ardents, se parlant au moyen du téléphone, s'écrivant à l'aide du télégraphe Morse, veillant enfin sur nos frontières, comme s'ils étaient un groupe de génies tutélaires de la patrie, le *Conseil des Anciens* du pays de France, les descendants des Vercingétorix, des Charles Martel, des Duguesclin, des Bayard et de Jeanne d'Arc, dont on distingue le village natal...

Idem, 15. — J'ai vu, aujourd'hui, dans l'antique chapelle du cimetière isolé de **Sepvigny,** qu'ils appellent le *Vieux astre* (en patois *Viast,* — l'*aitre* de Saint-Maclou, à Rouen), des fresques, en grande partie malheureusement effacées, qui doivent être de la main d'un véritable artiste. Elles représentent le Jugement dernier. Sur le mur de droite, les grands de la terre, un cardinal, une reine, un pape s'avancent, avec bien d'autres, anxieux, dans des sortes de bateaux (à moins que ce soient leurs cercueils?) appelés par deux trompes que des anges viennent d'emboucher, à droite et à gauche du Père Éternel. Presque aussi longues que les anges qui les tiennent, et largement évasées aux extrémités, ces trompes m'ont rappelé celle avec laquelle, dans mon enfance, le porcher de mon village appelait ses bêtes.

Au milieu du mur du fond, derrière l'autel, trône Dieu le

Père qui a une saisissante figure-portrait, à la fois vulgaire et finaude, dure et comique. De droite et de gauche partent de son corps de longs tentacules terminés par des têtes d'anges, — figurant toutes les grâces dont il rayonne, ou tous les yeux par lesquels il voit?

A gauche, une double ligne de fresques, l'inférieure représentant une suite d'admirables jeunes cavaliers, dans vingt attitudes d'un naturel étonnant (qui m'ont fait penser à la frise du Parthénon). Ceux-là aussi, leurs beaux chevaux caracolants les mènent à la mort. La ligne supérieure dit les Élus qu'un svelte adolescent de clerc, qui tient un labarum à la main, conduit vers le Paradis, figuré par une rotonde monumentale à laquelle on accède par des marches augustes. Ces élus, quelques-uns dessinés seulement par de vagues contours, ont, eux également, d'heureuses calmes poses d'une extraordinaire vérité.

L'Enfer, badigeonné tout entier, était peint au-dessus de la porte et regardait le Dieu vengeur. — Tous ces personnages sont surmontés d'un peuple de squelettes armés de faux, chacun ayant sa personnalité propre, si l'on peut parler de personnalité encore à propos d'un squelette.

Ce VIAST remonterait, m'a-t-on assuré, au moins au XIV[e] siècle, et on n'en compterait que trois dans toute la France. Ce qui est certain, c'est qu'il m'a beaucoup plus empoigné que la fameuse danse macabre que l'on voit dans la cathédrale de Bâle. Certainement qu'un artiste, digne de ce nom, a travaillé ici, et, si mutilée que soit son œuvre, elle reste une merveille d'art à la fois naïve et fulgurante. En la regardant on éprouve une de ces terribles impressions religieuses comme le Moyen-âge seul a le privilège d'en susciter. C'est tout son sombre christianisme où la Mort, toujours la Mort, triomphe. Ah! que je voudrais revoir cette chapelle lugubre en compagnie d'un connaisseur, et combien, ensuite, j'aimerais d'y rester seul, des heures, à m'attacher à chacune de ces figures, à m'imprégner de cette affolante conception de la vie au lendemain de la mort, à chercher enfin à comprendre ce qu'ils ont en ce moment dans leur pensée, ces puissants du monde,

chacun de cette foule qu'on va juger, ces cavaliers, ces élus, ces squelettes...

Si pourtant ces fresques disent vrai !

Il paraît que Sepvigny était autrefois une ville (comme Bonnet et d'autres de nos villages), et que ce sont encore et toujours les Suédois qui l'ont à peu près détruit. Il lui reste son église, du xve ou même du xive siècle. Une église-forteresse, dans le genre de celles de Champougny, de Ribeaucourt et de Saint-Pierrevillers. Que de richesses peu connues dans notre Meuse! — J'ai remarqué aussi une très curieuse croix assez bien conservée et qui date également du Moyen-âge.

Montmédy, *20 novembre.* — Comme peu de chose suffit pour vous acclimater! J'étais tout morose en arrivant, cet après-midi. Mais j'ai eu l'occasion de sourire pendant le dîner, et voilà, je suis déjà fait à Montmédy. C'est grâce à un jeune voyageur de commerce (une petite moustache noire et, au doigt, une immense chevalière).

Il venait de payer un journal un sou quand, s'étant aperçu que ce journal il l'avait déjà lu, il le rendit au marchand qui lui rendit son sou. Mais ce sou lui brûlait la main et, le marchand ayant fait le tour de la table, il le rappela, lui dit que ce sou il l'avait touché, qu'il lui revenait donc de droit, et que ça ne lui ferait pas plaisir, à lui-même, si on lui reprenait une commission. Ce qui fut fait, sans qu'il oubliât de prendre un autre journal. Les commensaux rirent, et je pensais au — « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. » — Puis sa figure et son timbre de voix étaient d'accord avec la chose.

Idem, 24. — Je suis allé à **Vigneul-sous-Montmédy,** et jusqu'au-dessus de **Han-les-Juvigny,** mais où j'ai dédaigné de descendre, n'y voyant pas de clocher. En sortant de Vigneul, la route montante qui côtoie d'abord un bois, puis le traverse, et ce bois, dominant Vigneul et les alentours, m'ont rappelé la forêt de la Vieille-Crête, au delà de Morteau et d'Andelot,

dans la Haute-Marne. Je suis tout fier de me souvenir encore si bien de sites que je ne reverrai plus, — comme des figures nouvelles vous font penser à d'anciens amis disparus.

Depuis cette côte de Vigneul on a une vue bien caractéristique de Montmédy, dont j'ai seulement compris le nom, — *Mons medius.* — L'horizon, en effet, est partout bossué de mamelons, et le double clocher de la ville, les arêtes de ses sombres remparts, d'où sortent quelques silhouettes de toits, couronnent, au second plan, un mamelon central. L'impression que donne ce paysage est âpre. Il dit une vie où l'on n'est pas sûr du lendemain, pleine de dangers, un temps de guerres et de chevauchées d'hommes d'armes. D'ailleurs on entend tout le jour clairons et coups de fusils. En prêtant l'oreille il m'arrivait de lointaines voix de commandement. Le blé que l'on sème ici, les moissons qu'on récolte doivent être accoutumés à ces bruits.

La physionomie du paysan n'en est pas moins placide. Mais son type diffère de celui du reste de la Meuse. N'était la langue (encore est-elle plus traînante), on ne se sentirait même pas en France. Les hommes sont généralement de grande taille, la figure assez massive, haute en couleur, éclairée par de grands yeux ronds, gris-bleu, d'une expression renfermée et un peu timide. Je trouve enfin qu'ils ont l'air docile, ou mieux, indifférent et résigné. Flattés quand on les salue le premier, ils s'empressent alors de porter la main à leur casquette. Quant aux enfants, s'ils ne me saluent point, je me contente de les regarder avec quelque insistance, et il est rare que l'un d'eux ne finisse par un — Bonjour, Monsieur, — en cherchant son couvre-chef souvent absent. Au besoin, je leur en fais la remarque, car je suis d'avis que les enfants sont un peu nos enfants.

Idem. — Après dîner, le croissant de la lune invitant, le commandant, avec qui je prends mes repas, m'a proposé de faire le tour des remparts. Ce n'était pas de refus, surtout ces remparts interdits au pékin.

Tout en suivant le chemin de ronde, nous avons admiré

un fantastique paysage de nuages, des amoncellements de coteaux glacés de givre et surmontés de semblants de forêts, qui m'ont rappelé le simulacre de parc que j'ai vu, de Saint-Malo à l'île de Jersey, par une nuit d'orage. Puis, rabaissant mes yeux autour de moi, je les terrifiais à plaisir en regardant ces abîmes de fossés qui s'ouvraient, très vaguement éclairés, sous nos pieds, et ces grands mâtins de canons braqués de tous les côtés. Ma foi, je ne me serais pas soucié de me promener par là, tout seul. — Le commandant m'a montré l'endroit où est tombé d'Alamont de Malandry, le dernier gouverneur de Montmédy, et le coteau, au-dessus de Vigneul, d'où Louis XIV assistait au siège de la ville, d'un lieu que l'on appelle encore le *Champ du Roy*.

Nous venions de nous accouder contre un parapet, quand un soldat du génie déboucha comme un renard en maraude nocturne. Poussé sans doute par quelque amourette, et ne pouvant songer à passer devant la sentinelle du poste, il comptait, au risque de se casser bras et jambes, s'échapper par un endroit des remparts qu'on est en train de réparer. D'abord il ne distingua que mon paletot et il continuait de bravement s'avancer, mais, ayant reconnu le commandant, il prit ses jambes à son cou, et il court encore.

Idem. — A l'instant l'horloge de la ville, puis celle de Médy-Bas viennent de sonner chacune un quart. Pan! Pan! — Qu'est-ce que ça fait au Temps, auquel ça n'ôte rien, et combien d'entre les habitants ont entendu, ou y ont fait attention? Et pourtant ce quart est retranché à tout jamais. Qu'on souffre ou qu'on soit joyeux, tout passe sans cesse sous ce pilon qui broie, sous ces ciseaux qui coupent, et pour tomber, où?... Je me complais dans cette pensée, comme si elle réveillait en moi quelque chose, je ne sais quoi, mais quelque chose d'infini qui me grandit démesurément, qui projette mon ombre jusqu'au delà de l'Eternité...

Idem. — Aujourd'hui, dimanche, parti à midi pour **Avioth** et poussé jusqu'à **Breux**. Quels bijoux, l'église gothique d'A-

vioth et sa *Recevresse* (une Sainte-Chapelle en tout petit)! Quelle surprise de les trouver dans un si pauvre village, dont l'origine, il est vrai, se perd dans la nuit des temps, et qui devait avoir autrefois plus d'importance.

Je me suis longuement arrêté devant le grand portail, où il faut tout admirer : les sept têtes allégoriques des péchés capitaux qui ressortent, tout en haut, d'une niche ronde, — la Colère hurlant au milieu de l'Orgueil qui vous méprise, de l'Envie aux lèvres minces et serrées, de la Luxure bestiale et de la bestiale Gourmandise, enfin de l'Avarice asséchée et de la Paresse endormie. Plus bas, la statue du Christ assis, l'avant-bras droit et deux doigts de la main levés car, en ce moment, il rend le jugement suprême, pendant que quatre anges, debout, et de grandeur nature, sonnent de la trompe, et qu'au-dessous les morts ressuscitent, soulevant le couvercle de leurs cercueils. Puis, au midi, un autre portail encore, peuplé d'antiques statues.

En parcourant l'intérieur de l'église on peut s'imaginer qu'on lit l'*Imitation de Jésus-Christ* en caractères de pierre...

Quelle atmosphère religieuse condensée on respirait alors!... Mais la Meuse renferme par trop de belles choses.

Il était passé quatre heures quand je remontai à Montmédy, juste à temps pour voir un beau coucher de soleil. La solitude ambulante que je venais de goûter m'avait bien préparé pour le mieux comprendre, et, justement, je m'étais dit tout haut, à moi-même, la prière de saint François d'Assise :

« *Loué soit Dieu avec toutes ses créatures, et spécialement notre frère le Soleil... O Seigneur, il te révèle à nous...* »

Oui, surtout ce soir!

A mesure qu'il descendait à l'horizon, et, en un moment, il avait coloré, transfiguré **Thonne-les-Prés** et le côté occidental de Montmédy, dont il faisait étinceler les vitres, au-dessus des remparts couleur de vieux vermeil : tout ce coin de pays était transfiguré. Et je me disais qu'il en est pourtant

ainsi depuis que la terre existe et que son soleil l'éclaire. Depuis tant de siècles de siècles, n'est-il pas certain, en effet, que pas une seconde ne s'écoule, — pas une seconde! — qu'il ne promène autour de notre planète, et en même temps, ses couchants empourprés et ses vaporeuses aurores. Partout, et toujours, il passe en revue l'immense front de son lever, de son midi, de son coucher. A peine était-il descendu derrière **Chauvency-le-Château,** que, quelques lieues plus loin, il redescendait de même, et ainsi de suite, et, pendant cela, à douze heures au delà, il se levait, et se levait toujours.

« *O Seigneur, il te révèle à nous!* »

Bar, *décembre 1882.* — Ce matin, en me réveillant, l'oreille sur ma main, j'entendais, comme à vingt pas, les bruits de la forge qui fait marcher mon corps : des coups de marteaux sur l'enclume, à travers un long intense bourdonnement. Bon Dieu, quelle rumeur! Que de machines, de roues en mouvement, de grues gémissantes, et quel peuple d'ouvriers!

Pour faire converger tant de travail vers un même but, il devait y avoir, pensai-je, force contre-maîtres. Il me semblait même entendre les ordres qu'ils donnaient, allant, venant, de la chambre du sang aux poumons, à l'estomac, au ventre, aux petits laboratoires de la bile, enfin partout.

La forge travaillait avec activité, en attendant l'arrivée du maître, et je percevais les mille bruits d'autant plus nettement que je n'étais point distrait par sa présence. — Écoutons donc bien, pendant que les volets de sa maison, de son château, sont encore fermés, et qu'il ne nous oblige ni à marcher, ni à regarder, ni à toucher, ni à parler.

Hé! les porteurs du sang, plus vite, s'il vous plaît! Du train dont vous allez quand arriverons-nous aux pieds? — Et vous, qui le ramenez aux poumons, qu'est-ce que vous attendez-là?

— Les bronches sont-elles en bon état? Leurs soufflets jouent-ils bien? — Vous, les gars de l'estomac, vous chômez maintenant, vos fourneaux attendent qu'on rapporte du charbon. C'est bien. — Voyons si tout se passe en bon ordre dans le ventre. — La rate va bien? — Ha, ha! les muscles, les nerfs, vous vous étirez d'aise, à cette heure, et c'est à qui de vous ferait volontiers grasse matinée. — Hé! là-bas, qu'avez-vous à lutiner! Laissez l'épine dorsale tranquille! Passez votre chemin! — Et j'entendais toujours ce fort bourdonnement et ces coups de marteaux répétés.

Parbleu! me disais-je, voilà une forge en pleine activité, voilà des gens qui gagnent bien leur salaire. Le propriétaire doit être un riche personnage. Il est au moins conseiller général. Son château, là-bas, aux volets clos, est sûrement plein de tableaux et d'œuvres d'art. Une belle châtelaine, encore jeune, et entourée de beaux enfants, vient sans doute quelquefois s'asseoir sous cette véranda fleurie, et, par la porte ouverte du salon, le soir, on doit entendre les accords d'un piano....

Eh bien! non, je vas vous dire : ce propriétaire est un célibataire, déjà fortement sur le retour, et tirant sur le grison. Il n'est pas conseiller général, ni riche, et il vit seul. Il n'est rien du tout, et à peine si quelques-uns le connaissent. Tout ce bruit, tout ce mouvement, tout ce peuple de travailleurs ne tendent qu'à permettre à ses rêves obscurs de chevaucher, par toujours mêmes monts et par vaux. Ni femme, ni enfants, ni musique, ni tableaux. — Quand il plaira à Dieu, cette forge, tout à coup, cessera de bruire, et le maître alors.... ma foi! le maître deviendra ce qu'il pourra. . . . .

. . . .

. . . .

. . . .



DESCRIPTION BIBLIOGRAPHIQUE

DES

FACTUMS, MÉMOIRES, ARRÊTS, LETTRES PATENTES, ETC.,

QUI FONT PARTIE

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE M. A. BENOÎT

ET CONCERNANT

LA LORRAINE, LE BARROIS ET LES TROIS-ÉVÊCHÉS.

Suite au travail publié, en 1885, par M. **J. COLLIN**, Conservateur honoraire des forêts, à Ligny-en-Barrois (*Mémoires de la Société*, Année 1885, p. 175-229).

NOTRE confrère, M. J. Collin, a fort bien fait ressortir l'importance et l'intérêt de ces petites plaquettes dans lesquelles se trouvent tant de renseignements curieux, de généalogies et de pièces historiques que l'on chercherait vainement ailleurs. Mais, c'est toujours ici qu'il faut appliquer le proverbe *qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son...* Heureusement que chaque *partie* publiait son mémoire et la vérité peut se faire jour à travers les faits les plus contradictoires.

A toutes les époques, ces pièces judiciaires ont été vivement recherchées. Quelques-unes sont de vrais chefs-d'œuvre littéraires que l'on réimprime encore maintenant. Mais généralement, on les achète à cause des documents historiques qu'elles contiennent. Dans notre pays, où l'on aime tant à collectionner, la plus importante réunion de ces brochures se trouvait dans la riche bibliothèque du comte Emmery, pair de France, ancien avocat

au parlement de Metz, la vente en eut lieu dans cette ville en 1850. Feu le notaire Noël, de Nancy, dont les riches collections lorraines ont été dispersées vers 1860, en avait amassé beaucoup. M. Rodolphe Reuss, bibliothécaire de la ville de Strasbourg, a catalogué la collection alsatique réunie par le libraire F.-C. Heitz. M. J. Favier, conservateur de la bibliothèque de la ville de Nancy, a aussi dressé le catalogue de ce que possède cette bibliothèque. Les collections particulières ne sont pas si riches. La catalogue qui va être donné montre le résultat de quarante années de recherches et il est bien loin d'égaler ce que l'on trouverait dans certains cabinets d'hommes de loi.

Ces mémoires judiciaires se trouvent un peu partout, — mais en petite quantité, — dans les ventes publiques comme chez les bouquinistes; mais c'est maintenant les libraires parisiens qui en ont le monopole de la vente et les prix qu'ils y mettent, les rendront bientôt inabordables.

On ne peut cataloguer que les factums et les mémoires antérieurs à 1790. A partir de cette époque, ces pièces judiciaires entrent dans une nouvelle phase. Elles sont encore historiques, mais l'intérêt particulier domine. En donner même le catalogue, serait contrevenir aux convenances sociales. Les factums modernes sont aussi plus rares à trouver que les factums anciens. On leur fait une guerre acharnée, on comprend pour quels motifs les intéressés les recherchent et souvent un légiste, sur la fin de sa carrière, les détruit, comme faisant partie du secret professionnel qu'il a respecté pendant toute sa vie.

Pour en revenir au travail commencé par M. J. Collin, il serait bien utile pour l'histoire de la Lorraine, du Barrois, des Trois-Évêchés et du Clermontois que l'on dressât une table complète de tous les mémoires judiciaires concernant ces pays.

ARTHUR BENOIT.

DESCRIPTION BIBLIOGRAPHIQUE.

Amance.

1. — Mémoire pour Me Nicolas-Hyacinthe Guerre, prêtre du diocèse de Nancy, docteur en théologie, curé d'Amance, même diocèse, intimé, contre Me Jean-Baptiste Sido, prêtre du diocèse de Metz, curé de Jumécourt, appelant.

40 p. in-4o. Page 1, vignette. A la fin : A Nancy, chez Leseure, imprimeur ordinaire du Roi (1787). (Noël, 4086).

M. Guerre fut maintenu à Amance. Il fut arrêté pendant la Révolution.

Apremont.

2. — Mémoire pour le sieur Nicolas-Antoine de Klopstein, chevalier, seigneur du fief de Saint-Aignan, intimé et défendeur contre le sieur Jean-Jérôme Michou de Massigny, à cause de dame Marie-Françoise de Klopstein, son épouse, appelant et demandeur. En présence du sieur François-Antoine de Klopstein, résidant à Apremont, du sieur Nicolas-Louis de Klopstein, résidant à Toul. Des sieurs Martin de Rudnichy, Charles-Julien et Jean-Joseph Jalland de Lacroix à cause des dames leurs épouses, nées de Klopstein, tous défendeurs.

48 p. in-4o, fleuron aux armes royales au-dessus du titre.

A la fin : A Nancy, chez C.-S. Lamort, imprimeur de M. le Premier Président du Parlement près des RR. PP. Dominicains, no 239 (1785).

Succession de feu madame de Klopstein, décédée en 1781.

Arnaville.

3. — Factum pour M. Jean-Louis Chaillot, prêtre, chanoine de la cathédrale de Metz, défendeur contre François Georgin, et Me Thébaut, curateur de Louis Georgin. Demandeurs en proposition d'erreurs contre l'arrest de la Cour souveraine du 21 avril 1714.

28 p. in-fo. P. 1, vignette et lettre ornée, s. l. n. d. (1716?)

P. 4. « Il faut encore distinguer dans Arnaville, le ban de Saint « Gorgon qui dépend, sans contredit, de l'abbaye de Gorze d'avec le « ban Saint Pierre et Saint Paul sur lequel S. A. R. a ses droits. »

C'est pour assurer la compétence d'un arrêt du Parlement de Metz que le chanoine s'adresse à la Cour de Nancy. — P. 28, le nom du Rapporteur Lefebvre est écrit à la main.

A Metz, il y avait une église dédiée à saint Gorgon.

Aulnoy-sur-Seille.

4. — Factum pour dame Lamberte-Constance Dufaing, née comtesse d'Assel, gouvernante de mesdames les Princesses, veuve de messire Charles, chevalier, comte Désarmoises, marquis d'Aulnoy, seigneur de Bouvigny et autres lieux, conseiller d'État de S. A. R., cy-devant son envoyé extraordinaire en Cour de Vienne, gouverneur de messieurs les Princes, comme ayant repris l'Instance au lieu et place de M. son époux, à elle joints les habitans et communauté dudit Aulnoy, et messire Antoine-Bernard, comte des Armoises, Chambellan de S. A. R., lieutenant d'une compagnie de ses gardes du corps, tant de leur chef que comme prenans le fait et cause en deffense de Didier Grandidier et Charles Martin, demandeurs et deffendeurs contre messire Jacques-Marc-Antoine de Mahuet, chevalier, baron du Saint-Empire, seigneur de Champel, Letricourt et autres lieux, chambellan de S. A. R. Lieutenant des Chevaux Légers de sa garde, à lui joints les habitans et communauté dudit Letricourt, tant de leur chef que comme ayant repris l'Instance au lieu et place de Pierre André. Appelans, intimés, demandeurs et deffendeurs, Didier Grandidier, marchand demeurant à Limey, Pierre André, laboureur audit Létricourt, et Charles Martin greffier à Aulnoy, tous Parties en cause.

80 p. in-f°, le dernier feuillet en blanc.

A la fin de la p. 78 : A Nancy, de l'imprimerie de Pierre Antoine, proche le Collège des RR. Pères Jésuites, 1729, avec permission.

Terrains contestés.

Bannerot (Famille de). (Voir le n° 40.)

Bassompierre (Succession du maréchal de). (V. le n° 57).

5. — Réponse aux observations et réflexions sur les conclusions de monsieur l'Avocat général Bourcier de Montureux, pour le curateur à la succession de M. le maréchal de Bas-

sompierre, incidemment appelant et opposant contre le sieur Baron d'Eltz, intimé et défendeur. Et messieurs de Bassompierre, appelant au principal.

20 p. in-f°. Un feuillet non chiffré, avec le titre. P. 1, fleuron et lettre ornée.

A la fin : De l'imprimerie de Jean-Baptiste Cusson, imprimeur, Libraire de S. A. R.

6. — A nos seigneurs de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois supplient humblement Anne-François-Joseph, marquis de Bassompierre, baron du Chatelet, et consors appelans contre messire Antoine, baron d'Elz, grand croix de l'Ordre militaire de S. Louis, colonel d'un Régiment étranger, pour le service de France, intimé.

22 p. in-f°. P. 1, fleuron et une lettre ornée; p. 22 en blanc.

A la fin, comme au n° précédent.

7. — A nos seigneurs de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois supplie humblement Jean-Antoine, baron d'Eltz, commandeur de l'Ordre militaire de saint Louis, brigadier des armées du Roy T. C. Colonel d'un Régiment étranger pour son service, intimé.

8 p. in-f°. P. 1, fleuron avec : A Nancy, de l'Imprimerie de Pierre Antoine proche l'Hotel de Ville, et lettre ornée; même indication à la fin.

8. — Arrest de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois Intervenu entre MM. de Bassompierre appelans et le Curateur à la succession de François de Bassompierre, maréchal de France, opposant, au profit du baron d'Eltz, Brigadier des Armées du Roy Très chrétien, Intimé.

8 p. in-8°. P. 1, vignette aux Armes de Lorraine simple entre deux croix de Lorraine couronnés, et lettre ornée. A la fin, comme ci-dessus.

Le baron d'Eltz gagna le procès.

Beauchamps (De).

9. — Preuves de l'état du S[r] de Beauchamps.

56 p. in-4°.

A la fin : Chez la veuve Leclerc, Imprimeur de l'Intendance, à Nancy, 1782.

P. 22, Plan d'une partie de la ville de Lyon, in-4°. Gravé par D. Collin, peintre en miniature, 1782.

M. de Beauchamps était le fils de la femme du lieutenant du Roi à Nancy.

Le président de Vigneron publia un factum pour se défendre contre les allégations de M. de Beauchamps.

Benoit Picart (L'historien). (V. les n[os] 50, 51.)

Berryer (Famille de). (V. le n° 41.)

Beyerlé (Le conseiller **de**).

10. — Mémoire justificatif pour le sieur Michel Rivage, Essayeur de la Monnoie de Strasbourg, en réponse aux assertions et imputations de M. de Calonne, relativement au travail de la refonte d'Or.

157 p. in-8°. 3 p. en blanc, la 2[e] *id.*

A la fin de la page 157 : De l'Imprimerie de la V[e] Hérissant, rue Neuve Notre Dame, 187.

P. 3, Mémoire justificatif pour le sieur Michel Rivage, Essayeur de la Monnoie de la ville de Strasbourg, Accusé et Défendeur contre M. Jean-Pierre-Louis Beyerlé, Conseiller au Parlement de Nanci ; le sieur Jean-François-Gabriel Beyerlé, officier au service des États de l'Amérique septentrionale, tous deux fils et héritiers sous bénéfice d'inventaire de feu sieur Jean-Louis Beyerlé, Directeur de la Monnoie de Strasbourg, Plaignans et Demandeurs, etc.

Les héritiers Beyerlé perdirent le procès; on prétendait que le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, avait fait frapper des louis d'or sur lesquels Louis XVI était grossièrement insulté.

Bitche.

11. — Extrait du Jugement prévotal rendu en dernier ressort les 17, 18 et 20 juin 1785 par M. François-Xavier Thurman, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, Ecuyer Conseiller du Roi, Capitaine de cavalerie, Lieutenant de la Maréchaussée générale d'Alsace et MM. les Président, Assesseur et Juges ordinaires nommés par Sa Majesté pour assister aux Jugemens prévotaux du Siège de la Basse Alsace, séant à Strasbourg.

18 p. in-4°. Fleuron aux Armes royales, à la 1[re] p. La dernière page en blanc.

A la fin de la p. 17 : A Strasbourg, de l'Imprimerie de Levrault, Imprimeur de l'Intendance.

Brigands du pays de Bitche.

Blevaincourt.

12. — Mémoire pour frère Charles-Jean-Baptiste Laurent, Prêtre-Cordelier, ancien Professeur de Théologie de la Province de France.

52 p. in-4°. A la fin : De l'Imprimerie de Caillau, rue S. Severin, 1778.

Né à Blevaincourt en Lorraine; persécuté par son supérieur et par sa famille. Lettre de Cachet.

Bralleville.

13. — Factum pour le sieur Joseph Paicheur, seigneur de Lavaux, Germonville et Bralleville en partie, capitaine pré vôt, etc., du Comté de Vaudémont, Appelant et Demandeur en Entérinement de Lettre contre Me Nicolas le Clerc, Prêtre, curé de Bain, François Bâle, Martin et Jean le Clerc et consors, Intimés et Défendeurs, et encore contre Dominique Marchal, laboureur à Bralleville, aussi intimé et Défendeur.

14 p. in-f°. P. 1, fleuron et lettre ornée; p. 14 en blanc.

A la fin de la p. 13 : A Nancy, de l'Imprimerie de Pierre Antoine, marchand libraire demeurant vis à vis le Collège des RR. PP. Jésuites, 1724.

Broglie (Comte de) et l'abbé Georgel.

14. — Mémoire expositif des faits pour l'abbé Georgel contre le comte de Broglie.

44 p. in-4°. P. 1, avec vignette. Le dernier feuillet en blanc.

A la fin : A Paris, chez P.-G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon Saint-André des Ares, 1779.

15. — Réplique pour l'abbé Georgel contre le comte de Broglie.

36 p. in-4°. P. 1, avec vignette; le dernier feuillet en blanc.

A la fin : Même indication qu'au n° précédent.

16. — Discours de M. Séguier, avocat-général.

28 p. in-4°. P. 1, avec vignette aux Armes royales. Les trois dernières pages en blanc.

A la fin de la page 25 : A Bruyères, de la veuve Vivot, 1780.

Bavardages incompréhensibles. Le comte de Broglie perdit le procès (de la Bibliothèque Noël, n° 4070).

Calonne (Le ministre de). (V. le n° 10.)

Cercueil.

17. — Mémoire pour Messire Charles comte d'Ourches, seul seigneur Haut, Moyen et Bas justicier de Cercueil et autres lieux, commandeur de l'Ordre Royal et militaire de Saint Louis, lieutenant général des Armées du Roi T. C. Demandeur contre Frère Louis de Froulay, Commandeur de Saint Jean de Viellastre de Nancy, Demandeur.

23 p. in-f°. P. 1, fleuron et lettre ornée.

A la p. 23 : A Nancy, chez Pierre Antoine, Imprimeur Ordinaire de S. A. R. 1734.

Le commandeur a-t-il droit de pâture à Cercueil?

Château-Regnault.

18. — Observation de M° Pied'houy.

21 p. in-4°. Le verso de la p. 21 blanc.

A la fin de la p. 21 : A Metz, chez Jean-Baptiste Collignon, Imprimeur-Libraire, à la Tête d'Or.

M. Pied'houy, prévôt de Château-Regnault est dénoncé comme faisant trop de frais aux plaideurs (1760 ?).

Chiny (Comté de).

19. — Défence du Comté de Chiny contre les procédez irréguliers de la France, dont elle s'est servy pour surprendre ledit Comté et Pays de Luxembourg, etc. A Cologne chez Pierre Marteau, 1683.

114 p. in-16. P. 114 en blanc.

Cogney (François de). (V. le n° 12.)

Coislin, évêque de Metz. (V. les n°s 42, 60).

Collier (Affaire du).

20. — Mémoires justificatifs de la comtesse de Valois de la Motte, écrits par elle-même. Imprimé à Londres, 1789.

260 p. in-8°. Le titre et le faux titre non chiffrés. Pl.

Cette ignoble production contient, p. 7, quelques détails sur le

séjour de la comtesse à Lunéville et p. 224 des extraits des registres de baptême de la paroisse de Saint-Aubin, canton de Commercy (Meuse). La comtesse avait été condamnée en 1785.

233-260. Pièces justificatives.

Coster (veuve).

21. — Précis pour la veuve Coster l'aîné, fils et compagnie, ci-devant Banquiers à Nancy contre Me Billecard, ancien notaire en la même ville.

22 p. in-4o, p. 22 en blanc. A la fin de la p. 21 : De l'Imprimerie de Claude Leseure (1773).

Reddition de compte.

Créhange.

22. — Factum pour M. Jacques Regnier, conseiller au Parlement, aux Droits de Dame Marie-Elizabeth de Cogney, son épouse, et le sieur François de Cogney Gentilhomme de son Altesse Royale, capitaine de cuirassiers pour le service de Sa Majesté Impériale, Héritiers de deffunt M. Pierre de Cogney vivant Conseiller au même Parlement de Metz, leur père et Beau père, défendeurs et demandeurs contre Messire Ferdinand Christophe, Baron de Freyberg, Maximilien Félix et Jean Christophe aussi Barons de Freyberg et Consorts, héritiers de Dame Elisabeth née comtesse de Montfort leur ayeule maternelle et par bénéfice d'inventaire de Maximilien comte de Créange, leur cousin, Demandeurs, Et encore contre Dame Marie Adélaïde Thérèse comtesse de Presing, Douairière de Créange et de Rivera, Intervenante et Demanderesse et encore contre ledit Messire Ferdinand Christophe, Baron de Freyberg, Défendeur.

82 p. in-fo. La 1re avec fleuron et lettre ornée. S. l. n. d.

23. — Factum pour Messire Ferdinand Christophe baron de Freiberg, seigneur de Justing, fils des défunts Joseph Albert, Baron de Freiberg et d'Anne Magdelaine Adélaïde, comtesse de Créhange, fille et héritière bénéficiaire de François Ernest, comte de Créhange et de Château-Bréhain et créancière principale de sa succession, Demandeur, contre le sieur Bertrand Fœs, Lieutenant général des Trois-Évêchés, Deffendeur.

12 p. in-f°. P. 1, fleuron avec : De l'Imprimerie de D. Gaydon, 1715. P. 12 en blanc.

Succession du comte François-Ernest de Créhange.

Cursol (Marquis de). (V. le n° 36.)

Custine (Comté de).

24. — Plaidoyer pour le sieur Girard contre le Comte de Custine, Maréchal des Camps et Armées du Roi, ayant la garde-noble de son fils mineur et son Tuteur honoraire et contre M[e] Rousseau, Avocat au Parlement, Tuteur onéraire, servant de seconde partie à son mémoire.

92 p. in-4°, plus 14 p. de pièces justificatives. A la fin des pages 92 et 14 : De l'Imprimerie de Lambert et Baudouin, rue de la Harpe, 1784.

Le précepteur Girard demande ses gages.

Des Armoises (Famille). (V. le n° 4.)

Dietrich (Baron de). (V. les n[os] 104, 105.)

Dieuze.

25. — Mémoire pour le sieur Petitbon, Directeur et Receveur des Salines royales de Dieuze.

54 p. in-8°. S. l. n. d. (1780).

Accusé d'un vol à la saline de Dieuze.

Drouas, évêque de Toul. (V. le n° 109.)

Du Hautoy.

26. — Mémoire à Son Altesse Royale, Madame Régente Pour Mademoiselle Anne-Helenne de Rieux de Sourdeac, Demanderesse contre Messire Jean-Henry comte du Hautoy, Général de Cavalerie de l'Empereur, Claude-Antoine de Pont, marquis de Rennepont, Brigadier des Armées du Roy, Claude-Alexandre de Pont, Marquis de Praslin et Demoiselle Marie-Madeleine de Pont de Massige, Deffendeurs.

12 p. in-f°. P. 12 en blanc.

A la fin de la page 11 : De l'Imprimerie de Sevestre, Pont S. Michel, à Paris, 1734.

Succession de Charles des Armoises, décédé en 1727.

Eltz (Ant. d'). (V. les n[os] 5, 6, 7, 8.)

Epinal.

27. — Dispositif de l'Arrest du Conseil d'État de Sa Majesté le Roy de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, faisant Règlement pour l'Insigne Chapitre d'Épinal du 20 janvier 1761. A Nancy de l'Imprimerie de Pierre Antoine, Imprimeur ordinaire du Roi, de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, et du Bailliage Royal de Nancy, etc., M.DCC.LXII (feuillet non chiffré).

182 p. in-f°. La première avec vignette aux Armes des Leszinski et lettre ornée. La dernière page (182) en blanc.

Fénétrange.

28. — Mémoire pour les Héritiers de Me Pierrard, notaire à Fénétrange, et consors Opposans et subsidiairement Appelans contre Me Nicolas Chaxel, Avocat à la Cour demeurant à Sarreguemines, Défendeur, Appelant et Intimé et le Curateur en titre, représentant la succession abandonnée de M. Klein, ancien Lieutenant général au Bailliage de Fénétrange et ses héritiers présomptifs, absens intimés et défendeurs.

56 p. in-8°. La 56e en blanc (1763).
Questions d'hypothèques.

Fénétrange (Bailliage de).

29. — Arrêté du Bailliage royal de Fénétrange du mercredi 20 mai 1788.

4 p. in-8°. S. l. n. d. (Noël, 691.)

30. — Protestations de M. le Lieutenant général du Bailliage de Fénétrange, lors de la séance que M. l'Intendant, assisté d'un Brigadier et de trois Cavaliers de la Maréchaussée, a tenu en ce Siège, le 6 juin 1788, pour publier les nouveaux Édits, Ordonnances et Déclarations.

4 p. in-8°. S. l. n. d. La 4e p. en blanc. Signé : Lambert de Baillyhier.

Fontenoy (Comte de). (V. le n° 103.)

Forbach.

31. — Requête pour Madame la Princesse de Hesse-Hombourg et Madame la Comtesse Esther de Linange défende-

resse en proposition d'erreur contre le sieur Baron de Leyen demandeur. 1710.

82 p. in-f°. Un feuillet n. c. contient le titre. P. 1. A Son Altesse Royale; fleuron au milieu. De l'Imprimerie de D. Gaydon. Deux lettres ornées. P. 82 en blanc. Deux tableaux généalogiques.

32. — Réplique pour Messire Charles-Gaspard Baron de la Leyen d'Adendorff, etc., Deffendeur contre Madame Sophie Sibille, née comtesse de Linange, Veuve et Douairière de feu Monsieur le Prince de Hesse-Hombourg et Esther Julienne née Comtesse de Linange, Demanderesse.

20 p. in-f°. P. 1, fleuron au milieu. De l'Imprimerie de D. Gaydon, et lettre ornée.

33. — Supplément de Factum pour Madame Sophie Sybille, née Comtesse de Linange, Veuve et Douairière de Frédéric, Prince souverain et Landgrave de Hesse-Hombourg et Dame Esther Julienne aussi née comtesse de Linange, Dames de Westerbourg, d'Oberbronn et de Forbach, Demanderesses Pour détruire les suppositions et calomnies contenues dans le Factum du Sieur Baron de la Leyen, avancées contre les pièces du Procès.

28 p. in-f°. Fleuron et lettre ornée p. 1, avec tableau généalogique et 4 p. pour une « Addition importante. »

Succession de la moitié de la terre de Forbach.

34. — Mémoire pour Marie-Anne, Comtesse de Forbach contre les Syndics, Maires et Habitans des Communautés dépendantes du Comté de Forbach, en présence des Bourgeois et habitans de la Ville de Forbach.

66 p. in-4°, fleuron sur la 1re p. La dernière page blanche. A la fin de la p. 65e : De l'Imprimerie de P.-L. Le Prieur, Imprimeur du Roi, 1771.

Bois de la seigneurie.

Freyberg (Baron de). (V. les nos 22, 23.)

Frolois.

35. — Translation de la substitution du Marquisat de Bayon

sur le comté de Guise et érection du comté de Guise en Marquisat de Frolois en faveur de la Maison de Ludres du 20 mars 1757; A Nancy, chez Thomas, père et fils, Imprimeurs de l'Hôtel de Ville, etc., 1765.

IV-84 p. in-4°. Frontispice armorié, gravé par Collin. Armoiries au milieu du titre; p. 11 en blanc, vignette armoriée et lettre ornée p. 1. Errata p. 83 non chiffrée, 84 en blanc.

Froulay (Cr de). (V. le n° 103.)

Georgel (abbé). (V. les nos 14, 15, 16.)

Haindel (Famille de). (V. le n° 79.)

Haroué.

36. — Factum pour les Lieutenants civil et criminel, particulier et Conseillers au Bailliage de Nancy, Déffendeurs à eux joint Messire Jean-Baptiste de Torniel, Marquis de Gerbevillé, Bailly dudit Nancy intervenant contre Dame Charlotte de Verveux de la Rivière, veuve de Mre Louis Duzes (d'Uzès), vivant Marquis de Cursol (Crussol) et d'Haroué, Demanderesse.

8 p. petit in-4°. Fleuron et lettre ornée, p. 1. La dernière page en blanc. S. l. n. d.

La marquise a-t-elle le droit de Buffet dans son marquisat d'Haroué ?

37. — Réponse de Messire de Bassompierre à la Demande de la Dame de Villeron en proposition d'erreurs contre l'Arrêt de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois du 18 juillet 1707.

26 p. in-f°, 2 p. non chiffrées, sur la première le titre. Page 1, fleuron avec : De l'Imprimerie de D. Gaydon et lettre ornée, 1708.

38. — A Son Altesse Royale.

14 p. in-f°. Page 1, fleuron avec : De l'Imprimerie de D. Gaydon et lettre ornée.

Supplique de Marie le Picard, épouse de Jacques de Fecan, chevalier, seigneur de Villeron, à Paris, 1707.

39. — Sommaire de l'Instance indécisé à la Cour entre Me Antoine Charles, Doyen des Avocats de la Cour, curateur

en titre et en cette qualité, agissant et deffendant les droits et actions pour Dame Catherine le Picard Epouse de Messire Claude Couthier, chevalier, marquis de Soubé en Bourgogne, autorisée à la poursuite de ses droits, en qualité de Donataire à titre onéreux de Messire Jacques de Fecan, chevalier, seigneur de Villeron d'une part, Monsieur de Barret, chevalier, Conseiller d'État et à la Cour et noble Claude Thibault, Conseiller secrétaire des Commandemens, de S. A. R., son Banquier Expéditionnaire ordinaire en Cour de Rome et Avocat en sa Cour souveraine, Demandeurs et saisissans contre Dame Gabrielle de Boilève veuve de M. de la Forest, d'Armaillé Conseiller au Parlement de Bretagne, Defenderesse et partie saisie.

12 p. in-f°. P. 1, fleuron avec : De l'Imprimerie de la veuve D. Gaydon, 1720, et lettre ornée.

La terre d'Haroué avait été abandonnée aux créanciers du Maréchal de Bassompierre.

Herbéviller.

40. — Factum pour Dame Jeanne Henriette née Comtesse de Bannerot d'Herbeviller, épouse, non commune en biens de Messire Adam Comte Draskovitz seigneur de Charvat, Michquel, Venise, etc., Chambellan Conseiller de Sa Majesté Impériale, Colonel de ses troupes et grand Bailly de Hongrie, Appelante contre Dame Antoinette de Bannerot d'Herbeviller, veuve de Messire Jean François de Roquefeuille de Puydebar, première Dame du lit de S. A. R. Madame, Intimée.

8 p. in-f°. P. 1, fleuron. De l'Imprimerie de D. Gaydon, 1718, et lettre ornée.

Succession du comte d'Herbéviller.

Hesse-Hombourg (Princesse de). (V. les n°s 31, 32, 33.)

Igney.

41. — A Son Altesse Royale.

30 p. in-f°, p. 30 en blanc. P. 29, à la fin : A Lunéville de l'Imprimerie de N. Galland, Imprimeur-Libraire de S. A. R., 1731.

Les héritiers du colonel de cavalerie de Berrier, au service du duc Charles IV, réclament le fief d'Igney dépendant de sa succession.

Jansénisme.

42. — Mandement et Instruction pastorale de Monseigneur l'Evesque de Metz, pour la publication de la Constitution de N. S. P. le Pape, du 8 septembre 1713. A Metz, de l'Imprimerie de Brice Antoine, Imprimeur du Roy et de Mondit-Seigneur, sous les Arcades de la Place d'Armes, au signe de la Croix, 1714.

30 p. in-4°, la 2e en blanc. A la fin un feuillet n. c. Sur le recto : Constitution de N. S. P. le Pape Clément XI du 8 septembre 1713, etc.

Armoiries de Mgr de Coislin, sur le titre. L'évêque déclare que son diocèse a heureusement été préservé de l'hérésie du Jansénisme : il en fut cependant le zélé partisan.

43. — De l'injuste accusation de Jansénisme. Plainte à M. Habert, Docteur en théologie de la Maison et Société de Sorbonne à l'occasion des Défenses de l'auteur de la Théologie du Séminaire de Châlons contre un Libelle intitulé : Dénonciation de la Théologie de M. Habert adressée à S. E. M. le Cardinal de Noailles, archevêque de Paris et à M. l'Evêque de Châlons sur Marne, 1712.

xx-196 p., et 11 f. n. ch.; table des matières. Le Dr Habert était vicaire général de l'évêque de Verdun, M. de Béthune.

44. — Mandement de Monseigneur l'Archevêque de Césarée, grand prévôt de Saint-Diey pour la Publication de la Constitution *Unigenitus* dans la Ville et le Territoire de S. Diey. A Nancy, de l'Imprimerie de J. B. Cusson, Imprimeur libraire de S. A. R. sur la Place, au nom de Jésus, 1725, avec Permission.

26 p. in-4°. Blason de M. Jean-Claude de Sommier sur la p. 1; p. 2 en blanc.

Cette pièce entre aussi dans la collection de la polémique entre l'évêque de Toul et le grand-chapitre de Saint-Dié.

Kalhausen. Œrmingen.

45. — Memoire pour les Maire, Syndic, Echevins, Notables Habitans et Communauté d'Erming contre P. Maurer, etc..., tous laboureurs à Kalhausen, Jean Metzger, etc... Habitans de Rahling; Ch. Stépé, tonnelier à Monbronn..., Fco Schauver,

chasseur à Vitring..., tous comme héritiers de Antoine Muller et ayant repris l'instance.

64 p. in-4°. A la fin : A Nancy, de l'Imprimerie de C.-S. Lamort, Imprimeur de M. le Premier Président du Parlement près des RR. PP. Dominicains, n° 239.

Signification imprimée sur 32 feuilles de timbre à l'Extraordinaire. Droit de pâture.

Klopstein (N. L. de). (V. le n° 2.)

La Bastie (Chanoine de). (V. le n° 60.)

La Galaizière, évêque de Saint-Dié. (V. le n° 47.)

La Leyen (Comte de). (V. le n° 32.)

La Motte (Comtesse de). (V. le n° 20.)

Lenoncourt.

46. — Mémoire à consulter pour le Marquis d'Hudicourt de Lenoncourt contre le Comte de Marsanc et marquis d'Adhémar.

12 p. in-4°. A la fin : A Nancy, chez la veuve Charlot, Imprimeur du Parlement, etc., 1785.

Demande en réduction de prix de vente pour déficit dans les bois de la terre de Lenoncourt.

Les Vallois.

47. — Mémoire pour Me Jacques Lhermitte curé des Trois-Vallois, Appelant, contre M. Barthelemy, Louis-Martin de Chaumont de la Galaizière, Évêque et Comte de Saint-Dié, intimé.

105 p. in-8°, suivi de 60 p. Lettres à un ami, et 60 p. de Preuves. S. l. n. d. A la fin de la page 105 : Vu, à Nancy le 22 juin 1790. Noël, substitut.

L'évêque ne pouvant empêcher le curé Lhermite de plaider, le fit enfermer par lettre de cachet. M. l'abbé Mathieu a rendu compte de ce mémoire dans l'Ancien Régime dans la province de Lorraine et Barrois. Paris, 1879, 120.

Linange (Famille de). (V. les n°s 31, 32.)

Lindre (Etang de).

48. — A Son Altesse Royale.

70 p. in-f°. P. 1, fleuron et lettre ornée. Supplie très humblement Georges Affricain Malcuy, l'un des fermiers de l'étang de Lindre.

A la fin : De l'Imprimerie de Pierre Antoine, Marchand Libraire, vis à vis le Collège des RR. PP. Jésuites, 1727.

Ses associés voulaient rendre le plaignant responsable de la rupture de la digue de l'étang.

Lixheim (Bailliage de).

49. — Réquisitoire du procureur du Roi au Bailliage de Lixheim du 20 mai 1788.

8 p. in-8°. S. l. n. d. (Noël, 692).

Lorraine (Histoire de).

50. — Supplément à l'histoire de la Maison de Lorraine imprimée à Toul en 1704 avec des Remarques sur le Traité historique et critique de l'Origine et Généalogie de cette illustre Maison, imprimé à Berlin en 1711, Ire Partie. A Toul chez Louis et Etienne Rolin, imprimeurs et Libraires, 1712.

XIII-192 p. in-8°. Marque du libraire sur le titre, p. 11 en blanc ainsi que le verso de la p. XIII.

51. — Remarque sur le Traité historique et critique de l'Origine et la Généalogie de la Maison de Lorraine, imprimé à Berlin en 1711. Seconde partie. A Toul, comme au n° précédent.

141 p. in-8°. Monogramme du libraire sur le titre imprimé sur le recto d'une f. n. c. L'errata est sur le verso de la page 141.

Polémique entre l'abbé d'Etival, Hugo et le P. Benoît Picart, capucin de Toul. Le duc de Lorraine et le Parlement firent cesser la querelle.

Noël, 153.

Lorraine (Cour souveraine de). — V. NANCY.

52. — Mémoire servant d'éclaircissement et de supplément aux remontrances de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois.

96 p. in-8°. Le titre sur le 1er feuillet non chiffré. S. l. n. d. (1758).

53. — Exposition des lois, actes et monumens authentiques concernant l'Origine et la Constitution de la Cour souveraine séante à Nancy, 1775.

88 p. petit in-4°. P. 2 en blanc. Le dernier feuillet non chiffré, l'errata sur la première page.

A la fin : A Nancy, de l'Imprimerie de C. S. Lamort, près les RR. PP. Dominicains, n° 176.

Lorraine (Compagnie du Commerce).

54. — Factum et Réponse pour le sieur Jean Baptiste de Foulon, Banquier en la ville de Bruxelles, Demandeur au Principal et incidemment en réparation d'honneur et en dommages et intérêts et Demandeur sur les Demandes incidentes contre les Directeurs de la cy-devant Compagnie de Commerce de Lorraine Défendeur au Principal et incidemment Demandeur.

40 p. in-f°. P. 1, fleuron et lettre ornée. S. l. n. d.

Foulon demande 94,601 fr. qu'on lui doit et 300,000 fr. de dommages et intérêts pour fausses accusations.

Lorraine (Juifs de). — V. PHALSBOURG. THIONVILLE.

55. — Mémoire pour les Juifs de Lunéville et de Sarreguemines.

8 p. in-8°. S. l. n. d.

Ils demandent à l'Assemblée nationale de ne plus être « asservis » par les syndics et Rabbins « de Nancy » et de les autoriser à en avoir un de leur choix.

Lorraine allemande (Curés de la).

56. — Projet de requette au Roi par les Curés Lorrains-Allemands.

4 f. non paginées, la 8e en blanc, 26 et VI p. in-16.

A la fin : Sur la Saare et se vend chez Weiss à Saarguemines (1775?).

Demande d'un règlement théologique pour tout le clergé du royaume, « le fidèle n'a à recevoir des Loix, que du Souverain, de la Tradition et de la Convention. » L'évêque de Metz obtint contre l'auteur, « curé du Westrich » (le pays de la Sarre) une lettre de cachet : il fut enfermé à Saint-Lazare ; plus tard, il fut exilé de sa cure. Arrêté pendant la Révolution, « il monta à l'échafaud avec un courage inébranlable, en récitant son bréviaire. » (Note fournie par l'abbé Grégoire au Dr Bégin). (*Biographie de la Moselle, Metz, 1832, IV, 545-547*).

Ludres (Marquis de). (V. le n° 35.)

Lunéville. (V. le n° 55.)

Lützelbourg (Comte de). (V. le n° 102.)

Lyon. (V. le n° 9.)

Malteste (Comte de). (V. le n° 78).

Manessy.

57. — Mémoire pour le sieur Philippe Alexandre de Tourel de Verneuil, écuyer, demeurant à Tuquenieux, Dames Anne de Manessy, veuve du sieur Nicolas François Maillard, Anne Marie le Bègue, veuve du sieur Nicolas François de Manessy tant en son nom qu'en qualité de gardienne noble de ses Enfans mineurs, Charles de Manessy, Prévôt-Gruyer du Comté de Chaligny, Barbe Hélène de Manessy, Fille majeure, Nicolas François Turpin de la Chataigneraye, Ecuyer, Gentilhomme ordinaire de S. A. R. sieur de Maixe en partie, à cause de Dame Jeanne Gabrielle de Manessy son épouse, François Louis Maillard, Ecuyer, Trésorier des Chartes, François le Clerc, et Marie Jacquemin, sa femme en qualité de douairière de Thomas Piant et les Directeurs de l'Hopital Saint François de Saint Nicolas en qualité de légataires universels de Me Barat, vivant chapelain du même Hopital, demandeurs en Cassation d'Arrêt contre Me Claude François Thomassin, ci-devant Procureur en la Cour, demeurant à Nancy, Défendeur, et les sieurs Louis Henry, Conseiller Secrétaire du Roy T. C. et François Henry, Lieutenant criminel au Bailliage de Toul.

16 p. in-f°. P. 1, fleuron et lettre ornée; p. 16, en blanc.

A la fin de la p. 15 : A Nancy, chez Pierre Antoine, Imprimeur ordinaire de S. A. R., 1733.

Affaire de succession.

Margut.

58. — Requête signifiée pour les Abbé, prieur et religieux de l'abbaye d'Orval, Appelans contre les Maires, Habitans et Communauté de Margut, Intimés.

64 p. in-4°.

A la fin : A Metz, chez Jean-Baptiste Collignon, Imprimeur Libraire, à la Bible d'Or, 1778.

Question importante sur l'Édit des Clôtures.

Mathieu de Moulon.

59. — Plaidoyer pour Me Claude-George Mathieu, écuyer Seigneur de Moulon, avocat en la Cour souveraine, Appelant, Contre M. Jean-François Tervenus, Ecuyer, seigneur d'Etreval et autres lieux, Intimé.

28 p. in-f°. Vignette et lettre ornée aux Armes simples de Lorraine. P. 28 en blanc.

A la fin : A Nancy, de l'Imprimerie de Pierre Antoine, 1737.

Me Tervenus doit rendre au demandeur sa place de Maître aux Requêtes.

Metz. (V. JANSÉNISME et le n° 72.)

60. — Mémoire pour le sieur Henry de la Bastie Docteur en Sorbonne, Chanoine et Doyen de l'Église Cathédrale de Metz, évoqué et Défendeur contre Messire Henry Charles du Camboust, Duc de Coislin, Pair de France, évêque de Metz, Commandeur des Ordres du Roy, son premier Aumônier, Evoquant et Opposant.

16 p. in-f°. La 1re fleuron et lettre ornée. S. l. n. d.

L'évêque ne voulait pas l'installer comme doyen.

61. — Mémoire et consultation pour le Procureur du Roi au Bureau des Finances de Metz, au sujet de M. Proquez, Trésorier de France, pris à partie par Laurent Moreau qu'il a fait emprisonner et de MM. Perolle, Gallois, Georges et Choné, aussi Trésoriers de France, réunis à M. Proquez, pour, dans la vue de rendre garant le Procureur du Roi de cet emprisonnement qu'il a tâché, par tous moyens, à empêcher, porter contre lui des accusations graves, mais démenties par les pièces mêmes, sur lesquelles elles sont fondées.

91 p. in-4°, p. 92 en blanc.

A la fin de la p. 91 : A Metz, chez Jean-Baptiste Collignon, Imprimeur Libraire, à la Bible d'Or.

Les Trésoriers voulaient ordonner seuls les alignements dans les rues de Metz et ne plus les communiquer au Procureur du Roi, « une cinquième roue à un chariot » (1780?), disaient-ils.

62. — Sommaire des propositions avancées et soutenues par Me François Martin Thiébaut, ancien Supérieur du Séminaire Saint Simon, Docteur en Théologie, Examinateur Synodal, Curé de Ste Croix en la Ville de Metz, Appelant, Intimé et Défendeur, contre Les Filles Séculières de la Propagation de la Foi, établie dans ladite Paroisse, Intimées, Appelantes et Défenderesses.

34 p. in-8°. Une feuille non chiffrée, sur le recto, le Post Scriptum.

A la fin de la p. 54 : A Metz, chez J.-B. Collignon, Imprimeur, 1784.

Les religieuses se prétendaient exemptes du curé.

63. — Requeste servant de Factum pour Simonne Moulin Veuve de Me Philippe Girardin, lieutenant-criminel à Troyes, Demanderesse contre le Sr le Noble Baron de Saint-Georges, Ancien Procureur Général au Parlement de Metz, Défendeur.

46 p. in-4°. P. 1, fleuron et lettre ornée. Le titre sur le recto d'une feuille n. c. S. l. n. d.

Affaire de faux. Le Noble fut condamné en 1695.

Monbronn. (V. le n° 41.)

Montmorency, évêque de Metz. (V. le n° 62.)

Moreton (Comte de). (V. le n° 106.)

Morhange.

64. — Factum pour Messire Jean Dominique Albert et Philippe Rhingraffs Frères Demandeurs, contre Monsieur Louis Otto, Prince de Salm, Messires Charles et Jean Charles Louis Rhingraffs de D'Haun et de Stein et Messire Charles Walrad Guillaume Rhingraff de Grumbach, tous Défendeurs. Par devant Sa Majesté Impériale et Royale en son Conseil Aulique à Vienne.

36 p. in-f°. Un tableau généalogique. S. l. n. d.

65. — Mémoire des prétentions de Mrs les Rheingraffs de Flandre à la charge de M. le Prince de Salm-Salm, jugées en Lorraine par quantité de sentences et arrêts, dont l'exécution en supplément de choses jugées se poursuit actuellement au Conseil Impérial Aulique par Rescript obtenu le 14 juillet

1733 ensuite des Lettres Rogatoires du Juge de Lorraine de 20 et 25 Février 1733.

30 p. in-f°. La 30e p. blanche. S. l. n. d. (1738).

66. — Mémoire pour Messire Charles Rhingraff de Dhaun, Kübourg, etc., Comte de Salm, Fénétrange, Puttelange, etc., Demandeur en opposition, Défendeur en exécution et Demandeur en sommation, contre Madame la Princesse Palatine Douairière de Messire Jean Rhingraff, Comte de Morhange, Kyrbourg, etc. Défenderesse et Demanderesse et Monsieur le Prince de Salm, Madame la Comtesse de Mansfeldt, Délaissée de Messire Guillaume Florentin Rhingraff, Gardienne noble de Messire Léopold Rhingraff, son fils mineur, Messire Henri Joseph Gabriel Rhingraff, Messieurs les Rhingraffs de Stein et Grombach et maître François Chardin, curé, curateur en titre, Défendeurs sur Sommation.

12 p. in-f°. Fleuron avec croix de Lorraine et lettre ornée à la p. 1. La p. 12 en blanc. S. l. n. d.

67. — Réplique de Monsieur le Rhingraff de Dhaun au second Factum en forme de Réponse de Madame la Princesse Douairière de Morhange.

4 p. in-f°. Lettre ornée et fleuron avec croix de Lorraine.
De l'Imprimerie de J.-B. Cusson.

68. — Factum pour Messire Charles Louis Philippe Wildgraff de Dhaun et de Kirbourg, Rhingraff de Stein, comte de Salm, seigneur de Fenestrange, etc., résidant à Grombach, intervenant et Deffendeur contre Dame Marie Charlotte d'Ostfrise et Douairière de Créhange, en qualité de Gardienne noble de Christine Louise née Comtesse d'Ostfrise et de Créhange, Demanderesse originaire et Défenderesse. Dame Anne Dorothée, Comtesse de Ribeaupierre, Dame de Hohenac et Guerelseck, Intervenante et Messires Charles et Jean Charles Louis Rhingraffs de Dhaun, et de Stein, Défendeurs et Demandeurs en Sommation, Messire Nicolas Léopold Rhingraffs de Dhaun et de Neuwiller et Consors, Défendeurs, Messire Eberhard Louis, Duc de Wurtemberg et Tek, Comte de Montbéliard, Messire George Robert Rouault de Gamache,

Baron d'Ogeviller Intervenans, et M. Carles Louis, Comte Sauvage et du Rhin de Grewiller et Stein, ledit sieur Charles Louis Philippe de Grombach et le Curateur en titre pour l'Incomparution de Monsieur le Prince de Salm, tous Deffendeurs en sommation.

72 p. in-f°.

A la fin : A Nancy, de l'Imprimerie de Pierre Antoine, Marchand Libraire, demeurant vis-à-vis le Collège des RR. PP. Jésuites, 1724.

69. — Factum pour Messire Nicolas Léopold Comte Sauvage et du Rhin et Messire Joseph, Comte de Merode, Marquis de Deinse, en qualité de tuteur des enfans mineurs de feu Messire Henri Joseph Comte Sauvage et du Rhin, Deffen deurs et Demandeurs en Sommation contre Dame Marie Charlotte née princesse d'Ostfrise, Veuve de Messire Frédéric Ulric Comte de Créhange en qualité de Mère et Tutrice de Demoiselle Louise Christine de Crehange, Demanderesse originaire, Monsieur Christian, prince de Birkenfeld au nom et comme héritier de Dame Anne Dorothée Comtesse de Ribeaupierre, sa tante, Monsieur Eberhard Louis, Duc de Wurtemberg, Messire Charles Louis Philippe, Comte Sauvage et du Rhin de Grombach, Et le sieur George Robert Rouault de Gamache, Tous Intervenans et pareillement Demandeurs, Monsieur Louis Otton, Prince de Salm, Monsieur Charles Comte Sauvage et du Rhin de Dhaun, Messire Jean Antoine Charles, Curateur en Titre et en cette qualité à Messire Louis Otton, Rhingraff de Dhaun et Prince de Salm, Défendeur.

28 p. in-f°. Un tableau généalogique.

A la fin, comme le n° précédent, 1724.

70. — Supplément au Factum servant à contredire la production nouvelle des sieurs Rhingraffs de Dhaun.

6 p. in-f°. P. 1, fleuron et lettre ornée, p. 5 en blanc. S. l. n. d. (1724).

71. — Mémoire pour le Sérénissime Prince et Seigneur Eberhard Louis, duc régnant de Wirtemberg Deffendeur sur la demande en Cassation contre les sieurs Rhingraffs de Dhaun de Stein, de Neuwiller et Grombach demandeurs et les

autres parties intéressées en l'Affaire de Morhange, deffenderesses.

12 p. in-f°, fleuron et lettre ornée, p. 1. P. 12 en blanc.

A la fin : A Nancy de l'Imprimerie de Pierre Antoine proche le Collège des RR. PP. Jésuites, 1729, Avec permission.

Le 12 août 1741, après trois grandes séances, le fameux procès du prince de Salm-Salm contre les Rhingraffs, ses cousins, fut jugé au Conseil du Roi de Pologne à Lunéville, il duroit depuit 114 ans (Durival, I, 176).

Moyeuvre (Forges royales de).

72. — Mémoire en réponse à la demande faite par la ville de Metz de l'Acensement perpétuel des Forges Royales de Moyeuvre en Lorraine.

62 p. in-8°. Une feuille en blanc. S. l. n. d. (1788).

Nancy (Curés de). (V. les n°s 21, 31.)

73. Nouvelles Remarques sur les Cures de Nancy.

24 p. in-4°. P. 24 en blanc.

A la fin : De l'Imprimerie de Claude Leseure (1776).

74. — Réponse au Mémoire de la Primatiale, prétendant que les Cures de Nancy sont unies à son Église.

8 p. in-4°.

A la fin, comme au numéro précédent (1776).

Nancy (Parlement de).

75. — Arrêté du Parlement de Nancy du 22 décembre 1788.

8 p. in-8°, la dernière en blanc. S. l. n. d.

La Lorraine devrait être rétablie en « pays d'États » (Noël, 641).

76. — Remontrances et Supplications du Parlement de Nancy pour le rétablissement des États de la province de Lorraine, présentées en Exécution de l'Arrêté de cette Cour du 22 décembre 1788.

22 p. in-8°, la dernière en blanc. La pétition est adressée au Roi. S. l. n. d. (Noël, 642).

77. — Examen du Système de Législation établi par l'Édit du mois de mai 1788.

78 p. in-8°. Le titre sur la 1re p. du premier qui est en blanc. S. l. n. d.

Noël (659), prétend que M. de Bouteiller, conseiller au Parlement et mort Premier Président de la Cour royale en est l'auteur. La brochure contribua beaucoup à la chute du Ministère.

Perrenay du Magny.

78. — Mémoire pour M. Perreney du Magny, Ecuyer, Seigneur du Magny, d'Aubigny et Escutigny contre M. de Maleteste, Conseiller au Parlement de Bourgogne, Seigneur de Villey, etc.

24 p. in-4°. A la fin : A Nancy, de l'Imprimerie de Claude Sigisbert Lamort, près des RR. PP. Dominicains, n° 176.

Testament. Affaire jugée à Paris, à Dijon et à Nancy (1776).

Orval (Abbaye d'). (V. le n° 58.)

Ourche (Comte). (V. le n° 17.)

Phalsbourg.

79. — Mémoire en forme de plaidoyer pour M. Charles François Frédéric, baron de Haindel, seigneur d'Erlenbourg, Romanswiller, Cossewiller et autres lieux, Officier dans le Régiment de Salm-Salm, Demandeur, contre le sieur Samuel Weber, Licencié ès loix, Secrétaire du département forestal de la ville de Strasbourg, en qualité de syndic des créanciers de feu Philippe Auguste, baron de Haindel, coseigneur de Romanswiller et Cosswiller, en cette qualité Demandeur en subrogation aux Droits de Joseph Lachenal et aux poursuites par lui commencées par saisies réelles et criées interposées sur ses biens délaissés par le défunt Baron de Haindel, et réciproquement Demandeur et contre Isaac Aaron et Judas Isaac Aaron juifs de Phalzbourg, Demandeurs en intervention et en présence du sieur Ricard fils, Avocat au Conseil souverain d'Alsace, aussi en qualité de syndic d'une partie des Créanciers et de la masse dudit défunt Philippe Auguste, baron de Haindel et encore de celle de Me Fois Ant. Materne Humbourg, Avocat au Directoire de la Noblesse de la Basse Alsace, en qualité de curateur à la succession vacante dudit défunt Baron de Haindel.

136 p. in-4°, la 2e en blanc. Le dernier feuillet non chiffré, sur sa première page, la consultation des avocats au Conseil souverain d'Alsace, Colmar, 24 août 1784, et à la fin : De l'Imprimerie de Levrault, Imprimeur de l'Intendance.

Pont-à-Mousson.

80. — Mémoire concernant les Motifs, pour lesquels les Degrez obtenus dans l'Université de Pont-à-Mousson, ne doivent pas avoir lieu dans l'étendue des Trois-Evêchez, de Metz, Toul et Verdun.

4 p. in-4°. Fleuron et lettre ornée. S. l. n. d. (1730?).

81. — Réponse de l'Université de Nancy aux Réclamations de la Ville de Pont-à-Mousson.

10 p. in-4°. Vignette aux Armes de France, p. 1.
A la fin : A Nancy, chez la veuve Bachot, Imprimeur du Roi et de l'Université, Rue Saint-Dizier (Noël, 4075).

Rahling. (V. le n° 65.)

Raigecourt (Chanoinesse de). (V. le n° 90.)

Reischoffen. (V. les nos 103, 105.)

Rembercourt-aux-Pots.

82. — A nos Seigneurs de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois supplie humblement Lucie Humblot Veuve de François Garaudel, demeurante à Rembercourt-aux-Pots, etc., Intimée contre Jean Gérard Marchand demeurant à Vaubecourt, et Marie Vallier sa femme, etc.

12 p. in-f°. P. 1, fleuron aux croix de Lorraine et lettre ornée.
A la fin : De l'Imprimerie de J.-B. Cusson, Imprimeur Libraire de S. A. R. (1721).
Affaire de succession.

Rémeringen.

83. — Précis pour Messire Charles Rheingraff de d'Haun, Stein, Kirbourg, etc., Comte de Salm, Fénétrange, Puttelange, etc. Appelant contre les Maire, Synodaux, Habitans et Communauté de Remering, Intimez et Monsieur le Procureur général en qualité d'Office, aussi Intimé et Appelant.

10 p. in-f°. Dans le fleuron de la p. 1 : A Nancy chez Paul Barbier, Imprimeur ordinaire de S. A. R. et Marchand ; la p. 10 en blanc. S. l. n. d.

Les décimateurs doivent-ils réparer la nef de l'église?

Remiremont (Abbaye de).

84. — Factum pour les Curez des Doyennés de Pourças, Jorcez, Vitel, etc., Demandeurs en portion congrue contre les Dames Abbesse, Doyenne et Autres du Chapitre de l'Église S. Pierre de Remiremont.

12 p. in-4°. La dernière en blanc. S. l. n. d. (1680?).

85. — Factum pour Mes Jean Philippe Balez prestre curé de Remiremont et Claude François Pellier, chanoine en l'Église Saint Pierre dudit lieu Deffendeurs et les Dames Doyenne et Chapitre de ladite Église intervenantes contre Mes Jacque Michel et Jean Louis Janmaire soy disant pourveus des mesmes Bénefices demandeurs et la Dame Abbesse de ladite Église Intervenante.

12 p. in-4°. Le dernier feuillet en blanc.

86. — Factum pour Mre D. Laurent chanoine de Remiremont, Intimé contre la D. Doyenne et autres Dames du Chapitre dudit Remiremont, Demanderesses en Evocation et du depuis, Apellantes d'une sentence rendue contre J. Thouvenel, Receveur des grandes aumônes dudit lieu.

4 p. in-4°. S. l. n. d.

87. — Cérémonial et Rituel de l'insigne Église collégiale et séculière de S. Pierre de Remiremont. A Remiremont chez Laurent, Imprimeur ordinaire de la Ville et Marchand Libraire, 1750.

235 p. in-4°. Au verso de la p. 235, l'Approbation du Visiteur, le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, 3 p. n. c. La table 5 p. n. c.; le verso de la dernière en blanc; p. 2 et 4 en blanc. Sur le titre, armoiries de l'église de Rome; saint Pierre à la p. 5 de la table.

Le cardinal, dans son Approbation, dit que le Cérémonial a été fait d'après « les Arrêts de Convenu et de Réglemens, qui sont intervenus. » Donné en notre château de Saverne le 7 septembre 1728.

88. — Arrest de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois qui ordonne l'enregistrement d'une Déclaration du Roi concernant les quatre Chapitres de Dames Chanoinesses de Lorraine du 30 mars 1761. A Nancv, chez Charlot père et Charlot fils, Imprimeurs de la Cour souveraine, etc., 1761.

12 p. in-4°, la 2e p. en blanc. Vignette et lettre ornée à la 3e, les 3 dernières en blanc.

89. — Arrest du Conseil d'État du Roi, concernant l'Admission aux Dignités et Prébendes dans les quatre Chapitres de Dames situés en Lorraine du 23 avril 1765.

4 p. in-4°. La 1re avec vignette et lettre ornée.

A la fin : Comme le n° précédent, sauf la date.

90. — Précis pour l'Insigne Chapitre de Remiremont demandeur en Opposition contre la Dame de Raigecourt, Dame Chanoinesse dudit Chapitre, Défenderesse en Opposition.

24 p. in-4°. Fleuron à la première page.

A la fin : Nancy, chez la veuve Leclerc, Imprim. de l'Intendance, 1780.

Refus de résidence.

91. — Précis pour l'Insigne Chapitre de Remiremont Appelant et Défendeur contre le sieur Fricot Procureur au Bailliage séant à Remiremont, Intimé et Demandeur, les Officiers du même siège, Intimés.

30 p. in-4°. Vignette à la 1re page. La dernière en blanc.

A la fin de la p. 29 : A Nancy, chez Pierre Barbier, imprimeur-libraire, 1780.

92. — Mémoire pour l'Insigne Chapitre de Remiremont contre quelques Dames chanoinesses du même Chapitre.

140 p. in-4° et un feuillet en blanc sur lequel est le titre ci-dessus; p. 1 avec vignette.

A la fin : A Paris, chez P. G. Simon et N. H. Nyon, Imprimeurs du Parlement, rue Mignon, 1783.

93. — Mémoire et Consultation sur plusieurs points importans de la Constitution du Chapitre de Remiremont. A Paris de l'Imprimerie de P. G. Simon et M. H. Nyon, Imprimeurs du Parlement, rue Mignon, 1783.

80 p. in-4°, 3 p. avec vignette; la p. 2 en blanc.

94. — Réplique et Consultation sur plusieurs points importans de la Constitution du Chapitre de Remiremont. A Paris, chez P. G. Simon et P. H. Nyon, Imprimeurs du Parlement, rue Mignon Saint André des Arcs, 1783.

256 p. in-4°. La page 3 avec vignette, la p. 2 et le dernier feuillet en blanc.

Ces trois derniers numéros sont relatifs au célèbre procès des dames tantes et des dames nièces que celles-ci gagnèrent, dit-on, en plaisantant, parce qu'elles étaient les plus jeunes.

95. — Loi portant que les Chanoinesses qui se marieront seront privées de leur traitement, donnée à Paris le 19 janvier 1791. Transcrite sur les registres du Département de la Meurthe le 1er Mars 1791.

4 p. in-4°. La 1re avec vignette, la 4e en blanc.

A la fin de la p. 3 : A Nancy, de l'Imprimerie de Leseure.

Rieux de Sourdeac. (V. le n° 26.)

Rhingraves de Salm. (V. les nos 64, 70, 83.)

Saint-Aubin. (V. le n° 20.)

Saint-Dié (Église de). (V. JANSÉNISME.)

96. — Mémoire servant de réponse pour les Grand Doyen, Chanoines et Chapitre de l'Insigne Eglise de Saint Diey Deffendeurs contre les Vicaires perpétuels du Val de Saint Diey, Demandeurs.

26 p. in-f°, la première avec fleuron et lettre ornée.

A la fin : A Nancy, chez François Midon, Imprimeur Libraire près le Pont-Mouja.

97. — A Son Altesse Royale.

22 p. in-f°, la dernière en blanc. La première avec fleuron et lettre ornée.

A la page 21 : A Nancy, chez François Midon, Imprimeur Libraire, près le Pont-Mouja, 1730.

98. — Réponse des Grands Doyen, Chanoines et Chapitre de l'Insigne Église de Saint Diey, Déffendeurs en opposition et incidemment Demandeurs au mémoire des Vicaires perpé-

tuels du Val de Saint Diey, Demandeurs en opposition, et incidemment Deffendeurs.

42 p. in-f°. La dernière en blanc. La première avee fleuron et lettre ornée.

A la page 41 : A Nancy, de l'Imprimerie d'Antoine Leseure, proche la paroisse Saint-Sébastien, 1732.

99. — Nouveau Mémoire en répliques pour les Senier (*sic*) et Curez du Val de Saint Diez, Demandeurs et Deffendeurs, contre le Chapitre de Saint Diez Deffendeur et Demandeur.

64 p. in-f°. La première avec un fleuron et lettre ornée.

A la fin : A Lunéville, de l'Imprimerie de Nicolas Galland, Imprimeur Libraire de S. A. R., 1733.

100. — Réfutation pour les Grand Doyen, Chanoines et Chapitre de l'Insigne Église de Saint Diey, Deffendeurs du Nouveau Mémoire de Vicaires perpétuels du Val de Saint Diey, Demandeurs.

46 p. in-f°. La première avec fleuron et lettre ornée.

A la fin : A Nancy, de l'Imprimerie d'Antoine Leseure, proche la paroisse Saint-Sébastien, 1734.

Les curés du Val de Saint-Dié ne voulaient plus être vicaires perpétuels du Chapitre, mais curés en titre (de la Bibliothèque Noël, n° 6331).

Saint-Georges (Procureur général). (V. le n° 63.)

Sainte-Fontaine (Forges de).

101. — Arrest du Conseil royal des Finances et Commerce concernant les Forges et Usines de Ste Fontaine, du Ruisseau de la Rosselle, Critzwald et autres, du 13 janvier 1759. A Nancy, chez Charlot Père et Charlot Fils, Imprimeurs, 1759.

34 p. in-4°, 1 f. blanche; la p. 2 en blanc. Armes du roi Stanislas sur le titre; p. 3, lettre ornée (Noël, 4065).

Sandaucourt.

102. — A Son Altesse Royale Madame Régente Supplie très humblement Claude Contal, Prêtre Curé de Sandaucourt, Deffendeur contre Frère François Mansuy, Chanoine Régulier de l'Ordre de Prémontré Prieur, curé d'Auzainvil-

lers, Demandeur en Cassation et les Srs Marquis des Salles et Commandeur de Robecourt, Appelés en cause.

12 p. in-f°. P. 1, fleuron et lettre ornée; p. 12 en blanc.

A la fin de la p. 11 : A Nancy, chez Pierre Antoine, Imprimeur ordinaire de S. A. R., avec permission, 1733. Une note manuscrite dit que le Prémontré a été débouté de sa demande avec amende et dépens; il avait enlevé une dîme d'orge.

Sarraltroff.

103. — Factum pour Messire Walter, comte de Lutzelbourg, chevalier, seigneur de Saar-Altroff, Chenin, Riben, Caumertin, (Heming, Reding, Hommarting,) Hartzweiber, Biberkich, et d'autres lieux, mestre de camp, lieutenant-colonel du Régiment Royal-Allemand pour le service de France, Chevalier de l'Ordre militaire de Saint Louis, etc., Défendeur au principal et Appelant contre Maître Jacques Brazy, Prêtre, Curé dudit Saar-Altroff, Demandeur au principal et Intimé.

9 p. in-f°. P. 1, fleuron avec deux croix de Lorraine et lettre ornée. La 10e p. en blanc.

A la fin de la p. 9 : De l'Imprimerie de Jean Baptiste Cusson, Imprimeur Libraire de S. A. R.

Dîmes contestées.

Sarreguemines. (V. le n° 55.)

Sexey-aux-Bois.

104. — Mémoire pour Messire Christophe François le Prudhomme, chevalier comte de Fontenoy, Conseiller d'État de S. A. R. et son premier Maître d'Hotel, Plaignant, contre Dominique Jacquet, laboureur à Sexey les Bois et Dominique Mosnier, Forêtier ès Grueries de Nancy et de Gondreville et Maurice Beuvelot, Habitant dudit Sexey, détenu ès Prisons de la Conciergerie du Palais.

30 p. in-f°. P. 1, fleuron avec croix de Lorraine et lettre ornée. P. 30 en blanc.

Insultes et calomnies contre M. de Fontenoy.

Soubé (Marquis de). (V. le n° 39.)

Strasbourg. (V. le n° 10.)

Stürtzelbronn (Abbaye de), Canton de Bitche.

105. — Mémoire pour les Habitans et Communauté de Reichshofen, Défendeurs en exécution d'arrêté contre... le sieur Jean de Dietrich, Stettmeistre de la ville de Strasbourg, seigneur dudit Reischofen, Défendeur et encore contre les Abbé commendataire, Prieur et Religieux de l'Abbaye de Stürtzelbronn, Défendeurs.

24 p. in-f°. Plan de l'église. Vignette p. 1. Au bas de la p. 21 : M. Boisgautier, conseiller rapporteur, Me Anthoine, avocat, Me Schirmer l'aîné procureur. — A Colmar, de l'Impie de Jean Henri Decker, Imprimeur du Roi et de nos Seigneurs du Conseil souverain d'Alsace.

Il s'agit de la reconstruction de la tour de l'église que M. de Dietrich fut obligé de faire faire à ses frais. L'empereur François (le duc François III) lui avait vendu la seigneurie de Reichshoffen. M. de Dietrich descendait d'une famille réformée de Saint-Nicolas-du-Port, nommée Thierry. — L'abbé commandataire de Stürtzelbronn était l'évêque des Thermopyles Collin de Contrisson, dont le portrait est au Musée de Bar-le-Duc.

106. — Mémoire pour le sieur Jean de Dietrich, seigneur de Reischofen, etc., Défenseur contre George Ziegelmeyer Préposé et Consors au nombre de Trente un Bourgeois de ladite ville, Demandeurs originaires et en exécution d'Arrêt, contre les Abbé, Prieur et Religieux de Stürtzelbronn et encore les Préposés Habitans et Communauté de Reischofen, mis en cause.

24 p. in-f°. Vignette et lettre ornée à la p. 1. Au bas de la page 9 : M. Krauss, Conseiller Rapporteur, Me Chauffour l'aîné, Avocat, Me Meunat, procureur. — Même impression que ci-dessus, 1777.

Taaf (Famille de). (V. le n° 107.)

Tantonville.

107. — Factum pour Messire Theobald Comte de Taaff, Milord de Carlinford, Baron de Balimotte dans le Royaume d'Irlande, et autres lieux, seigneur de Tantonville en Lorraine, Deffendeur en Opposition et en Sommation contre Messire François, Marquis de Lee, colonel d'un Regiment pour le service de France et Dame de Trocmorton, son épouse, à

cause d'elle, Demandeur en opposition, Messire Nicolas, comte de Taaf, chambellan de S. A. R., Officier dans les Troupes de Sa Majesté Impériale, aussi opposant et Messire Louis comte de Ferraris, Chambellan de Sa Majesté Impériale, Poursuivant le Décret volontaire de la Terre de Tantonville, Demandeur en sommation.

Dans le fleuron au-dessus de ce titre : De l'Imprimerie de D. Gaydon, 1718.

36 p. in-4°.

Question de substitution de la terre de Tantonville par le maréchal de Carlinford.

Thionville (**Juifs de**).

108. — Plaidoyers. Bruxelles, 1775. Plaidoyer pour Moyse May, Godechaux et Abraham Lévy, juifs de Metz, contre l'hôtel de ville de Thionville et le Corps des Marchands de cette ville.

170 p. in-8°. La p. 170 non chiffrée contient l'errata.

Les Juifs peuvent-ils tenir boutique à Thionville. Le procès fut gagné (Noël, 4046).

Torniel (Famille de). (V. le n° 36.)

Toul.

109. — Mémoire et Consultation en réponse aux écrits de M. J. H. de Moreton représentés au Conseil de Guerre assemblé à Toul et adressés au public et à l'armée par le corps des Officiers du 52e Régiment d'Infanterie, ci-devant La Fère. A Metz, de l'Imprimerie de J.-B. Collignon, 1791.

xx-186 p. in-4°. Titre sur la 1re p.; la 2e en blanc : II-XX. « Supplément nécessaire à la Confession générale de M. de Moreton. » Fleuron aux Armes royales p. 1, la p. 186 en blanc, 3 tableaux in-f° de preuves.

110. — Au Roy et à Nos Seigneurs du Conseil.

6 p. in-f°. P. 1, fleuron aux Armes de France et de Navarre et lettre ornée. S. l. n. d.

Louis Vattier, lieutenant général au Bailliage de Toul se plaint des vexations que lui fait subir le Gouverneur de cette ville.

Toul (Evêché de).

111. — Très humbles et très respectueuses Remontrances présentées à Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Claude Drouas, Evèque, Comte de Toul, prince du Saint-Empire, par les curés de son diocèse au sujet du changement des fêtes paroissiales.

68 p. in-12. S. l. n. d.

A la fin : Par vos très humbles et très obéissants Serviteurs, les Curés de votre Diocèse, du mois de mars 1770.

La Cour souveraine, le 2 juin 1770, condamna ce pamphlet, comme injurieux au prélat et irrespectueux envers les tribunaux souverains qui avaient sanctionné le mandement attaqué. On ne chercha pas à inquiéter l'auteur et l'imprimeur; on les connaissait cependant (Guillaume, IV, 278).

La Cour avait enregistré le mandement le 5 février 1768.

Vaubecourt. (V. Rembercourt-aux-Pots.)

112. — Factum pour Jean Gérard, marchand, demeurant à Vaubecourt et Marie Vallier, sa femme, Appelans d'une Sentence rendue en la Mairie Bailliagère de Rambercourt aux Pots le 26 juillet 1721 contre Lucie Humblot, Veuve de François Garaudel, en qualité de Mère et Tutrice de ses Enfans mineurs, demeurant au même lieu de Rambercourt, Intimée.

20 p. in-f°. Fleuron avec : A Nancy de l'Imprimerie de Pierre Antoine, 1721, et lettre ornée.

A la fin : A Nancy de l'Imprimerie de Pierre Antoine, proche l'Hotel de Ville.

Verdun (Evêché de). (V. le n° 43.)

Villeron (Marquis de). (V. les n°s 37, 38, 39.)

Würtemberg (Le duc de). (V. le n° 74.)



NÉCROLOGIE

MARÉCHAL (DE METZ)

A l'heure où s'impriment les derniers feuillets de ce volume nous apprenons la mort de notre illustre confrère Charles-Laurent Maréchal, de Metz, peintre, officier de la Légion d'Honneur, membre correspondant de l'Institut, décédé subitement à Bar-le-Duc le 17 janvier 1887, dans sa 86e année.

M. Maréchal appartenait à notre ville depuis 1871 et à notre compagnie depuis le mois de mars 1873. La Société des Lettres, en votant l'impression dans ses *Mémoires* des paroles prononcées par M. Wlodimir Konarski, son président, sur la tombe du grand peintre lorrain, rend à celui-ci un premier hommage. Mais la vie et l'œuvre d'une personnalité artistique aussi imposante demandent de laborieuses recherches et une étude longuement mûrie. Puissions-nous voir un de nos confrères entreprendre tôt ou tard cette lourde tâche!

Voici en quels termes s'est exprimé M. Konarski :

« Messieurs,

« J'ai le pénible devoir d'adresser aujourd'hui, au nom de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, un suprême adieu à la dépouille mortelle du grand Lorrain dont la tombe va se fermer.

« Il y a quinze ans, à l'heure même, en quelque sorte, où

notre Société, créée grâce à l'initiative d'un groupe éclairé de vos compatriotes, risquait ses premiers pas, probablement au milieu des doutes et des sourires, il n'a pas, lui, le membre correspondant de l'Institut de France, le maître depuis longtemps illustre, cru déchoir en nous apportant l'appui de son nom, et en consentant, lui, Barisien de la veille à peine, à prendre sa place au milieu de ceux qui s'étaient donné pour tâche préférée de rechercher les origines et de reconstituer l'histoire du peuple au foyer duquel il venait s'asseoir en exilé.

« Le moment viendra plus tard de raconter, avec les développements que comporte une telle étude, cette existence de quatre-vingt-six ans et l'œuvre magistral qui la résume. On vous a dit tout à l'heure (1) ce que furent l'homme et le patriote. Recueillons et méditons maintenant les deux grands enseignements que laisse, en nous quittant, l'artiste endormi dans ce cercueil : l'exemple du labeur acharné et l'exemple du désintéressement sans limites.

« Adolescent encore, M. Maréchal quitte sa ville de Metz pour aller à Paris suivre les leçons de Regnaut, peintre estimé alors, maintenant tombé dans un oubli profond. Avant-hier, M. Maréchal s'éteignait, foudroyé tout à coup, pour ainsi dire le crayon à la main. Durant cette période de soixante-dix années, pas une heure qui ne soit consacrée à la lutte, au culte sans partage du grand art qui fut la passion de toute sa vie.

« Plusieurs succès consécutifs, modestes d'abord, bientôt éclatants, signalent, aux Salons de peinture, la première partie de sa carrière. Chevalier de la Légion d'honneur en 1846, il reçoit la croix d'officier en 1855, à l'issue de l'Exposition universelle, et peu après l'Académie des Beaux-Arts lui décerne le titre de membre correspondant.

« L'élève de Regnaut avait poussé largement sa trouée dans le monde. Rentré à Metz en 1825, il y devenait maître à son

(1) M. Edmond Develle, sénateur, et M. Liouville, député.

tour, y formait des élèves et y créait quelques années plus tard cet atelier de peinture sur verre dont la réputation peut être égalée aujourd'hui par quelques-uns, mais n'a jamais été surpassée. — Que dira des tableaux historiques de M. Maréchal l'Avenir, ce critique implacable qui voit de loin, avec la reculée nécessaire, et dont il est toujours présomptueux de devancer les décisions? Que dira-t-il de ses imposants pastels, préférés de nos jours par des amateurs éclairés aux chefs-d'œuvre à jamais consacrés de Rosalba et de La Tour? Nul ne saurait encore en répondre. Mais ce qu'il est permis d'affirmer hautement dès aujourd'hui, c'est que ce nom de Maréchal de Metz, illustre déjà depuis un demi-siècle, planera éternellement dans l'histoire de l'art appliqué aux industries décoratives à côté des noms les plus purs et les plus glorieux, si haut placés qu'ils puissent être, à côté des noms des Pinaigrier, des Palissy, des Jean Cousin.

« Cet art du vitrail qui, du XIIe au XVIe siècles, fut l'un des plus précieux apanages de la France, M. Maréchal en a été, vers 1840, le plus puissant, sinon même l'unique rénovateur.

« Mettant à profit les premières tentatives encore mal assurées de Dihl et de Brongniart, il en a retrouvé, en les vivifiant de son imagination, de son dessin et de son coloris, les procédés techniques, oubliés après deux siècles et demi de dédain et d'abandon. Dès 1855, époque où ses compositions puissantes frappèrent d'étonnement et d'admiration les visiteurs de l'Exposition universelle et lui valurent les deux plus hautes récompenses auxquelles il pût alors prétendre, il semble qu'il ait pressenti l'évolution sur le point de s'accomplir dans l'art de l'architecte. Il semble qu'il ait deviné combien l'emploi toujours croissant des charpentes métalliques dans les constructions tendrait à laisser au verre de plus grands espaces en diminuant les surfaces de maçonnerie. Il semble qu'il ait prévu, lui dont le pinceau devait demeurer voué presque exclusivement à la décoration des édifices du culte, l'heure prochaine où le génie civil revendiquerait à son tour, pour donner un relief heureux aux conceptions toujours sèches

ternes, plates et glaciales des Ingénieurs, le concours de verrières, parfois colossales, réservé uniquement ou peu s'en faut jusqu'alors aux constructions religieuses. Il semble qu'il ait compris que là était l'avenir. Il sut élargir dans les plus vastes proportions le champ, jusqu'alors limité, des ressources dont avaient disposé les verriers du Moyen-âge et de la Renaissance. Il donna au modelé et à la perspective la part à laquelle ils sont en droit de prétendre dans le domaine de la peinture sur verre. Et il eut presque toujours — c'est là l'un de ses plus éclatants mérites — la sagesse de contenir sa main et d'éviter un écueil où viennent sombrer si fréquemment aujourd'hui tant de maîtres, porteurs des plus grands noms, quand ils demandent aux ressources de l'art qu'ils cultivent la consistance et la vigueur d'un tableau peint à l'huile, c'est-à-dire plus que leur art ne peut et ne doit leur donner.

« L'école contemporaine du vitrail perd son initiateur, son chef et son doyen. Du moins peut-elle conserver en face de ce cercueil une pensée consolante : le nom du maître-verrier qui naguère lui montra la route entre à cette heure dans l'Immortalité !

« Souhaitons qu'après avoir puisé dans le spectacle de cette vie l'exemple du travail, l'Art de nos jours y puise aussi, je ne dirai certes pas le goût de la pauvreté, mais l'exemple du désintéressement, dont il a quelquefois singulièrement besoin. Comme tant de maîtres de jadis, comme quelques-uns d'hier, comme J.-F. Millet, comme Paul Baudry, M. Maréchal, au bout de soixante-dix ans de travail, de notoriété commerciale — si j'ose employer un tel mot en parlant d'un tel homme — et de chefs-d'œuvre accumulés, au milieu des églises sans nombre qu'il a ornées sans relâche, meurt sans fortune. Ce fait ne surprendra aucun de ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher, de l'écouter et de le voir à l'œuvre. Il n'a pas eu seulement le cerveau et la main d'un artiste, il en a eu aussi le cœur.

« Chargé, il y a bien longtemps, de décorer de quatre verrières une galerie du palais de Fontainebleau, M. Maréchal fut amené à choisir pour motifs quatre personnages résumant

les côtés caractéristiques de la Renaissance, qui semblent devoir demeurer longtemps encore, en dépit des agents du progrès moderne, les côtés caractéristiques de l'humanité : l'Homme de guerre, l'Artiste, la Fille des champs et la Courtisane. Jeune alors, il conçut la fantaisie charmante de donner, dans un carton étincelant de puissance et de coloris, ses propres traits au personnage de l'Artiste qu'il avait mission de représenter. Il n'eût pu mieux choisir. C'est qu'il le fut, l'Artiste, dans l'acception la plus élevée du terme! L'Artiste d'autrefois, dédaigneusement insoucieux — trop insoucieux peut-être — du gain pécuniaire, cherchant la plus précieuse rémunération de son labeur dans la satisfaction de sa conscience de créateur. Quiconque, par le temps qui court, a pénétré dans un atelier parisien quelque peu en vogue, où les propos et l'élévation de pensées du maître autant que des visiteurs permettent que l'on se demande si l'on est dans l'atelier d'un peintre ou bien dans l'officine d'un brocanteur ou d'un banquier, se rappellera toujours, pour peu qu'il en ait franchi une fois le seuil, cette retraite de la Ville-Haute, où le vieux maître-verrier travaillait depuis quinze ans, dans le silence, tout à sa recherche de l'Idéal, tout à ses créations, tout à ses rêves, tout à son art, ne vivant que pour son art, et trouvant pour parler de son art des accents qui vibrent encore aux oreilles charmées de ceux qui les ont entendus. Mais, loin de se borner aux paroles, il y joignait les actes. En voici un. C'était en 1871. Avant de quitter la ville dont le nom, dès lors, était indissolublement lié au sien, Maréchal de Metz voulut laisser quelque chose de son âme sur ce sol natal qui venait de lui être arraché. Aujourd'hui encore, dans une chapelle latérale de la basilique, vous verrez cinq verrières. Elles représentent les martyres du Christ, de sainte Catherine et de saint Sébastien. C'est le souvenir de l'exilé : tout son génie et tout son cœur. Et ce choix, dans la pensée du maître, est aussi, dit avec raison l'écrivain qui rapporte ce fait, « un gage d'espérance; car, en fixant l'image des « grands sacrifices et des héroïques douleurs aux regards de « ceux qui pleurent la patrie absente, ces vitraux auront con-

« tribué à soutenir les courages et à vaincre les inutiles dé-« sespoirs (1). »

« C'est au milieu de vous, Messieurs, que vint se fixer M. Maréchal. A dater de ce jour, vous avez été les témoins de sa vie. Il transporte à Salvanges les ateliers de Metz. Fidèle au souvenir et à l'exemple des verriers d'autrefois, comprenant comme eux que la matière a ses exigences particulières et la destination ses lois absolues, il recommence à Bar ce qu'il a fait à Metz. Il forme sous ses yeux ceux qui deviendront ses collaborateurs. Mais, au lieu de resteindre à ceux-là seuls le bénéfice de ses leçons, il veut qu'il s'étende à quiconque, dans la population ouvrière de cette ville, aspire à l'exercice d'une profession manuelle liée par quelque côté à l'art de la décoration. De là, ces cours publics de dessin industriels, aujourd'hui en pleine prospérité, dont il a conservé jusqu'au bout la haute direction, empressé à suivre d'un regard vigilant la marche des études et à inspirer de ses principes et de ses conseils les professeurs émérites qui continuent ses traditions. Humble d'origine, il aimait les humbles. Votre modeste musée de peinture avait une large part de ses soucis. C'est dire que, dès qu'il s'agissait de mettre son dévouement et sa compétence au service de sa ville d'adoption, aucune tâche ne le rebutait.

« M. Maréchal est tombé sur la brèche, plein de jours, et trop tôt pourtant — de tels hommes partent toujours trop tôt, — oublié peu à peu, hélas! en tant que peintre et que pastelliste, en face des engouements d'une foule trop souvent indifférente à tout ce qui n'est pas manifestation tapageuse dans l'art contemporain. Sa mort est un deuil public. La postérité — je le répète encore une fois, et ce n'est pas une de ces louanges banales jetées sur un cercueil pour consoler ceux qui survivent — la postérité garde une revanche grandiose au maître-verrier! Son nom flamboiera à travers les âges, gravé en caractères ineffaçables dans les ogives de ces

(1) M. Birglin, *Mémoires de la Société des Lettres de Bar-le-Duc, 1877*, p. 139.

cathédrales dont son génie a restitué à la lumière les verrières éteintes depuis des siècles. Et, tandis que le vitrail de l'*Artiste* montrera aux générations futures le peintre dans l'éclat de sa maturité et la fougue romantique de ses allures premières, ceux qui viendront après nous retrouveront dans ce qui est son chef-d'œuvre peut-être, dans cette toile saisissante que vous connaissez tous et que je vois encore d'ici, pour ma part, remplissant de la personnalité puissante qui s'en dégageait, la salle qu'elle occupait à l'Exposition de 1883, l'homme simple, doux, bienveillant, enthousiaste et résigné, dont nous admirions depuis de longues années, l'invincible vaillance et l'incomparable vieillesse.

« Cette vieillesse, ai-je besoin de vous rappeler quelles ingénieuses affections l'ont soutenue, environnée qu'elle était déjà du respect universel de cette ville pressée tout entière il y a un instant autour de ce catafalque, de la vénération d'une belle-fille aimante et dévouée et de petits-enfants admirables, rompus de longue date à la pratique austère du devoir et du sacrifice?

« Ah! Messieurs, c'est là qu'il a dû trouver, le vieux maître, la plus douce récompense de son abnégation et sa plus efficace consolation dans ses épreuves, quand il a vu germer et éclore en ces deux jeunes gens cette passion de l'Art, qu'il a tant aimé! Il a eu, lui, la sagesse et le courage de ne pas les détourner de la voie où ils se sentaient invinciblement entraînés. En la leur ouvrant toute grande, à eux, plus heureux que d'autres, il leur a épargné pour l'avenir bien d'amers regrets! Il a guidé l'un de ses conseils, l'autre de ses leçons, tous deux de l'exemple de sa vie entière, jusqu'à l'heure suprême où la mort est venue le prendre, tranquille, prêt depuis longtemps à descendre se reposer ici, sur ce coin de terre toujours libre de Lorraine, où va dormir, dans l'immortalité promise à la mémoire de ceux qui ont été les gloires de leur pays, le vaillant artiste messin, mort pauvre en laissant un grand nom! »

LE VICE-AMIRAL

BARON DIDELOT

1812-1886



Monsieur le capitaine de frégate, E. Balézeaux, ancien aide de camp de M. le vice-amiral baron Didelot ayant publié, en décembre dernier, une excellente notice biographique sur l'homme éminent que ses fonctions l'avaient tout particulièrement appelé à connaître et à apprécier, nous avons pensé ne pouvoir mieux faire que de nous adresser à l'auteur de ce travail, et de solliciter de sa bienveillance l'autorisation de le reproduire dans notre volume.

Quel que fût, en effet, notre désir de perpétuer dans nos Mémoires le souvenir de celui que nous nous honorions depuis plus de trois ans de compter au nombre de nos membres titulaires, nous ne pouvions nous dissimuler que seul, un homme du métier, un marin en un mot, avait l'autorité et la compétence nécessaires pour aborder une telle biographie.

Notre requête a été favorablement accueillie, et, avec un empressement qui a doublé pour nous le prix de l'autorisation octroyée. Nous donnons donc ici, dans toute son intégrité, le texte même de M. le capitaine Balézeaux, texte auquel, avec la permission grâcieuse de l'auteur, nous nous sommes borné à ajouter au bas de ces pages quelques notes qui, — pour nous autres du pays Barrois, si riche en officiers généraux, tous terriens! — ont une saveur toute particulière; et, de fait, ne nous permettent-elles pas de regarder et de revendiquer en quelque sorte comme un compatriote le brave et vaillant amiral dont le nom va continuer de figurer glorieusement sur la liste de nos membres en la personne de son second fils, M. Carl Didelot?

A. JACOB.

Le vice-amiral baron DIDELOT (Octave-François-Charles) est mort le 27 septembre dernier, en son château de Kervaly, près de Brest, dans sa soixante-quatorzième année. Il était grand-officier de la Légion d'honneur, grand-croix des ordres de Notre-Dame de Guadalupe et de Saint-Grégoire le Grand, commandeur de l'ordre du Christ et du Medjidié, etc., etc.

Né le 2 décembre 1812, il descendait d'une noble et ancienne famille de Lorraine (1) qui se fixa à Paris; son grand-

(1) Ou plutôt du Barrois; car le berceau de cette famille est le village de Laimont, des anciens bailliage et prévôté de Bar. C'est ce que nous apprend dom Pelletier, dans son « Nobiliaire de Lorraine », au mot DIDELOT, en rappelant les lettres d'anoblissement octroyées le 11 juillet 1539, à Christophe Didelot, dit de Seigneulles, secrétaire d'État et auditeur des comptes de Lorraine. Entérinées le 26 août de la même année (*a*), ces lettres lui donnent comme armes : *De sable, au sautoir gironné d'argent et de gueules de seize pièces, accompagné en chef d'une étoile d'or; et surmonté d'un cimier au dragon ailé de sable.* » La seule différence qui existe entre ces armes et celles aujourd'hui portées par ses descendants consiste dans la simple adjonction du *franc quartier de baron ministre employé à l'intérieur, brochant au 9me de l'écu.*

D. Pelletier cite également les patentes accordées à deux des neveux du précédent, savoir, le 29 septembre 1566, à Claude Didelot, et, le 4 mars 1580, à Pierre Didelot. L'entérinement des lettres de Claude eut lieu le 27 janvier 1566 (ancien style) (*b*).

Pendant que la branche cadette descendue de Claude ci-dessus (*c*) dont les armes ne différaient de celles de son oncle que par leur *champ de pourpre*, s'éteignait (*d*) à Bar, au XVIIIe siècle, en la personne de François Didelot mort sans laisser postérité de son mariage avec Marie-Anne Vyart, et n'était plus représentée que par ses alliances féminines avec les Bouvet, les Colliquet du Bourg et les Colin de Contrisson, les Lescaille, les de Maillet, les Boudet, les Bauldoux, etc., etc. (*e*), la branche aînée dont descendait notre

(*a*) Archives de la Meuse; série B; registre B. 267, f° 85.

(*b*) Archives de la Meuse; série B; registre B. 267, f° 151.

(*c*) Ce Claude avait été célérier de Bar de 1567 à 1578, puis receveur particulier du domaine de 1597 à 1628. — Archives de la Meuse, registres B. 863 à B. 872 et registres B. 627 à B. 638.

(*d*) Nobiliaire manuscrit du chevalier de Villers, écrit vers 1771, et intitulé : « Histoire généalogique de diverses familles de Lorraine et de Barrois ». — Copie appartenant à la bibliothèque municipale de Bar-le-Duc.

(*e*) Les Bouvet portaient : *d'azur au bœuf passant d'or, à trois étoiles de même en chef;* les Colliquet du Bourg : *d'azur au sautoir cantonné de quatre hures de sangliers d'or;* les Colin de Contrisson : *d'azur au massacre de cerf cantonné d'or, surmonté d'une aigle esployée d'argent;* les Lescaille : *d'azur à la croix engrelée d'argent, cantonnée au premier et au dernier d'une poire de bon chrétien d'or, et au second et au troisième d'un éperon d'argent posé en barre, la molette en haut;* les de Maillet : *d'azur au flacon d'argent en pointe, un chevron d'or, et un chef de gueules, contenant le tiers de l'écu en dentelle d'or;* les Boudet portaient : *de gueules, à trois fasces d'or, surmontées en chef de trois étoiles de même;* et les Bauldoux, enfin : *d'azur, à une fasce d'argent, chargée de trois étoiles de gueules, et accompagnée de trois cailles pleurant d'or, deux en chef et une en pointe.* (D. Pelletier, *Nobil. de Lorraine.*)

père (1) périt dans la tourmente révolutionnaire, dont il fut une des dernières victimes; son père (2) fut plusieurs fois préfet, puis ministre plénipotentiaire, et remplit d'importantes missions près des cours de Danemark et de Wurtemberg. Sa mère appartenait à la famille de Rayneval (3) qui, pendant plusieurs générations, rendit à la France d'éminents services dans la diplomatie.

L'amiral avait reçu une éducation brillante; son père le destinait à l'École polytechnique; mais, entraîné de bonne heure par son goût pour la marine, il se présenta à l'École navale, y fut reçu à quinze ans et en sortit le second; ses chefs et ses camarades le considéraient déjà comme un de

regretté collègue, s'établissait à Châlons-sur-Marne. C'est ainsi qu'on voit son bisaïeul, François-Charles, seigneur de Fagnières et de Champagne, et son aïeul, le fermier général, Jean-François, seigneur des Epinolles, figurer tous deux, en 1789, aux assemblées de la noblesse de Champagne (*a*).

(1) Jean-François, seigneur des Epinolles, fermier général, condamné à la peine de mort par le tribunal révolutionnaire le 19 floréal an II, et exécuté ledit jour, jeudi 8 mai 1794 (*b*). — Les archives départementales de la Meuse possèdent de lui un dénombrement en date du 30 juillet 1789, pour Sommelonne, Noyers et Rancourt. Il y prend le titre de seigneur de Sommelonne auquel lui donnait droit l'acquisition que le 30 juillet 1788, il avait faite de cette seigneurie sur Elisabeth-Madeleine-Antoinette-Charlotte Groux, veuve de Claude Bonnet, et sur Marc-René, marquis d'Héère (*c*). (B. 416, dénombrement 1253.)

(2) Charles-François-Luce, né à Paris le 29 mars 1769, mort à Paris-Passy le 31 octobre 1850; préfet du Finistère, en 1800; de l'Allier, en 1801; du Cher, en 1813; de la Dordogne, aux Cent-Jours; de l'Aude, en 1819. Dans l'intervalle, ministre plénipotentiaire près le duc de Wurtemberg, en 1804, et près le roi de Danemark, en 1807.

(3) Originaires de Suisse, les Gérard de Rayneval s'étaient fixés en Alsace et en Lorraine, ils portaient : *d'argent à 4 besants de gueules, posés deux et deux.*

(*a*) De la Roque et Ed. de Barthélemy. — Catalogue des gentilshommes de Champagne. Paris, Dentu, 1863; pages 10 et 11.

(*b*) Liste générale et très exacte des noms, âges, qualités et demeures de tous les conspirateurs qui ont été condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire, établi à Paris par la loi du 17 août 1792..... n° IV, p. 28. (Paris, chez le citoyen Marchand..., l'an troisième de la République Française, une, indivisible et impérissable, in-8° de 32 pages.

(*c*) Originaire de Flandres, la famille d'Héère portait : *d'argent au chevron de sable, accompagné en chef de 2 coquilles du même,* et, en pointe, *d'une étoile de gueules.* — De la Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la noblesse;* Paris, Schlesinger et Badier, 1863-1887; in-4°, tome X, col. 515-516.

ceux qui devaient le plus sérieusement faire honneur à sa promotion.

Comme aspirant, enseigne et lieutenant de vaisseau, il servit de la façon la plus active; constamment à la mer, sur les côtes de la Méditerranée, aux Antilles et dans les mers de Chine, sous les ordres de chefs éprouvés, tels que les commandants Lapierre, Roy et Brindejonc-Tréglodé, un des vaillants hommes de mer, sous les ordres « duquel il reconnaissait avoir le plus appris », il compléta rapidement son éducation nautique, et ses commandants signalaient unanimement sa vive intelligence, sa grande valeur professionnelle et ses sentiments élevés, en faisant remarquer qu'il importait au plus haut point, dans l'intérêt du service, de le laisser le moins longtemps possible dans les grades subalternes.

Il reçut, à deux reprises différentes, des lettres de félicitation du ministre : la première fois, pour le dévouement dont il fit preuve dans le sauvetage de l'équipage du navire les *Deux-Frères;* la seconde fois, pour le tact et la fermeté qu'il montra dans l'Èbre, où plusieurs bâtiments français étaient retenus par les carlistes.

Le 17 octobre 1844, il était fait chevalier de la Légion d'honneur. Il fut alors à deux reprises aide de camp de l'amiral baron de Mackau, ami de la famille, jusqu'au moment où cet amiral donna sa démission de ministre de la marine.

Nommé capitaine de corvette le 8 septembre 1846, il remplit, dans ce nouveau grade, les fonctions de second du *Caffarelli.* Une lettre du P. Clerc, dont on connaît la fin tragique sous la Commune, et qui était alors embarqué sur le *Caffarelli* comme enseigne de vaisseau, montre bien l'ascendant naturel que les rares qualités dont il était doué exerçaient sur ceux qui étaient placés sous ses ordres :

« Nous avons à bord, écrit-il, une véritable pierre pré-
« cieuse : c'est le capitaine de corvette Didelot, commandant
« en second; — un de ces hommes d'un esprit juste, fin et
« fort, qui joignent à leur vraie valeur un don de séduction
« auquel personne ne résiste. Dès qu'on les connaît, on les
« estime et on les aime... »

En quittant le *Caffarelli*, il prit le commandement de l'*Ulloa*, qu'il garda un an, et, en 1849, celui du brick le *Hussard*, destiné à la station du Brésil et de la Plata, où il resta trois ans. Il justifia brillamment, dans l'exercice de ce commandement, les espérances qu'avaient données ses débuts dans la marine et y déploya des qualités de premier ordre. L'amiral Le Prédour signale dans ses rapports la situation exceptionnelle qu'il avait su prendre à Buenos Ayres et sa belle conduite au moment de la prise de cette ville par Urquiza. Quelques mois après son retour en France, il était nommé capitaine de vaisseau.

Quand éclata la guerre avec la Russie, il écrivit au ministre pour demander à être employé activement et fut nommé au commandement du *Darien*, dans l'escadre de la Baltique. Il rendit les plus grands services lors de l'échouage du vaisseau l'*Austerlitz*, et, à la prise de Bomarsund, où son action fut des plus vives, le *Darien* reçut plusieurs boulets dans sa coque. A la suite de cette brillante affaire, l'amiral de Parseval le proposa pour la croix d'officier de la Légion d'honneur, qu'il reçut le 15 septembre 1854.

Peu de temps après, il obtint le commandement du vaisseau le *Prince-Jérôme*, qui fit partie de l'escadre de l'amiral Bruat dans la mer Noire; mais quand l'expédition de Crimée prit une grande extension, ce vaisseau ayant été armé en transport, il n'en conserva guère qu'une année le commandement.

Il fit ensuite, pendant les années 1858 et 1859, sur la frégate l'*Andromède*, comme capitaine de pavillon et chef d'état-major de l'amiral Bonard, une campagne de deux ans dans les mers du Sud. Nommé à son retour commandeur de la Légion d'honneur, il fut appelé le 10 août 1861, au commandement de la division navale des côtes occidentales d'Afrique. Le 9 mai 1863, il était élevé au grade de contre-amiral et rentrait en France à la fin de la même année.

Après avoir passé un an au conseil d'Amirauté, il fut nommé commandant en chef de la division navale des Antilles, de l'Amérique du Nord et du golfe du Mexique.

Il prit ce poste dans des circonstances difficiles, au moment où nos relations avec les États-Unis, très tendues, pouvaient faire craindre une rupture ouverte avec cette puissance. Dans cette situation, les rapports fréquents et pleins de cordialité qu'il eut à New-York et à Washington avec les amiraux et les hommes d'État qui s'étaient illustrés pendant la guerre d'Amérique, sa courtoisie, sa parfaite dignité, le charme et la haute distinction de sa personne firent beaucoup pour aplanir des difficultés qui auraient pu devenir fort graves. Ses appréciations politiques furent toujours écoutées à Paris et à Mexico, et il sut adopter partout, dans la mer des Antilles comme au golfe du Mexique et sur les côtes d'Amérique, une ligne de conduite si ferme et si prudente qu'aucune complication ne survint pendant son commandement. Au mois de mars 1867, il était nommé grand-officier de la Légion d'honneur.

Il rentra, à son retour, au conseil dAmirauté et y apporta le zèle et le soin qui lui étaient habituels. Son extrême lucidité d'esprit, sa rigoureuse impartialité le désignaient souvent pour les missions les plus délicates, à la suite desquelles il reçut toujours du ministre les plus flatteuses félicitations.

En 1870, quand la guerre fut déclarée, il demanda instamment à servir à la mer et reçut le commandement de la division cuirassée qui remplaça dans la Méditerranée l'escadre d'évolutions partie pour la Baltique. Son pavillon ne flotta que deux mois sur le *Magenta;* le 15 octobre, l'amiral Fourichon, ministre de la marine, faisant appel à son patriotisme, lui demanda de quitter le commandement de cette division (qui fut peu de temps après désarmée) pour prendre, avec pleins pouvoirs civils et militaires, la préfecture maritime de Toulon. Tout y était alors dans un désordre extrême; l'insurrection était maîtresse à Marseille et menaçait de gagner toute la région. L'amiral prit la direction générale des affaires et sut immédiatement se rendre maître de la situation; il passa là huit mois au milieu de difficultés sans cesse renaissantes et y déploya tant de tact, de vigilance et de fermeté que Toulon lui en conserva un reconnaissant souvenir et lui

demanda longtemps après d'accepter le mandat de représenter ses intérêts. Il se jugea trop étranger au pays pour se rendre à cette flatteuse démarche.

Il avait été nommé vice-amiral le 28 janvier 1871. A la conclusion de la paix, il échangea, à sa demande, la préfecture de Toulon contre celle de Brest, qu'il occupa deux années, s'efforçant par sa droiture, son équité bienveillante, de calmer la surexcitation inséparable des époques troublées, travaillant à l'union des partis et déployant dans la conduite de ce grand arsenal les qualités d'un chef militaire éminent et d'un administrateur consommé.

L'amiral Didelot prit ensuite et exerça pendant quatre ans, avec la plus grande distinction, la présidence du conseil des travaux de la marine, jusqu'au moment où il fut atteint par la limite d'âge et placé dans la deuxième section de l'état-major général.

Il avait été nommé, l'année précédente, membre du conseil général du Finistère pour le canton d'Ouessant et en devint plus tard le vice-président. Là, comme partout où il avait passé, la sûreté de son jugement et sa grande habitude des affaires lui créèrent une situation prépondérante.

Il donna sa démission en 1883 et passa ces trois dernières années dans la retraite. Atteint d'une maladie de cœur, dont le dénouement toutefois fut aussi foudroyant qu'imprévu, il supporta avec un grand courage les souffrances de ses derniers jours et mourut, entouré des siens, en leur donnant l'exemple et l'édification de la fin la plus chrétienne.

Doué d'une rare intelligence, d'une instruction étendue et variée qu'un travail continuel augmentait sans cesse, d'une sûreté de mémoire extraordinaire qu'il conserva jusqu'au dernier jour, l'amiral Didelot avait acquis, dans toutes les branches du service de la marine, une compétence incontestée. Il est profondément regrettable que son rang sur la liste des vice-amiraux ne l'ait pas appelé au commandement de l'escadre de la Méditerranée et que sa modestie, surtout son aversion pour la politique, lui aient fait constamment refuser le ministère de la marine, qui lui fut offert plusieurs fois. Il

aurait donné, dans ces deux hautes situations, la véritable mesure de ses talents, et cette belle carrière aurait eu ainsi son couronnement naturel.

Dans cette existence si bien remplie, consacrée tout entière au service du pays, on ne remarque pas une dissonance. Tous ceux qui, à un titre quelconque, ont eu à apprécier ses services l'ont fait de la façon la plus élogieuse. Il n'hésita jamais à sacrifier ses convenances personnelles, ses plus chers intérêts de famille à ses devoirs militaires. Dans sa jeunesse, il passa sept ans éloigné des siens et, plus tard, il accepta, toujours d'un cœur ferme, les longs exils, les campagnes pénibles et lointaines, qui sont inséparables de la vie du marin. Pour lui comme pour tout le monde, et malgré l'éclat de ses débuts, cette vie avait eu parfois ses déboires et son amertume; ces épreuves n'avaient fait que tremper plus fortement son caractère et, quand il en parlait, c'était avec une sérénité, une grandeur d'âme admirables. Sa bienveillance naturelle avait augmenté encore à mesure qu'il avançait dans sa carrière, et tous ceux qui l'ont approché et connu en recevaient des marques touchantes dont ils garderont précieusement le souvenir. Chez lui, les qualités du cœur étaient à la hauteur de celles de l'esprit; on peut dire que c'était un galant homme, dans toute la force du terme; il resta toujours fidèle à la fière devise de ses ancêtres : *Nobiliter vixi, nec dimittam*, et sa vie, constamment inspirée du sentiment le plus élevé du devoir, peut servir de modèle à tous.

Elle offre à sa famille les plus nobles exemples. De son mariage avec Mlle de la Hubaudière (1), fille du général de ce nom, il laisse quatre enfants (2) : une fille et trois fils.

(1) Originaire de Fougères en Bretagne, la famille de la Hubaudière, qui remonte au temps de la conquête des Normands, porte : *d'azur à trois têtes d'aigle arrachées d'argent*, et pour devise : « PROBITAS VERUS HONOS. »

(2) 1° François-Joseph-Octave Didelot, né le 28 septembre 1856.

2° Charles-François-Edouard Didelot, connu sous le seul nom de Carl Didelot, né le 31 mai 1861, enseigne de vaisseau, actuellement commandant en second de *l'Étoile*, division navale de l'Atlantique du Sud, à Montevideo.

3° Jeanne-Marie-Octavie Didelot, née le 7 octobre 1864.

4° Georges-François-René Didelot, né le 29 juin 1868, élève de l'Ecole navale.

Deux d'entre eux servent dans la marine et porteront haut, comme lui, le nom illustre qu'il leur a légué. Le souvenir de leur père les soutiendra dans les circonstances graves et difficiles qui attendent tous ceux qui se vouent au métier de la mer; il leur vaudra aussi la sympathie de la grande famille maritime qui les entoure.

E. Balézeaux,
Capitaine de frégate en retraite.



LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.



Composition du Bureau pour l'année 1887.

Président	M. Konarski, A ❦;
Président honoraire	M. Poincaré, ✻, A ❦;
Vice-présidents	M. Langrognet, ✻, I P ❦; M. Albert Giraud;
Secrétaire	M. Alfred Jacob;
Secrétaire adjoint	M. l'abbé Léopold Plauche;
Bibliothécaire	M. Lallemand;
Trésorier	M. Bonnabelle, A ❦, rue Nève, 37.

Commission de publication.	M. Berteaux, I P ❦; M. Dannreuther; M. Camille Fistié.

Membres honoraires.

Carriot, ✻, I P ❦, inspecteur d'Académie, directeur de l'enseignement primaire à la préfecture de la Seine, boulevard Saint-Michel, 79, à Paris.

Charaux, A ❦, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres, rue Jean-Jacques Rousseau, 1, à Grenoble (Isère).

Florentin, Ernest, ancien professeur de l'Université, rue du Four, 64, à Bar-le-Duc.

Masure, ✻, I P ❦, inspecteur d'Académie honoraire, rue de la Grenouillière, 3, à Orléans (Loiret).

Membres titulaires.

	Date de la réception.
BALA, ✻, pharmacien de 1re classe, maire de Bar-le-Duc, membre du Conseil académique, rue Entre-deux-Ponts, 18	fondateur.
BAUFFREMONT-COURTENAY, le prince DE, duc d'Atrisco, en son château de Brienne (Aube), et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87	2 juin 1875.
BERGEZ, ✻, A ◉, chef de bataillon en retraite, Voie Romaine	5 déc. 1883.
BERTEAUX, I P ◉, inspecteur primaire honoraire, rue du Bourg, 30	6 octobre 1880.
BOMPARD, Henry, ✻, ancien sénateur, ancien maire de Bar-le-Duc, rue de la Rochelle, 28	fondateur.
BONNABELLE, A ◉, rue Nève, 37	fondateur.
BUVIGNIER, Charles, député de la Meuse, rue Condorcet, 34, à Paris	3 déc. 1884.
CHÉRY, Louis, commissaire-priseur, rue des Pressoirs, 8	3 février 1886.
CHEVELLE, Casimir, maire de Vaucouleurs, notaire en cette ville	5 janvier 1887.
COLLIN, Charles, A ◉, ingénieur des Arts et Manufactures, quai Victor Hugo, 48	fondateur.
COLLINET, A ◉, agent-voyer en chef, rue de la Rochelle, 55	2 nov. 1881.
DANNREUTHER, Henri, pasteur de l'Eglise chrétienne réformée de Bar-le-Duc, rue de la Banque, 61	4 mai 1881.
DEMOGET, Charles, ✻, chevalier de Saint-Sylvestre, ingénieur civil, architecte municipal, rue Voltaire, 24	fondateur.
DEVELLE, Edmond, président du Conseil général, sénateur, à Bar-le-Duc, place de la Fontaine, et à Paris, rue de Rome, 145	4 mai 1870.
DIDELOT, Carl, officier de marine, rue de la Rampe, 19, à Brest	2 mars 1887.
ELBENNE, vicomte Samuel D', boulevard Saint-Germain, 258, à Paris, et, château de Couléon, par Tuffé (Sarthe)	5 août 1885.
FISTIÉ Camille, inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, rue Nève, 27	6 avril 1881.

Date de la réception.

GERMAIN, Léon, A ⓘ, membre de l'Académie de Stanislas, rue Héré, 26, à Nancy............. 5 mars 1884.

GIRAUD, Albert, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de Fains, près Bar-le-Duc...... 1er fév. 1882.

IMÉCOURT, Ferdinand DE VASSINHAC, marquis D', à Louppy-sur-Loison........................... 4 juillet 1883.

IMÉCOURT, Stanislas DE VASSINHAC, comte D', maire à Inor................................ 4 juillet 1883.

JACOB, Alfred, archiviste départemental de la Meuse, conservateur du Musée de Bar-le-Duc, place Saint-Pierre, 21 .... 4 fév. 1874.

KONARSKI, Wlodimir, A ⓘ, vice-président du Conseil de Préfecture, à Bar-le-Duc, rue de la Banque, 12.................................. 2 nov. 1881.

LACORDAIRE, A ⓘ, négociant à Bourbonne-les-Bains, ancien bibliothécaire-archiviste de la ville de Bourbonne (Haute-Marne)................. 6 mai 1885.

LA GABBE, Charles-François DE, rue des Ducs-de-Bar, 37.................................. 2 avril 1884.

LALLEMAND, directeur de l'Ecole Rollin, rue Gilles-de-Trèves................................ 4 mai 1870.

LANGROGNET, ✻, I P ⓘ, inspecteur d'Académie, place Samaritaine, 5 .... 6 octobre 1880.

LE MAIRE, Eugène, architecte, rue Miromesnil, 86, à Paris................................ 5 août 1885.

MARCHAL, J., juge de paix à Bourmont (Haute-Marne).................................. 3 sept. 1884.

MAXE-WERLY, I P ⓘ, associé-correspondant national de la Société des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de Rennes, 61, à Paris.................... 6 juin 1883.

MERCERON, Gaston, ingénieur des Arts et Manufactures, attaché à la construction Varinot, rue de la Rochelle, 47 .... 7 mai 1884.

MERMILLOD, Francisque, garde-mines de la Meuse, rue Lapique, 14 .... 2 avril 1884.

NETTANCOURT-VAUBECOURT, le marquis DE, en son château de Nettancourt..................... 3 sept. 1884.

Date de la réception.

PAGET, chef de division à la Préfecture de la Meuse, rue du Sac, 18........................... 1er févr. 1884.

PANGE, comte Maurice DE, rue de l'Université, 98, à Paris.................................. 4 juillet 1883.

PATTIN, notaire à Revigny...................... 2 sept. 1885.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE, marquis DE, duc romain, en son château d'Echenay (Haute-Marne).................................... 4 juillet 1883.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE, comte DE, duc romain, lieutenant au 3e régiment de chasseurs, à Amiens (Somme)................... 3 déc. 1884.

PLAUCHE, l'abbé Léopold, rue Lapique, à Bar-le-Duc... 5 mars 1884.

RENAULD, Albert, docteur en droit, avoué, rue Lapique, 12.................................. 5 mars 1879.

ROYER, Charles, architecte, rue de la Rochelle, 57. 3 avril 1878.

SAILLY, Henri DE, capitaine au 19e régiment de dragons, à l'Ecole de guerre, à Paris............. 3 déc. 1884.

Membres correspondants (1).

ABEL, Charles, avocat, docteur en droit, à Metz, rue Nexirue, 18............................ 3 janvier 1877.

BARTHÉLÉMY, Anatole DE, ❋, secrétaire de l'ancien Comité des travaux historiques et scientifiques, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris.......... 5 août 1883.

BAUDOT, Jules, manufacturier, rue de la Rochelle, 116, à Bar-le-Duc......................... 5 mars 1872.

BÉCOURT, Eugène, professeur d'histoire, rue Stanislas, 46, à Nancy, et à Kienzheim, près Kaysersberg (Haute-Alsace)..................... 4 mai 1881.

BENOÎT, Arthur, propriétaire à Berthelming (Lorraine), et à Nancy, rue Saint-Jean, 39........ 3 avril 1883.

BEURGES, le comte Gaston DE, propriétaire à Ville-sur-Saulx, par Saudrupt.................. 7 juillet 1875.

BONVALOT, ❋, ancien conseiller à la Cour d'appel de Dijon, rue Cassette, 3, à Paris............ 6 déc. 1882.

(1) Les noms précédés d'une astérisque désignent d'anciens membres titulaires.

	Date de la réception.
BOULANGER (E.), C ✻, sénateur de la Meuse, directeur général honoraire de l'Enregistrement et des Domaines, boulevard Haussmann, 41, à Paris	2 février 1876.
BRAUX, le baron Charles-Gabriel DE, propriétaire à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle)	3 avril 1878.
CAPITAIN, conseiller général de la Haute-Marne, maître de forges, à Bussy, près Joinville	2 sept. 1885.
CHAMPIGNEULLE-BRASSEUR, rue Notre-Dame-des-Champs, 105, à Paris	6 octobre 1881.
CHAMPION, Honoré, libraire, quai Malaquais, 15, à Paris	6 juillet 1881.
CHANTEAU, Maurice DE, avocat, au château de Peyrieux (Ain)	6 sept. 1882.
CHAPELIER, l'abbé, curé de Jeanménil, par Rambervillers (Vosges)	7 avril 1886.
CHAPELLIER, I P ⓘ, quai de Choiseul, 12 *bis*, à Nancy	1er sept. 1875.
* CHARDIN, ✻, docteur en médecine, rue Nève, 22, à Bar-le-Duc	5 mai 1875.
* CHAUSSINAND, Henri, docteur en médecine, médecin-adjoint de l'asile de Fains	4 juillet 1883.
CIMOCHOWSKI, Albert, A ⓘ, homme de lettres, rue de Rennes, 149, à Paris	4 avril 1883.
CLESSE, A ⓘ, notaire honoraire, maire de Conflans et membre du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, 18, rue des Dominicains, à Nancy	6 nov. 1872.
COLIN (J.), conservateur honoraire des forêts, à Ligny-en-Barrois	7 juillet 1880.
* COLLIGNON, Albert, I P ⓘ, professeur de Rhétorique au lycée de Nancy, rue Jeanne-d'Arc, 2 *bis*.	fondateur.
DAMOURETTE, docteur en médecine, à Sermaize (Marne)	4 mai 1879.
DEVILLE-CORDIER (Mlle), artiste peintre, quai Saint-Michel, 19, à Paris	6 juillet 1881.
* DENNERY, A ⓘ, capitaine breveté au 94e d'infanterie, à Châlons-sur-Marne	5 sept. 1883.
DESSEILLES, propriétaire à Avioth, par Montmédy.	3 août 1883.

	Date de la réception.
Dony, Pierre, archéologue, rue de la Madeleine, à Verdun	4 avril 1883.
Dumont, l'abbé, curé de Saudrupt	6 octobre 1881.
Duval, Louis, numismate, rue Notre-Dame, 22, à Bar-le-Duc	3 janvier 1877.
Enard, l'abbé, curé des Kœurs, par Sampigny	5 mars 1879.
Forget, Jules, inspecteur des forêts attaché au Ministère de l'Agriculture, rue de Varennes, 79, à Paris	3 sept. 1884.
Fourot, l'abbé, chanoine honoraire de Langres, professeur de Rhétorique à l'école libre de Saint-Dizier (Haute-Marne)	7 mai 1873.
Freund-Deschamps, industriel au Vieux-Jean-d'heurs	5 mai 1886.
Froussard, Victor, ✱, conservateur des hypothèques, à Cambrai (Nord)	6 août 1885.
Gabriel, l'abbé, aumônier du collège, rue de la Belle-Vierge, 16, à Verdun	5 août 1874.
Gayot, docteur en médecine, à Ancerville	6 juin 1883.
Géminel, docteur en médecine, à Ligny-en-Barrois.	6 déc. 1882.
*Georges, l'abbé Charles, curé de Brizeaux	6 juin 1883.
Gillant, l'abbé, curé d'Auzéville	4 août 1885.
*Gillot, notaire, rue Voltaire, 6, à Bar-le-Duc	3 mai 1876.
Goujon, avoué, à Montmédy	8 janvier 1879.
Guyot, Ch., membre de l'Académie de Stanislas, professeur à l'école forestière, rue Girardet, 10, à Nancy	5 mai 1886.
Hamonville, le comte Louis d', au château de Manonville, par Noviant-aux-Prés (Meurthe-et-Moselle)	4 juin 1873.
Hautoy (du), chaussée de Doullens, 42, à Amiens (Somme)	2 juillet 1884.
Hébert, l'abbé Marcel, directeur de la division intérieure à l'école Fénelon, rue du Général Foy, 23, à Paris	5 nov. 1884.
Henrion, Alexandre, A ◐, ingénieur civil, à Perpignan (Pyrénées-Orientales)	7 juillet 1880.
Hérelle, Georges, professeur de Philosophie au lycée d'Evreux, 3, rue de l'Echiquier	5 juillet 1882.

Date de la réception.

*HONORÉ, Ernest, ✻, conservateur des forêts, à Amiens (Somme)...........................	3 août 1881.
HOUZELLE, instituteur, à Breux.................	5 janvier 1887.
HUMBERT, contrôleur principal en retraite, rue d'Arros, à Bar-le-Duc	fondateur.
JEANJEAN, A ◐, professeur en retraite, à Toul (Meurthe-et-Moselle)........................	fondateur.
JODIN DE FEISSOLLES, propriétaire, à Stenay.....	1er août 1871.
JOUBERT, André, boulevard de Saumur, 49, à Angers (Maine-et-Loire), et aux Lutz-de-Daon, par Château-Gontier (Mayenne)..............	6 février 1884.
LABOURASSE, A ◐, inspecteur de l'enseignement primaire en retraite, à Arcis-sur-Aube (Aube)..	6 juillet 1870.
LACOUR, l'abbé, curé de Chaillon, par Saint-Mihiel.	2 juin 1880.
LAGUERRE, Emile, secrétaire de la Commission de la bibliothèque municipale, à Bar-le-Duc	3 octobre 1883.
LAHAUT (DE), directeur des contributions indirectes en retraite, à Verdun-sur-Meuse.............	7 août 1872.
LANDMANN, l'abbé, curé de Naives-devant-Bar...	7 août 1872.
LECHEVALLIER, ✻, directeur des postes et des télégraphes, à Melun (Seine-et-Marne).........	7 octobre 1874.
LEDUC, instituteur, à Boviolles, par Ligny.......	6 déc. 1876.
LEMAIRE, P.-Auguste, ✻, ancien professeur de Rhétorique, à Paris, résidant à Triaucourt....	2 août 1871.
*LEMOINE, instituteur primaire, à Beauzée........	7 nov. 1883.
LEROY, l'abbé, curé de Taintrux, par Saint-Dié (Vosges).................................	4 mai 1881.
*L'ESCALE, Eugène DE, greffier du tribunal de 1re instance de Charleville (Ardennes)............	7 janvier 1885.
LESBURE, instituteur primaire, à Mouzay, par Stenay	3 octobre 1883.
LESCUYER, F., naturaliste, à Saint-Dizier (Haute-Marne)	1er juillet 1874.
L'HOSTE, Louis, maire d'Hattonchâtel	5 avril 1882.
LOMBARD, ✻, A ◐, membre de l'Académie de Stanislas, professeur à la Faculté de droit, à Nancy, rue Stanislas, 82	4 octobre 1871.
*MANGIN, l'abbé, chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire, à Verdun....................	1er déc. 1880.

	Date de la réception.
MARCHAL-COLLOT, professeur, rue des Carmes, 32, à Nancy..................................	2 février 1881.
MAUPOIL, ancien capitaine, à Vassy (Haute-Marne).	4 mai 1870.
MENGIN, Henri, avocat à la Cour d'appel, à Nancy, place des Dames, 19.......................	3 février 1886.
MICAULT, ingénieur civil, architecte départemental, rue Nève, 32, à Bar-le-Duc.................	fondateur.
MICHEL, l'abbé, curé de Cousancelles, par Cousances..................................	6 janvier 1875.
MOREL, l'abbé Emile, curé de Sampigny........	8 nov. 1871.
MOREL, Léon, I P ❂, receveur des finances, à Mirecourt (Vosges).........................	8 nov. 1871.
*MOUILLERON, peintre-verrier, rue Ernest-Bradfer, à Bar-le-Duc................................	8 janvier 1874.
MUNEREL, Gustave, ancien juge au tribunal de commerce, entrepreneur de travaux publics, quai du Champ-de-Mars, à Bar-le-Duc.............	2 nov. 1881.
NICOLAS, l'abbé Emile, aumônier du pensionnat de Juvigny-les-Dames......................	4 nov. 1885.
PAJOL, comte Charles-Pierre-Victor, G O ✻, général de division, rue de Varennes, 73, à Paris.	6 janvier 1886.
*PÉROCHE, ✻, directeur des contributions indirectes, à Lille (Nord)..........................	7 janvier 1874.
*PERSENOT, l'abbé Raymond, curé de Louppy-le-Château, par Vaubecourt...................	2 nov. 1881.
PIERRE, E., meunier, à Houdelaincourt.........	2 mars 1887.
PIERROT, Philogène, propriétaire-gérant du *Journal de Montmédy*, à Montmédy...............	6 déc. 1881.
PIERSON, Martin, sculpteur, à Vaucouleurs......	5 juillet 1882.
PLAUCHE, Paulin, juge au Tribunal civil, à Verdun.	4 juin 1873.
POGNON, l'abbé, curé-doyen de Montfaucon.....	7 janvier 1885.
POINCARÉ, ✻, A ❂, inspecteur général des ponts et chaussées, carrefour de l'Odéon, 4, à Paris.	fondateur.
POINCARÉ, Raymond, avocat, docteur en droit, carrefour de l'Odéon, 4, à Paris.............	5 nov. 1884.
QUINTARD, Léopold, rue Saint-Michel, 30, à Nancy.	2 juillet 1884.
RIGAUX, maître de chapelle, professeur de musique, à Nancy, rue des Carmes, 28...........	5 janvier 1881.

Date de la réception.

ROBERT, C ✱, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), intendant général inspecteur en retraite, à Paris, boulevard de la Tour-Maubourg, 28...................... 3 mars 1875.

ROBINET, l'abbé Nicolas-Narcisse, curé de Foameix, par Etain.................................. 3 sept. 1884.

*SAILLIET, Pierre-Victor, ✱, agent-voyer en chef honoraire, rue Nève, 18.................... 3 août 1881.

SAINT-JOIRE, François-Félix-René, avocat à la Cour d'appel de Nancy, rue Saint-Dizier, 25.... 6 mai 1885.

SAINTIGNON, l'abbé, prêtre habitué, à Buxières, par Saint-Mihiel.......................... 1er sept. 1875.

SCHAUDEL, E., lieutenant des douanes, à Thonne-la-Long.................................. 5 janvier 1887.

SIMON, l'abbé Prosper, curé à Haudainville, par Verdun.................................. 3 sept. 1884.

SOUHAUT, l'abbé, chanoine honoraire, curé-doyen de Ligny.................................. 6 sept. 1882.

THEURIET, André, ✱, homme de lettres, rédacteur au Ministère des Finances, à Paris, rue Bonaparte, 30.................................. 4 octobre 1871.

THOMAS, l'abbé, vicaire général du diocèse, à l'évêché, à Verdun.......................... 3 août 1870.

THOMAS, Gustave, docteur en médecine, maire de Revigny.................................. 2 août 1882.

VARIN, Paul, président du Tribunal de commerce, banquier, rue de la Banque.................. 2 nov. 1881.

*VAUTTRIN, Victor, conducteur des ponts et chaussées, rue de Vaucouleurs, 19, à Gondrecourt.. 3 janvier 1883.

VINCENT, docteur en médecine, ancien adjoint au maire de Vouziers (Ardennes)............... 3 avril 1870.

WIENER, Lucien, conservateur du Musée historique lorrain, rue de la Ravinelle, 28, à Nancy...... 3 octobre 1883.

*YUNG, Alfred, A ◐, professeur de musique, rue du Tribel, 48.............................. 6 avril 1870.

ZANETTI, peintre décorateur, rue du Puty, 11, à Verdun-sur-Meuse.......................... 5 août 1885.

ZARTMANN, médecin oculiste, à Metz, rue de l'Évêché.................................. 5 janvier 1881.

SOCIÉTÉS SAVANTES

En correspondance avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers (ancienne Société Académique de Maine-et-Loire).
Académie de Caen (Calvados).
Académie de Dijon (Côte-d'Or).
Académie de Lyon (Rhône).
Académie de Metz (Alsace-Lorraine).
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (Hérault).
Académie de Stanislas, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Académie du Gard, à Nîmes.
Comité archéologique de Senlis (Oise).
Musée Guimet, à Paris. — M. Milloué, directeur.
Société Académique d'Amiens (Somme).
Société Académique de Béziers (Hérault).
Société Académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
Société Académique de Laon (Aisne).
Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, a Beauvais.
Société Académique de Nantes (Loire-Inférieure).
Société Académique de Saint-Quentin (Aisne).
Société Académique du Var, à Toulon.
Société Archéologique de Beauvais (Oise).
Société Archéologique de Constantine (Algérie).
Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, à Châlons.
Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Gard, à Nîmes.
Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Société de Géographie de l'Est, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Société d'Émulation des Vosges, à Épinal.
Société d'Etudes des Sciences naturelles de Béziers (Hérault).

Société d'Etudes scientifiques de Draguignan (Var).
Société des Antiquaires de France, au Louvre (Paris).
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
Société des Antiquaires du Centre, à Bourges (Cher).
Société des Archives historiques de la Saintonge, à Saintes (Charente-Inférieure).
Société des Lettres, Sciences et Arts, Agriculture et Industrie de Saint-Dizier (Haute-Marne).
Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille (Nord).
Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles du Hâvre (Seine-Inférieure).
Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (Marne).
Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
Société des Sciences morales et des Lettres de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société Française de Numismatique et d'Archéologie, rue de l'Université, 58, Paris.
Société Historique et Archéologique de Langres (Haute-Marne).
Société Historique et Archéologique du Maine, à Angers (Maine-et-Loire).
Société Linéenne de Bordeaux (Gironde).
Société Littéraire et Scientifique d'Apt (Vaucluse).
Société Littéraire, Scientifique et Artistique du Lot.
Société Philomathique de Verdun (Meuse).
Société Philomathique vosgienne, à Saint-Dié (Vosges).
Société Scientifique, Agricole et Littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Sociétés étrangères.

Institut Archéologique du Luxembourg, à Arlon (Luxembourg belge).
Institut Royal-Grand-Ducal de Luxembourg.
Institut égyptien, au Caire (Egypte).
Société d'Archéologie de Saint-Pétersbourg (Russie).
Société impériale Archéologique de Russie, à Moscou.
Société impériale des Naturalistes de Moscou.

Musée impérial d'histoire naturelle de Vienne (Autriche). M. Franz d'Hauer, An das K. K. Naturhistorische Hofmuseums; — Wien, 1, Burgring.

Envoi aux Bibliothèques.

Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc.

Bibliothèque des Archives départementales de la préfecture de la Meuse.

Bibliothèque de la Section Meusienne de la Société de Géographie de l'Est, à Bar-le-Duc.

Bibliothèque du Musée de Bar-le-Duc.

Bibliothèque pédagogique des instituteurs du canton de Bar-le-Duc.

Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris, à la Sorbonne (M. Achille Lachaire, chargé du cours des sciences auxiliaires de l'histoire à ladite Faculté).



TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

NÉCROLOGIE.



BAR-LE-DUC, IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

AVIS.

Messieurs les Associés pourront se procurer la collection complète de la première série des Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc (1871-1882), au prix de *trente francs*, chez M. LALLEMAND, Directeur de l'École Rollin, rue Gilles-de-Trèves, à Bar-le-Duc, Bibliothécaire de la Société.

Les tomes I, II, III, IV et V de la 2e série (1882-83-84-85-86), seront envoyés *franco*, par la poste, au prix de *quatre francs*, chaque volume.



Bar-le-Duc. — Imprimerie Contant-Laguerre



